

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
du 10 décembre 2025 approuvant le SCoT

Nom, Prénom et qualité du signataire

PATRICIA GRANET-BRUNELLO

PRÉSIDENTE



SCoT

provence alpes agglo

Diagnostic

Financé
par

PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legale.com

21_D0-004-200067437-20251210-22_10122025

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
Chapitre 1 : Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?	5
I. Les objectifs du SCoT.....	5
II. Le contenu du SCoT.....	7
III. Le SCoT, un cadre de référence	8
Chapitre 2 : Le contexte géographique et administratif de Provence Alpes Agglomération.....	10
I. Provence Alpes Agglomération, aux portes des territoires alpins de la région PACA	10
II. Une jeune agglomération qui se construit entre ruralité et urbanité	12
III. Un territoire pluriel	15
IV. Le contexte Inter SCoT	17
Chapitre 3 : Articulation du SCoT Provence Alpes Agglomération avec les autres plans et programmes	18
I. Un SCoT "intégrateur"	18
II. Les documents avec lesquels le SCoT doit être compatible	20
III. Les documents que le SCoT doit prendre en compte	35
DIAGNOSTIC	38
Chapitre 1 : Les attractivités résidentielles	39
I. Introduction	39
II. Dynamiques socio démographiques	41
III. Parc de logements et dynamiques de marché.....	68
	108
Chapitre 2 : Les attractivités économiques	109
I. Caractéristiques des emplois : une offre diversifiée mais fragile, et inégalement répartie	
109	
II. Caractéristiques des établissements économiques : un secteur tertiaire prédominant...	129
III. Caractéristiques de la population active : une majorité d'ouvriers, d'employés et de	
professions intermédiaires.....	143
IV. Le tourisme, un secteur d'activité en développement	153
V. Des zones d'activité concentrées à l'ouest et au centre de l'agglomération	177
VI. Une offre commerciale polarisée sur Digne-les-Bains.....	212
VII. Les projets en faveur du développement économique.....	227
VIII. Les attractivités économiques de Provence Alpes Agglomération : synthèse et enjeux	
229	
Chapitre 3 : La cohésion territoriale.....	234

I.	Une offre d'équipements et de services inégalement répartie.....	234
II.	Une mobilité caractérisée par un usage prédominant de la voiture.....	264
III.	Un territoire structuré autour de différentes polarités.....	302
IV.	L'armature territoriale de Provence Alpes Agglomération : synthèse et enjeux de cohésion territoriale	307
	Chapitre 4 : Analyse foncière et urbaine.....	311
I.	L'analyse des capacités de densification et de mutation au sein de l'enveloppe urbaine	311
II.	L'analyse de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers.....	320

1

PREAMBULE

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

Chapitre 1 : Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

I. Les objectifs du SCoT

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire, à l'horizon 2045. Comme les autres documents d'urbanisme, le SCoT s'inscrit dans les principes définis par les articles L.101- et L.101-2 du code de l'urbanisme.

Il détermine les conditions permettant d'assurer une planification durable du territoire en assurant :

- L'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- La gestion économe et équilibrée de l'espace, notamment en assurant un équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain maîtrisé, et à travers la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Les besoins en matière de mobilités ;
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère et la protection du patrimoine ;
- Le principe de mixité sociale et de diversité des fonctions, en prenant compte à la fois les besoins et les ressources ;
- Le respect de l'environnement dans toutes ses composantes et la prise en compte des risques ;
- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement ;
- *La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie* ;
- L'harmonisation entre les décisions d'utilisation de l'espace sur le territoire.

Le SCoT est donc à la fois :

Un projet de territoire : un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification territoriale stratégique à l'échelle du bassin de vie pour résoudre les problèmes communs aux échelles les plus pertinentes ;

Un cadre de cohérence : pour les politiques sectorielles (urbanisme, habitat, déplacements, développement économique, équipements commerciaux, préservation de l'environnement, ...) comme pour les différents projets d'urbanisme à l'intérieur du territoire, ce qui permet aux élus et aux acteurs locaux de répondre ensemble à leurs problématiques d'aménagement ;

Une réflexion transversale et prospective : Une opportunité pour le territoire de mieux comprendre la façon dont il fonctionne et dont les habitants le vivent, mais également de se saisir de son devenir, en mettant en perspective sur le long terme les évolutions passées, en analysant l'état actuel du territoire et en anticipant les mutations et les évolutions futures, ce qui permet d'ouvrir les possibles en travaillant sur des scenarii à partir desquels émergera le projet de territoire.

COVID-19

Le diagnostic territorial de Provence Alpes Agglomération a été rédigé en 2019 et dans le cadre de son actualisation, il apparaît indispensable d'aborder la situation qui a marqué l'année 2020-2021. En effet, la situation sanitaire inédite a bousculé bon nombre d'indicateurs des territoires.

La crise de la COVID-19 se poursuit et il est encore trop tôt pour en mesurer les impacts socio-économiques mais certaines tendances semblent se dessiner à l'échelle nationale et sur le territoire de Provence Alpes Agglomération.

Une surmortalité est nettement observable entre 2020 et 2021 ; notamment chez les + de 65 ans à l'échelle de la France. Provence Alpes Agglomération n'échappe pas à cette tendance puisque dans le département des Alpes-de-Haute Provence le nombre de décès cumulés entre le 1^{er} septembre et le 25 janvier est en hausse de 28,4% entre 2019-2020 et 2020-2021 (INSEE, état civil).

Toutefois, cette situation sanitaire ne semble pas avoir engendré uniquement des difficultés sur le territoire. En effet, Provence Alpes Agglomération semble avoir connu un gain d'attractivité résidentiel et touristique en 2020 qui s'est traduit par une activité touristique et immobilière intense. Ces tendances sont difficiles à apprécier mais il n'en reste que pour un territoire à l'attractivité touristique avérée, le confinement a finalement révélé un attrait des populations nouvelles à venir s'installer à Digne-les-Bains et dans son intercommunalité durant cette période délicate.

Bien qu'étant récente et toujours d'actualité, il s'agit d'appréhender la crise de la COVID-19 comme pouvant être susceptible de rebattre certaines cartes dans des secteurs économiques et des thématiques caractéristiques du territoire.

II. Le contenu du SCoT

Les articles L.141-1 à L.141-5 et suivants du code de l'urbanisme définissent le cadre général et la composition du dossier de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le SCoT est constitué de trois documents :

- Un **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** qui présente les objectifs des politiques publiques d'urbanisme.
- Un **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui définit les préconisations réglementaires d'organisation, de développement et de protection du territoire. Ce document est opposable aux autres documents réglementaires.
- Des **annexes** intégrant notamment le diagnostic, l'analyse de l'état initial de l'environnement, ainsi que la justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO et l'évaluation environnementale.

La procédure d'élaboration du SCoT :

III. Le SCoT, un cadre de référence

Le SCoT est un document d'urbanisme, à portée réglementaire, qui constitue un cadre de référence pour plusieurs autres documents de planification. Ainsi le SCoT impose ses orientations dans un principe de compatibilité :

- aux **documents de planification sectorielle** : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;
- aux **documents d'urbanisme** : les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Cartes Communales et les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ;
- à la **délimitation des périmètres d'intervention** concernant la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, prévus dans l'article L.113-16 du code de l'urbanisme ;
- aux **opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat** ;
- aux **autorisations prévues par l'article L. 752-1 du code de commerce** et notamment les autorisations d'exploitation commerciale les projets ayant pour objet la création d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés ;
- aux **permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale** prévus à l'article L. 425-4 ;
- aux **autorisations prévues par l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée** et notamment la création d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et plus de 300 places.

De son côté, le SCoT doit être compatible ou prendre en compte plusieurs documents de portée supérieure détaillés au chapitre 3 du présent préambule.

Chapitre 2 : Le contexte géographique et administratif de Provence Alpes Agglomération

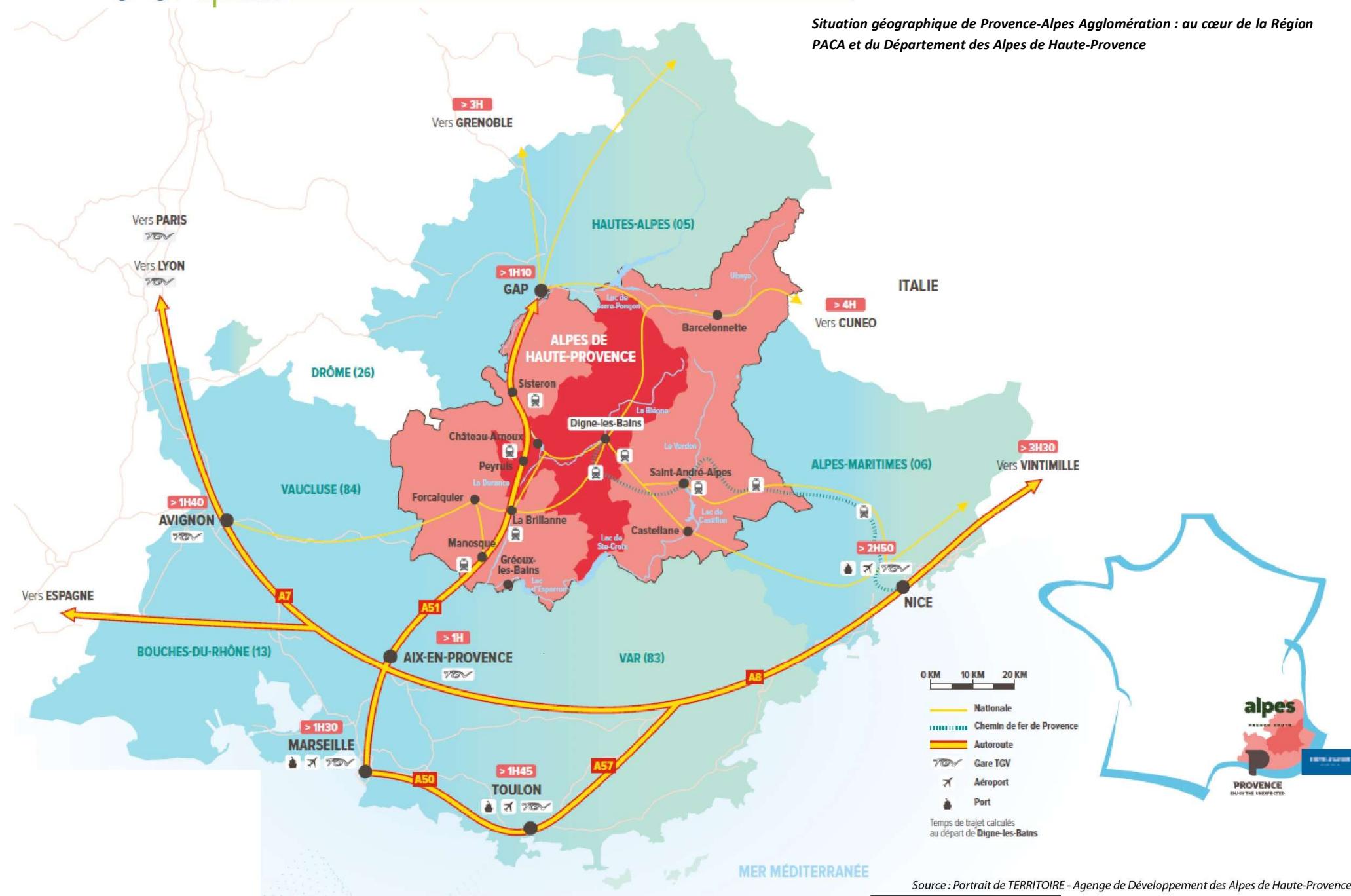
I. Provence Alpes Agglomération, aux portes des territoires alpins de la région PACA

Provence Alpes Agglomération s'inscrit au centre du département des Alpes-de-Haute-Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). D'une superficie de 1574 km², le territoire de Provence Alpes Agglomération s'étend sur l'axe central nord-sud des Alpes-de-Haute-Provence, des limites du département des Hautes-Alpes, au nord, jusqu'à celles du département du Var, au sud. Il s'agit en superficie de la plus grande communauté d'agglomération de la Région PACA qui représente 23% de la superficie du territoire du département.

L'agglomération est traversée à l'Ouest par l'autoroute A51 qui permet de connecter les communes de la vallée de la Durance aux grands pôles extérieurs du territoire. Digne-les-Bains, ville centre de la communauté d'agglomération, est à 1 heure d'Aix-en-Provence, à 1h10 de Gap et 1h30 de Marseille. Provence-Alpes Agglomération est également une des portes d'entrée majeure vers les territoires alpins depuis le sud de la France mais également une porte d'entrée de l'UNESCO Géoparc et du Verdon sources d'attractivité touristique.

La position géographique du territoire du SCoT et sa topographie limitent toutefois son accessibilité. En effet, la majeure partie de la Communauté d'Agglomération s'étire à l'écart des grands axes routiers régionaux. De plus, le relief compartimente les différents espaces, ce qui rend complexe la desserte des vallées encaissées. Le réseau routier sur la communauté d'agglomération, majoritairement constitué de routes secondaires et tertiaires, renforce les difficultés de déplacement au sein du territoire. La superficie de l'agglomération et sa topographie engendrent un important rapport temps-distance parcourue à l'intérieur du territoire : par exemple, la commune de Seyne-les-Alpes localisée au Nord de la communauté d'agglomération se situe à 45 minutes de Digne-les-Bains et la commune de Moustiers-Sainte-Marie à 55 minutes.

Situation géographique de Provence-Alpes Agglomération : au cœur de la Région PACA et du Département des Alpes de Haute-Provence



Source : Portrait de TERRITOIRE - Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

II. Une jeune agglomération qui se construit entre ruralité et urbanité

Issue de la fusion de 5 communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, Provence-Alpes Agglomération est composée de 46 communes dont la ville-centre est Digne-les-Bains, qui est également la Préfecture du Département. La communauté d'agglomération représente ainsi une population principale de 48 136 habitants (INSEE 2021), soit un peu moins d'un tiers de la population du département des Alpes de Haute-Provence.

Provence-Alpes Agglomération s'organise principalement autour de la ville de Digne, qui constitue le pôle commercial et administratif du territoire. En tant que chef-lieu du département, la ville joue un rôle important autant à l'intérieur de la communauté d'agglomération qu'à l'extérieur. D'autres communes se démarquent également, telles que Château-Arnoux-Saint-Auban, qui dispose d'un pôle économique conséquent (zones d'activités et zones industrielles) et Seyne-les-Alpes, qui constitue un pôle de vie important au Nord de l'agglomération.

Outre quelques polarités urbaines qui se démarquent, l'agglomération est un territoire à dominante rurale, composé d'une majorité de petits villages, et largement couvert d'espaces naturels, agricoles, forestiers et pastoraux. La densité moyenne de population, de l'ordre 30 habitants/km², reflète ce caractère rural.

Le territoire présente également un relief marqué. Si l'altitude moyenne est de 937m, le point le plus bas se situe à 348 m, quand la Tête de l'Estrop, plus haut sommet de l'agglomération culmine à 2961m. Il s'organise autour de plusieurs vallées (Durance, Duyes, Bléone, Bès, Asse, Verdon, Blanche), avec pour chacune, des paysages très variés et des dynamiques différentes.



Trois espaces géographiques distincts constituent le paysage de Provence-Alpes Agglomération : les collines et les plateaux de Haute-Provence au sud-ouest, les Préalpes (ou pays de moyennes montagnes) du sud-est vers le nord, et les montagnes alpines au nord.

En d'autres termes, le nord du territoire est marqué par un caractère montagnard affirmé tandis que le sud et l'ouest du territoire sont davantage tournés vers des ambiances provençale et méditerranéenne.



Vue sur le territoire de Provence-Alpes Agglomération, Citadia, juillet 2019

Par ailleurs, 51,5% de la surface de Provence-Alpes Agglomération est couverte par différents espaces naturels et écologiques règlementaires et contractuels, et 98% des communes sont concernées par au moins l'un de ces espaces :

- Des espaces protégés (22 Espaces Naturels Sensibles) ;
- Des espaces labellisés (8 sites NATURA 2000, 4 Arrêtés de Biotope, de très nombreuses zones humides) ;
- Des espaces d'inventaires (plus de 40 ZNIEFF géologique, de type 1 ou de type 2).

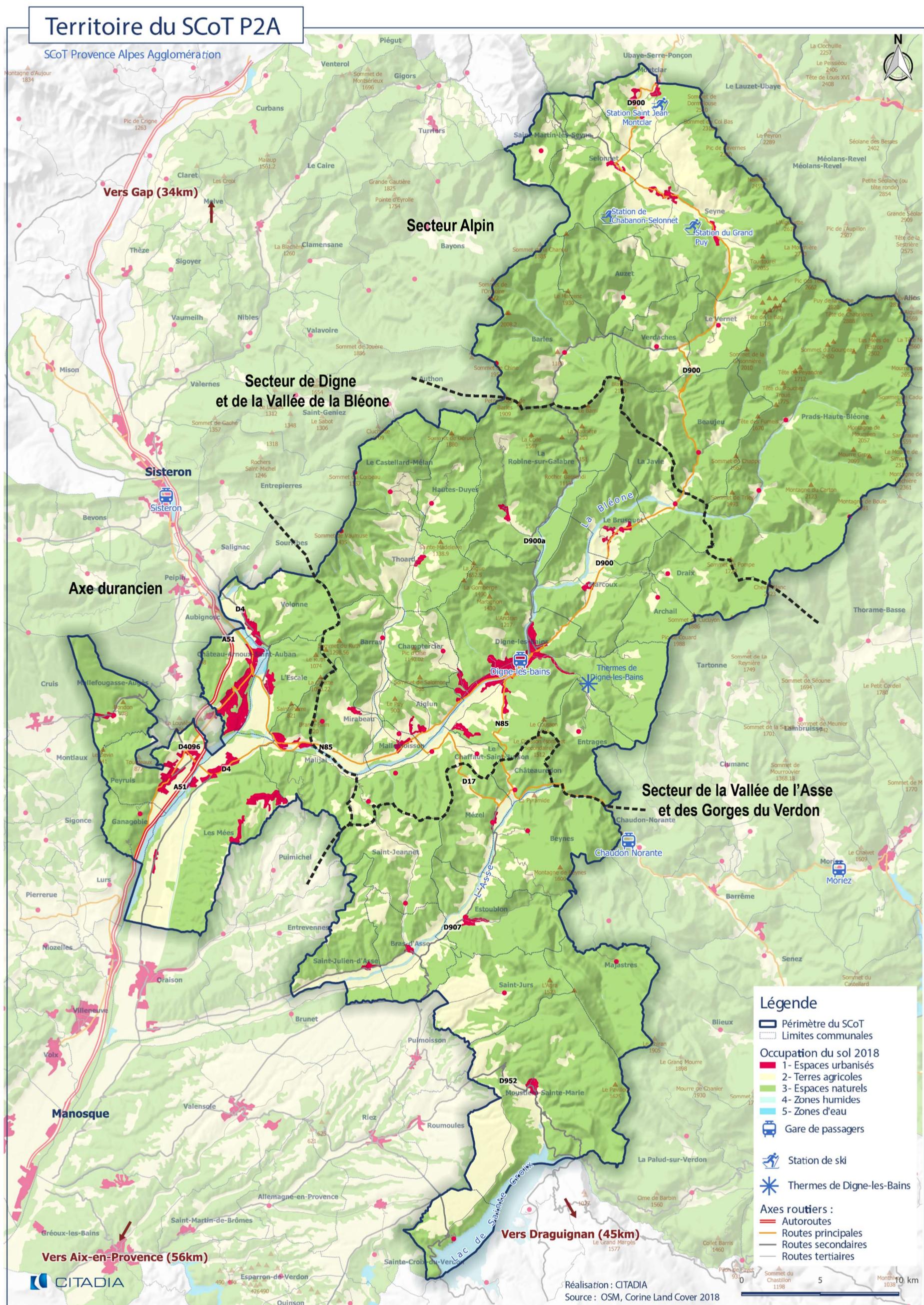
Compte tenu de sa diversité paysagère et de ses richesses écologiques, faunistiques, floristiques et géologiques, le territoire est largement considéré comme « réservoir/ poumon/ espace de loisir » pour nombre de territoires urbains alentours. De plus, ces caractéristiques contribuent au maintien d'un cadre de vie apprécié et sont un facteur d'attractivité à la fois pour les résidents et les touristes.

Au-delà de cette image, Provence Alpes Agglomération est un territoire pluriel qui s'organise autour de 4 espaces distincts présentant chacun des particularités que le Schéma de Cohérence Territoriale devra prendre en compte afin de dessiner un projet de territoire cohérent conciliant les enjeux de préservation avec les besoins de développement local.

III. Un territoire pluriel

Le territoire de Provence Alpes Agglomération s'articule autour des 4 grands secteurs suivants :

- **Un secteur montagnard** géographiquement isolé, jouxtant la vallée de la Blanche et de la Haute Bléone
- **Un espace relatif à la vallée de la Durance**, marqué par la présence d'activités économiques et industrielles
- **Une zone centrale autour de Digne et de la vallée de la Bléone** qui se situe entre ruralité et urbanité
- **Une zone au sud de la Vallée de l'Asse** : secteur aux caractéristiques provençales, en lisière du plateau de Valensole.

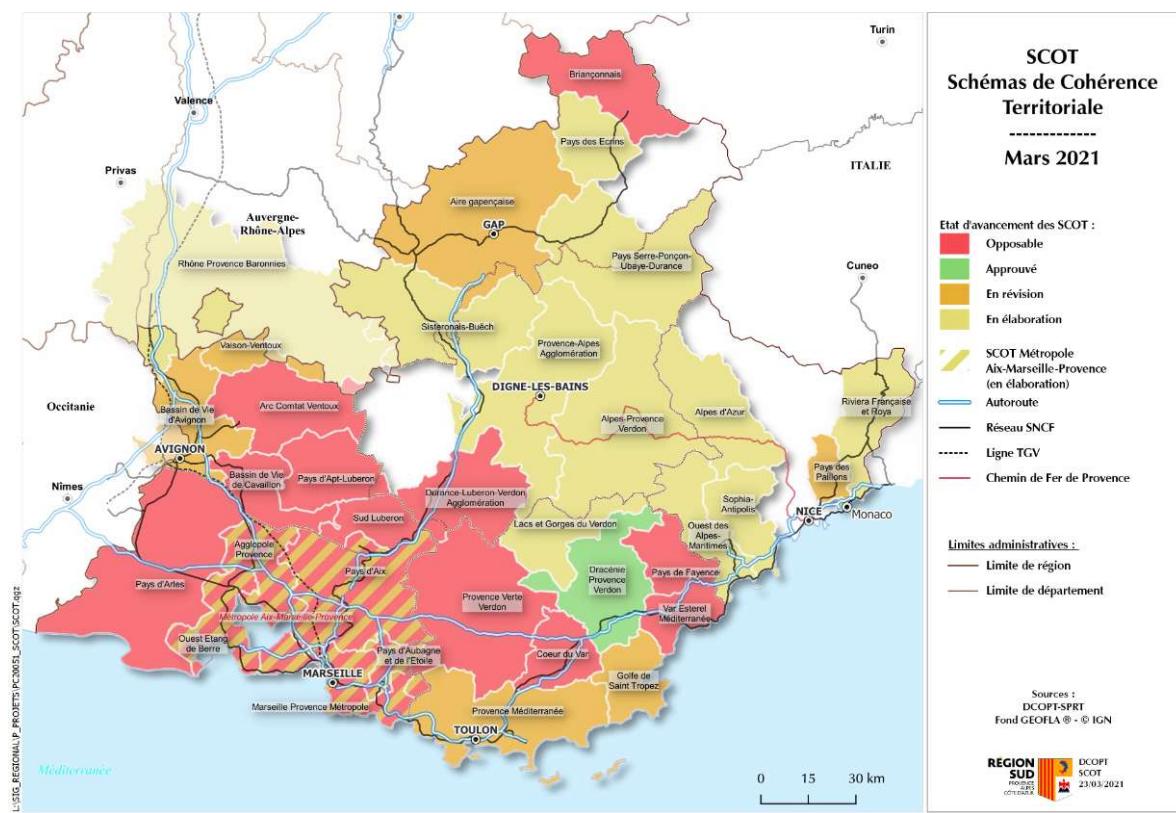


IV.Le contexte Inter SCoT

Plusieurs SCoT sont limitrophes de Provence-Alpes Agglomération :

- le SCoT de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon approuvé le 9 juillet 2018 ;
- le SCoT du Pays Serre-Ponçon-Ubaye-Durance (en cours élaboration) ;
- le SCoT Lac et Gorges du Verdon (en cours élaboration) ;
- le SCoT Sisteronais-Buëch (en cours élaboration) ;
- le SCoT Alpes Provence Verdon (en cours d'élaboration) ;
- le SCoT de l'Aire gapençaise approuvé le 17 décembre 2013.

Le SCoT Provence Alpes Agglomération devra être à l'écoute des grands enjeux portés par les territoires voisins à travers ces différents SCoT, existants ou en projet.



Chapitre 3 : Articulation du SCoT

Provence Alpes Agglomération avec les autres plans et programmes

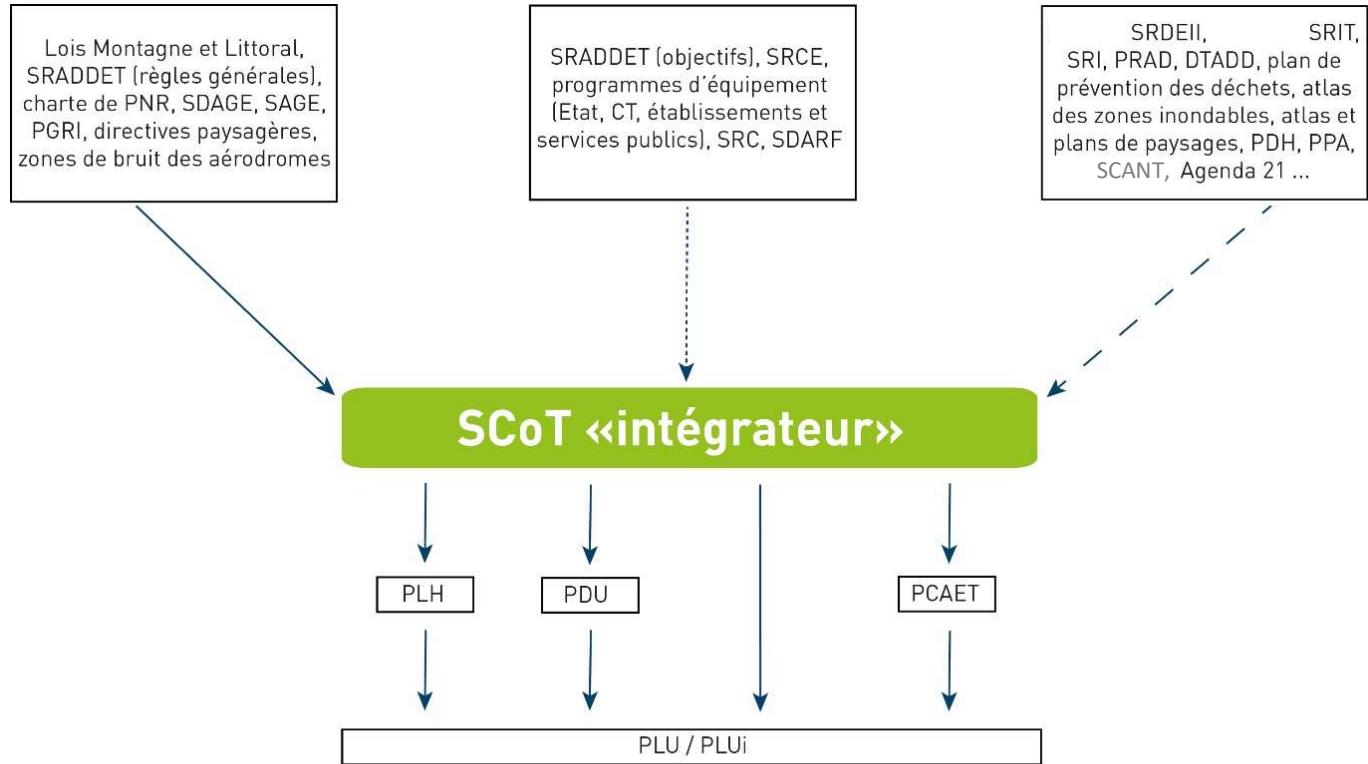
I. Un SCoT "intégrateur"

D'après l'article L131-1 du Code de l'urbanisme, le SCoT est compatible avec :

- Les dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne ;
- Les règles générales du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- La charte du Parc naturel régional (PNR) ;
- Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
- Les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) ;
- Les directives de protection et de mise en valeur des paysages ;
- Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes.

D'après l'article L131-2 du Code de l'urbanisme, le SCoT prend en compte :

- Les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics ;
- Le schéma régional des carrières (SRC) ;
- Les schémas départementaux d'accès à la ressource forestière (SDARF).



→ Compatibilité

-----→ Prise en compte

- - - - → Références

II. Les documents avec lesquels le SCoT doit être compatible

1. La loi Montagne

Hormis la commune des Méés, l'intégralité des communes couvertes par le SCoT de Provence Alpes Agglomération sont soumises aux dispositions de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne, communément appelée "loi Montagne", et de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne communément appelée "acte II de la loi Montagne" codifiées aux articles L. 122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Plusieurs principes majeurs caractérisent la loi Montagne :

- **Le principe d'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante**

Articles L.122-5 et L.-122-6 du code de l'urbanisme

"Sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics compatibles avec le voisinage des zones habitées, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants." En d'autres termes, les zones à urbaniser doivent se trouver en continuité des bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants. La zone à urbaniser doit être une vraie greffe sur l'existant.

- **Exceptions au principe d'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante**

Article L122-7 du code de l'urbanisme

Le SCoT peut comporter une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières, la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels. L'étude sera soumise, à la commission départementale de la nature des sites et des paysages dont l'avis est joint au dossier d'enquête publique.

- **Les unités touristiques nouvelles**

Article L.122-15 et suivants du code de l'urbanisme

Les « unités touristiques nouvelles » (UTN) sont définies comme « toute opération de développement touristique effectuée en zone de montagne et contribuant aux performances socio-économiques de l'espace montagnard ».

Elles sont de deux types :

- les UTN structurantes, définie par l'article R122-8 du Code de l'Urbanisme ;
- les UTN locales, définie par l'article R122-9 du Code de l'Urbanisme.

Depuis la loi montagne II du 28 décembre 2016, la planification des UTN est partagée entre le SCoT qui doit planifier les UTN structurantes et le PLU qui doit planifier les UTN locales. **La liste des UTN structurantes est fixée par le document d'orientation et d'objectifs du SCoT.** De même, la création et l'extension d'UTN structurantes doivent être prévues par le SCoT qui en définit les caractéristiques. En particulier, le diagnostic sur lequel s'appuie le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs du SCoT est établi au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'UTN structurantes. Le document d'orientation et d'objectifs définit notamment la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement, notamment en matière de logement des travailleurs saisonniers.

En l'application de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, l'élaboration du SCoT de Provence Alpes Agglomération, situées en zones de montagne, est soumis à l'avis du comité de massif. Si le schéma prévoit la création d'une ou plusieurs UTN structurantes, alors il sera soumis à l'avis de la commission spécialisée du comité de massif. En l'absence d'avis dans le délai de trois mois suivant la saisine, celui-ci est considéré comme favorable, en application de l'article R.143-4 du code de l'urbanisme.

2. La loi Littoral

Les communes de Moustiers et de Sainte-Croix du Verdon incluses dans le périmètre du SCoT sont riveraines du lac de Sainte-Croix dont la surface est supérieure à 1000 ha. Le SCoT est donc concerné par l'application de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « loi littoral ».

Le SCoT reste l'outil privilégié pour décliner les principes de la loi Littoral. En effet, son échelle permet de concevoir une urbanisation dépassant une logique strictement communale. En outre, son objet lui permet de concilier de nombreuses politiques publiques sectorielles qui ont un impact sur l'aménagement.

A cet égard, le SCoT déterminera les capacités d'accueil des espaces urbanisés et à urbaniser et identifiera les espaces proches du rivage, les coupures d'urbanisation et les espaces remarquables et caractéristiques du littoral. De plus, le SCoT définira les critères de qualification des agglomérations, villages et hameaux au regard des spécificités locales et précisent les secteurs qui, dans les espaces proches du rivage, peuvent faire l'objet d'une extension limitée de l'urbanisation.

La traduction des notions de la loi Littoral à l'échelle du SCoT, qui sera ensuite précisée à l'échelle des PLU, est une **garantie majeure pour la sécurité juridique des documents d'urbanisme et des autorisations de construire.**

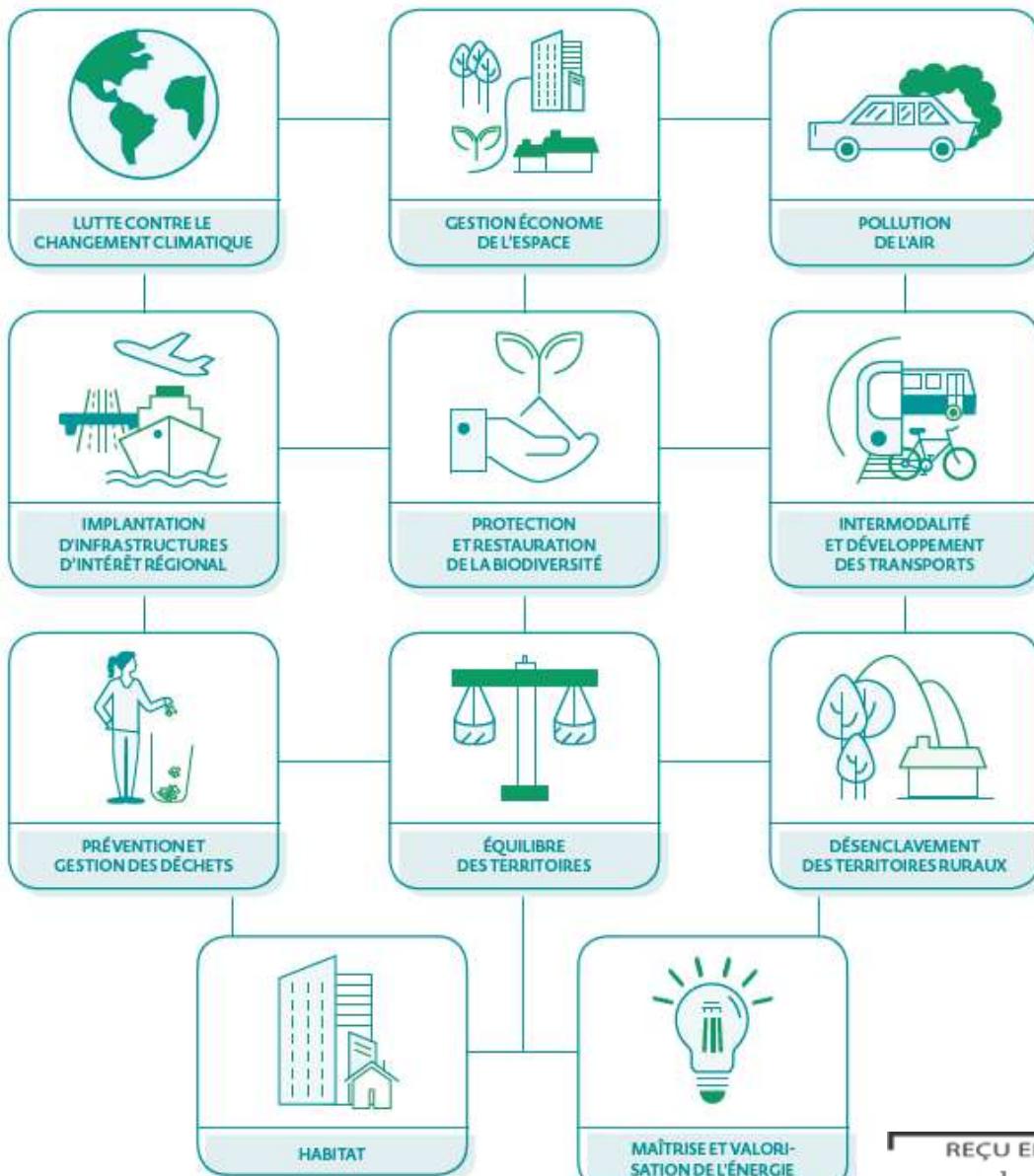
3. Les règles du SRADDET

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) est un document d'orientation chargé d'organiser la stratégie régionale à moyen et long terme (2030 et 2050) en définissant des objectifs et des règles se rapportant à 11 domaines obligatoires.

OBLIGATOIRE, PRESCRIPTIF, INTÉGRATEUR,
LE SRADDET A LES MOYENS DE SES AMBITIONS.

Il constitue une occasion rare de bâtir un nouveau modèle d'aménagement du territoire en coordonnant l'action régionale dans onze domaines définis par la loi.

SRADDET: Schéma régional d'aménagement,
de développement durable et d'égalité des territoires



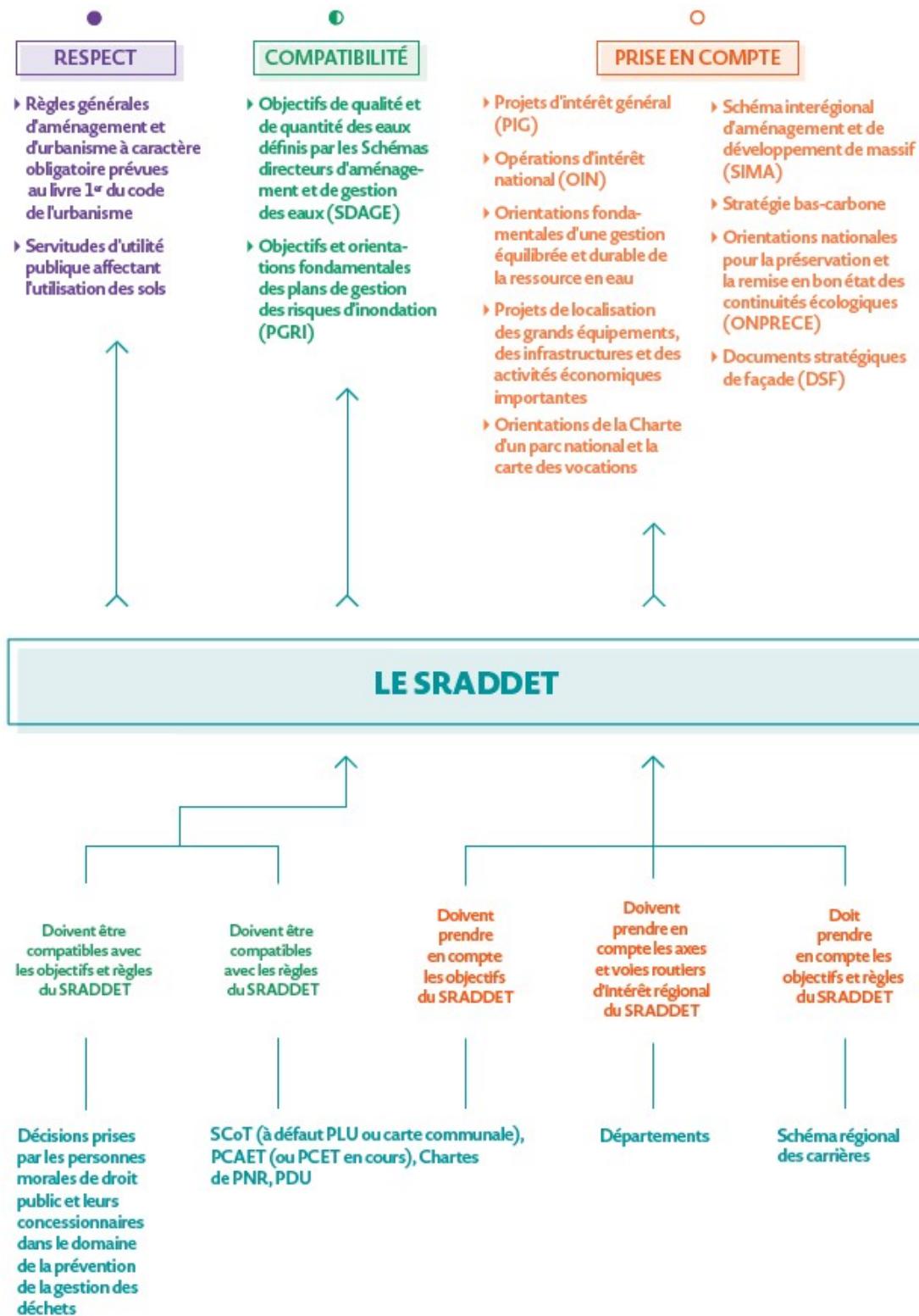
REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

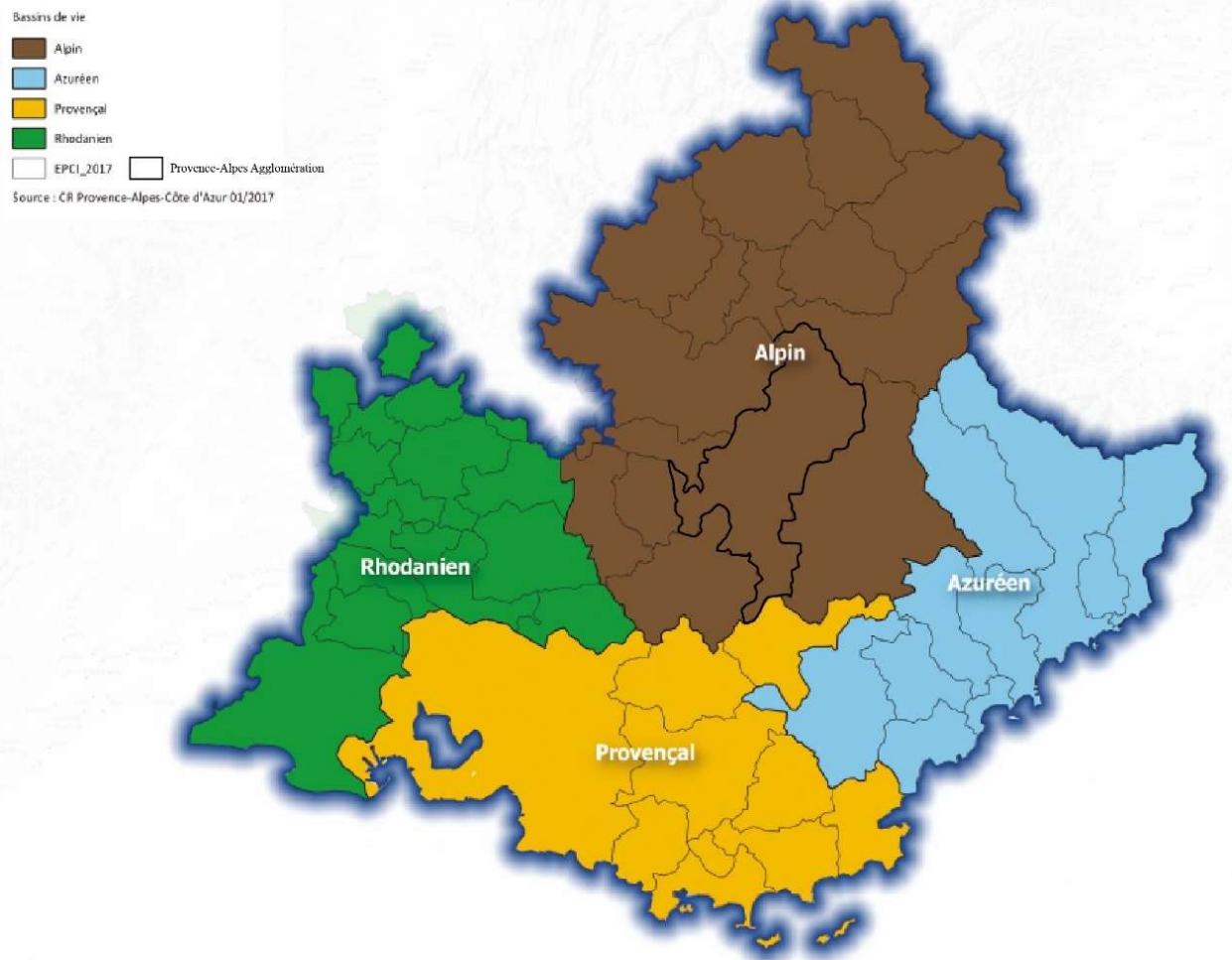
Le SRADDET est surnommé « schéma des schémas » au sens où il intègre des schémas sectoriels et s'impose aux documents de planification et d'urbanisme des autres acteurs publics (SCoT, PLUi, PCAET, etc.). Il joue donc un rôle d'ensemblier à la fois pour les stratégies de l'institution régionale et pour celles des autres collectivités couvrant le territoire régional.



Le SRADDET de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur a été approuvé par arrêté de M. Le Préfet de Région en date du 15 octobre 2019.

A l'échelle du SRADDET, le territoire de Provence-Alpes Agglomération est intégré à **l'espace alpin**.

Les 4 bassins de vie de la Région Sud PACA, Fascicule du SRADDET, 2019



DES ENJEUX MAJEURS DANS L'ESPACE ALPIN

Repenser le rôle de l'espace alpin dans le positionnement inter-régional

Favoriser une stratégie de rééquilibrage territorial centrée sur les pôles de services et d'équipements

Accélérer le désenclavement physique et numérique de l'espace alpin

Revitaliser l'agriculture et réinventer de nouveaux « circuits courts »

Imaginer le tourisme de demain

Soutenir et structurer le développement de filières innovantes autour de l'énergie et des ressources naturelles

Le SRADDET repose sur une stratégie régionale territorialisée matérialisée au moyen de 68 objectifs (et de 52 règles) à traduire dans les documents de planification des territoires.

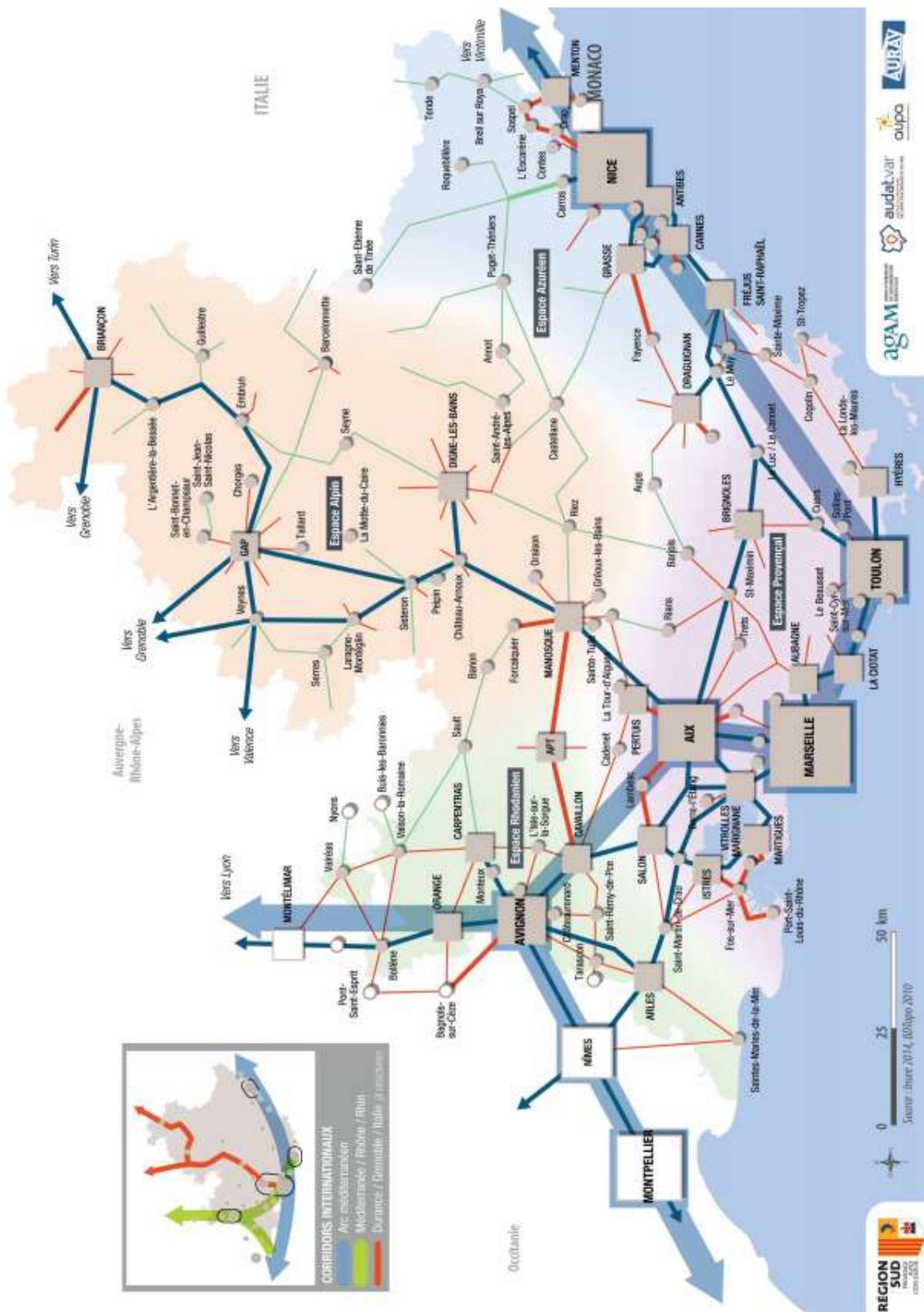
Le SCoT Provence Alpes Agglomération doit être compatible avec ses règles générales et doit également prendre en compte ses objectifs. Pour plus de lisibilité, les règles générales et les principaux objectifs qui concernent le territoire de Provences Alpes Agglomération sont résumés ici de manière conjointe.

Le SRADDET développe son modèle de développement territorial à travers une nouvelle organisation du territoire constituée autour de trois niveaux de centralités urbaines, appelées à structurer et organiser le développement au sein d'espaces cohérents.

Ainsi, une grande partie du territoire de Provence Alpes Agglomération est identifiée comme **espace d'équilibre régional** au sein duquel il s'agit de promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité. La commune de Digne-les-Bains est identifiée comme centre urbain régional dont l'objectif est de :

- Consolider son rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
- Consolider son rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional).

Les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Seyne-les-Alpes sont identifiées comme **centres locaux et de proximité** dont l'objectif est de les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie.



Source : Rapport de présentation SRADDET Région Sud

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

Démographie

Le SRADDET fixe également des **objectifs de croissance démographique** à atteindre traduit au sein de son objectif 52 « Contribuer collectivement à l'ambition démographique régionale ». Au niveau régional, la croissance démographique ralentit. La Région se donne pour objectif d'atteindre un taux moyen de croissance démographique de 0,4% à l'horizon 2050, axé de manière privilégiée sur la population active. La Région souhaite en effet maintenir les jeunes sur son territoire et attirer une nouvelle population en âge de travailler.

Les objectifs de croissance démographique sont territorialisés. Ainsi, chaque espace défini dans le SRADDET poursuit son propre objectif de croissance :

- Espace provençal : 200 000 habitants supplémentaires en 2030 et 450 000 habitants supplémentaires en 2050, calculé sur la base d'un taux de référence de 0,5% ;
- Espace azuréen : 85 000 habitants supplémentaires en 2030 et 200 000 habitants supplémentaires en 2050, calculé sur la base d'un taux de référence de 0,3% ;
- Espace rhodanien ; 56 000 habitants supplémentaires en 2030 et 124 000 habitants supplémentaires en 2050, calculé sur la base d'un taux de référence de 0,4% ;
- Espace alpin : 33 000 habitants supplémentaires en 2030 et 65 000 habitants supplémentaires en 2050, calculé sur la base d'un taux de référence de 0,6%.

Règle → Sur le territoire PAA, il s'agit de déployer des stratégies d'accueil de la population et de développer la qualité de vie. L'accueil de la population devra se faire en priorité **dans les centralités** (telles que Digne).

Logement

En termes de **production de logements**, l'objectif du SRADDET est de « Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits ». En lien avec la population attendue et afin de permettre un parcours résidentiel optimal, l'**objectif à l'horizon 2030 est de produire 30 000 logements** (résidences principales) et localisés principalement **dans les centralités**.

Cet objectif est décliné en plusieurs objectifs quantitatifs selon les espaces :

- Espace provençal : il devra accueillir environ **15 700 logements** à horizon 2030 ;
- Espace azuréen : il devra accueillir environ **7 200 logements** à horizon 2030 ;
- Espace rhodanien : il devra accueillir environ **4 100 logements** à horizon 2030 ;

↗ **0,4%**
de croissance
démographique
(en priorité dans
les centralités,
pour moitié dans
les métropoles)



↗ Objectif 2030:
5 380 000
habitants

Ces propositions sont
déclinées dans les
quatre espaces iden-
tifiés par le SRADDET
(alpin, provençal, azu-
réen, rhodanien).

↗ Objectif 2050:
5 850 000
habitants

- Espace alpin : il devra accueillir environ **3 000 logements** à horizon 2030.

Règle → Chaque territoire de projet doit veiller à ce que **50 % de la production de logements soit abordable** à destination des jeunes et des actifs. De plus, **50 % du parc de logements ancien doit faire l'objet d'une réhabilitation énergétique à l'horizon 2050.**

Consommation foncière

L'objectif fixé par le SRADDET est de :

- Diminuer de 50% le rythme de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers sur le territoire régional à l'horizon 2030, par rapport à la consommation observée sur la période 2006-2014, soit atteindre une consommation moyenne de 375 hectares par an à l'horizon 2030 à l'échelle régionale ;
- Concentrer les nouveaux développements au sein des enveloppes urbaines définies par les territoires de SCoT ;
- Privilégier en priorité la préservation des espaces agricoles, notamment les espaces irrigués et/ou à forte valeur agronomique qui sont aujourd'hui les plus impactés par le phénomène d'étalement urbain. En effet, il convient d'éviter l'ouverture à l'urbanisation et le déclassement des surfaces agricoles équipées à l'irrigation pour atteindre aucune perte de surfaces agricoles équipées à l'irrigation à l'horizon 2030.

A l'échelle de la Région, 750 hectares d'espaces naturels et agricoles consommés chaque année entre 2006 et 2014. Ce bilan est contrasté selon les espaces :

- Espace provençal : 2721 ha, soit 340 ha/an
- Espace rhodanien : 1290 ha, soit 161 ha/an
- Espace Alpin : 1100 ha consommés, soit 137,5 ha/an
- Espace azuréen : 692 ha consommés, soit 86,5 ha/an.

Règle → Déterminer des objectifs chiffrés de consommation et de lutte contre l'étalement urbain **divisant par 2 le rythme de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030 au regard de la période des 10 dernières années.**

Mobilité

Objectif → Les habitants de la Région sont fortement dépendants à la voiture individuelle et de nombreux dysfonctionnements en matière de transports existent. L'objectif pour la Région est d'atteindre **un report modal de la voiture individuelle vers d'autres modes de transports** (collectifs et durables) **de 15 % à l'horizon 2030**. Entre autres, la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens doit passer de 3 % en 2012 à 12.5 % en 2030.

Numérique

Objectif → L'enclavement numérique est bien présent dans la région, le territoire alpin est beaucoup plus touché. **A l'horizon 2025, la Région vise une couverture très haut débit pour l'ensemble du territoire régional.**

Réduction de la consommation d'énergie et énergies renouvelables

En termes d'énergies renouvelables, le secteur hydroélectrique constitue une ressource importante à exploiter. En effet, la présence du Verdon, de la Durance et du Rhône permet d'assurer une production importante d'énergie hydroélectrique. L'un des enjeux consiste à diversifier les filières relatives aux énergies renouvelables notamment par des projets innovants qui peuvent reposer sur l'hydrogène, la récupération de la chaleur (géothermie), la méthanisation, etc.

Objectif → Riche d'un environnement propice au développement des énergies renouvelables, la Région entend être neutre en carbone et **diminuer la consommation totale d'énergie primaire de 27 % en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à 2012** afin de **couvrir 100 % de sa consommation par les énergies renouvelables en 2050.**

Ainsi, il s'agit de favoriser le développement de solutions énergétiques en réseaux (réseaux de chaleur, de froid, etc.) en privilégiant les énergies renouvelables et de récupération. Dans les projets de création ou d'extension de zones d'activités économiques, il convient de prévoir et d'intégrer les dispositifs de production d'énergies renouvelables et de récupération, notamment de la chaleur fatale. De plus, des efforts en matière de réhabilitation énergétique sont à effectuer, à la fois sur le parc de logements anciens mais aussi sur les équipements publics et les bâtiments tertiaires.

Règle → 50 % du parc de logements anciens doit faire l'objet d'une réhabilitation énergétique à l'horizon 2050 en établissant des réhabilitations de niveau règlementaires BBC Energétique Rénovation ou de niveau passif.

Ressource en eau

Le territoire bénéficie d'une ressource en eau abondante et de qualité et compte un nombre important d'infrastructures hydrauliques (5 000 kms de canalisations). Toutefois, ces ressources et ces aménagements sont inégalement répartis sur le territoire et les besoins ainsi que le changement climatique impactent la ressource en eau vers sa raréfaction.

Objectif → La Région entend **réduire de 10% la ressource en eau à horizon 2050 sur le système Verdon-Durance**. De plus, le SRADDET indique que la ressource en eau doit être une condition préalable et déterminante à la définition d'un projet.

Les eaux souterraines constituent des ressources stratégiques à l'échelle régionale et locale. La Région entend préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides.

Gestion et prévention des déchets

Au-delà d'un enjeu de prévention et de gestion des déchets, il s'agit également de se tourner vers des enjeux liés à la **transition environnementale et énergétique et à l'économie circulaire**.

Objectif → Le SRADDET fixe de **réduire de 10% la production de l'ensemble des déchets non dangereux** des ménages et des activités économiques dès 2025 par rapport à 2015. De plus, il s'agit de développer le réemploi.

Economie

Objectif → Au vu du manque de foncier disponible et de l'implantation des zones d'activités en périphérie, il s'avère nécessaire de rechercher une plus grande cohérence dans la localisation des zones d'activités et de concentrer les activités économiques dans les centralités (en lien avec une gestion économe de l'espace). A cet effet, **Digne et Château-Arnoux-Saint-Auban sont identifiés comme des espaces d'appui au développement économique**.

Règle → Prioriser l'implantation des activités commerciales, tertiaires et artisanales au sein des centres-villes et des centres de quartier, en évitant les implantations en périphérie.

Règle → Viser un développement commercial respectant l'équilibre centre/périphérie et maîtrisant la consommation d'espace et en cohérence avec les territoires limitrophes.

Environnement

Objectif → Les continuités écologiques ne s'arrêtant pas aux limites administratives, la démarche d'assurer les continuités écologiques se fera dans le cadre d'un partenariat étroit. Il s'agit de **préserver 84 % de la trame verte, remettre en état 16 % de la trame verte et 42,3 % des cours d'eau**.

Organisation du territoire

Objectif → Le territoire de Provence-Alpes Agglomération est en grande partie identifié comme un espace d'équilibre régional où il est nécessaire de **réduire le rythme de la consommation d'espace et équilibrer le développement au sein de cette espace dans son fonctionnement**. Digne, en tant que centre urbain régional, doit **consolider son rôle de structuration de l'espace environnant**. Seyne et Château-Arnoux-Saint-Auban, en tant que centres locaux de proximité, ont un rôle **de structuration et d'animation dans le bassin de vie**.

Objectif → Les centralités devant être mises en réseau afin de **consolider les relations et d'appuyer la coopération**, Digne doit renforcer **ses liens avec son bassin de vie** en renforçant les transports du quotidien et l'accessibilité aux services tout en impulsant de nouvelles réciprocités villes-campagnes. Château-Arnoux-Saint-Auban et Seyne **structurent l'offre de services en réseau**, visant la complémentarité de l'offre entre villes et villages.

4. La Charte du Parc Naturel Régional du Verdon

La charte du Parc naturel régional du Verdon a été approuvée le 2 juillet 2024. Sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, sont concernées 4 communes : Majastres, Moustiers-Sainte-Marie, Saint-Jurs et Sainte-Croix-du-Verdon.

L'article L.131-1 du Code de l'urbanisme stipule que « les SCoT doivent être compatibles avec chartes des parcs régionaux prévues à l'article L.333-1 du Code de l'environnement ». Les organismes de gestion des parc naturels régionaux et nationaux sont associés à l'élaboration du SCoT et des Plu(i) (article L.132-7 du Code de l'Urbanisme).

Ambitions et Orientations de la Charte du PNR du Verdon
Ambition 1 : Agir collectivement face au bouleversements climatiques et sociétaux
Orientation 1 : Animer et organiser un territoire plus résilient au changement climatique
Orientation 2 : S'engager dans une politique de sobriété et de productions énergétiques diversifiées, au bénéfice de tous
Orientation 3 : Renforcer l'éducation et l'esprit critique pour permettre à chaque citoyen d'agir face aux évolutions sociétales et environnementales
Ambition 2 : Gérer de manière concertée nos « biens communs »
Orientation 4 : Renforcer la gestion commune et solidaire entre territoires aval et amont de la ressource en eau et des milieux aquatiques
Orientation 5 : Faire de la biodiversité un bien commun à préserver et à transmettre aux générations futures
Orientation 6 : S'appuyer sur la capacité naturelle d'adaptation des forêts pour favoriser leur résilience face aux changements climatiques
Orientation 7 : Révéler et Partager le patrimoine culturel
Orientation 8 : Révéler et préserver les paysages du Verdon, accompagner leur évolution
Ambition 3 : Viser un développement équilibré du territoire
Orientation 9 : Agir pour un aménagement équilibré du Verdon, adapté aux modes de vie ruraux, et attractif à l'année
Orientation 10 : Accompagner et valoriser une agriculture et un pastoralisme tournée vers l'avenir et respectant les ressources naturelles du territoire
Orientation 11 : Rechercher l'équilibre entre économie touristique, vie locale et respect des patrimoines

5. Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée

Le 18 mars 2022, le comité de bassin Rhône Méditerranée Corse a adopté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2027 et a donné un avis favorable au programme de mesures (PDM) qui définit les actions à mener pour atteindre cet objectif. Ces documents sont entrés en vigueur le 4 avril 2022 suite à la publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté d'approbation du préfet du 21 mars 2022.

Révisé tous les 6 ans, le SDAGE fixe les conditions pour concilier le développement et l'aménagement des territoires avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

9 orientations fondamentales traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à économiser l'eau et s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger notre santé, préserver et restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, préserver les zones humides, la mer Méditerranée et la biodiversité. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une organisation adaptée et une concertation entre tous les acteurs.

L'analyse de la compatibilité du SCoT de Provence Alpes Agglomération avec le SDAGE s'appuie sur le guide technique « Eau et urbanisme en Rhône-Méditerranée, assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE et le PGRI ».

Disposition du SDAGE	
Orientation fondamentale 0 – S'adapter aux effets du changement climatique	
0-01 - Mobiliser les acteurs des territoires pour la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique	
0-02 – Nouveaux aménagements et infrastructures : garder raison et se projeter sur le long terme	
0-03 – Développer la prospective en appui à la mise en œuvre des stratégies d'adaptation	
Orientation fondamentale 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
1-02 – Développer les analyses prospectives dans les documents de planification	
1-04 – Incrire le principe de prévention dans la conception des projets et les outils de planification locale	
Orientation fondamentale 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	
2-01-Mettre en œuvre la séquence « Eviter réduire compenser »	
2-04 Sensibiliser les maîtres d'ouvrages en amont des procédures réglementaires sur les enjeux environnementaux à prendre en compte	
Orientation fondamentale 3 – Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau	
3-02 Prendre en compte les enjeux socioéconomiques liés à la mise en œuvre du SDAGE	
3-03 Ecouter et associer les territoires dans la construction des projets	
3-04 Développer les analyses économiques dans les programmes et projets	

Orientation fondamentale 4 – Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

4-09-Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique

4-10-Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire

Orientation fondamentale 5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

5A-01 Prévoir des dispositifs de réduction des pollutions garantissant l'atteinte et le maintien à long terme du bon état des eaux

5A-02 Pour les milieux particulièrement sensibles aux pollutions, adapter les conditions de rejet en s'appuyant sur la notion de « flux admissible »

5A-03 Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine

5A-06 Etablir et mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE

5A-04 Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées

5B-01 Anticiper pour assurer la non-dégradation des milieux aquatiques fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation

5E-01 Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable

5E-03 Renforcer les actions préventives de protection des captages d'eau potable

Orientation fondamentale 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides

6A – Définir, préserver et restaurer l'espace de bon fonctionnement

6A-01 - Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines

6A-02 - Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques

6A-03 - Préserver les réservoirs biologiques et poursuivre leur caractérisation

6A-04 - Préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves

Orientation fondamentale 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides

6B-01 – Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides dans les territoires pertinents

6B-02 - Mobiliser les documents de planification, les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides

6B-03 - Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets

6B-05 Poursuivre l'information et la sensibilisation des acteurs par la mise à disposition et le porter à connaissance

Orientation fondamentale 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

- 7-01 – Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion de la ressource en eau
7-04 – Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la disponibilité de la ressource
7-05-Mieux connaître et encadrer les forages à usage domestique

Orientation fondamentale 8 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 8-01 - Préserver les champs d'expansion des crues
8-02 - Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues
8-03 - Éviter les remblais en zones inondables
8-05 - Limiter le ruissellement à la source
8-06 - Favoriser la rétention dynamique des écoulements

6. Le SAGE

Le territoire du SCoT Provence Alpes Agglomération est soumis au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du « Verdon » mis en place en 2014 dont le périmètre concerne les communes de Saint-Jurs, Moustiers-Sainte-Marie et de Sainte-Croix-du-Verdon.

Les enjeux du SAGE approuvé sont les suivantes :

- Rechercher un fonctionnement hydromorphologique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques ;
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes ;
- Aller vers une gestion solidaire de la ressource ;
- Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques ;
- Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux.

7. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Le territoire du SCoT est concerné par le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027, adopté le 25 novembre 2020. Ce dernier constitue un outil de mise en œuvre de la directive inondation dont l'actualisation est prévue tous les 6 ans. Ce plan a l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée vise la structuration de toutes les composantes de la gestion des risques d'inondation en mettant l'accent sur la prévention, la protection et la préparation.

Le PGRI comprend cinq grandes priorités :

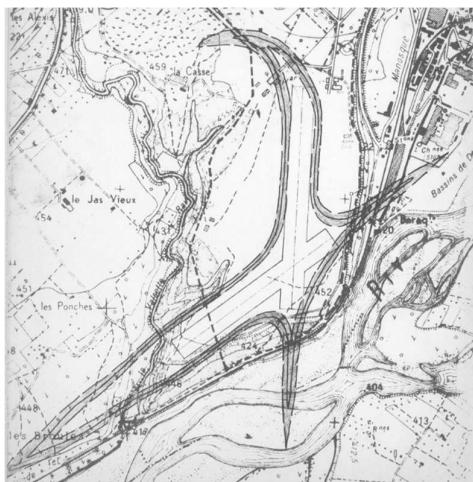
- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- Organiser les acteurs et les compétences ;
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Le territoire du SCoT n'est concerné par aucun Territoire à Risque important d'Inondation (TRI).

8. Les dispositions particulières aux zones de bruit de l'aérodrome de Château-Arnoux-Saint-Auban

L'aérodrome de Château-Arnoux-Saint-Auban est soumis au Plan d'Exposition au Bruit approuvé le 04/08/1975 sur les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Montfort, les Mées, l'Escale et Peyruis.

Il identifie de manière approximative la zone de propagation du bruit en grisé sur le plan ci-dessous précisant ainsi les zones non constructibles.



Plan d'Exposition au Bruit des Aéronefs

III. Les documents que le SCoT doit prendre en compte

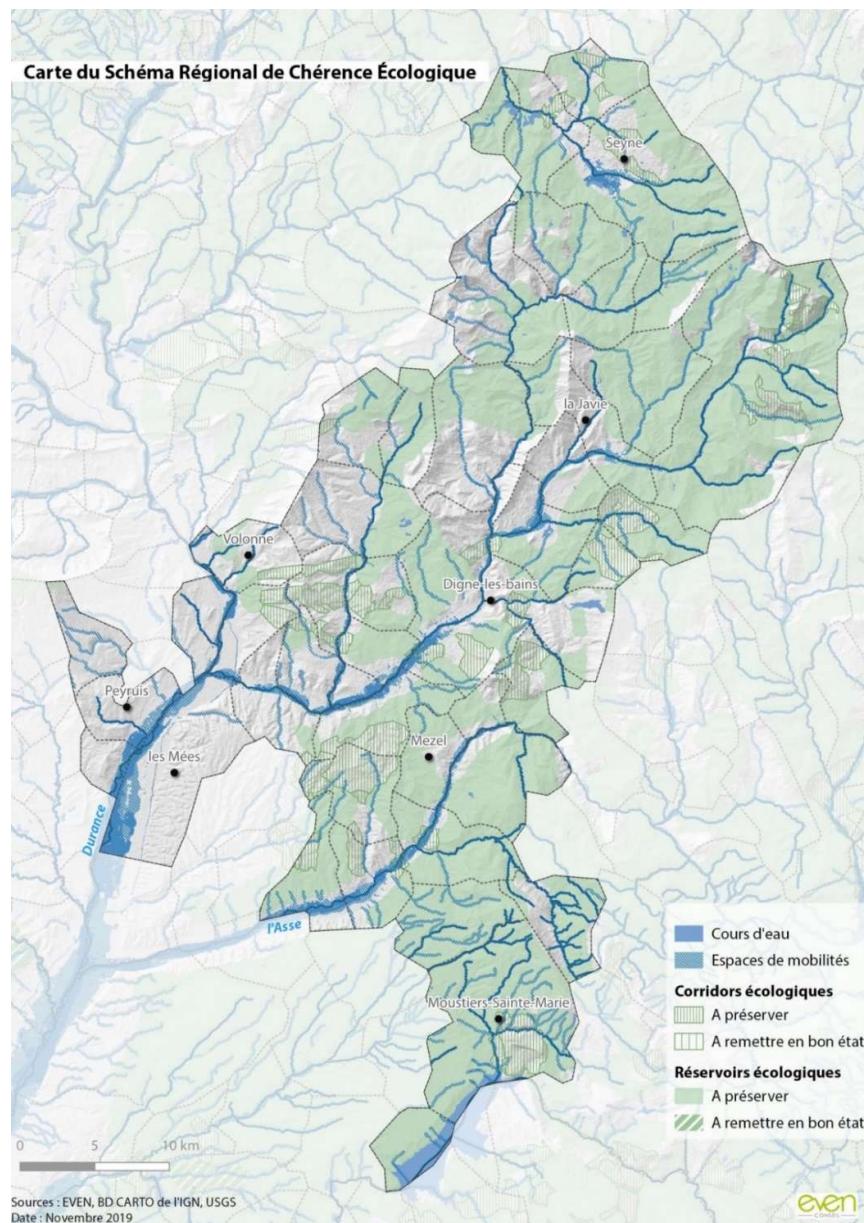
1. Le SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Cet outil est aujourd'hui intégré dans le SRADDET et dans ses objectifs.

Le SRCE présente quatre grandes orientations stratégiques :

1. Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques ;
2. Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques ;
3. Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture ;
4. Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.

Le SCoT Provence Alpes Agglomération est constitué d'un vaste réservoir écologique à préserver sur la quasi-totalité du territoire. Le réseau hydrographique est également bien développé et se rattache à de nombreux espaces de mobilités.



2. Le PCAET

Ce projet territorial de développement durable qui s'applique à l'échelle de Provence Alpes Agglomération doit répondre à 4 finalités :

- Traduire l'action du territoire vers la transition énergétique (sobriété-efficacité-énergies renouvelables) ;
- Lutter contre le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire aux conséquences de ce changement.

Il est mis en place pour une durée de 6 ans à compter de son approbation. Il doit prendre en compte les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique à l'horizon 2030 :

- Réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990 ;
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 ;
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le PCAET de PAA a été approuvé le 28 février 2020 et compte 49 actions à réaliser, elles se répartissent dans les six axes suivants :

- Mettre en synergie l'ensemble des mobilités ;
- Structurer les actions de transition énergétique dans l'habitat ;
- Provence Alpes Agglomération collectivité éco-responsable ;
- Soutenir le déploiement des énergies locales et renouvelables ;
- Inciter la transition énergétique des activités économiques du territoire ;
- Anticiper les impacts du changement climatique.

Le PCAET de PAA ayant été approuvé en 2020, est mis en compatibilité avec le SCoT.

3. Le Schéma Régional des Carrières

Le Schéma Régional des Carrières PACA a été approuvé le 13 mai 2024.

Orientations et objectifs du SRC
Créer un observatoire des ressources minérales <ul style="list-style-type: none">- Actualisation et diffusion de données- Développement de l'information et de la formation
Intégrer l'approvisionnement en ressources minérales dans la planification du territoire <ul style="list-style-type: none">- Développement de l'autonomie des territoires- Préservation des accès aux gisements d'intérêt national et régional- Réalisation des chantiers exceptionnels
Economiser la ressource et développer le recyclage <ul style="list-style-type: none">- Optimiser les quantités et la qualité des ressources primaires extraites- Développer les pôles « matériaux »- Développer l'utilisation des ressources secondaires- Développer l'usage des matériaux biosourcés locaux
Optimiser les transports et limiter les émissions de gaz à effet de serre et polluants <ul style="list-style-type: none">- Optimiser les transports routiers- Développer les transports alternatifs à la route
Préserver les enjeux du territoire <ul style="list-style-type: none">- Planification du territoire et des projets- Evaluation environnementale et autorisations des projets
Prendre en compte l'environnement dans l'exploitation des carrières – Réhabiliter les sites <ul style="list-style-type: none">- Exploitation des sites- Réhabilitation des sites

2

DIAGNOSTIC

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

Chapitre 1 : Les attractivités résidentielles

I. Introduction

En 2021, le territoire compte 48 136 habitants (INSEE), soit un peu moins d'un tiers de la population du département Alpes-de-Haute-Provence (28,9%).

D'une densité moyenne de 30,1 habitants au km², le territoire est relativement dense. Il s'agit toutefois de la troisième intercommunalité la plus dense du territoire départemental (*sans compter les intercommunalités ayant leur siège hors du département*), loin derrière la Communauté d'Agglomération Durance-Lubéron-Verdon (75habitants/km²) et légèrement derrière la Communauté de communes Pays Forcalquier et Montagne de Lure (32 habitants/km²).

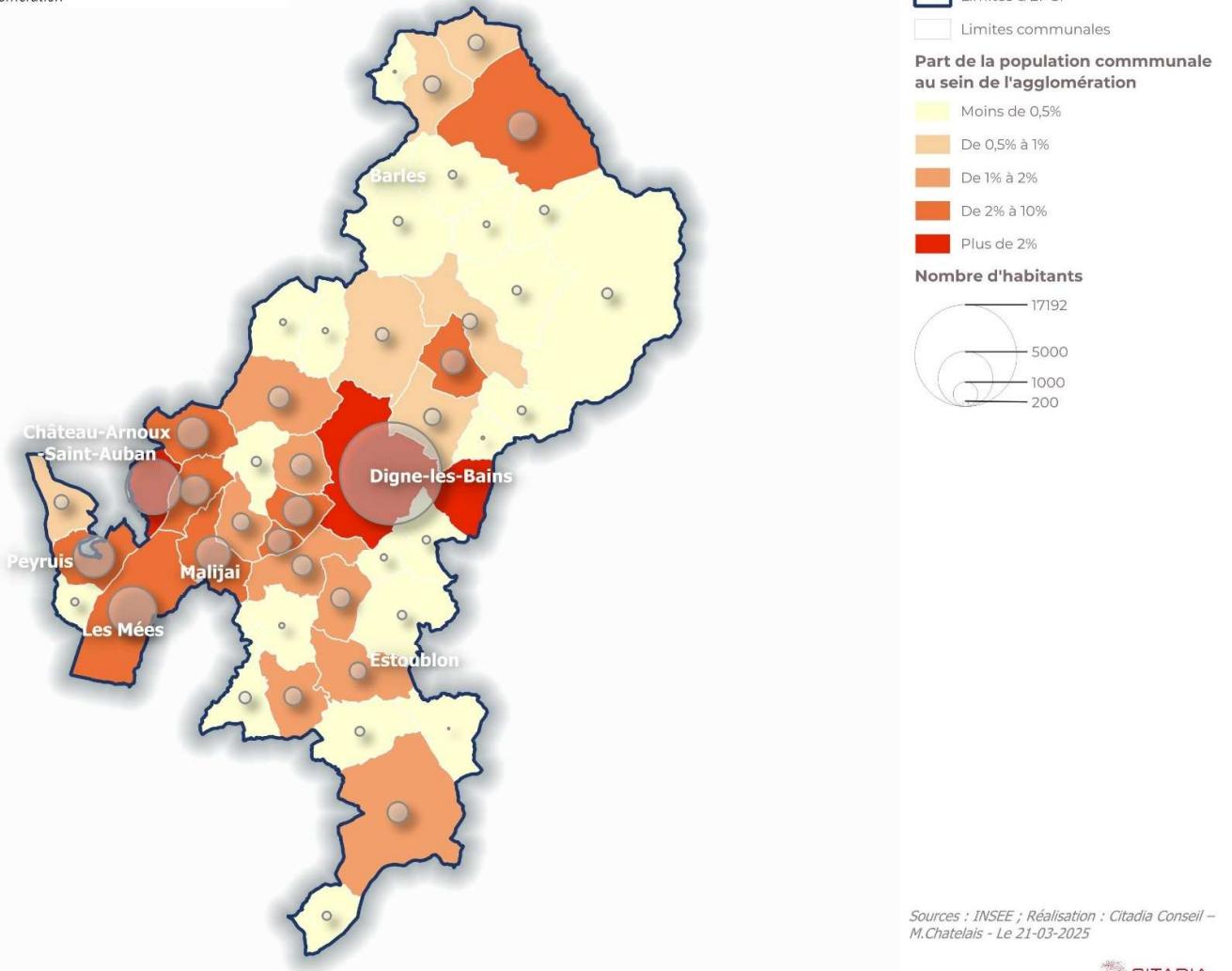
Sur les 46 communes du territoire, 37 ont moins de 1 000 habitants, 4 en ont entre 1000 et 2000, 4 entre 2 000 et 6 000 et seule Digne-les-Bains enregistre plus de 10 000 habitants.

Plusieurs éléments sont à constater en termes de répartition de la population :

- Le **pôle urbain majeur de Digne-les-Bains** concentre près d'un tiers de la population intercommunale (35,7%), avec ses 17 192habitants en 2021. Il s'agit de la centralité administrative et commerciale du territoire, elle constitue un pôle d'emploi majeur (indice de concentration de l'emploi INSEE 2020 de 1,63).
- Un **pôle urbain secondaire se trouve à Château-Arnoux-Saint-Auban** (5 082 habitants en 2021) accueillant 10,5% de la population intercommunale. Cette commune constitue un pôle économique important de l'intercommunalité (indicateur de concentration de l'emploi INSEE de 1,14 en 2016).
- Les **pôles de proximité** sont les communes urbaines de petite taille de : Les Mées (3 884 habitants), Peyruis (2 804 habitants), Malijai (2 002 habitants). Ces communes sont concentrées dans le sud-ouest du territoire. Cette concentration est à mettre en lien avec la proximité de la Métropole d'Aix-Marseille (environ une heure en voiture).
- A l'inverse, le nord de l'intercommunalité concentre des parts de population plus faibles et se structure principalement autour du pôle de Seyne (1 366 habitants et un indice de concentration de l'emploi de 1,06 en 2016).

Population municipale en 2021

SCoT Provence Alpes Agglomération



Sources : INSEE ; Réalisation : Citadia Conseil –
M.Chatelaïs - Le 21-03-2025



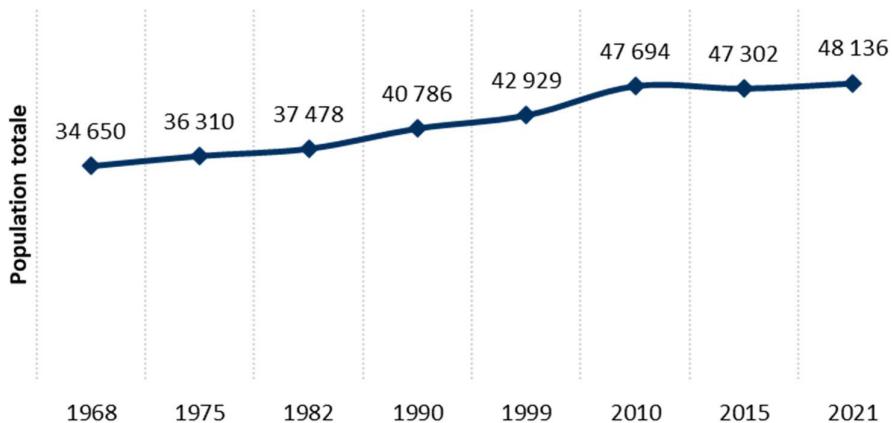
II. Dynamiques socio démographiques

1. Une croissance démographique modérée

1.1. Une croissance démographique stable sur la période récente

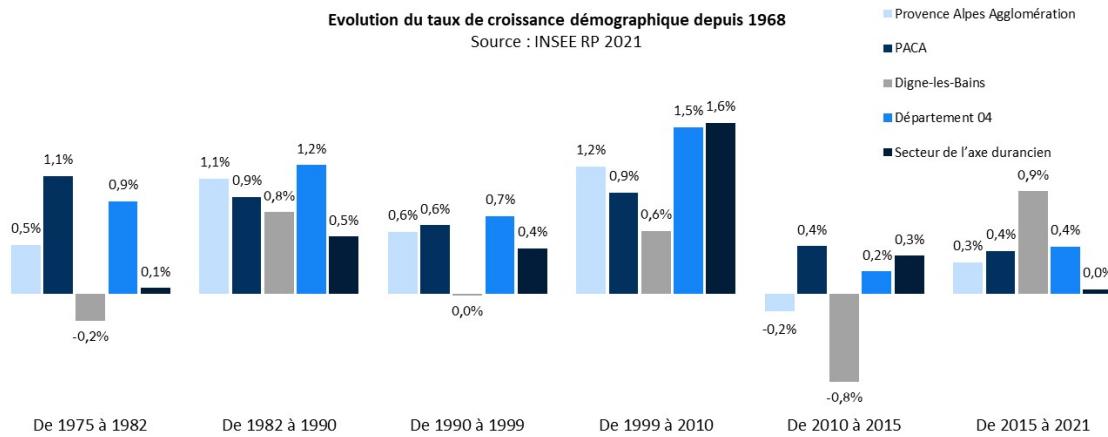
Evolution de la population du territoire entre 1968 et 2021

Source : INSEE RP 2021



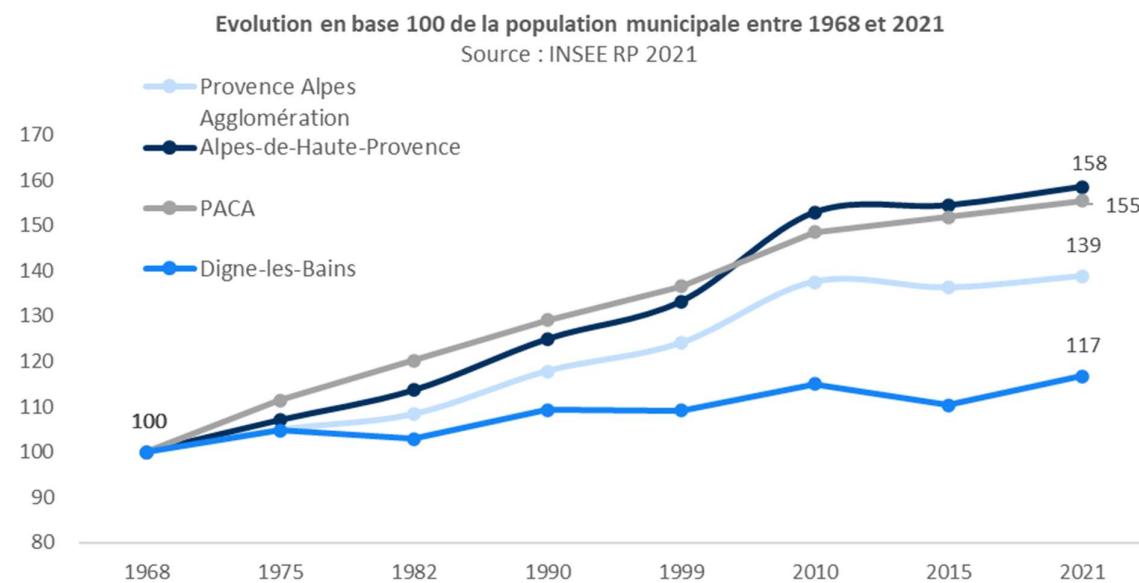
En 2021, le territoire Scot compte 48 136 habitants, le territoire a connu une croissance démographique progressive sur la période 1968-2010, suivi d'une relative stabilisation entre 2010 et 2021.

Sur la période 1968-2010, cette croissance démographique a été relativement lente par rapport au département mais constante. Entre 2010 et 2015, la hausse de la population a fortement ralenti, **le territoire connaît une légère perte d'habitants (-96 habitants), expliqué par la tendance négative des soldes naturel et migratoire**. Une légère reprise, bien qu'inférieure à celle de Digne-les-Bains, est observée sur le territoire pour la période plus récente, de 2015 à 2021.



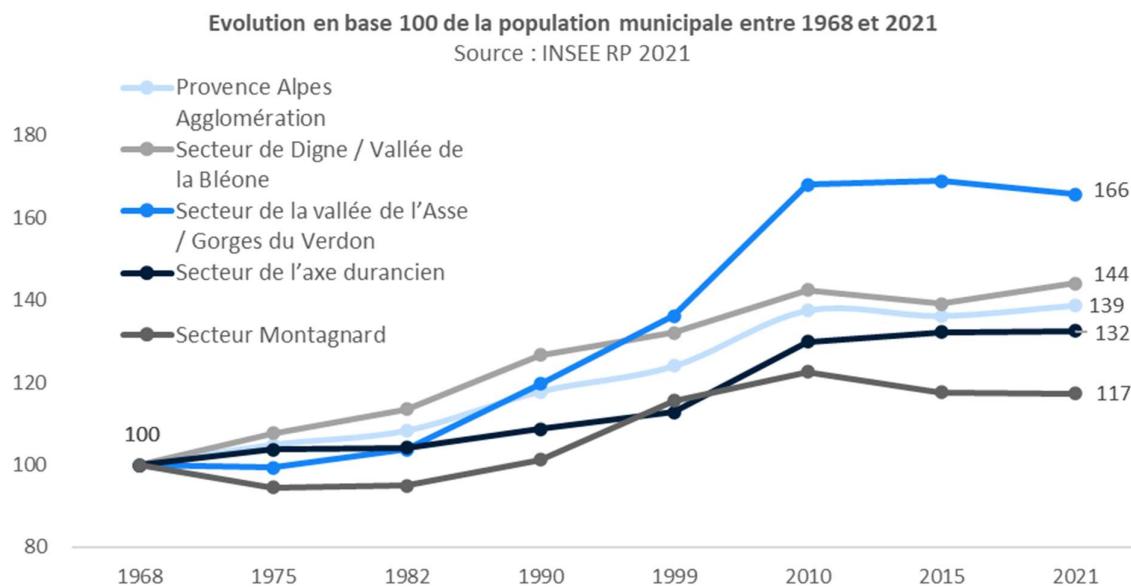
La croissance sur le territoire SCoT est toutefois moins rapide que celle du département et de la région sur la période longue. Ces derniers ont connu une croissance de leur population entre 1968 et 2021 de respectivement +58% et de +55% contre +39% pour la CA Provence Alpes Agglomération. Il est à noter également que la ville-centre a connu une croissance sur l'ensemble de la période 1968-2021 beaucoup plus modérée que le territoire de l'agglomération, de +17%, soit un gain de 2 470 habitants sur l'ensemble de la période. Contrairement aux croissances départementale et régionale, la ville-centre a connu des évolutions démographiques hétérogènes, avec des périodes de décroissance (1975-1982, 2010-2015), des phases de croissance et des périodes de stabilisation de la population. Toutefois sur la dernière période de 2015 à 2021, la population de Digne-les-Bains est repartie à la hausse.

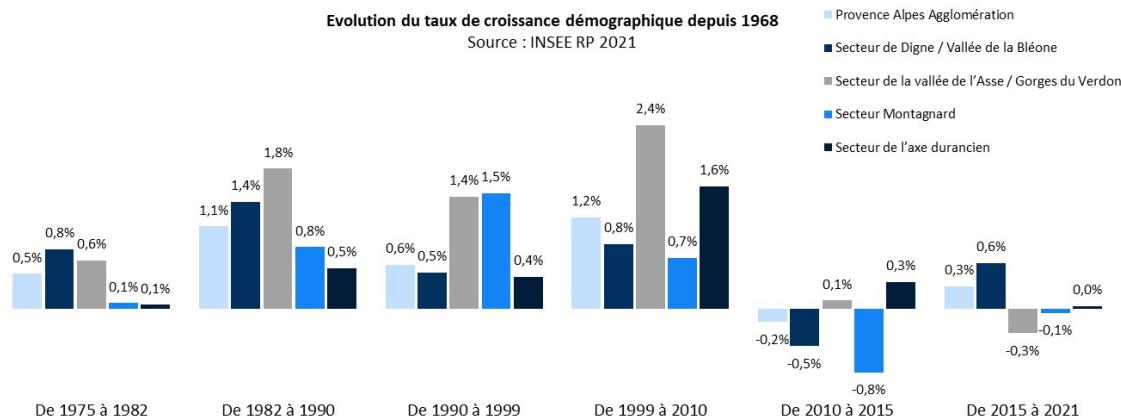
Sur la période récente, la légère reprise démographique de l'intercommunalité est à connecter avec l'évolution de la population de Digne-les-Bains.

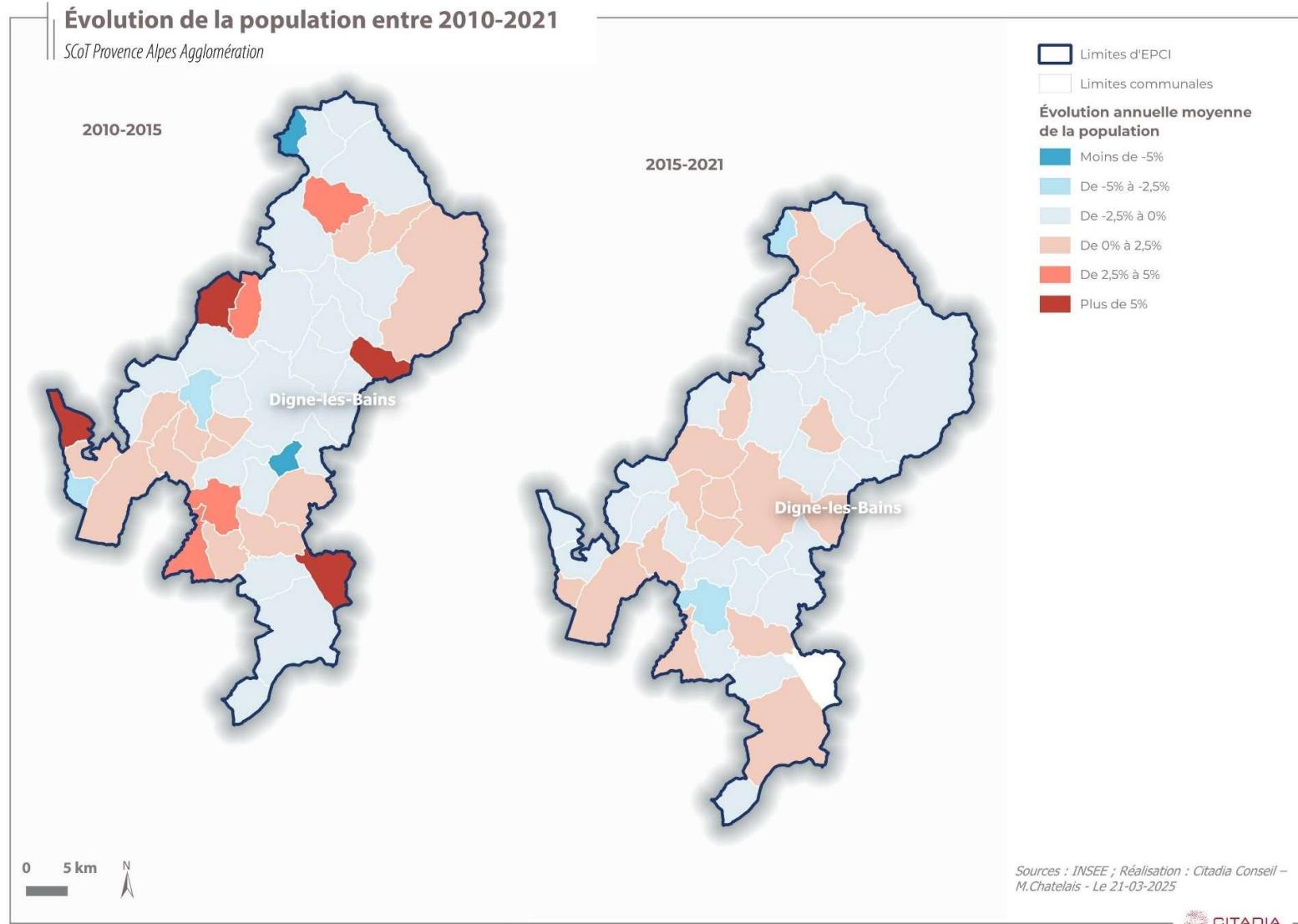


À l'échelle infra territoriale, les dynamiques démographiques sont contrastées :

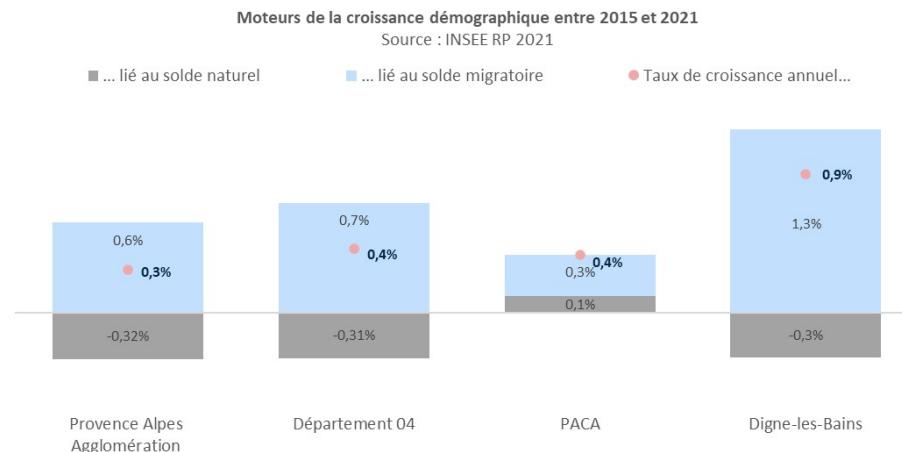
- Le secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon a connu une croissance rapide, notamment dans les années 1990 et jusqu'en 2010 ; la croissance démographique a ensuite fortement ralenti, passant de +2,4% par an entre 1999 et 2010 à +0,1% par an entre 2010 et 2015, pour finalement décroître sur la dernière période censitaire.
- La population du secteur de Digne et de la Vallée de la Bléone a augmenté de façon irrégulière depuis 1968, avec un pic de croissance dans les années 1980. Mais la tendance s'est inversée à partir de 2010, avec une baisse démographique qui s'est intensifiée jusqu'en 2015, en lien avec le poids de Digne-les-Bains. Une légère augmentation de la population pour la période de 2015 2021 est cependant à noter.
- Sur la période longue la croissance de l'Axe durancien apparaît plus timide que celle des secteurs précédents. Cependant, à partir de 2006, il est l'un de ceux connaissant une croissance démographique plus forte avec +1,6% par an entre 1999 et 2010 et +0,3% par entre 2010 et 2015.
- Le secteur Montagnard, après avoir perdu de nombreux habitants entre 1968 et 1975, a vu sa population fortement augmenter dans les années 1980 pour atteindre un pic de croissance entre 1990 et 2010. À partir de 2010 la croissance a fortement ralenti, pour devenir négative de 2010 à 2015 avec -0,8% entre 2010 et 2015, puis -0,1% entre 2015 et 2021.





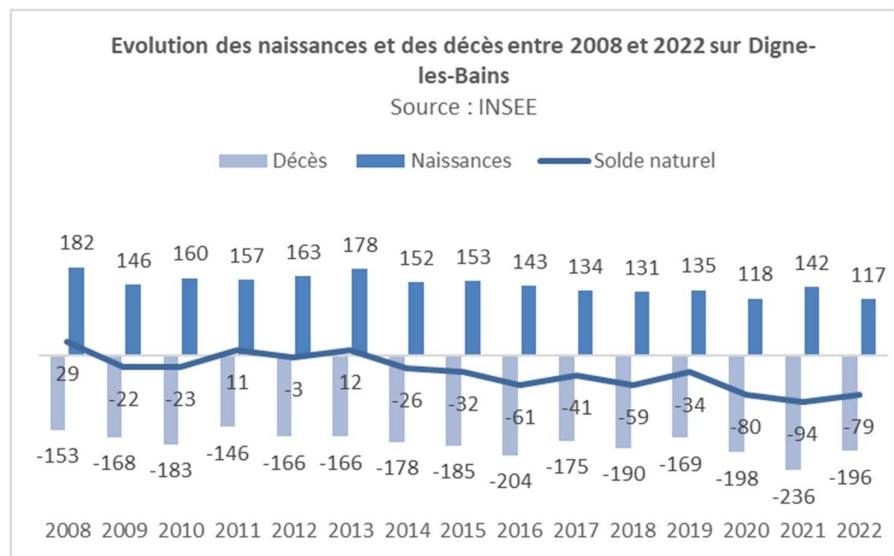
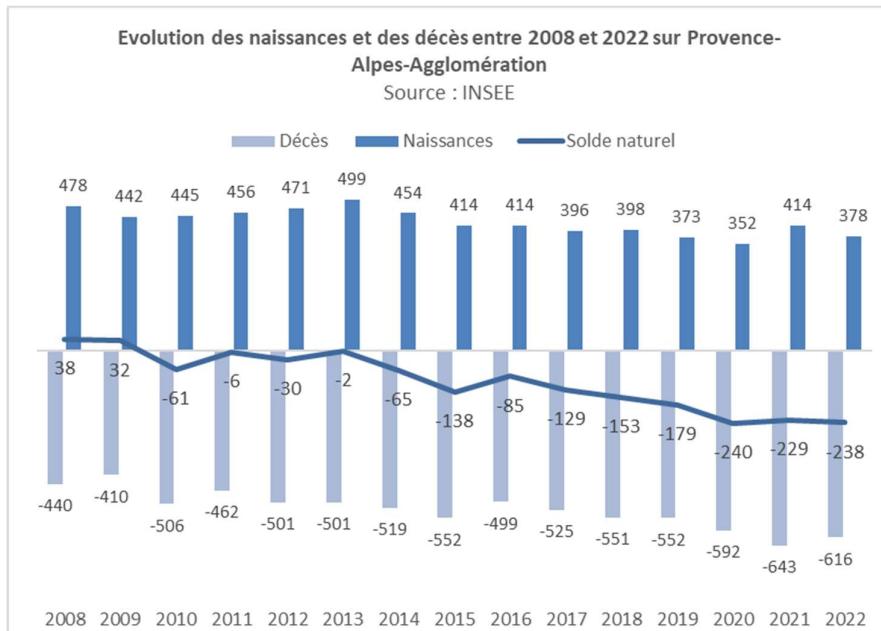


L'évolution de la population dépend de deux facteurs : d'une part le solde naturel, qui correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès ; d'autre part le solde migratoire, qui est la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs sur un territoire donné. Entre 2015 et 2021, le territoire se caractérise par un solde naturel négatif, sauf à l'échelle de la région, mais aussi par un solde migratoire positif.



L'analyse de la dynamique de natalité sur les 10 dernières années révèle pour le territoire intercommunal un solde naturel quasiment à l'équilibre jusqu'en 2014, période à partir de laquelle il s'inscrit dans une évolution négative jusqu'en 2022.

A Digne-les-Bains, la légère amélioration de la croissance est à lier à un solde migratoire positif très marqué. Cependant, depuis 2014, le solde naturel de la commune est légèrement négatif et s'est accentué dès l'année 2019.



Dans le secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon, le solde migratoire légèrement positif (+0,1% par an entre 2015 et 2020) ne permet plus de compenser le déficit naturel enregistré (-0,5% par an). Dès lors, le solde migratoire qui permettait le maintien de la population n'est plus de mise depuis la période 2015-2020.

La croissance démographique enregistrée dans le secteur de Digne et de la Vallée de la Bléone (+0,6% par an) est due à un solde migratoire positif (+1%). Malgré la suppression d'emplois publics des années 2010 qui a contribué à la baisse démographique et de l'emploi de la ville de Digne-les-Bains, la ville a renoué depuis avec une forte dynamique d'emplois et un important solde migratoire, contribuant ainsi à un taux de croissance annuel positif

La légère croissance démographique de l'Axe durancien entre 2011 et 2016 portée par des soldes migratoire et naturel positifs ne s'est pas perpétuée sur la période 2015-2020. Ce secteur se distingue des autres secteurs de l'agglomération par son attractivité résidentielle et sa dynamique naturelle la plus forte de la CA. Auparavant, ce secteur avait le solde naturel le plus important du territoire, cela est encore le cas mais dans une moindre mesure (-0,1% de solde naturel sur la période 2015-2020), ce qui explique en partie la stagnation du taux de croissance.

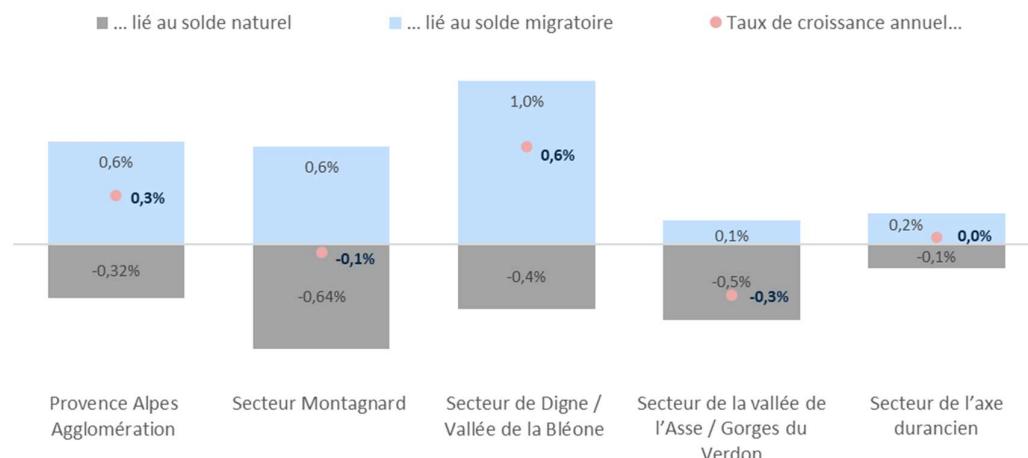
Le secteur Montagnard subit une légère perte de sa population entre 2015 et 2020 (-0,1% par an), en lien avec des soldes naturel et migratoire presque à l'équilibre, le déficit naturel reste le plus marqué de l'agglomération (-0,6% par an).

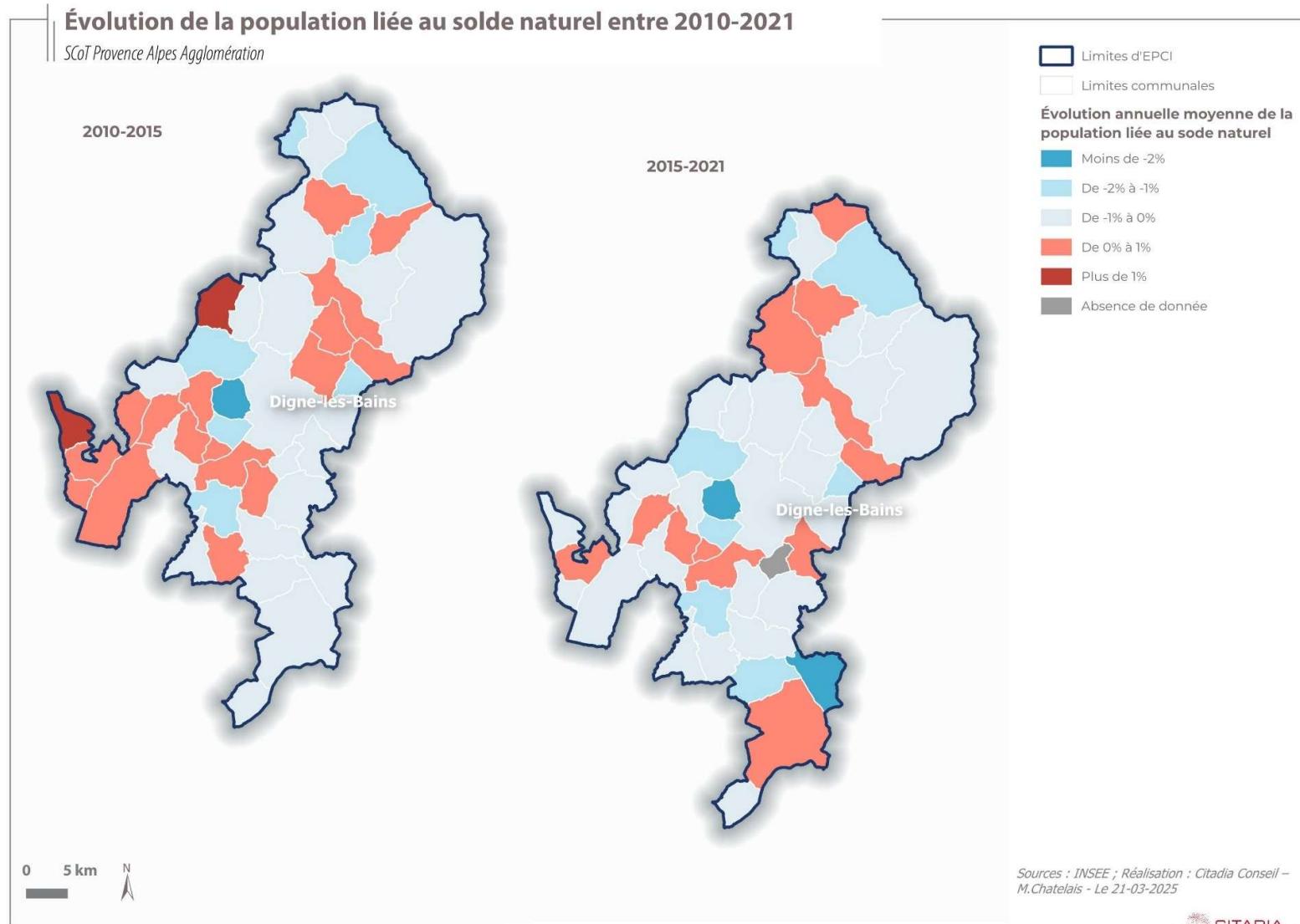
Moteurs de l'évolution démographique entre 2011 et 2016

Source : INSEE RP 2016

Moteurs de la croissance démographique entre 2015 et 2021

Source : INSEE RP 2021

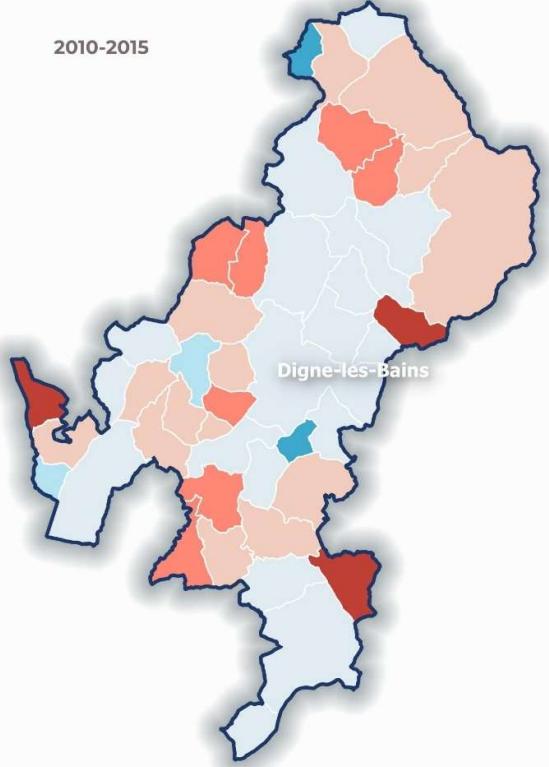




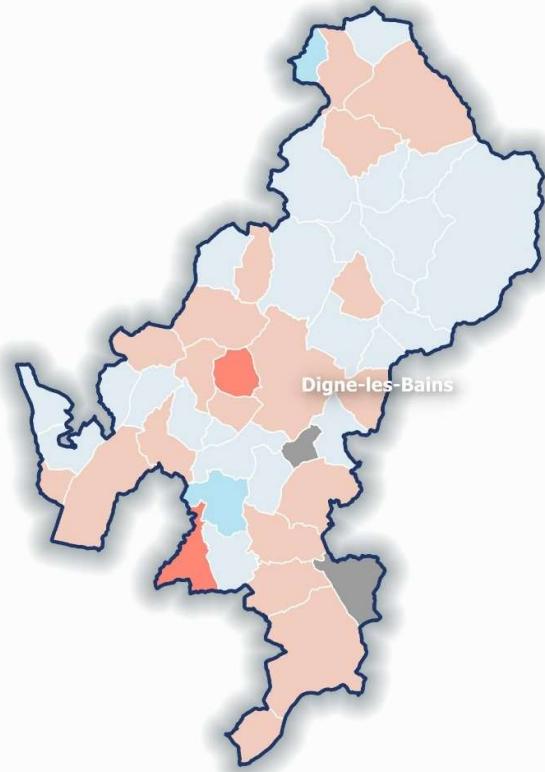
Évolution de la population liée au solde migratoire entre 2010-2021

SCoT Provence Alpes Agglomération

2010-2015



2015-2021



Limites d'EPCI

Limites communales

Évolution de la population liée au solde migratoire

- Moins de -5%
- De -5% à -2,5%
- De -2,5% à 0%
- De 0% à 2,5%
- De 2,5% à 5%
- Plus de 5%
- Absence de donnée



Sources : INSEE ; Réalisation : Citadia Conseil – M.Chatelaïs - Le 21-03-2025



1.2. Des échanges importants avec les intercommunalités voisines et la métropole d'Aix-Marseille-Provence

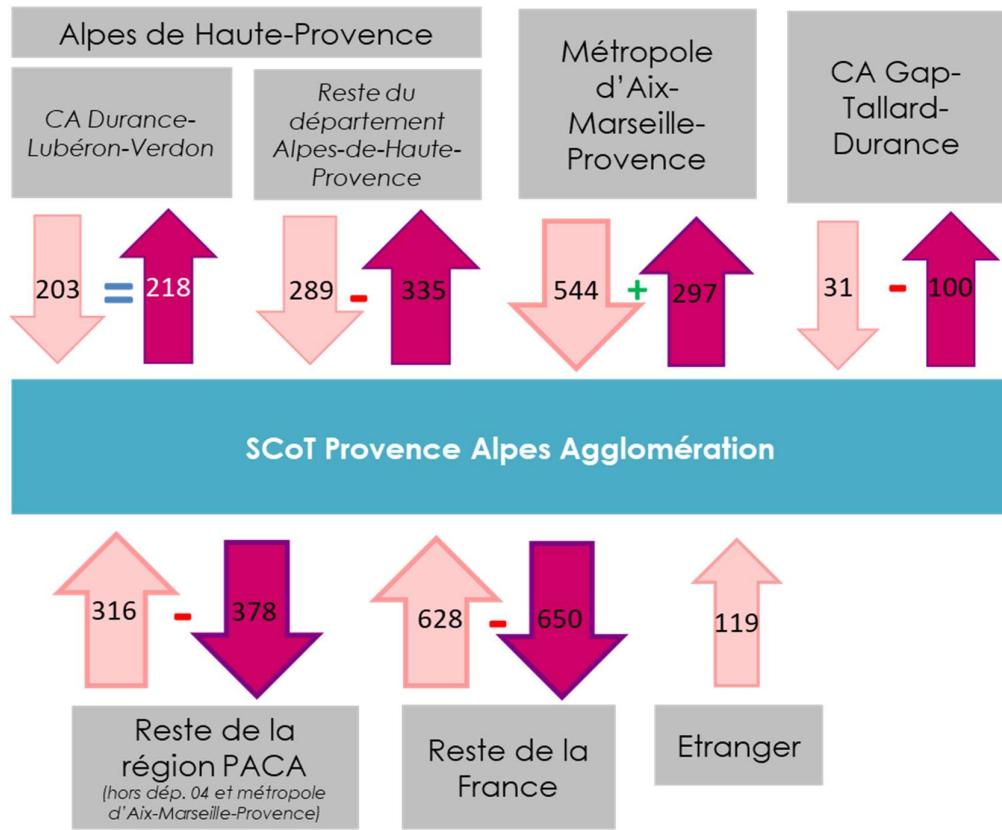
L'analyse « origine – destination » des flux résidentiels permet d'apporter des éléments de compréhension aux stratégies résidentielles des ménages locaux une année avant leur recensement. Les flux représentés ici portent sur une année et sont issues du recensement INSEE 2015.

Sur une année, le territoire a enregistré plus d'entrées (+2 130 personnes) que de départs (-1 978 personnes).

Avec les territoires voisins, l'intercommunalité affiche :

- **Des rapports équilibrés avec la CA Durance Luberon-Verdon** (203 arrivées pour 218 départs). Les sortants sont principalement des actifs (33%) avec enfants (23% de moins de 15 ans) s'installant dans le parc locatif privé (66%, contre 13% en propriété privée). Les entrants sont des ménages familiaux plus jeunes ainsi que des jeunes actifs s'installant dans le parc locatif privé (73%, contre 20% en propriété privée). L'intercommunalité attire les ménages séniors issus de la CA Durance Luberon-Verdon (18% entrants de 60 ans et plus, contre 14% sortants vers la CA Durance-Luberon-Verdon).
- **Des échanges favorables avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence** (544 entrées pour 297 départs). Cela représente près d'un quart du stock entrants (26%), contre 15% du flux sortants. Les sortants sont majoritairement des étudiants et jeunes actifs, âgés de 15 à 29 ans (62%). A l'inverse, les entrants présentes des profils plus diversifiés, comptant une part importante de ménages familiaux (seulement 35% de 15-29 ans, notamment en lien avec la présence de l'IUT et le CFA pour les 15-24 ans). Un tiers de ces entrants résident en propriété privée (33%) contre 44% dans le locatif privé et 5% dans le locatif social.
- **Des échanges défavorables, bien que moins nombreux en volume, avec la CA Gap Tallard-Durance** (31 entrées pour 100 départs). Les sortants sont principalement des étudiants (29%) et des ménages familiaux (16% de moins de 15 ans). La plupart résident dans le parc locatif (29% dans le privé, 19% dans celui social), 19% s'installent en propriété privée.





1.3. Un territoire attractif pour les ménages familiaux

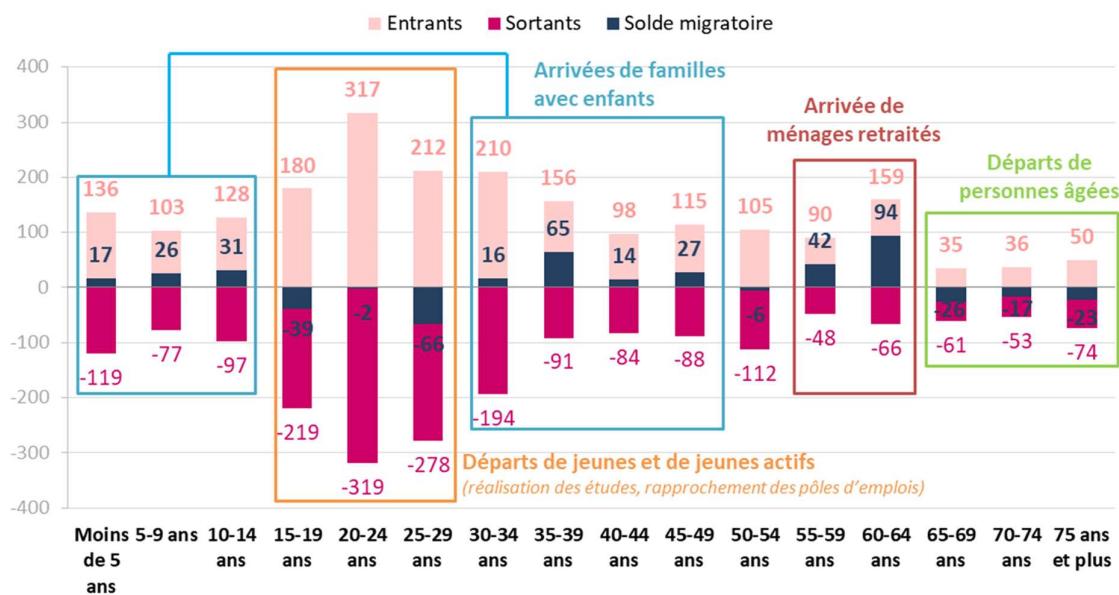
L'analyse des flux migratoires sur une année selon la tranche d'âge des personnes en mobilité permet de mettre en évidence plusieurs phénomènes :

- **Le territoire enregistre une arrivée de ménages familiaux :** une importante partie de ces ménages entrants proviennent de la métropole d'Aix-Marseille-Provence (27% des 0-14 ans), de la CA Durance-Luberon-Verdon (11% des 0-14 ans), 31% de ces ménages familiaux s'installent à Digne-les-Bains. Les pôles secondaires de Les Mées et de Peyruis attirent également chacun 20% et 12% de ces ménages entrants.
- Le territoire compte également un certain nombre **d'arrivées de ménages retraités et pré-retraités**, notamment entre 55 et 65 ans. La majorité d'entre eux proviennent d'une autre commune de la Région Sud (65%, et 26% du département des Alpes-Haute-Provence).
- **Le solde migratoire est négatif chez les jeunes de 15 à 25 ans.** 71% d'entre eux emménagent dans une autre commune de la région Sud dont 29% dans une commune de Bouches-du-Rhône, principalement Aix-en-Provence et Marseille, et 16% dans une commune de Alpes-Haute-Provence (hors communes appartenant à l'intercommunalité). Ces départs sont liés à la réalisation d'études supérieures et le rapprochement des pôles d'emploi. Ainsi, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, important pôle universitaire, attire 29% des 15-24 ans et 11% des 25-29 ans.
- Le territoire compte également un certain nombre de départs des 60 ans et plus :

- Les 60-74 ans s'orientent à part égale vers la propriété privée (45%) et vers le locatif privé (45%). À noter que près de la moitié s'installent en dehors de la Région PACA (49% des ménages sortants de 60 à 74 ans).
- Les 75 ans et plus s'orientent à 28% vers la propriété privée (57% de ces derniers en reste dans la Région PACA), et à 24% vers le parc locatif privé (67% d'entre eux hors région Sud). Parallèlement, 27% de ces ménages de 75 ans et plus quittant le territoire intègrent une maison de retraite, en région PACA (pour 75% d'entre eux, les 25% restants s'installant sur la métropole de Lyon).

Migrations résidentielles par tranche d'âge sur une année, à l'échelle de Provence Alpes Agglomération

Source : INSEE RP 2015



2. Un vieillissement qui se poursuit

- 2.1. Un territoire moins familial que le département et la région et une concentration des familles dans les communes du sud-ouest

La CA Provence Alpes Agglomération se caractérise par la présence d'une majorité de petits ménages : 70% d'entre eux sont composés d'une ou deux personnes, dont 42% de personnes seules et 28% de couples sans enfant. Si ces taux sont quasi équivalents à ceux du département, **il faut souligner que la population du territoire SCoT est moins familiale que celle de la région**, qui compte une part plus importante de couples avec enfant (23% contre 19% pour Provence Alpes Agglomération) et de familles monoparentales (11%, contre 10% la CA).

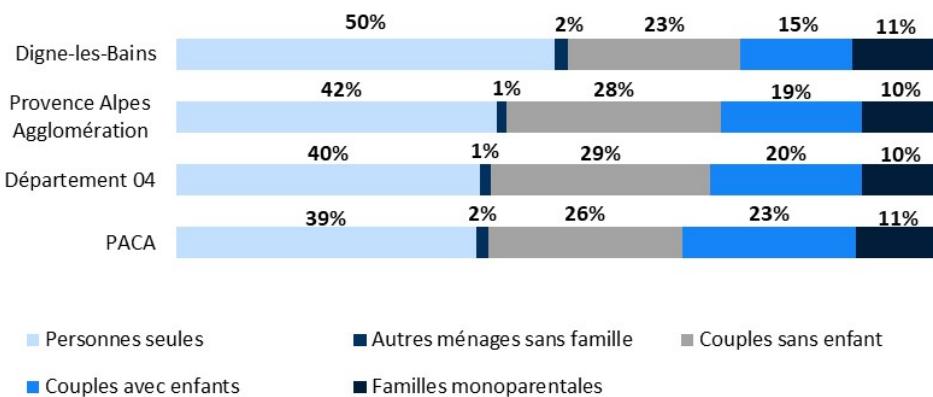
La ville-centre se distingue avec la moitié des ménages composés d'une personne (50%). Cette part très importante s'explique par le vieillissement de sa population, mais aussi par la présence de plusieurs établissements d'enseignements supérieurs (ESPÉ, École supérieure des Beaux-Arts, IUT, IFSI formant de futurs infirmiers et des formations BTS).

En lien avec la présence de Digne-les-Bains, le secteur de Digne et de la Vallée de la Bléone présente un profil très peu familial avec 45% de ménages unipersonnels. Avec un fort taux de couples sans

enfant et de personnes seules, les secteurs de la Vallée de l'Asse Gorges du Verdon et montagnard présentent également un profil peu familial.

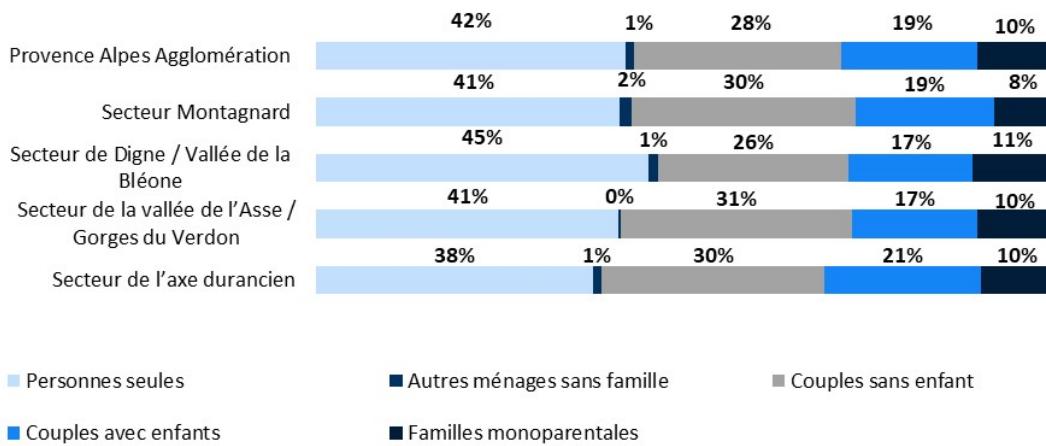
Répartition des ménages selon leur composition familiale

Source : INSEE RP 2021



Répartition des ménages selon leur composition familiale

Source : INSEE RP 2021



2.2. Une diminution de la taille des ménages, à l'instar du territoire départemental et régional

La taille moyenne des ménages, de 1,97 personnes par ménage, confirme le caractère peu familial du territoire. Elle est légèrement inférieure à celle du département et de la région.

A l'instar de la situation nationale, le territoire connaît une baisse de la taille moyenne des ménages.

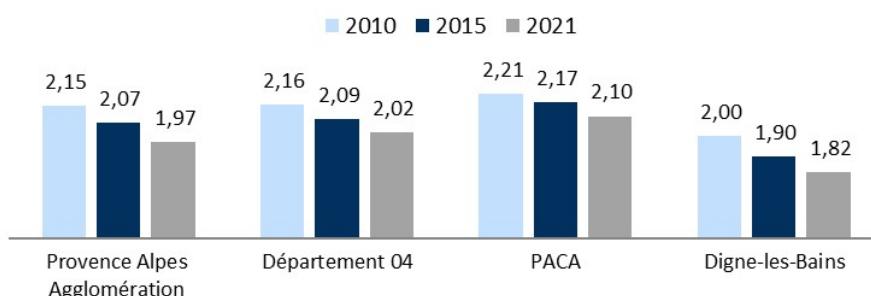
Phénomène appelé desserrement des ménages, il découle directement du vieillissement global de la

population (de plus en plus de personnes âgées vivent seules dans leur logement) et d'une tendance à « l'éclatement » des ménages liée aux divorces, aux séparations et à la décohabitation.

Le desserrement des ménages de la communauté d'agglomération est assez rapide : la taille moyenne des ménages est passée de 2,15 en 2010, à 2,07 en 2015 et à 1,97 en 2021. Malgré une taille moyenne des ménages relativement basse, une accélération du phénomène s'observe sur la période récente (-0,78% par an). Ce desserrement est plus rapide sur l'intercommunalité que sur le département et la région pour l'ensemble des périodes (2010-2015 et 2015-2020).

Evolution de la taille moyenne des ménages depuis 2009

Source : INSEE RP 2021

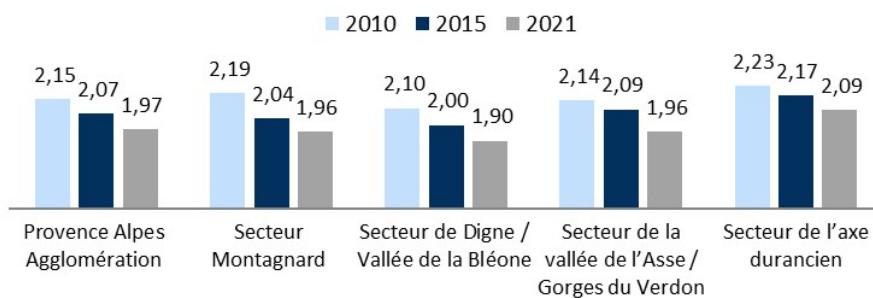


	Desserrement	
	2010 - 2015	2015 - 2021
Provence Alpes Agglomération	-0,80%	-0,78%
Alpes de Haute Provence	-0,64%	-0,54%
PACA	-0,38%	-0,63%
Digne-les-Bains	-1,01%	-0,85%

Au sein de l'intercommunalité, le desserrement des ménages est particulièrement marqué sur la ville-centre dont le profil est peu familial, avec une taille moyenne des ménages sous le seuil de 2 personnes par ménage dès 2015 (). Ce desserrement plus marqué (-1,01% par an entre 2010 et 2015 et -0,85% par an entre 2015 et 2021) s'explique par le vieillissement de la population et une présence moins importante de familles. Les secteurs de Digne et de la vallée de l'Asse présentent une taille moyenne des ménages inférieure à 2 (1,90 en 2021). L'axe durancien présente la taille moyenne des ménages la plus élevée (2,09 en 2021), en lien avec la dynamique naturelle et l'attractivité de ce secteur.

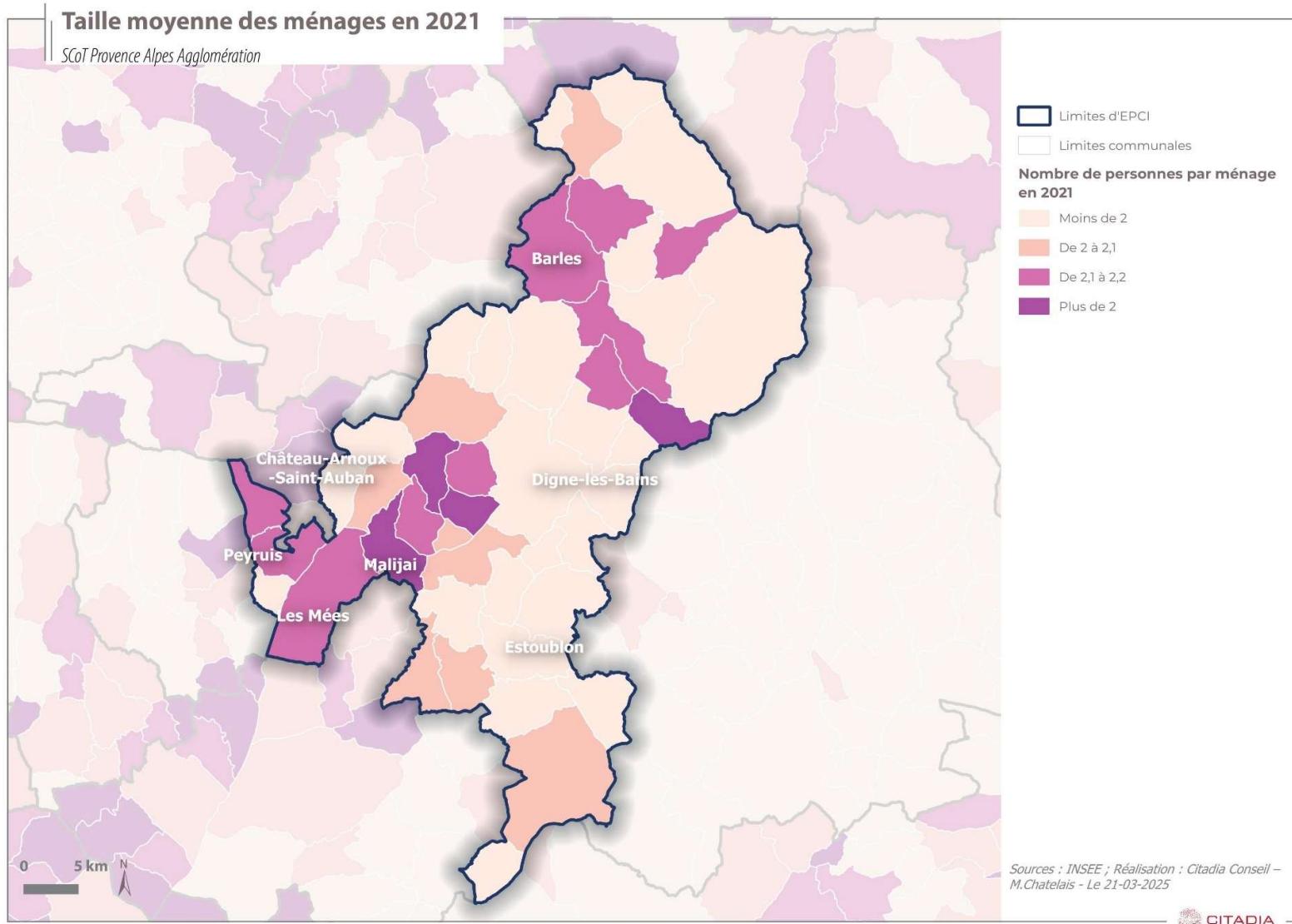
Evolution de la taille moyenne des ménages depuis 2009

Source : INSEE RP 2021



Le rythme de desserrement a été particulièrement rapide pour le secteur Montagnard entre 2010 et 2015, mais entre 2015 et 2021 il est le secteur qui enregistre le plus faible taux de desserrement.. Cependant, ce taux s'est fortement accentué sur le secteur de l'Asse / des Gorges du Verdon et sur l'axe durancien.

	Desserrement	
	2010 - 2015	2015 - 2021
Provence Alpes Agglomération	-0,80%	-0,78%
Secteur Montagnard	-1,41%	-0,68%
Secteur de Digne / Vallée de la Bléone	-0,97%	-0,95%
Secteur de la vallée de l'Asse / Gorges du Verdon	-0,50%	-1,29%
Secteur de l'axe durancien	-0,51%	-0,83%



2.3. Un territoire particulièrement âgé connaissant une poursuite du vieillissement de sa population

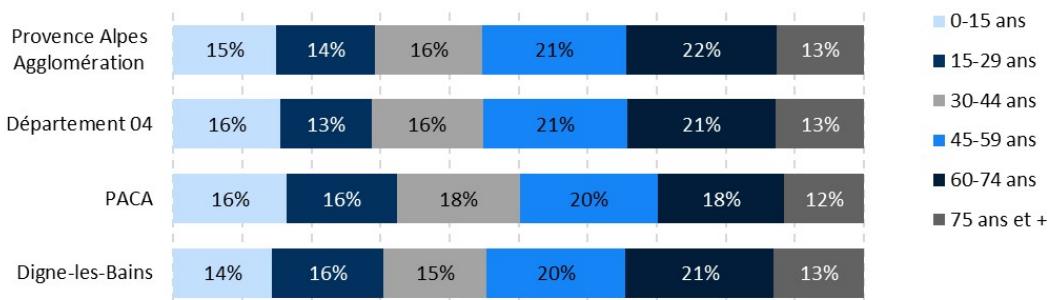
Le département Alpes-de-Haute-Provence est particulièrement marqué par le vieillissement de sa population : 34% des habitants ont 60 ans et plus, et son indice de jeunesse est de 0,61 en 2021, ce qui signifie que le territoire compte environ 6 personnes de moins de 20 ans pour 10 de 60 ans et plus.

Un peu plus du tiers de la population de la CA Provence Alpes Agglomération a 60 ans et plus (35%), avec un indice de jeunesse de 0,6 en 2021 le territoire présente le même vieillissement de la population que le département. **En 2015, l'indice de jeunesse du territoire était de 0,71, la baisse observée est révélatrice du vieillissement marqué de la population. En effet, le volume des 60 ans et plus a augmenté alors que dans le même temps le volume des moins de 20 ans a baissé.**

La répartition par âge de la population intercommunale est à connecter avec le poids de Digne-les-Bains. Ainsi, un peu plus du tiers des habitants de la ville-centre ont 60 ans et plus. Les moins de 30 ans représentent 30% de la population, contre 29% dans la CA. L'indice de jeunesse de Digne-les-Bains est de 0,61 contre 0,70 en 2016 et 0,89 en 2011. Le volume des plus de 60 ans a augmenté de 2% alors que celui des moins de 30 ans a baissé de 2%, soit une baisse plus rapide qu'à l'échelle intercommunale.

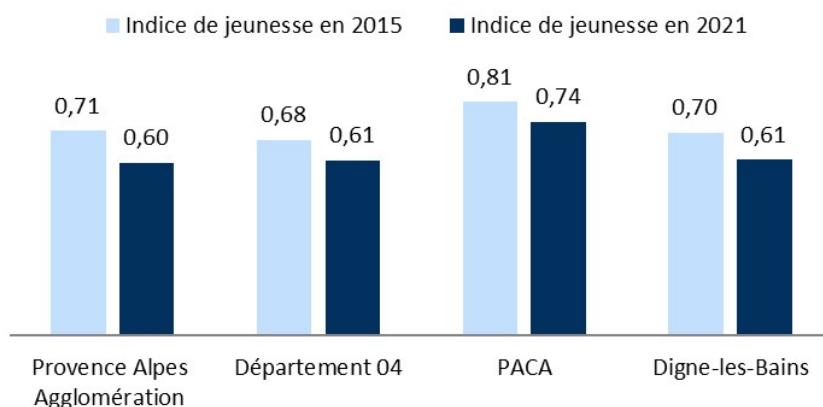
Répartition de la population par classe d'âge

Source : INSEE RP 2021



Evolution de l'indice de jeunesse

Source : INSEE RP 2021

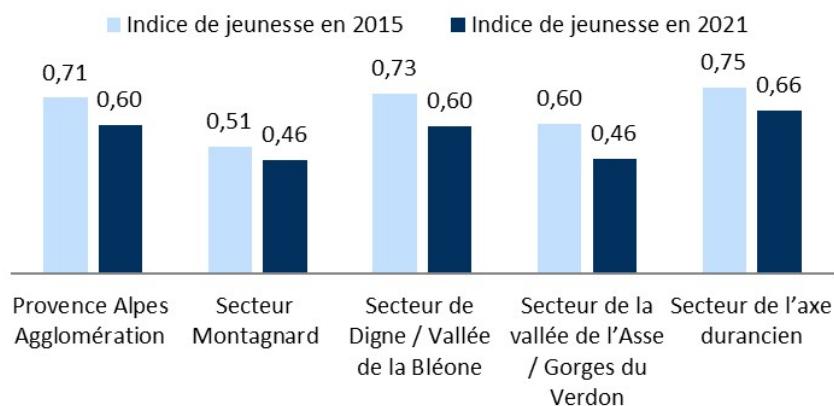


Le secteur de l'Axe durancien présente un indice de jeunesse supérieur à la moyenne de l'agglomération soit 0,6, avec un taux légèrement plus haut des plus de 60 ans (32%) que des moins de 30 ans (30%). Dans le secteur de Digne et de la Vallée de la Bléone, les moins de 20 ans ont très légèrement diminué (-0,4% par an), alors que dans l'Axe durancien, ils ont légèrement augmenté (+0,1% par an).

Les secteurs Montagnard et de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon présentent des indices de jeunesse particulièrement bas, tous les deux à 0,46 en 2021.

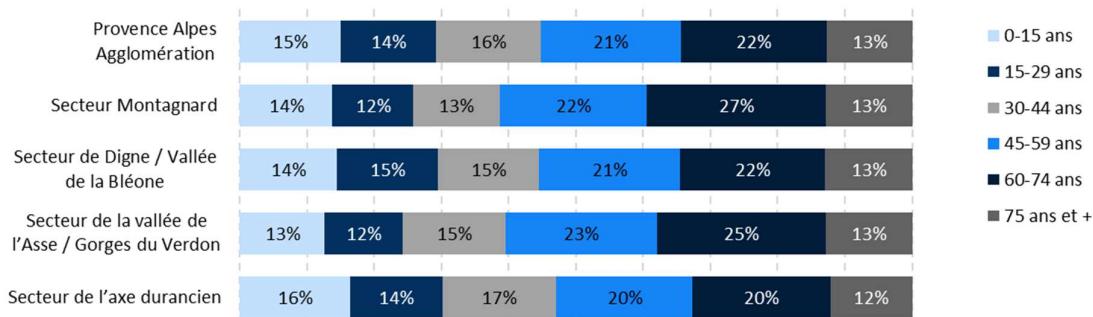
Evolution de l'indice de jeunesse

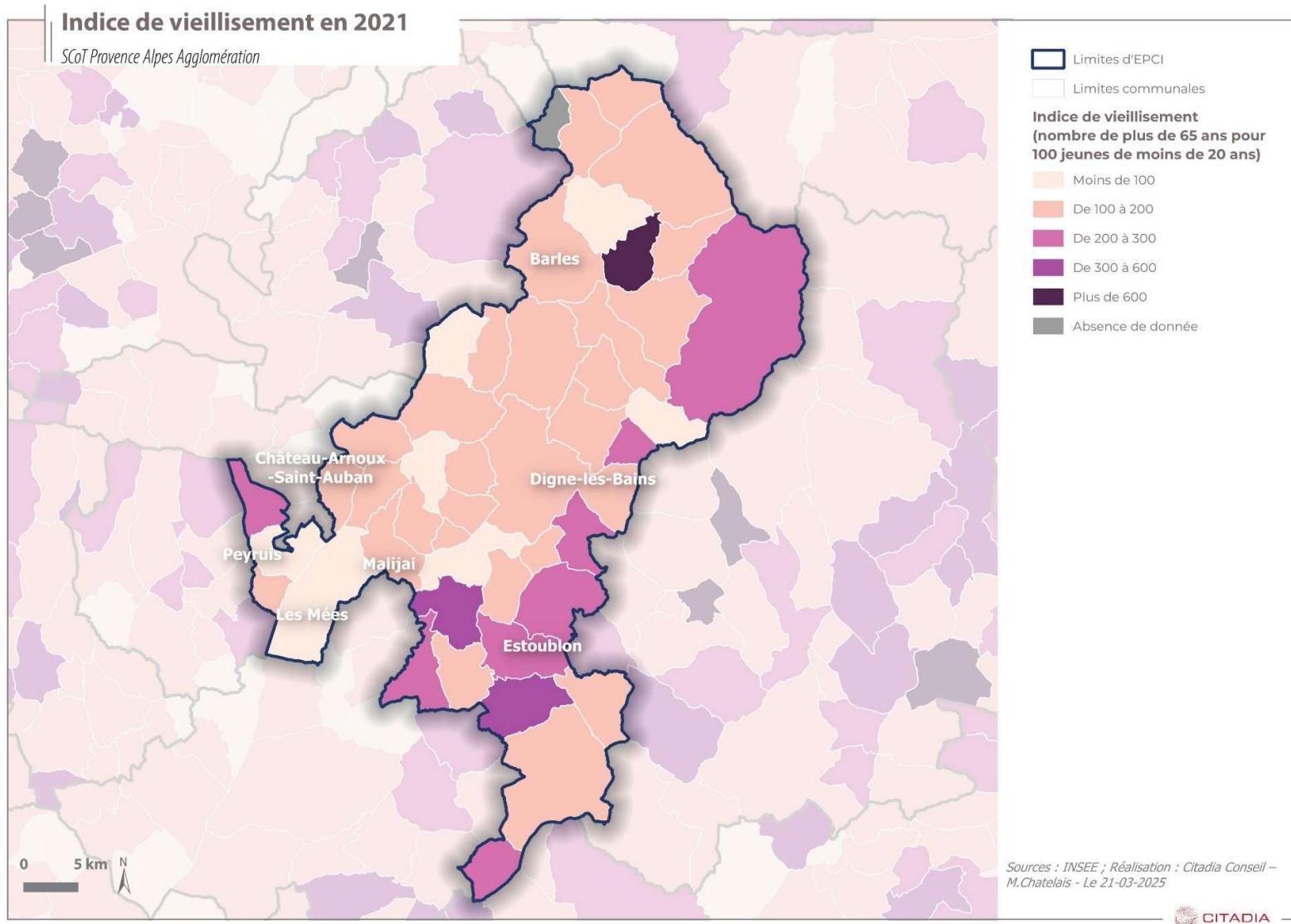
Source : INSEE RP 2021



Répartition de la population par classe d'âge

Source : INSEE RP 2021





2.4. Quelle offre sur le territoire pour répondre aux besoins importants des personnes âgées ?

Pour répondre aux besoins des seniors, le territoire possède une capacité d'hébergement d'environ 500 lits. Composée d'hôpitaux, de structures moyens et longs séjours, l'offre de soins en direction des personnes âgées est complétée des aides des communes (aide au repas à domicile, bons de chauffage à Digne-les-Bains, etc.), et par des prestataires de services à la personne pour assurer également le maintien à domicile.

L'offre en hébergement complet en EHPAD est inférieure à celle du département et de la France puisque le territoire dispose de 87,6 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus, contre respectivement 105,7% et 101,4%. Ce taux d'équipements est toutefois similaire à celui de la région PACA (87,2%). Il est à noter que l'offre en EHPAD est répartie sur 6 des 46 communes de la Communauté d'Agglomération (Aiglun, Thoard, Digne-les-Bains, Malijai, Les Mées, Champtercier).

En revanche, le territoire, comme le département et la région, est nettement moins équipé en structures d'hébergement hors EHPAD puisque le taux d'équipement (respectivement 16,9%, 15,9% et 16,4%) est très inférieur à celui de la France (25,5%). D'une capacité totale de 97 places, la seule résidence autonomie se trouve sur la ville-centre.

Etablissement	Commune de localisation	Capacité d'accueil	Taux d'équipement	
			SCoT P2A	Alpes-Hautes-Provence
Hébergement complet EHPAD		503	87.6	105.7
CENTRE DES CARMES USLD	Aiglun	14		
EHPAD LES CARMES	Aiglun	59		
EHPAD FERNAND TARDY	Thoard	70		
EHPAD NOTRE DAME DU BOURG-ST MARTIN	Digne-les-Bains	56		
EHPAD SAINT DOMININ	Digne-les-Bains	72		
EHPAD N.D. DU BOURG -SITE DU BOURG	Digne-les-Bains	24		
RESIDENCE PAUL CEZANNE	Malijai	62		
EHPAD LOU CIGALOU	Les Mées	62		
EHPAD LES LAVANDINES	Champtercier	84		
Hébergement hors EHPAD		97	16.9	15.9
RESIDENCE REINE BEATRIX	Digne-les-Bains	97		

*Taux d'équipement = nombre de places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans

Structures d'hébergement à destination des personnes âgées sur Provence Alpes Agglomération

Source : FINESS 2017 - <http://annuaire.action-sociale.org> - STATISS 2016

2.5. Focus sur l'offre sur le territoire pour répondre aux besoins importants des personnes handicapées

Le territoire possède une capacité totale de 26 lits en foyer d'hébergements à destination des adultes présentant un handicap. Ce taux d'équipements est plus faible au regard de ceux du département et de la France (respectivement 1,8%, 1,5%).

Concernant les capacités en accueil médicalisé ou spécialisé, ces dernières se situent dans les moyennes départementale, régionale et nationale. Il est à noter que le territoire présente parallèlement un grand nombre de places et de services à destination des enfants ou adolescents présentant un handicap.

Le territoire dispose également de 2 ESAT, situés à Digne-les-Bains et à Château Arnoux Saint-Auban, d'une capacité totale de 150 places.

De plus, l'hôpital psychiatrique de Digne-les-Bains compte 272 lits en secteur fermé annexé à l'hôpital. Les unités intersectorielles accueillent entre autres des patients moyens et longs séjours, des personnes âgées dépendantes présentant des troubles neurologiques et psychiatriques, des patients en réhabilitation psychosociale.

Qu'est ce qu'une Unité de Consommation (UC) ?

Il s'agit d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille et de composition différentes.

= 1 unité de consommation

= 1,5 unités de consommation

= 1,3 unités de consommation

= 2,1 unités de consommation

Etablissement	Commune de localisation	Capacité d'accueil	Taux d'équipement	
			SCoTP2A	Alpes-Haute-Provence
Foyer d'hébergement		26	1.2	1.8
FOYER HEBERG.ADULT.HAND.PAUL MARTIN	Digne-les-Bains	26		
Maison d'Accueil Spécialisé (M.A.S.)		22	1.0	0.9
MAS LES TERRES ROUGES CH DIGNE	Digne-les-Bains	22		
Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.)		19	0.9	1.0
FOYER ACCUEIL MEDICALISE DES FONTAINES	Peyruis	19		

*Taux d'équipement = nombre de places pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

Structures d'hébergement à destination des personnes présentant un handicap sur Provence Alpes Agglomération

Source : FINESS 2017 - <http://annuaire.action-sociale.org> - STATISS 2016

Pour rappel, les principaux nouveaux enjeux et objectifs ciblés par le SDA 2019-2023 d'Alpes-Haute-Provence portent sur :

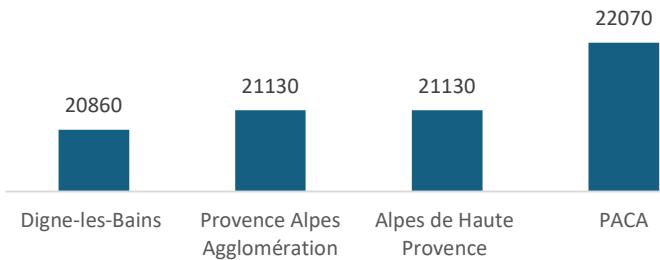
- L'amélioration de la coordination des partenaires ;
- L'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, notamment dans le cadre d'un maintien à domicile ;
- La diversification et l'optimisation des offres en établissements et services médico-sociaux (cf. fiches 17, mais aucune action territorialisée n'est mentionnée dans le schéma).

3. Les revenus

3.1. Des niveaux de revenus faibles à intermédiaires sur la CA Provence Alpes Agglomération

Les ménages de la CA Provence Alpes Agglomération ont un niveau de revenus équivalent à celui du département et inférieur à celui de la région. La médiane mensuelle des revenus disponibles de Digne-les-Bains est légèrement inférieure à celle de l'agglomération.

Médiane du revenu disponible par UC 2020 en euros
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2020

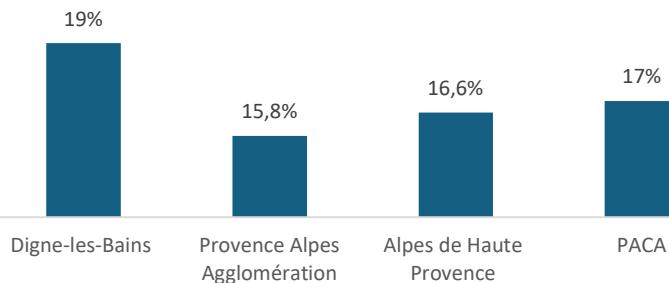


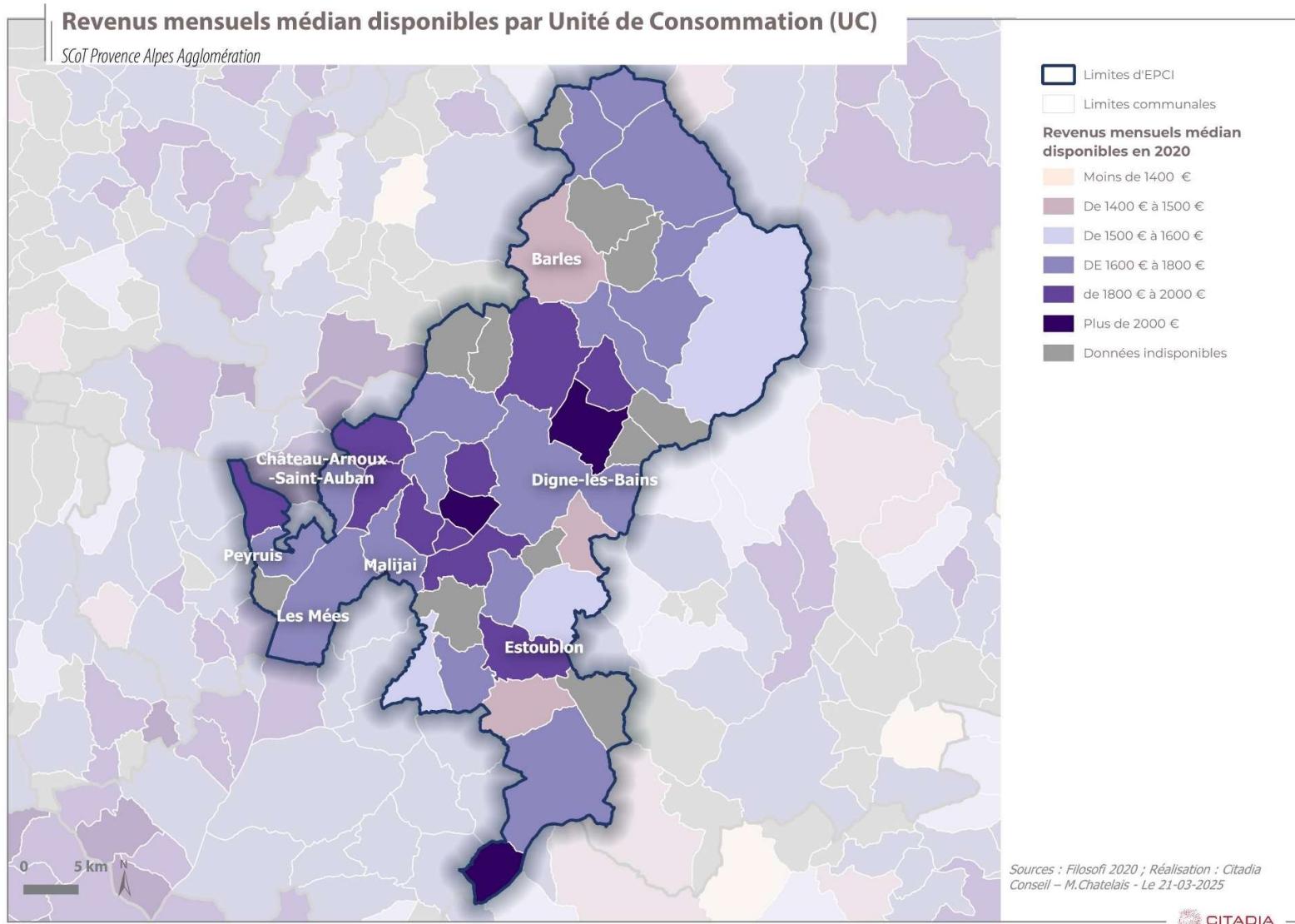
La relative homogénéité des revenus entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres est à souligner. L'écart interdécile (mesurant le rapport entre les revenus des 10 % de la population les plus riches et les 10% les plus pauvres) est de 3, soit un écart semblable à celui du département (3,2). Ces écarts sont plus marqués sur la région (3,6).

Sur le territoire de l'Agglomération 15,8% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Ce taux est inférieur à celui observé à l'échelle départementale (16,6%), et à celui de la région (17%). A Digne-les-Bains, le taux de pauvreté s'élève à 19% des ménages.

Le seuil de pauvreté monétaire correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian)
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2020



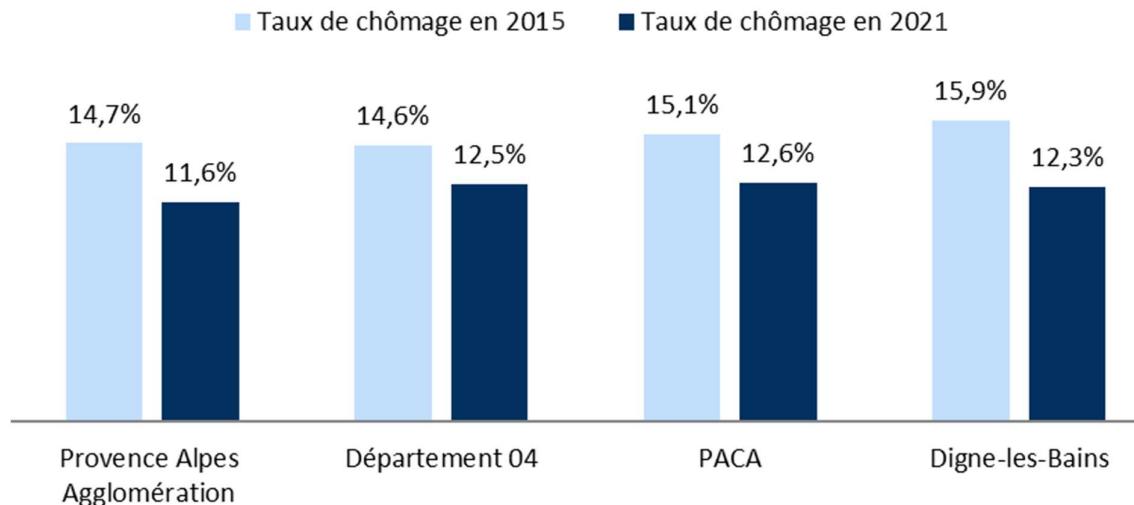


3.2. Un taux de chômage équivalent aux territoires de comparaison, des disparités infra territoriales

En 2020, le taux de chômage parmi les actifs de l'intercommunalité s'élève à 11,6%, soit un taux de chômage inférieur à celui du département et à celui de la région PACA. Il est légèrement plus élevé sur la ville-centre (12,3%). Depuis 2014, l'ensemble du territoire profite d'une baisse du taux de chômage chez les actifs.

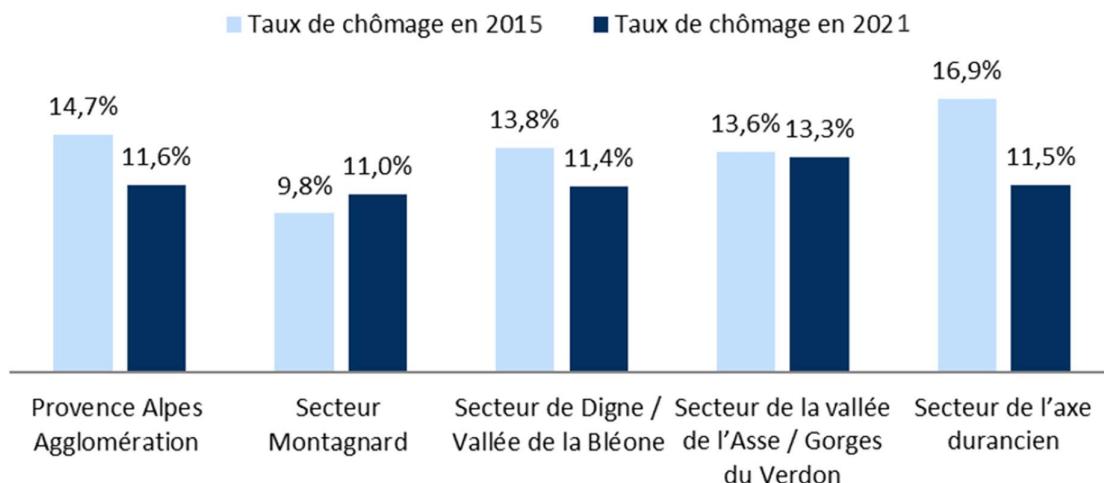
Taux de chômage parmi les actifs

Source : INSEE RP 2021

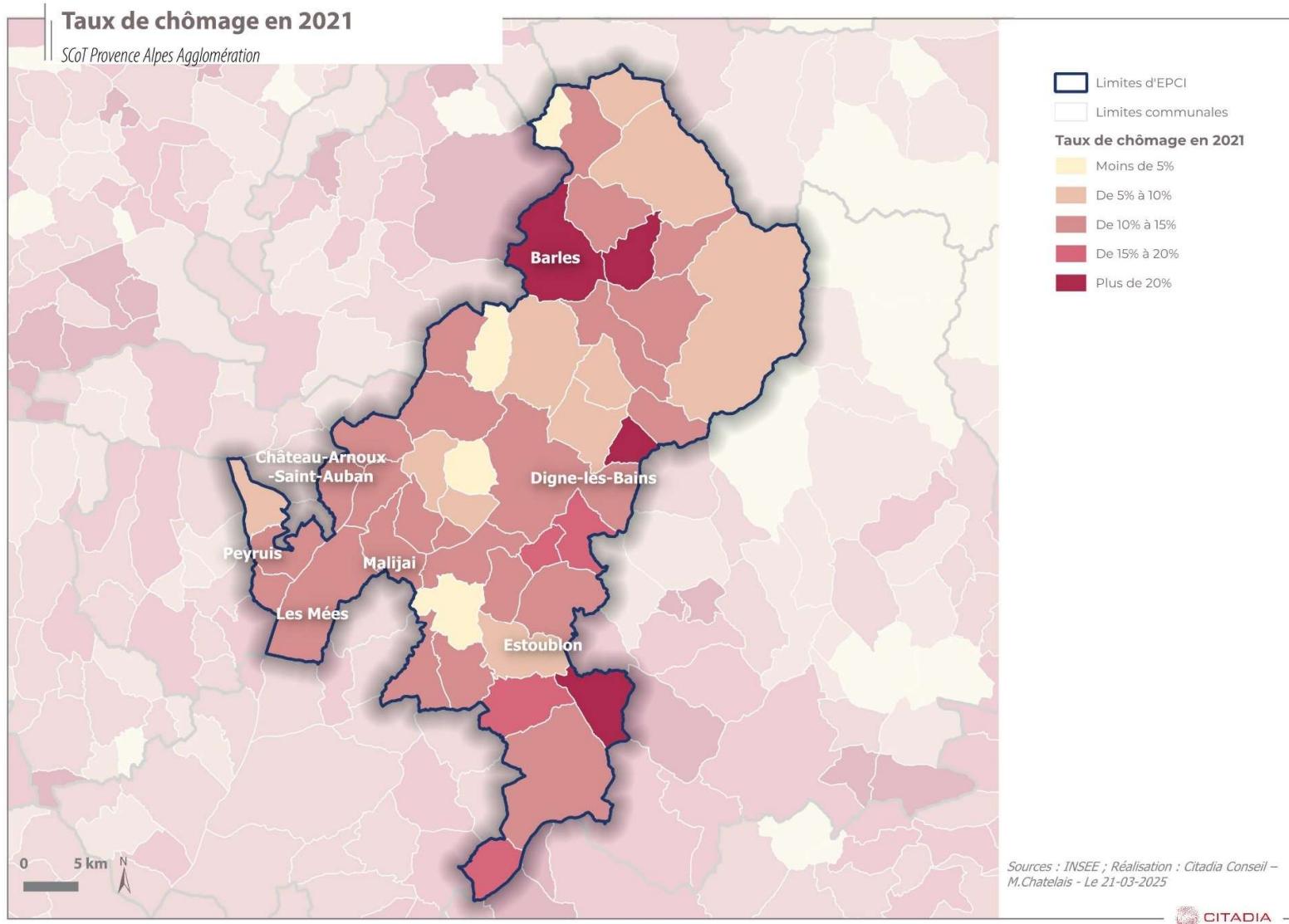


Taux de chômage parmi les actifs

Source : INSEE RP 2021



Dans le secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon, le taux de chômage est supérieur à la moyenne intercommunale (13,3%). Le secteur Montagnard se distingue par un taux de chômage de 11%, cependant il est le seul secteur à enregistrer une hausse du chômage.



3.3. Quelle offre sur le territoire pour répondre aux besoins en logements et hébergements des ménages précaires ?

Provence Alpes Agglomération possède une capacité de 43 lits en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) soit un taux d'équipement faible de 1,9 places pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans, toutefois plus important que le taux d'équipement du département (0,9%).

L'offre en **maisons relais** représente une capacité totale de 41 places, soit 1,9 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, également une proportion plus élevée que celle du département (0,4%).

Il est à noter que la pension de famille Digna est destinée à des travailleurs retraités d'origine immigrée qui vivent la moitié de l'année à Digne-les-Bains et l'autre dans leur pays d'origine. Cette structure est pensée avec des espaces communs de rencontre pour accueillir les différentes familles.

Le territoire propose également des structures d'accueil à destination de publics très spécifiques :

- Avec 39 places, le centre La Mère de Dieu propose de l'hébergement à destination des hommes seuls ;
- La Meyronnette dispose d'une capacité d'accueil de 18 places à destination des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants.

Etablissement	Commune de localisation	Capacité d'accueil	Taux d'équipement	
			SCoTPA	Alpes-Haute-Provence
Hébergement		43	1.9	0.9
CHRS APPASE 04	Digne-les-Bains	43		
Maisons relais - Pensions de famille		41	1.9	0.4
MAISON RELAIS LE PREVOT	Digne-les-Bains	16		
MAISON RELAIS DIGNA	Digne-les-Bains	25		
Autres centres d'accueil		57	2.6	0.7
MERE DE DIEU	Digne-les-Bains	39		
LA MEYRONNETTE	Digne-les-Bains	18		

*Taux d'équipement = nombre de places pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans

Structures d'hébergement à destination des ménages précaires sur Provence Alpes Agglomération

Source : FINESS 2017 - <http://annuaire.action-sociale.org> - STATISS 2016

III. Parc de logements et dynamiques de marché

1. Une baisse démographique à connecter avec une baisse significative de la construction sur les 20 dernières années

1.1. Une activité de la construction portée par les logements individuels, une diminution aiguë depuis la crise. Sur l'ensemble de la période observée, le logement individuel représente la majorité des logements commencés. Le développement des logements collectifs dépend de la conjoncture du marché, de l'offre foncière et de la stratégie de développement des opérateurs. La majorité d'entre eux sont construits à Digne-les-Bains. L'agglomération a ainsi un rôle à jouer, en termes de foncier et d'offre en logements collectifs sur le territoire, hors Digne-les-Bains.

En moyenne, depuis 2011, 125 logements ont été commencés par an, dont 54 à Digne-les-Bains.

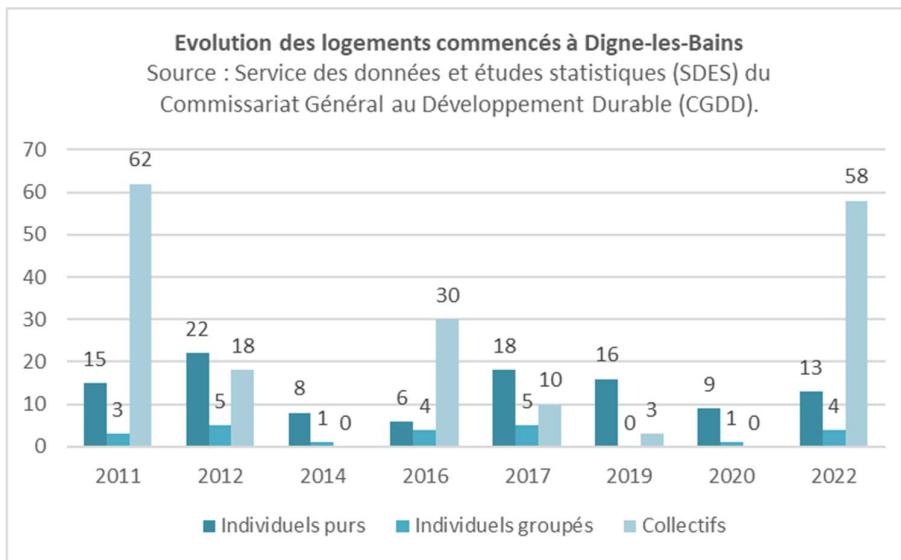
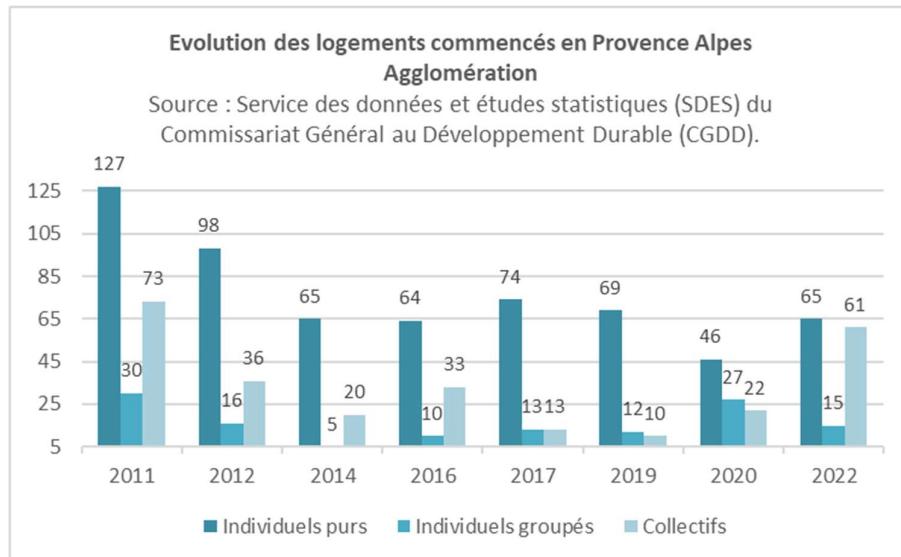
Deux périodes peuvent néanmoins être distinguées :

- A la fin des années 2000 et en début de décennie 2010, le rythme de construction est très élevé sur l'Agglomération, particulièrement en 2011 à Digne-les-Bains. Le dynamisme de la construction est fortement en lien avec la construction de logements individuels (purs et groupés) à l'échelle de Provence Alpes Agglomération, tandis qu'elle est en lien avec le collectif pour Digne-les-Bains.
- À partir de 2014, et dès 2012 pour Digne-les-Bains, le rythme de la construction chute à une moyenne de 104 nouveaux logements entre 2014 et 2022. Particulièrement bas en 2020, le nombre de logements commencés semble reprendre son rythme d'avant crise du covid, et même l'excède pour ce qui est de Digne-les-Bains.

La baisse de l'activité est particulièrement marquée à Digne-les-Bains dès 2006.

Les pics de construction sont principalement liés au développement de projets collectifs sur Digne-les-Bains et sur Les Mées (28 logements en 2013).

La chute de la construction d'appartements observée à partir de 2014 tient à l'absence de nouvelles opérations de promotion immobilière en collectif sur la commune de Digne-les-Bains à compter de cette date, ce qui s'explique notamment par le classement en zone C du dispositif Pinel de la commune, peu attractif pour des investisseurs locatifs. La production de collectifs sur ces dernières années repose donc uniquement sur le développement de logements locatifs sociaux.



1.2. Une diminution de l'offre neuve depuis 2011

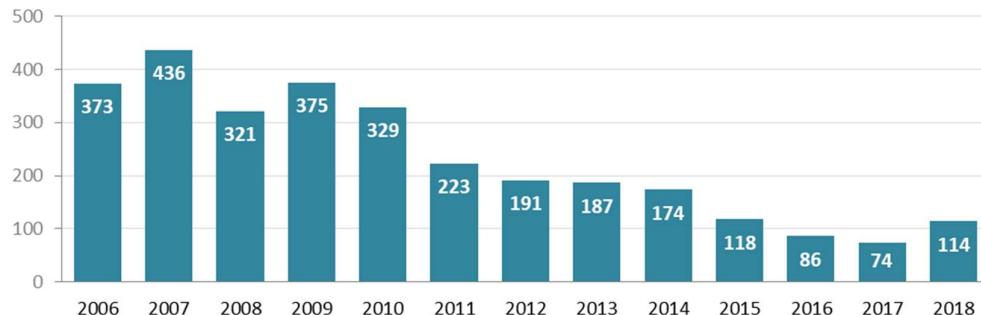
Au total, sur la période 2006-2018, 3 001 logements ont été livrés sur l'intercommunalité. La baisse de la dynamique de construction dès 2008-2009, observée par l'analyse des logements commencés, se constate sur le graphique ci-contre par la baisse de logements livrés dès 2011. Cette baisse a été continue jusqu'en 2017, passant de près de 200 logements neufs pouvant répondre aux besoins des ménages du territoire à 74 logements en 2017. À noter, une offre neuve légèrement plus importante sur cette période en 2018, en lien avec la livraison des projets collectifs de Digne-les-Bains et Les Mées.

La production sur la ville-centre a connu une nette diminution depuis la crise immobilière de 2008. Le pic de logements livrés en 2009 s'explique par la livraison de logements collectifs commencés en 2007 (57 appartements). De même, le pic de 2011 s'explique à 50% par la livraison de biens collectifs commencés en 2009 (53 unités), et celui de 2013 par la livraison de logements collectifs commencés

en 2011 (62 unités). Enfin, le dernier pic de livraison, en 2018, s'explique par la livraison de programmes collectifs de logements sociaux débutés en 2016. L'activité de promotion immobilière privée a donc connu un grand frein depuis la crise. La commune est ainsi classée en zone C du dispositif Pinel (demande en immobilier neuf très faible).

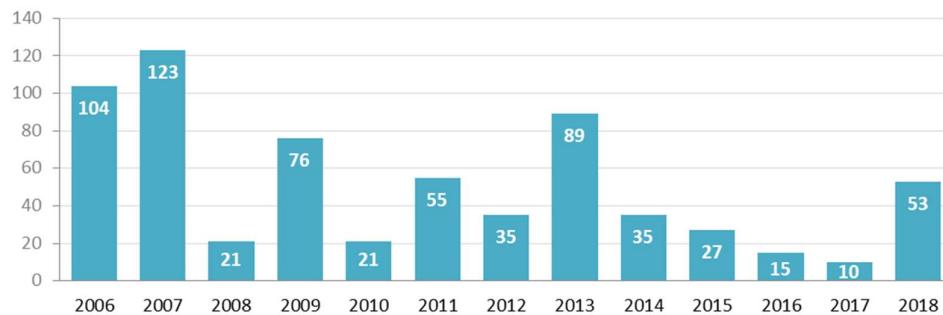
**Nombre de logements livrés entre 2006 et 2018
sur Provence Alpes Agglomération**

Source : Sitadel



**Nombre de logements livrés entre 2006 et 2018
à Digne-les-Bains**

Source : Sitadel



1.3. Une offre en terrains à bâtir plutôt restreinte à Digne-les-Bains

À Digne-les-Bains, une quinzaine de terrains à bâtir, dont 6 se répartissent au sein de 2 lotissements, sont proposés à la vente. Les terrains en lotissement ont une surface médiane de 480 m², pour un prix médian de 70 000 €, les terrains à bâtir hors lotissement ont une surface de 450 à 800 m², pour un prix allant de 65 000 à 85 000 €. Les terrains libres de plus grande superficie sont plus rares.

Par ailleurs, 6 maisons à bâtir sont proposées sur la commune, d'une surface médiane de 80 m², sur un terrain de 400 m², pour un prix médian de 185 000 €.

Entre 60 et 70 annonces de terrains à bâtir sont recensées sur les autres communes de l'Agglomération, pour une surface allant globalement de 500 à 1 300 m² et une surface médiane de 970 m². Le prix de vente médian est d'environ 65 000 €, pour une fourchette de prix allant de 50 000 à 100 000 €.

Les prix apparaissent plutôt homogènes sur le territoire. Les professionnels de l'immobilier font état d'une offre en terrains à bâtir étoffée sur le secteur de Château-Arnoux, plus restreinte au nord de l'Agglomération et au sud (secteur de Moustiers-Sainte-Marie).

1.4. Une activité d'investissement locatif principalement à destination de locations touristiques

L'activité d'investissement locatif se concentre sur les secteurs présentant un attrait touristique, pour des locations sur de courtes durées, notamment dans le cadre de résidences tourisme.

À Digne-les-Bains, les professionnels de l'immobilier font état de la présence d'investisseurs sur des résidences touristiques se situant dans le Vallon des Sources, à proximité immédiate des thermes, à destination de curistes. Il s'agit d'appartements T2, vendus en moyenne 50 000 €, et loués entre 800 et 1 000 € par mois (contre 490 €/mois en moyenne pour un T2 en location classique). Certains curistes souhaitent également se loger durant leur séjour à proximité du centre-ville et de ses activités, les investisseurs peuvent ainsi se tourner également vers des résidences classiques.

Il est également constaté un phénomène d'investissement à destination de locations saisonnières au sein de la station de Montclar, pour des studios ou des T2, vendus 45 000 à 55 000 €, occupés quelques semaines par an par les propriétaires.

1.5. Une construction insuffisante, ne permettant pas à la population de se maintenir

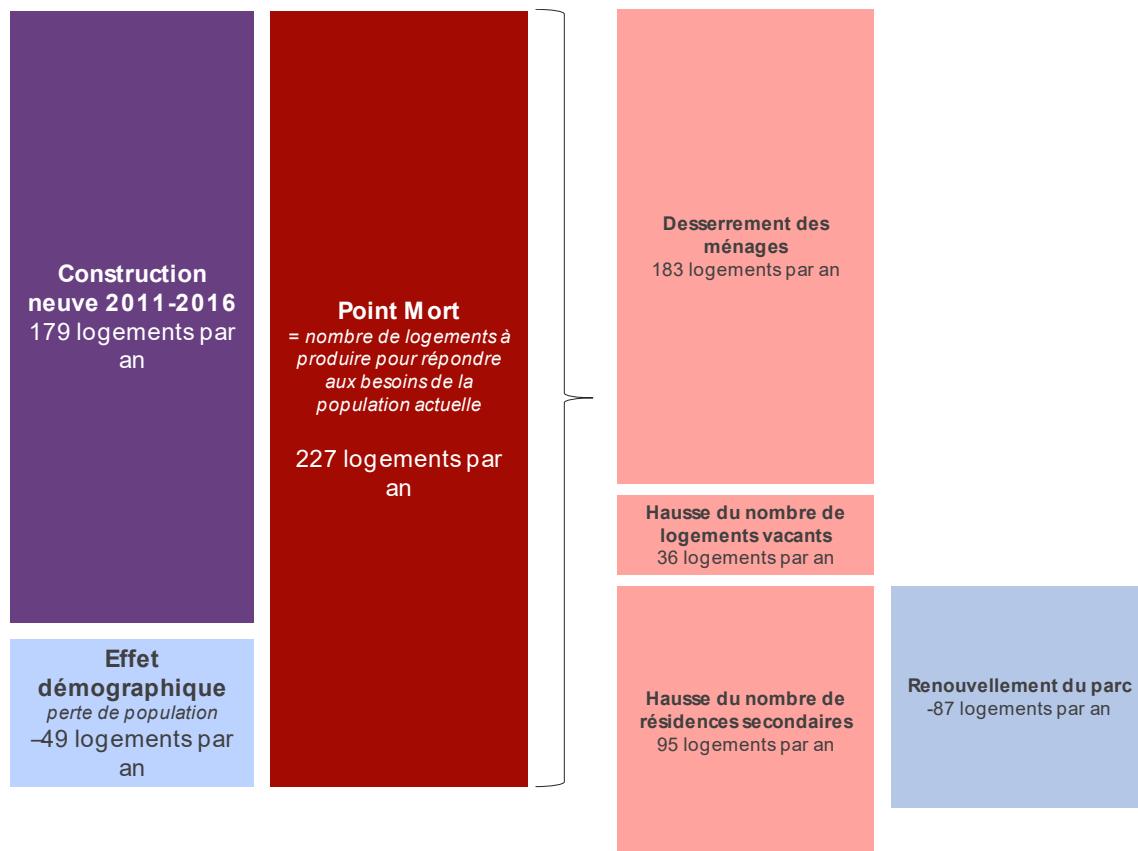
La notion de « Point Mort » mesure a posteriori la production de logements qui correspond à la stabilité démographique (en l'absence de croissance de la population et sans pertes). Un logement neuf ne permet pas uniquement la croissance de la population mais contribue également à couvrir des besoins dits « non démographiques » :

- *Compenser à la diminution de la taille moyenne des ménages. Il s'agit du desserrement : si la taille moyenne des ménages ou le taux d'occupation des résidences principales diminue, il faut davantage de résidences principales pour loger le même nombre d'habitants,*
- *Remplacer les logements détruits ou ayant changé d'usage. C'est le renouvellement du parc de logements,*
- *Compenser l'augmentation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants, indispensables à la nécessaire fluidité du marché.*

Sur la CA Provence Alpes Agglomération, le Point Mort passé, entre 2011 et 2016, se décompose de la manière suivante :

- **183 logements par an ont permis de répondre à la diminution de la taille moyenne des ménages.** Ce phénomène est lié au vieillissement de la population, aux décohabitations et aux séparations. Il représente le principal poste de besoins en logements (80% du Point Mort).
- **La vacance a augmenté de 36 logements par an.**
- **95 logements par an ont été nécessaires pour compenser la hausse des résidences secondaires.**
- Le dernier poste du Point Mort est le **renouvellement du parc. Il équivaut à la création spontanée de 87 logements par an dans le parc existant**, par divisions de logements, locaux commerciaux transformés en logements, et peut être le signe d'une pression sur une partie du parc.

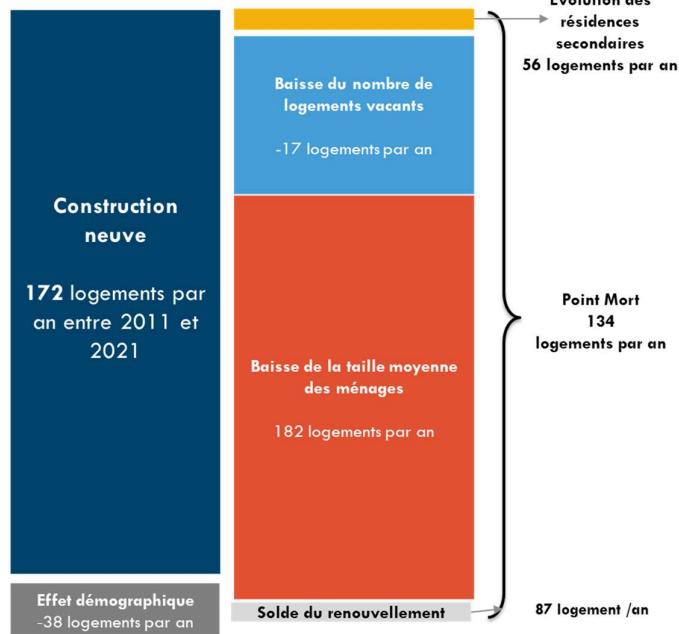
Ainsi, entre 2011 et 2016, la construction de 179 logements par an n'a pas été suffisante pour maintenir la population et répondre à l'ensemble des besoins endogènes. Il aurait en effet fallu construire 227 logements par an sur le territoire afin d'y répondre.



Le **Point Mort** désigne la manière dont a été consommé la construction neuve sur le territoire, au regard de 4 postes :

- Du **desserrement des ménages** : 182 logements par an ont été nécessaires pour répondre à ce phénomène sociologique (lié également à la perte d'attractivité auprès des familles)
- Du **renouvellement urbain** : création spontanée de 87 logements par an au sein du parc existant
- De l'**évolution du nombre de résidences secondaires** génère un besoin de compensation de 56 logements par an
- De **baisse de la vacance** : croissance de -17 logements par an (ne constitue pas un « besoin » pour le territoire compte-tenu d'un marché immobilier peu tendu).

Le solde entre ces 4 postes et l'évolution démographique constitue « l'**effet démographique** » de la construction : 38 logements par an.

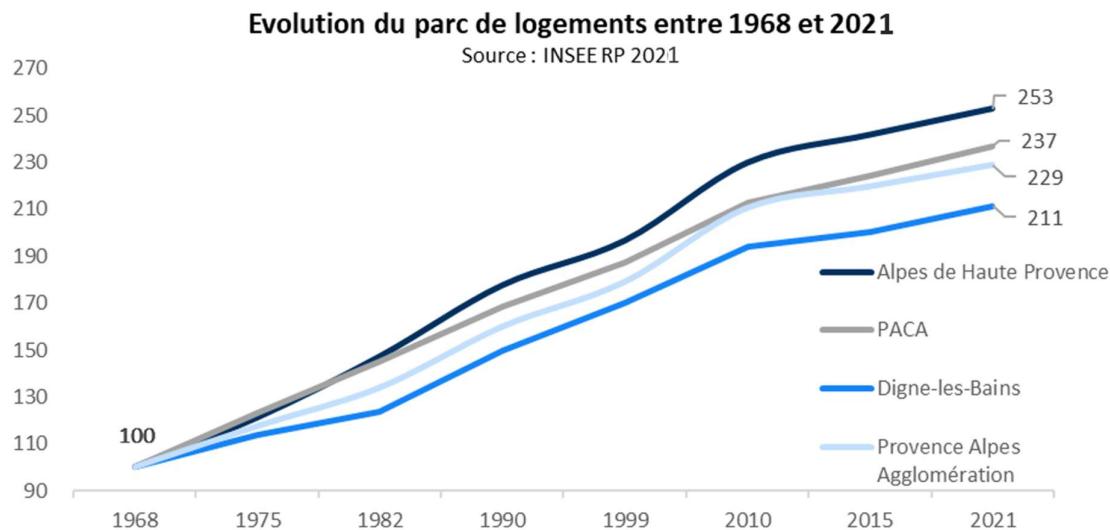


2. Une déqualification du parc à surveiller

2.1. Une présence importante de résidences secondaires

En 2021, le territoire dispose d'un parc de 32 809 logements, soit une augmentation de 18 568 logements entre 1968 et 2021.

Ce développement résidentiel est moins important que celui du département et de la région PACA. Il est à noter toutefois que la croissance du parc est bien supérieure à celle de la population.



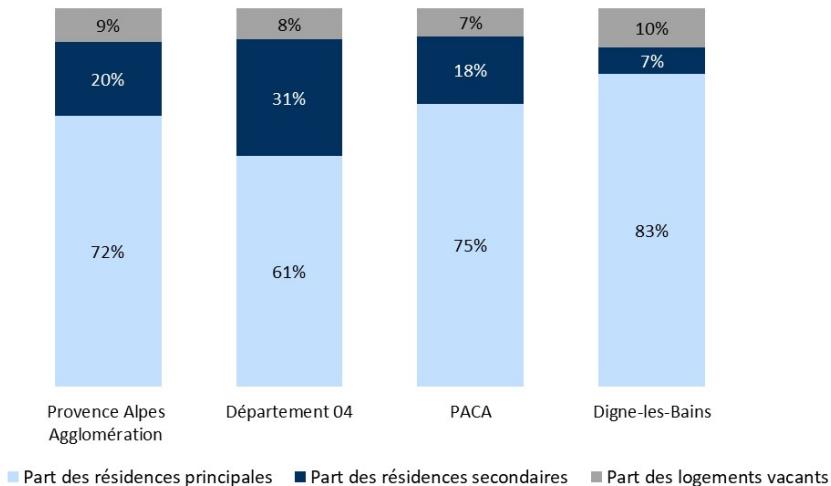
Ces logements sont distingués selon plusieurs modes d'occupation : les résidences principales, occupées plus de 6 mois de l'année par un propriétaire, un locataire ou une personne logée gratuitement, les résidences secondaires, occupées moins de 6 mois de l'année et les logements vacants, inoccupés.

Le parc de logements est orienté vers la résidence principale (72% en 2021) mais le poids du parc de résidences secondaires est important (20%) et légèrement plus présent que sur la région PACA (18%) mais bien plus faible que celui du département : 31% en 2016.

Cela peut laisser supposer une mise en concurrence du parc de résidences principales avec le parc des résidences secondaires entraînant ainsi une rareté de l'offre en résidences principales venant alimenter une tension du marché sur certains secteurs. Cela s'observe plutôt en dehors de la ville-centre, cette dernière disposant d'une faible part de résidences secondaires (7%).

Répartition par catégorie de logements en 2021

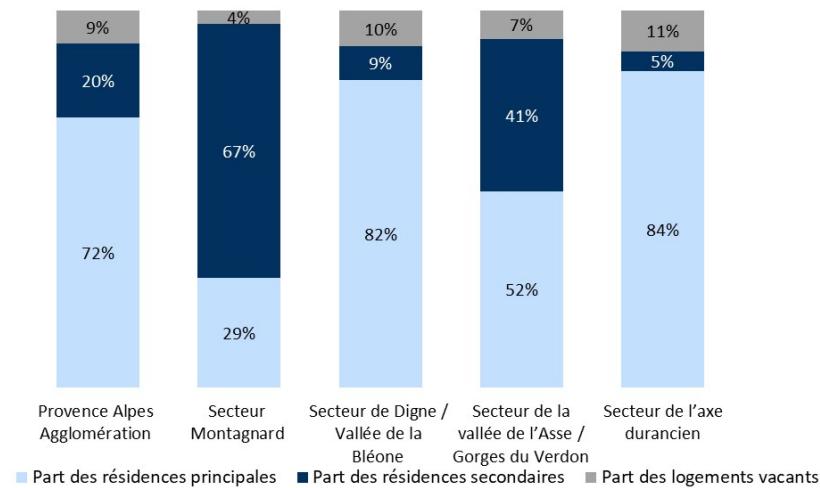
Source : INSEE RP 2021

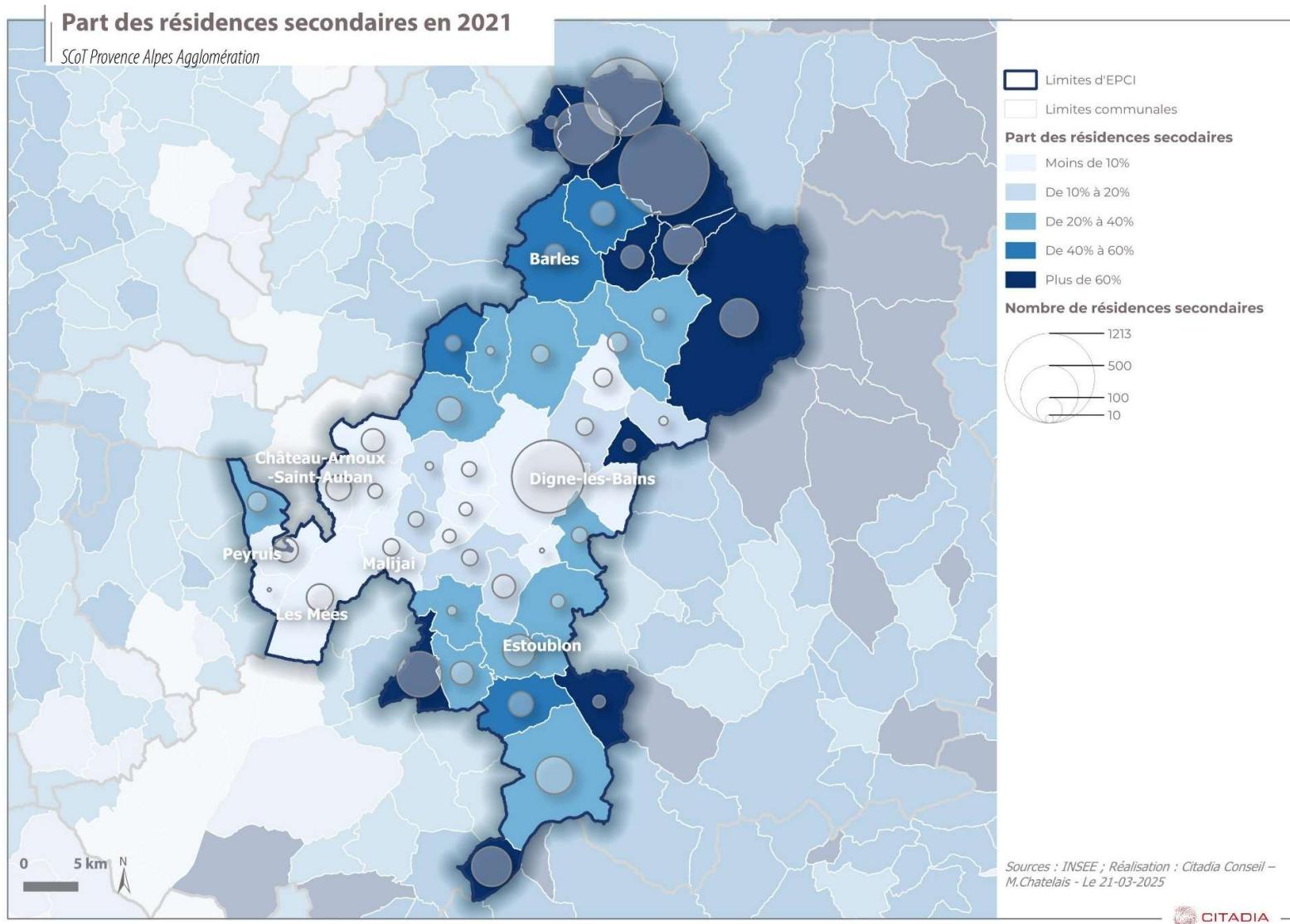


Le secteur Montagnard se distingue avec 67% de résidences secondaires parmi son parc de logements, et seulement 29% de résidences principales. Dans le secteur de la Vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon près de la moitié des logements sont des résidences secondaires (41%), alors que les résidences principales représentent 52% des logements du secteur. L'Axe durancien et le secteur de Digne et de la Vallée de la Bléone sont plus résidentiels avec une part de résidences secondaires beaucoup moins importante (respectivement 5% et 9%) en lien avec leur emplacement géographique (proximité avec l'A51 et la N85) et leur rôle de communes de report des populations de Marseille et de Manosque. Dans ces deux secteurs le poids de la vacance est plus conséquent (10% à 11%).

Répartition par catégorie de logements en 2021

Source : INSEE RP 2021





2.2. Une vacance à surveiller

La mesure de la vacance constitue un indicateur de l'ajustement entre les caractéristiques du parc et la demande locale. Un minimum de vacance est nécessaire pour permettre à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Selon son ampleur et ses caractéristiques, elle traduit différentes situations territoriales. De manière générale, on peut distinguer deux grands types de vacance :

- ***La vacance conjoncturelle ou de marché*** : cette vacance assure une certaine fluidité du marché et est donc nécessaire. Ce peut être le cas d'un logement en attente de locataire ou nouvellement mis en vente, d'un logement étudiant lors des vacances d'été, etc. L'indisponibilité peut aussi être temporaire lors d'une période de réhabilitation, de travaux d'amélioration du logement. On considère qu'un taux de 5 à 6 % de vacance est nécessaire pour assurer la fluidité des parcours résidentiel (celui-ci peut néanmoins être plus élevé dans les secteurs où l'offre locative est très présente et plus faible dans les territoires pavillonnaires où la mobilité est faible).
- ***La vacance structurelle*** : au-delà d'une vacance de deux ans les logements sont considérés comme étant sortis du marché. Cette vacance renvoie à des situations diverses : inadéquation entre l'offre en logement et la demande des ménages (vétusté, taille, luminosité ou configuration...) ou stratégie des propriétaires (refus de louer, problème de succession, situations d'indivision, travaux importants, spéculation foncière...).

Le taux de vacance s'élève à 8,8% en 2021 et 8,7% en 2022, soit un taux légèrement plus élevé que celui du département (8,3%) et de la région (7,5%).

Sur la période de 2009 à 2020, la part de vacance des logements a soit stagné soit légèrement diminué. **La légère baisse de la vacance semble être le marqueur d'une certaine reprise du marché du logement notamment à Digne-les-Bains.**

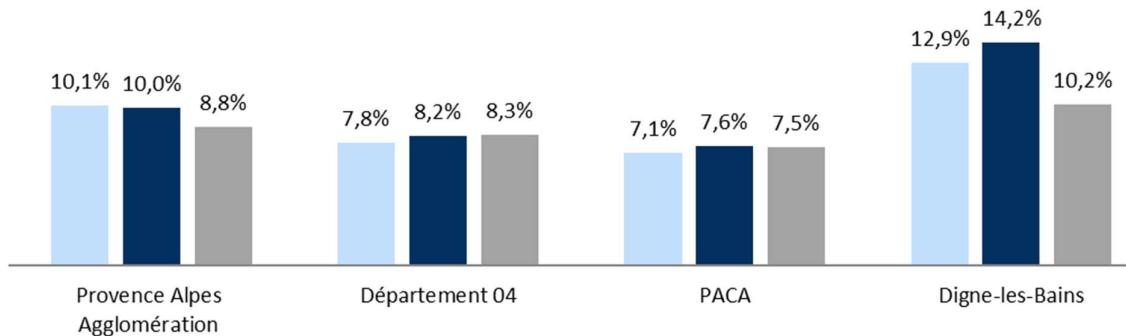
Le phénomène de vacance qui était une problématique cruciale pour la ville-centre s'est amélioré entre 2015 et 2021.. Digne-les-Bains concentre un peu plus du tiers des logements inoccupés du territoire soit 38,6% en 2021 (INSEE). Cette vacance s'explique par des biens anciens en centre-ville ne répondant plus aux attentes des ménages, présentant un mauvais état du bâti ou ne répondant pas aux normes actuelles et nécessitant de réaliser des travaux dans un contexte de marché détendu. La perception de difficultés de stationnement fait également effet de repoussoir pour beaucoup d'habitants potentiels. L'ensemble du centre-historique connaît de plus une faible notoriété résidentielle, entraînant de fortes difficultés à louer ou à vendre les logements, quelle que soit la typologie du bien, selon les professionnels de l'immobilier. Dans certaines rues, telles que la rue Pied de ville, le prix de certains appartements, pourtant rénovés, a ainsi été divisé par deux, et atteint aujourd'hui 1 000 €/m². Le centre-ville fait par ailleurs face à une problématique de vacance commerciale. Le dispositif Action Cœur de Ville devrait permettre l'intervention sur les thématiques habitat (dispositif de défiscalisation Denormandie), commerce, mobilités et impulser la revitalisation du centre ancien.

À cela peut s'ajouter une mauvaise catégorisation des logements occasionnels / à vocation touristiques pour loger les curistes. Parfois recensés en tant que logements vacants, ils peuvent gonfler artificiellement les données.

Evolution de la part des logements vacants depuis 2010

Source : INSEE RP 2021

■ 2010 ■ 2015 ■ 2021



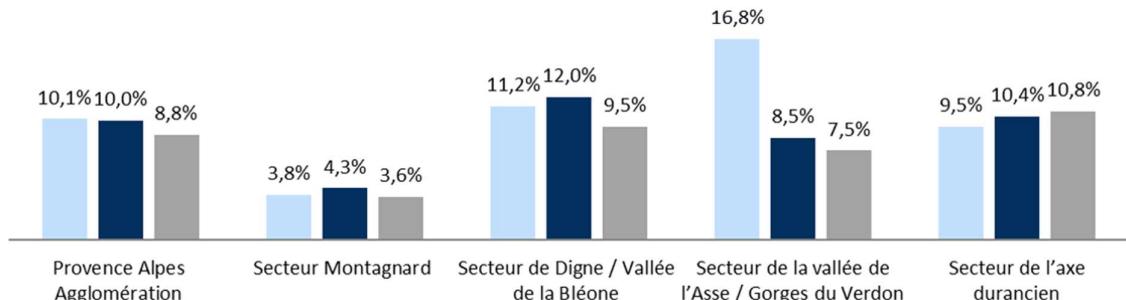
Le secteur de l'axe durancien présente le taux de vacance le plus important (10,8% en 2020). Le secteur de Digne et de la Vallée de la Bléone présente également une problématique de vacance plus marquée que dans le reste du territoire avec 9,5% de vacance, supérieur à la moyenne intercommunale.

Avec 3,6% de vacance, le secteur Montagnard semble présenter des signes de tension sur son marché, en lien avec un poids de résidences secondaires particulièrement marqué (67% en 2021).

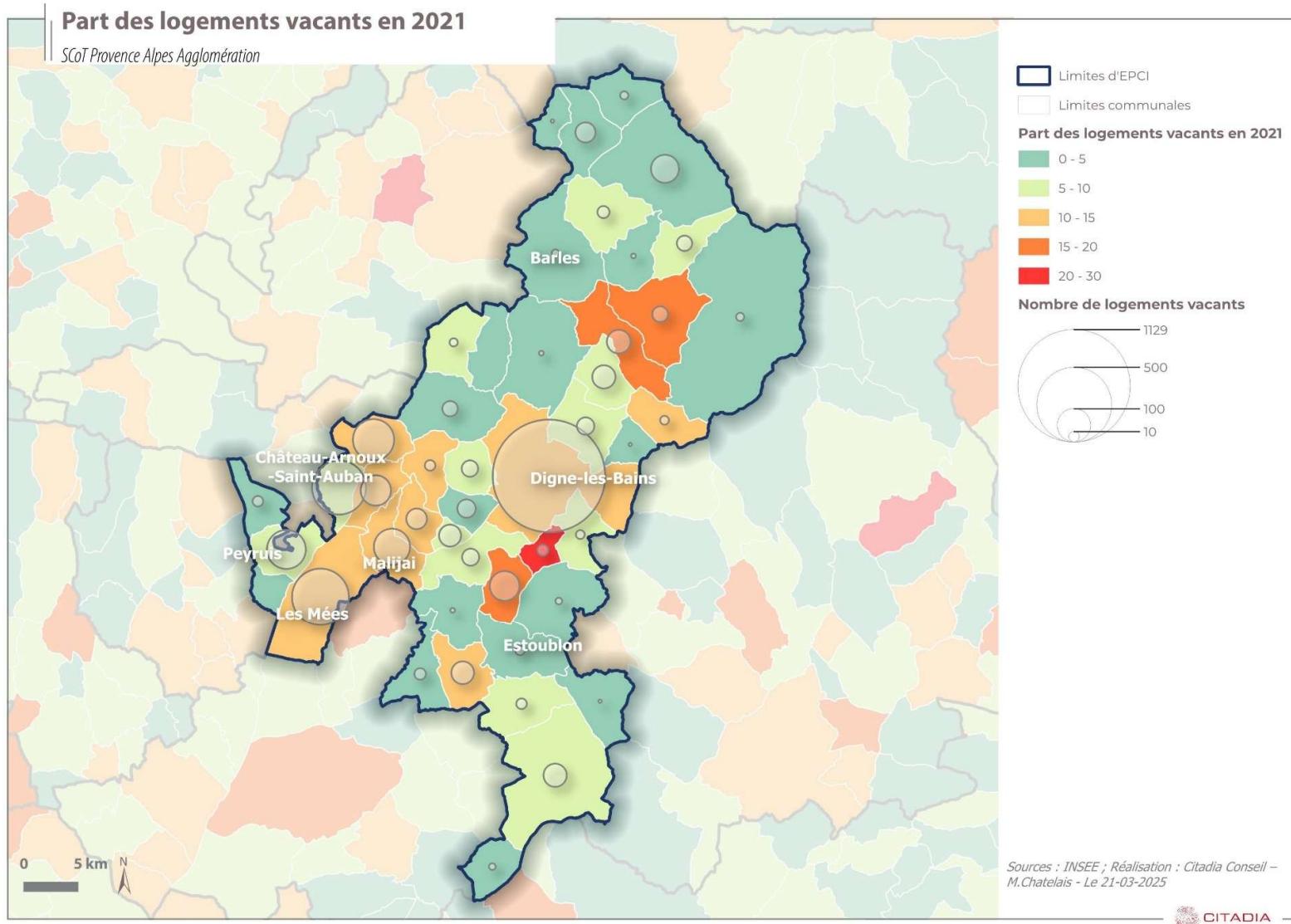
Evolution de la part des logements vacants depuis 2010

Source : INSEE RP 2021

■ 2010 ■ 2015 ■ 2021



La vacance est également notable sur les pôles secondaires du territoire : Château-Arnoux-Saint-Auban (260 logements vacants en 2021) et Les Mées (289 logements vacants en 2021) (INSEE RP 2021). Les communes du sud-ouest de l'intercommunalité connaissant pourtant une croissance de leur population, on peut supposer que la vacance des logements s'explique principalement par le mauvais état du bâti ou un bien ne répondant plus aux besoins des ménages.



2.3. Un parc de résidences principales marqué par la maison individuelle mais une offre locative relativement importante

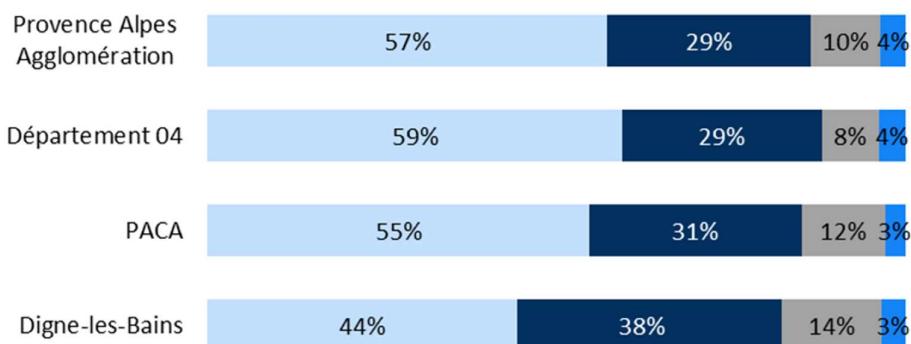
Le parc de résidences principales est majoritairement orienté vers l'accession à la propriété individuelle avec 57% de propriétaires occupants, une proportion du même ordre de grandeur que celle du département (59%). Toutefois, il est à noter que la part du parc locatif est notable, puisque près de 4 ménages sur 10 sont locataires (39%). Ces locataires résident avant tout dans le parc locatif privé (29% des ménages de la CA P2A).

Si les ménages locataires sont concentrés en termes de volume à Digne-les-Bains (52% des ménages locataires de l'agglomération), la plupart des communes disposent d'un parc locatif conséquent représentant un cinquième ou plus des résidences principales. En tout sur le territoire 16 communes affichent un poids des ménages locataires inférieur à 20%.

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation

Source : INSEE RP 2021

■ Propriétaire ■ Locataire privé ■ Locataire social ■ Logé gratuit

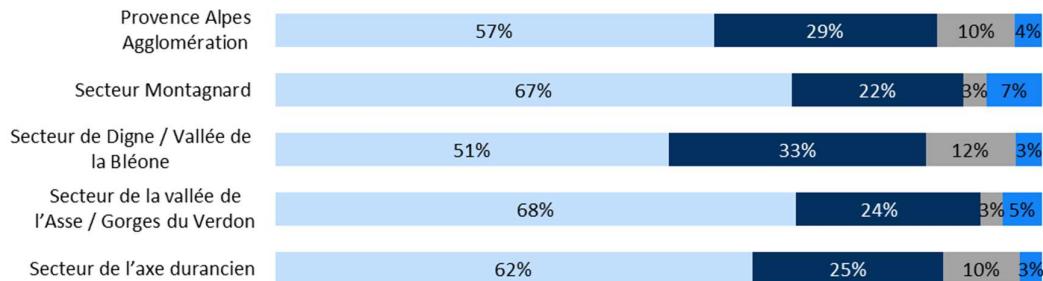


En lien avec la surreprésentation de ménages locataires à Digne, le secteur de Digne et de la Vallée de la Bléone présente une part plus importante de locataires (45%).

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation

Source : INSEE RP 2021

■ Propriétaire ■ Locataire privé ■ Locataire social ■ Logé gratuit



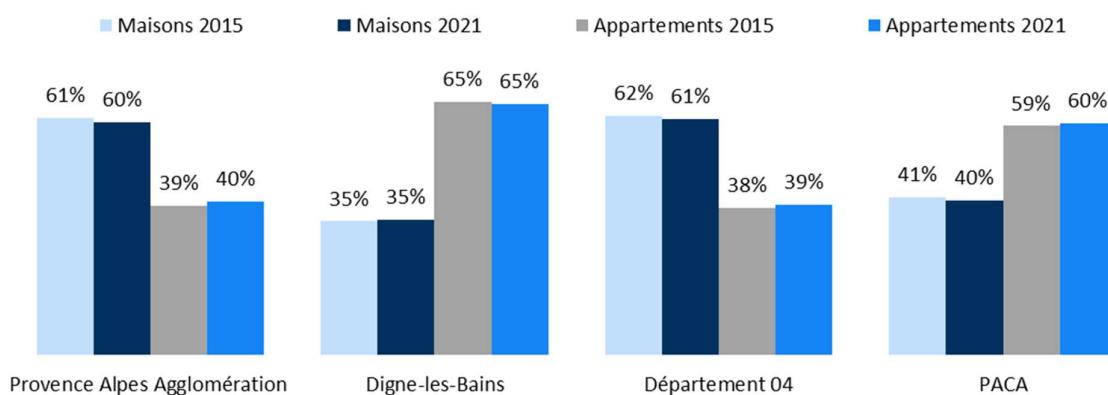
A Provence Alpes Agglomération, 60% des logements sont des maisons.. Cependant, avec une majorité de logements collectifs à Digne-les-Bains (65%), le poids du logement individuel à l'échelle intercommunale se trouve fort impacté.

Entre 2014 et 2020, le volume des logements individuels a légèrement augmenté de 0,4% par an alors que les logements collectifs ont connu une forte augmentation de 1,2% par an. Au sein des territoires de comparaison (département et région), cela a également été le cas. A l'inverse de Digne-les-Bains où la croissance du parc individuel est plus rapide (+1,1%) que celle du parc collectif (0,8%)

La production de logements récente (2004-2017) confirme cette tendance puisque 69% des logements commencés depuis 2004 sont des maisons, contribuant ainsi à la consommation de foncier, même si une partie de cette offre a pu se faire au sein de la trame urbaine et limiter ainsi le développement en extension.

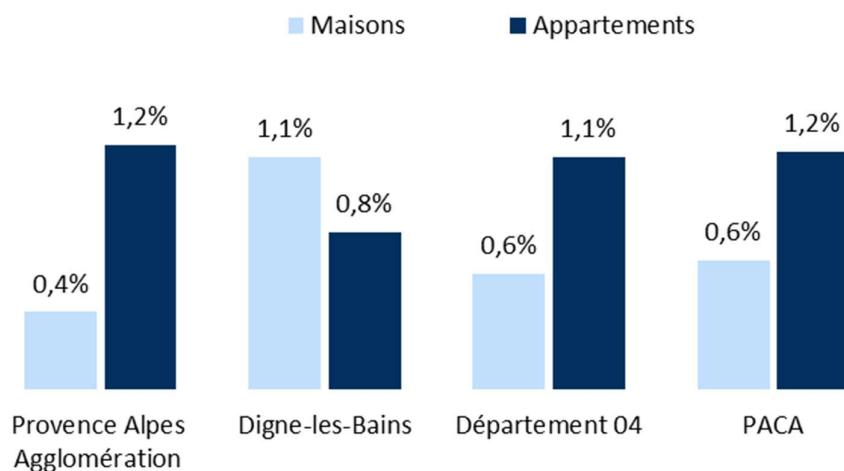
Répartition du parc par type de logement

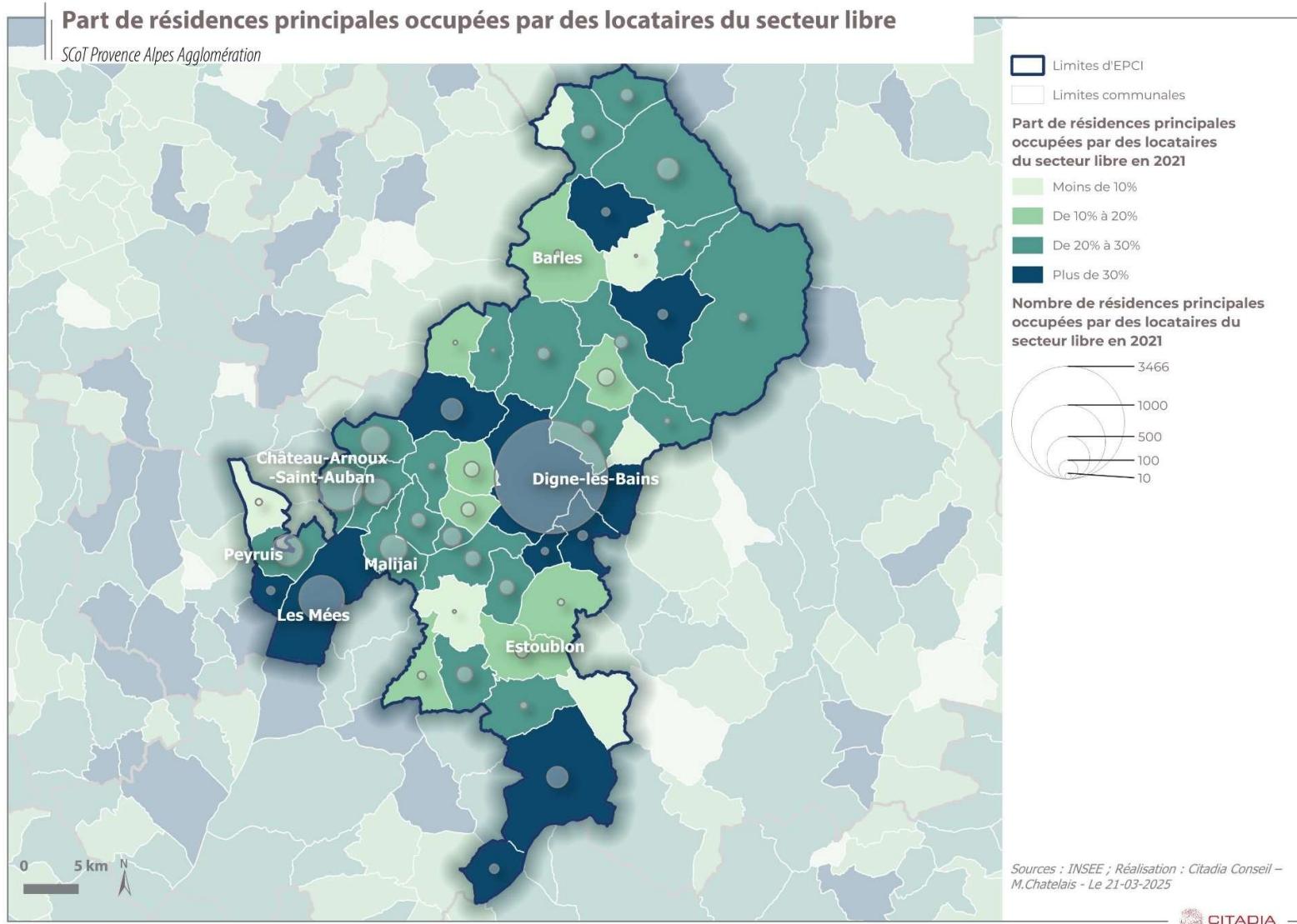
Source : INSEE RP 2021

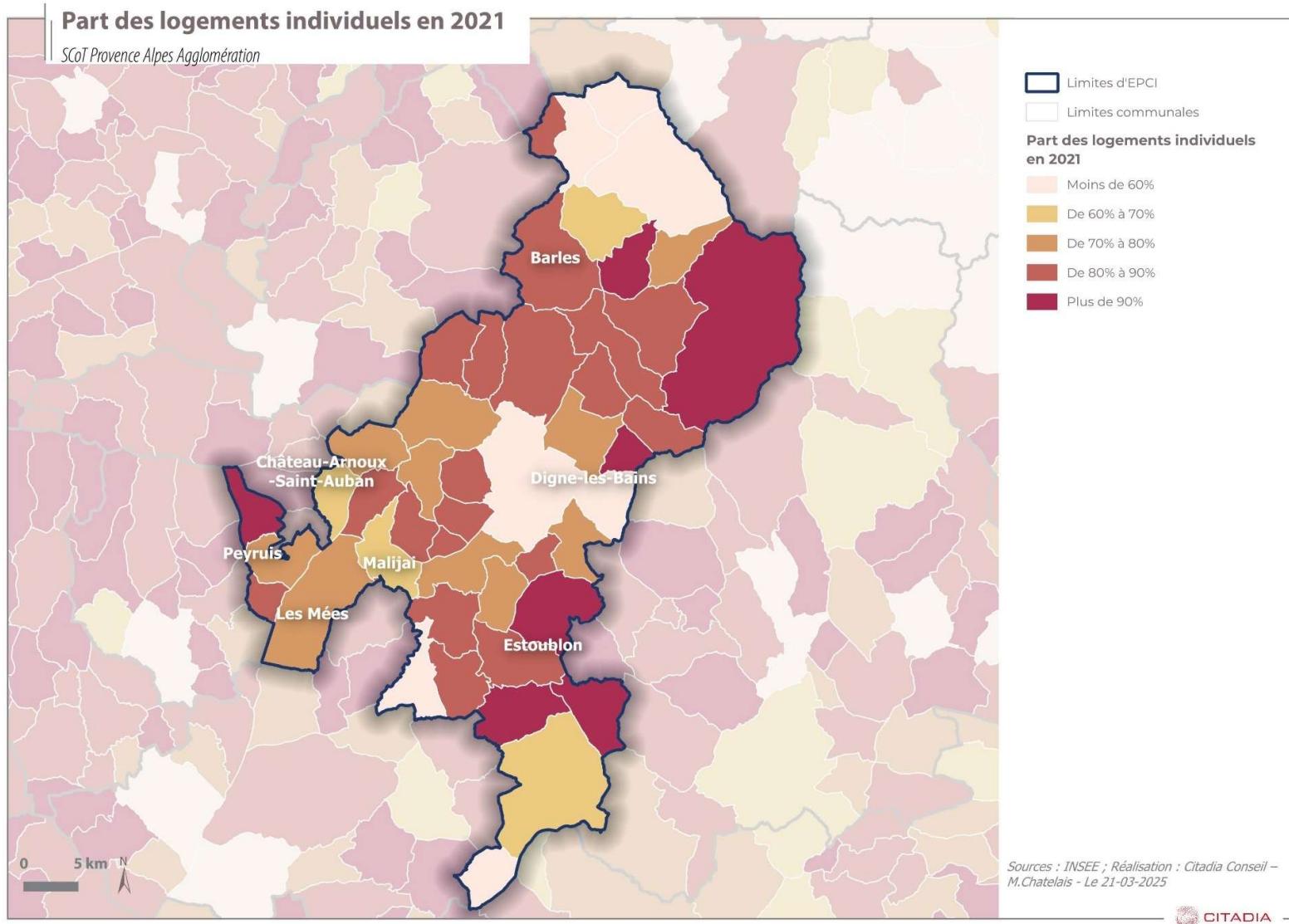


Taux d'évolution annuel des logements par type entre 2015 et 2021

Source : INSEE RP2021





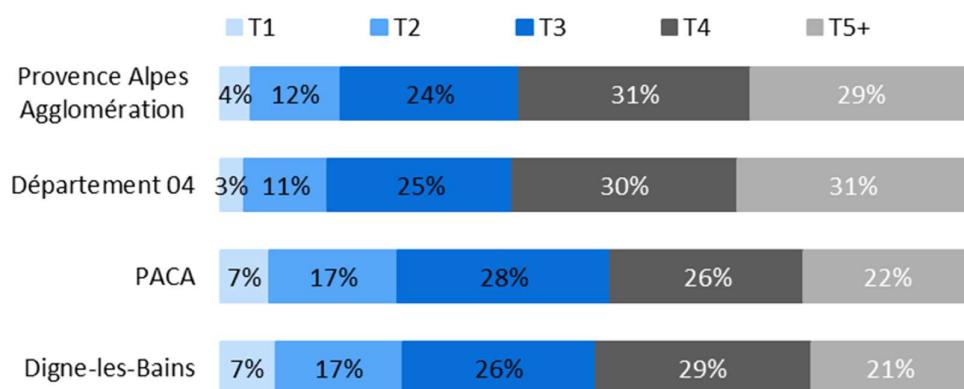


Les formes urbaines impactent nécessairement les typologies de logements. Ainsi, les T4 et plus sont nettement majoritaires sur le territoire : ils comptent pour 60% des résidences principales du territoire.

Le parc de petites typologies (T1-T2) est principalement développé sur Digne-les-Bains : 34% des résidences principales sont des T1-T2 contre 16% à l'échelle de l'EPCI (cette part étant principalement impactée par le poids des petites typologies de la ville-centre).

Répartition des résidences principales par typologie

Source : INSEE RP 2021

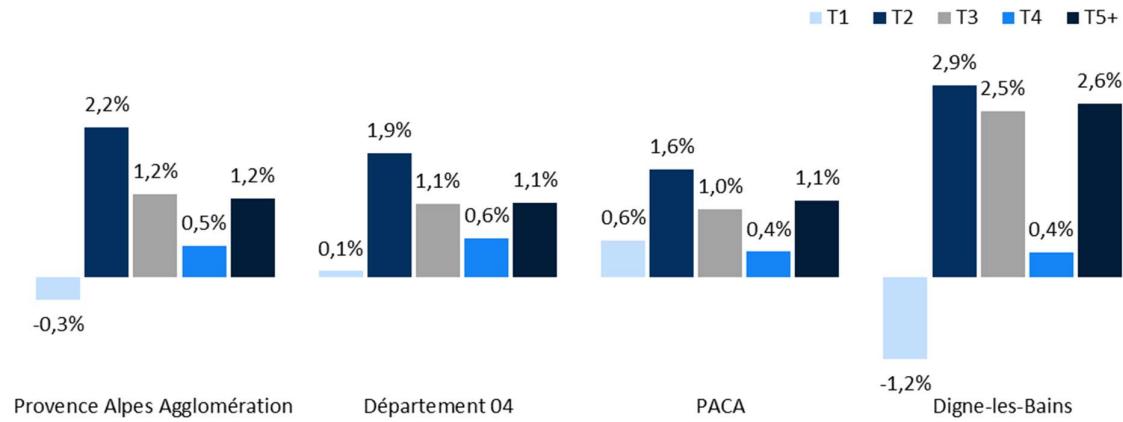


À l'échelle intercommunale les T2 ont connu une hausse de 2,2% par an entre 2014 et 2020, les T5 et plus ont augmenté de 1,2% par an, les T3 de 1,2%, en revanche les T1 ont diminué.

A Digne-les-Bains, les T2, T3 et les T5 et plus ont fortement augmenté tandis que les T1 ont chuté (-1,2%).

Taux d'évolution annuel des résidences principales par typologie entre 2014 et 2020

Source : INSEE RP 2020

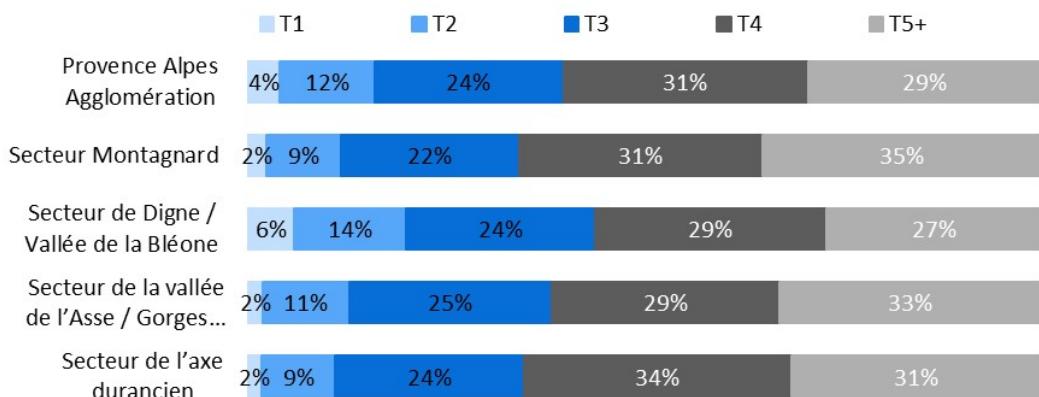


À l'échelle infra territoriale, les grandes typologies demeurent majoritaires. En revanche l'évolution des résidences principales selon la typologie entre 2014 et 2020 diffère d'un secteur à un autre :

- Dans le secteur Montagnard, les petites typologies, et plus particulièrement les T1 ont fortement augmenté (3,4% par an).
- Dans le secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon, les T1 ont fortement diminué (-4,5% par an) et les T2 ont légèrement augmenté (1,2%).
- Au sein de l'Axe Durancien, seules les petites typologies ont fortement augmenté (-4,3% par an pour les T1 et 3,2% pour les T2), tandis que les autres types de logements ont légèrement augmenté.

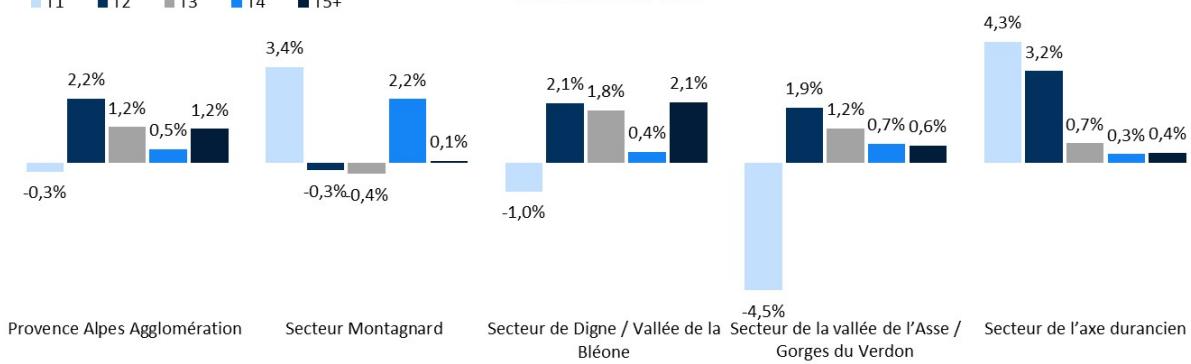
Répartition des résidences principales par typologie

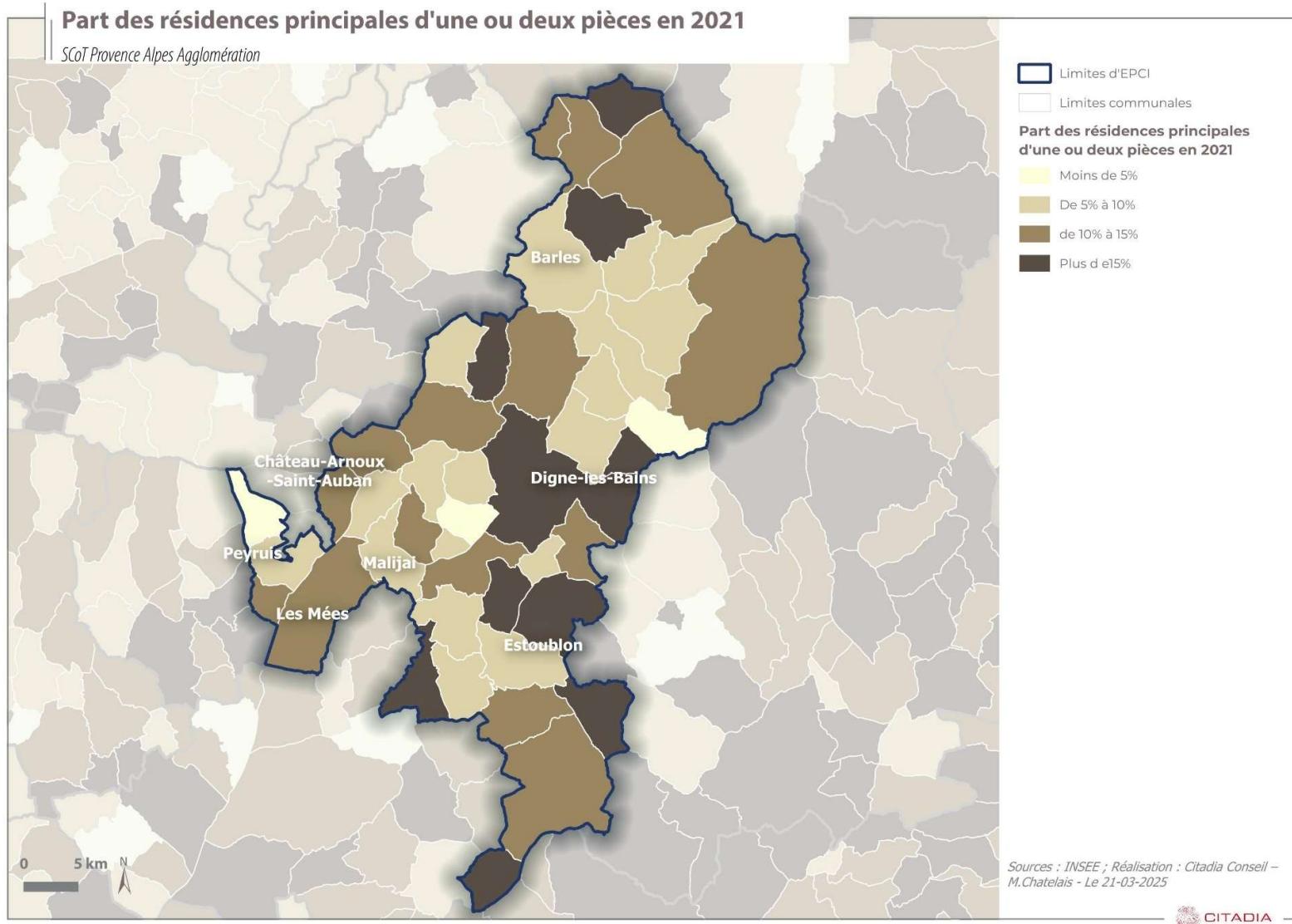
Source : INSEE RP 2020



Taux d'évolution annuel des résidences principales par typologie entre 2014 et 2020

Source : INSEE RP 2020





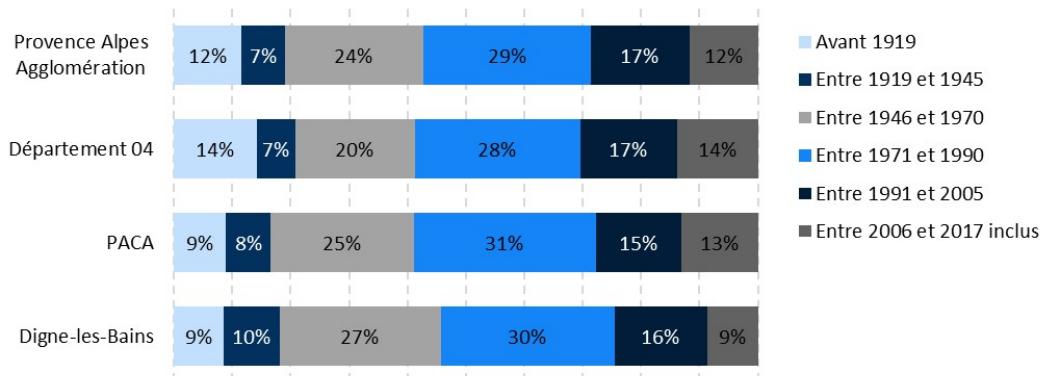
2.4. Un parc de logements plus ancien que celui de la région, connaissant des enjeux importants de rénovation

À l'échelle de Provence Alpes Agglomération, 19% des résidences principales ont été construites avant 1945. Si cette proportion reste inférieure à la situation départementale (21%), elle est proche de celle de la région (17%).

Bien que relativement récent, ce parc peut présenter des lacunes en matière de confort énergétique, les premières normes en la matière datant de 1975. Ainsi, 43% des résidences principales ont été construites avant les premières réglementations thermiques sur le territoire intercommunal (avant 1971). **À Digne-les-Bains, le parc construit entre 1946 et 1970 est surreprésenté (27%) mais le parc très ancien est, quant à lui, sous-représenté.**

Ancienneté de construction des résidences principales
Parmi les résidences principales construites avant 2017

Source : INSEE RP 2020



Le secteur Montagnard et celui de la Vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon se distinguent par la présence d'un parc particulièrement ancien par rapport aux autres secteurs, avec près du quart des résidences principales datant d'avant 1919, mais surtout par une surreprésentation de résidences principales construites à partir des années 1990 (près du tiers des résidences principales).

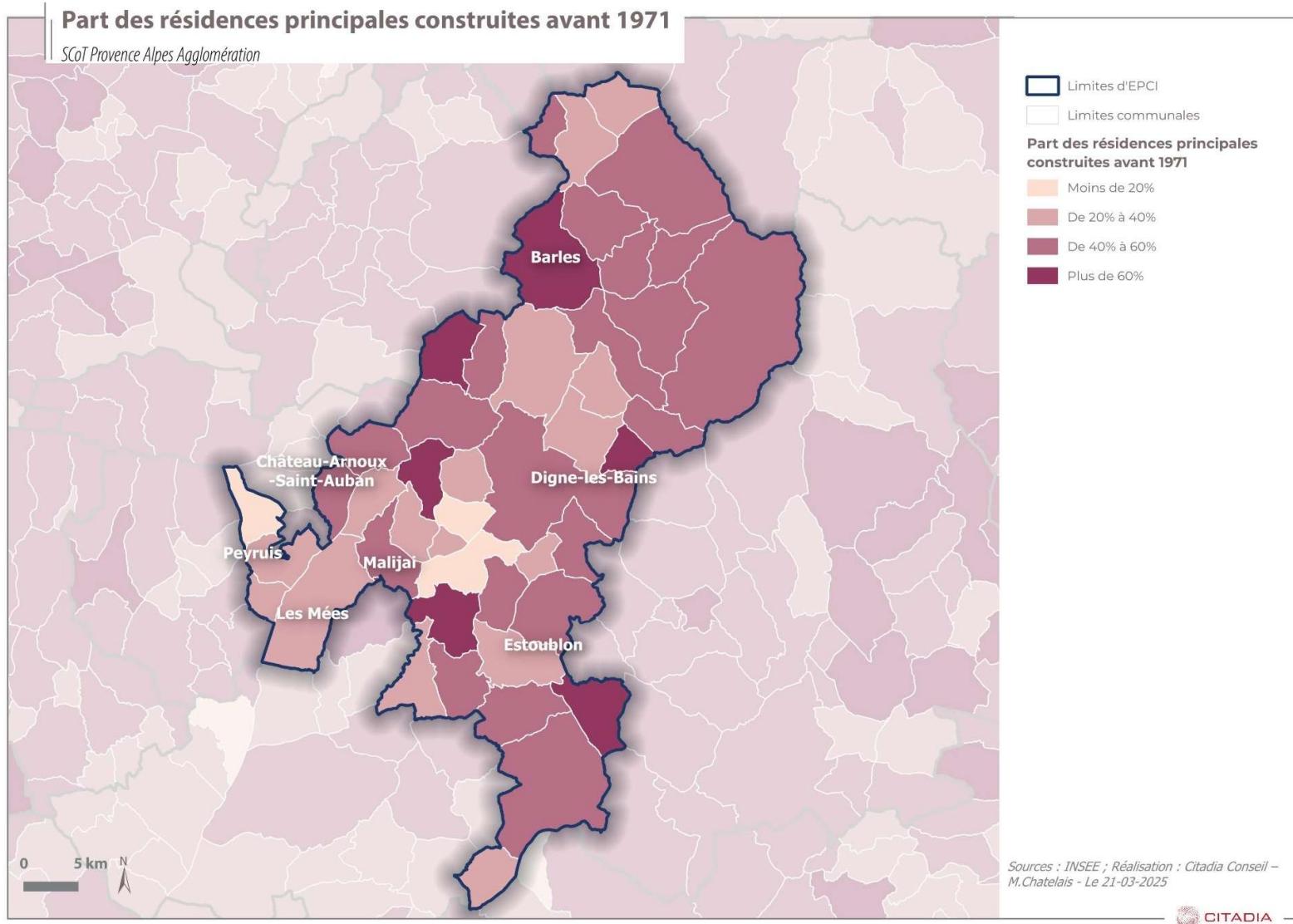
Les communes caractérisées par une présence notable du parc ancien et un fort volume de logements anciens sont également celles qui connaissent une croissance de la vacance sur la période récente. On observe nationalement une perte d'attractivité des logements anciens, notamment situés dans les coeurs de bourgs et coeurs de village, ainsi qu'une hausse de la vacance.

Par ailleurs, le vieillissement du territoire (indice de jeunesse de 0,61 en 2021) peut laisser supposer des problématiques de vacance avec, notamment, lors du décès de l'occupant, des logements restant parfois longuement vacants, au-delà même des problématiques de succession et d'indivision, et rencontrant des difficultés à trouver preneurs sur le marché.

**Ancienneté de construction des résidences principales
Parmi les résidences principales construites avant 2017**

Source : INSEE RP 2020





L'ancienneté du parc de logements liée à la faiblesse des revenus d'une partie des occupants du parc peut conduire à une absence de mise à niveau des logements en termes de confort voire à une dégradation progressive du parc, si les propriétaires ne sont pas en capacité d'investir financièrement dans leur logement ou de payer les charges d'entretien.

Le Parc Privé Potentielle Indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage de logements indignes. Cette base de données consiste à croiser la catégorie cadastrale des logements avec le revenu des occupants à partir du fichier FILOCOM (2013 ici), en faisant l'hypothèse qu'un logement de moindre qualité a d'autant plus de chances d'être indigne s'il est occupé par un ménage ne dépassant pas certains seuils de revenus.

Depuis 2010, le PPPI est composé des résidences principales privées considérées comme :

- Ordinaires (catégorie 6), et occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70% du seuil de pauvreté ;
- Médiocres (catégorie 7) ou très médiocres (catégorie 8), occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté soit 75% du revenu médian, appelé le noyau dur.

Les données sur le parc privé potentiellement indigne laissent présager un potentiel important de logements nécessitant des travaux de réhabilitation (sur l'ensemble des communes de la CA, seules 16 ont une valeur du PPPI renseignée, cf. tableau ci-après). Ainsi, **plus de 1 120 résidences principales privées ont été identifiées comme potentiellement indignes. Le poids du PPPI reste relativement élevé sur le territoire (plus de 5,5%) même s'il demeure inférieur à la moyenne départementale (plus de 6,5%).** Les cas de PPPI de l'agglomération représentent ainsi près de 19% des cas des Alpes de Haute-Provence (la CA P2A représente près de 22% des résidences principales privées du département).

Plus du tiers des résidences principales identifiées comme potentiellement indignes sont concentrées à Digne-les-Bains (419 résidences principales privées). Le poids de PPPI de la ville-centre est un peu supérieur à celui de l'agglomération (5,95%).

On peut observer une surreprésentation des cas de PPPI par rapport au poids des RPP au sein de l'Agglomération pour les communes suivantes : Les Mées, Seyne et Volonne ; et dans une moindre mesure pour Digne-les-Bains, La Robine-sur-Galabre, Mézel et Prads-Haute-Bléone.

Neuf des 16 communes renseignées présentent une faible taille moyenne des ménages touchés par le PPPI révélant certainement une problématique de personnes âgées (et peut-être seule) touchées par ces situations de potentielles indignité.¹

Concernant le noyau dur du PPPI (cf. définition ci-avant), plus de 320 RPP sont recensées sur la CA soit 28,5% des cas de PPPI sur le territoire, une situation moins marquée qu'à l'échelle du département où le noyau dur représente 41% des cas de PPPI. Les communes de Seyne (51 unités

¹ Digne-les-Bains, Estoublon, Les Mées, Montclar, Moustiers-Sainte-Marie, Peyruis, Prads-Haute-Bléone, Seyne et Volonne.

soit 67% des cas de PPPI de la commune) et Volonne (52 unités soit près 67% des cas de PPPI de la commune) comptent le plus fort taux de PPPI relevant du noyau dur. Avec des taux moins élevés, Digne-les-Bains (113 unités soit moins de 27%), Chateau-Arnoux-Saint-Auban (32 unités soit moins de 27%) et Les Mées (70 unités soit 47,3%) concentrent tout de même des volumes relativement élevés de noyau dur.

Communes	Total des RP du parc privé (RPP)	PPPI 2013	Part du PPPI au sein des RPP (en %)	Taille moyenne ménages PPPI	Part des cat.6 /PPPI (en %)	Part des cat. 7-8 /PPPI - noyau dur (en %)
Aiglun	453]0:11[S	S	S	S
Archail]0:11[]0:11[S	S	S	S
Auzet	47]0:11[S	S	S	S
Barles	57]0:11[S	S	S	S
Barras	57]0:11[S	S	S	S
Beaujeu	66]0:11[S	S	S	S
Beynes	61]0:11[S	S	S	S
Bras-d'Asse	260	23	8.85	2.39	S	S
Champtercier	270]0:11[S	S	S	S
Château-Arnoux-Saint-Auban	2163	119	5.50	2.10	73.11	26.89
Châteauredon	36]0:11[S	S	S	S
Digne-les-Bains	7168	419	5.85	1.79	73.03	26.97
Draix	41]0:11[S	S	S	S
Entrages	61]0:11[S	S	S	S
Estoublon	228	21	9.21	1.33	S	S
Ganagobie	47]0:11[S	S	S	S
Hautes-Duyes	21]0:11[S	S	S	S
La Javie	178	[11:20[S	S	S	S
La Robine-sur-Galabre	145	17	11.72	2.35	S	S
Le Brusquet	402	[11:20[S	S	S	S
Le Castellard-Mélan	39]0:11[S	S	S	S
Le Chaffaut-Saint-Jurson	256]0:11[S	S	S	S
L'Escale	601	24	3.99	2.50	S	S
Les Mées	1522	148	9.72	1.91	52.70	47.30
Le Vernet	60]0:11[S	S	S	S
Majastres]0:11[]0:11[S	S	S	S
Malijai	699	31	4.43	2.06	S	S
Mallefougasse-Augès	122]0:11[S	S	S	S
Mallèmeisson	431]0:11[S	S	S	S
Marcoux	232]0:11[S	S	S	S
Mézel	283	24	8.48	2.33	S	S
Mirabeau	223	[11:20[S	S	S	S
Montclar	205	16	7.80	1.69	S	S
Moustiers-Sainte-Marie	331	22	6.65	1.59	S	S
Peyruis	1115	46	4.13	1.93	S	S
Prads-Haute-Bléone	99	20	20.20	1.40	S	S
Sainte-Croix-du-Verdon	70]0:11[S	S	S	S
Saint-Jeannet	35]0:11[S	S	S	S
Saint-Julien-d'Asse	85]0:11[S	S	S	S
Saint-Jurs	87]0:11[S	S	S	S
Saint-Martin-lès-Seyne]0:11[]0:11[S	S	S	S
Selonnet	207]0:11[S	S	S	S
Seyne	670	76	11.34	1.96	32.89	67.11
Thoard	281	29	10.32	2.21	S	S
Verdaches	27]0:11[S	S	S	S
Volonne	760	78	10.26	1.95	33.33	66.67

Source : MEDDE - Filocom 2013 d'après la DGFiP, traitement PPPI Anah

S = secret statistique

]0:11[= valeur inférieure à 11 unités

[11:20[= valeur comprise entre 11 et 20 unités

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

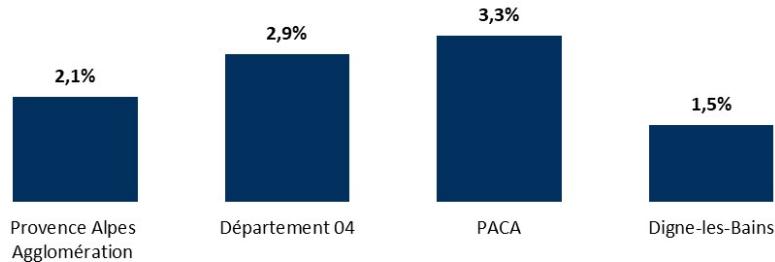
21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

Sur l'intercommunalité, et bien que cette part soit relativement faible, une partie des résidences principales n'est pas équipée de pièce d'eau (salle de bains avec baignoire ou douche) : 2,1% des résidences principales. Cette proportion est néanmoins plus faible que celle du département (2,9%) et que celle de la région (3,3%).

Il est à noter cependant, sur ce territoire, le vieillissement de la population est particulièrement fort et se poursuit et l'inconfort du parc peut être un frein au maintien à domicile des ménages vieillissants.

Part des résidences principales sans salle de bains

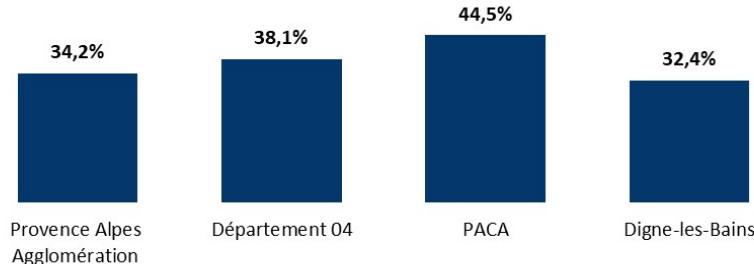
Source : INSEE RP 2020



Par ailleurs, l'analyse des modes de chauffage met en lumière que près d'un tiers des logements dispose d'un chauffage individuel électrique sur l'intercommunalité (34,2%). Ce type de chauffage est généralement considéré comme énergivore car bénéficiant que de peu d'inertie thermique (notamment pour les logements anciens n'ayant pas fait l'objet d'isolation thermique particulière), mais aussi coûteux ; l'électricité étant plus chère que les autres énergies. Ainsi, les frais liés au chauffage pour ces logements sont généralement plus importants.

Part des résidences principales avec chauffage électrique

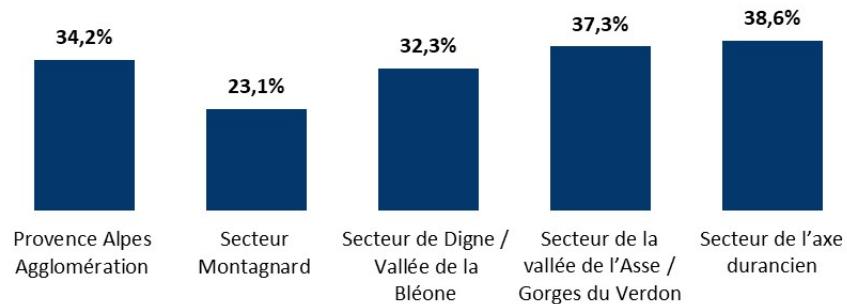
Source : INSEE RP 2020



Ces logements sont plus présents dans le secteur de la Vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon (37,3%) et au sein de l'Axe Durancien (38,6%).

Part des résidences principales avec chauffage électrique

Source : INSEE RP 2020



Des situations de précarité énergétique peuvent ainsi être présentes au sein du parc de logements avec chauffage individuel électrique, notamment lorsqu'il s'agit de maisons (ce qui est le cas d'une grande partie des logements dans la plupart des communes), celles-ci étant par nature plus énergivores que les appartements qui, pour une partie des murs, n'ont pas de contacts directs avec l'extérieur. Si les situations de précarité énergétique touchent plus fortement les ménages aux ressources modestes, elles peuvent également poser des difficultés aux ménages disposant de ressources intermédiaires, notamment quand les coûts liés au chauffage sont couplés à des frais importants liés aux déplacements (ce qui est le cas dans les territoires périurbains).

3. Un parc social concentré présentant une faible pression

3.1. Un parc social concentré sur la ville-centre

Le territoire compte près de 3 070 logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU, soit 14,8% des résidences principales du territoire.

La base de données RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social) comptabilisant le logement social familial géré par des bailleurs sociaux (hors structure d'hébergement) fait état d'une offre de 2 973 logements locatifs sociaux, dont 2 898 sont conventionnés² sur le territoire, représentant 41% de l'offre locative sociale départementale.

Cette offre est concentrée sur la ville-centre qui dispose de 1 806 logements sociaux conventionnés en 2018, soit 62% de l'offre sociale totale de l'intercommunalité.

Le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) de Digne-les-Bains, « Centre-ville – Pigeonnier » compte 176 de ces logements sociaux (6% de l'offre locative sociale intercommunale, 9% de celle de la ville).

Les pôles de Château-Arnoux-Saint-Auban, Les Mées et la commune de Malijai comptent chacune moins de 500 logements sociaux (respectivement 423, 139 et 133 unités). Outre ces 4 communes, le parc public est également présent, bien qu'en moindre volume, sur 14 autres communes périurbaines comme rurales.

Il est à noter la présence de logements à destination exclusive des étudiants. Ils représentent 10% du parc social de Provence Alpes Agglomération (283 logements), répartis :

- À Digne-les-Bains : 268 logements étudiants, en lien avec la présence d'établissements d'études supérieures (l'École supérieure du professorat et de l'éducation d'Aix-Marseille Université, l'I.U.T. d'Aix-Marseille Université, formations BTS Comptabilité et gestion et les classes préparatoires au concours Santé social du lycée Alexandra David-Neel). Ces logements sont répartis entre les 5 résidences étudiantes : Demontzey, L'Ermitage, Le Jeu de Paume, Le Levant, Sainte Enfance. Sur la ville-centre, les tarifs vont de 245 à 450€ par mois, charges comprises, pour des logements allant de 16 à 43 m².
- À Le Chaffaut-Saint-Jurson : les 15 studios de la résidence étudiante Carmejane (logement de 23 m² pour un loyer de 317 à 342€ charges comprises), situé à proximité du lycée agricole de Carmejane.

² L'ensemble des traitements RPLS 2018 porte sur ce total de 2 898 logements locatifs conventionnés

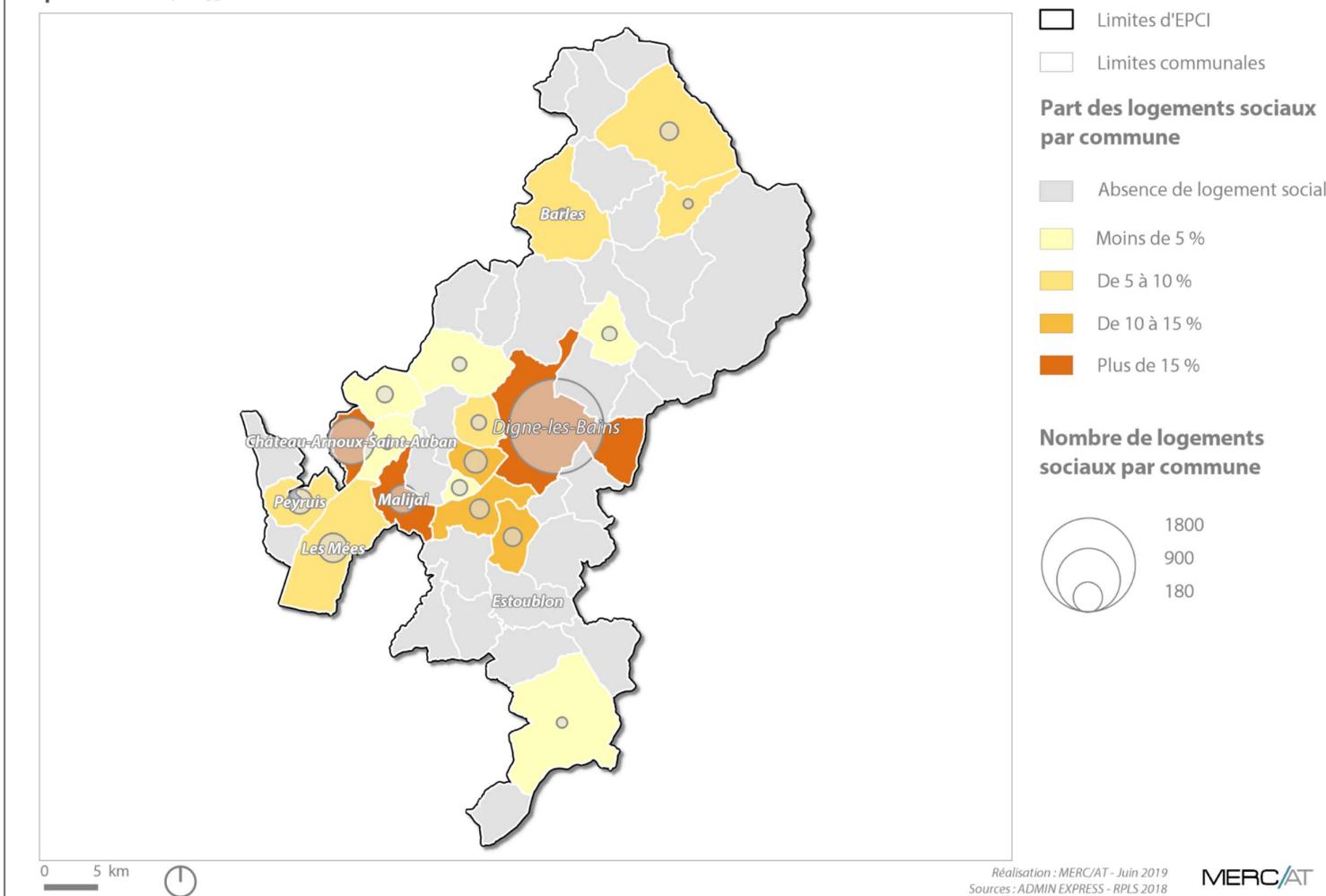
	Nombre de logements sociaux conventionnés en 2018	Taux estimé de logements sociaux conventionnés	Répartition sur la CA
Digne-les-Bains	1806	21.8%	62.3%
Château-Arnoux-Saint-Auban	423	16.6%	14.6%
Les Mées	139	8.5%	4.8%
Malijai	133	16.2%	4.6%
Peyruis	94	7.7%	3.2%
Aiglun	72	13.5%	2.5%
Le Chaffaut-Saint-Jurson	44	14.3%	1.5%
Mézel	38	12.5%	1.3%
Seyne	35	5.6%	1.2%
Volonne	25	3.2%	0.9%
Mallemoisson	21	4.6%	0.7%
Champtercier	18	5.7%	0.6%
Le Brusquet	17	4.0%	0.6%
Thoard	14	4.6%	0.5%
L'Escale	6	1.0%	0.2%
Moustiers-Sainte-Marie	5	1.5%	0.2%
Barles	4	6.6%	0.1%
Le Vernet	4	7.0%	0.1%
CA P2A	2898	14.7%	

Nombre de logements sociaux conventionnés sur la CA P2A

Source : RPLS 2018, INSEE 2015

Nombre de logements sociaux conventionnés en 2018

SCoT Provence Alpes Agglomération



Les bailleurs sociaux présents sur le territoire sont :

- **Habitations de Haute-Provence** : il dispose du plus grand parc de logements sociaux sur l'intercommunalité et notamment à Digne-les-Bains (plus de 1 000 logements) et à Château-Arnoux-Saint-Auban (plus de 250 unités). Il est également présent sur l'ensemble des communes de l'EPCI présentant du logement social ;
- **Dans une moindre mesure : Famille et Provence ; Phocéenne d'Habitation ; et UNICIL, filiale du groupe Action Logement, Erilia.**

3.2. Un parc social composé de biens collectifs de petite à moyenne typologie, plutôt récent
Ce parc social est majoritairement **composé d'appartements** : 96% de l'offre sociale de Provences Alpes Agglomération sont des biens collectifs. Seules les communes de Mézel, Châteaux-Arnoux-Saint-Auban et Digne-les-Bains proposent une offre sociale de type individuel (respectivement 19, 79 et 104 unités, soit un total de 204 maisons). Ce type est d'autant plus surreprésenté que l'intercommunalité affiche une prédominance du logement individuel (d'après INSEE 2016, 62% de maisons contre 38% d'appartements). À titre de comparaison, le parc social départemental est légèrement plus diversifié : le type collectif concerne 89% des logements sociaux (-7 points de différence).

Les petites et moyennes typologies sont les plus représentées. En effet, seuls 7% des logements sociaux ont 5 pièces ou plus (part identique à celle départementale). Les T1-T2 représentent 29% de ces logements (contre 22% à l'échelle d'Alpes-Haute-Provence). Les T3 comptent pour plus d'un tiers (34%) et les T4 pour 31% d'entre eux (respectivement 36% et 35% pour le département). Le parc intercommunal est donc un peu plus diversifié en termes de typologie que celui du département.

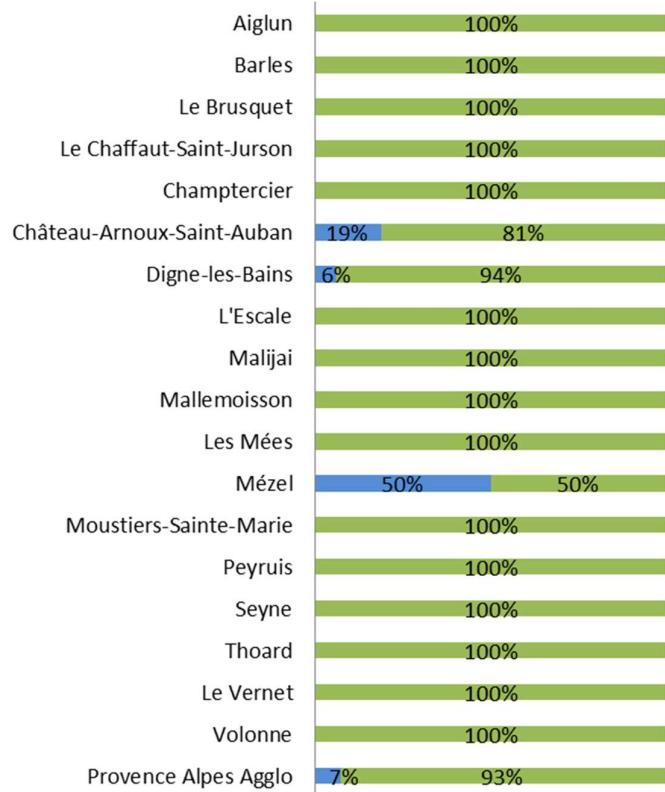
Au sein de l'EPCI, d'importantes disparités peuvent être constatées :

- Seules 6 communes affichent une offre en logements d'une pièce : Le Chaffaut-Saint-Jurson, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, Peyruis, Seyne et Volonne. Toutefois, le volume de logements représenté est peu important (moins de 20 unités) excepté à Digne-les-Bains (372 T1) ;
- De même, seules 5 communes disposent de plus de 5 logements de 5 pièces et plus : Digne-les-Bains (125 unités), Malijai (40), Château-Arnoux-Saint-Auban (15), Les Mées (8) et Aiglun (8).

Répartition de l'offre sociale conventionnée sur Provence Alpes Agglo selon la forme urbaine

Source : RPLS 2018

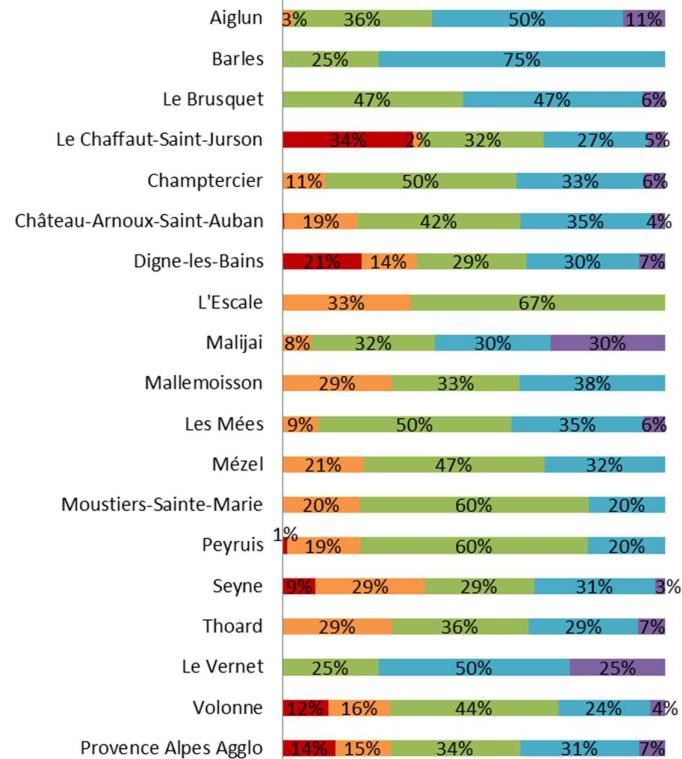
■ Individuel ■ Collectif



Répartition de l'offre sociale conventionnée sur Provence Alpes Agglo selon la typologie

Source : RPLS 2018

■ T1 ■ T2 ■ T3 ■ T4 ■ T5 et plus



Le parc social de Provence Alpes Agglomération est relativement récent et respecte les premières règlementations thermiques puisque 70% du parc a été construit après 1974 (874 unités construites avant 1974).

Toutefois, certaines problématiques de dégradations des biens et de besoins en rénovation sont constatables. Une opération de rénovation énergétique est en cours sur le quartier des Augiers et une autre est programmée en 2020 sur Pigeonnier-Barbejas.

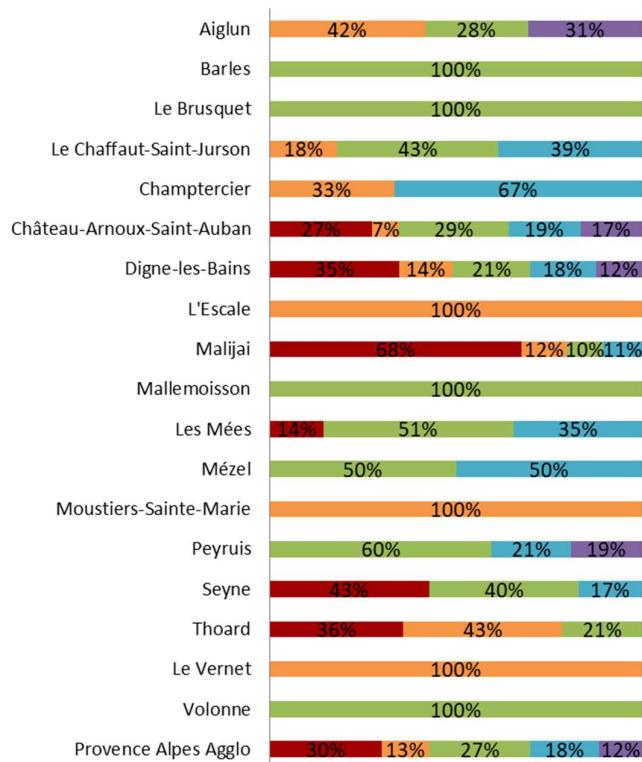
Les informations délivrées par RPLS sur le classement DPE Energie des logements sociaux de l'intercommunalité ne sont pas exploitables : 73% des logements locatifs sociaux n'affichent pas cette information. Parmi les logements sociaux disposant de cette information, 3% d'entre eux sont énergivores (classement E à G), soit un potentiel à minima de 102 unités dont la performance thermique est à améliorer.

Répartition de l'offre sociale conventionnée sur Provence Alpes Agglo selon la date de construction

Source : RPLS 2018

■ Avant 1974 ■ De 1974 à 1989 ■ De 1990 à 1999

■ De 2000 à 2009 ■ De 2010 à 2017



3.3. Une nette majorité de logement PLUS

Une majorité des logements a été financée via un prêt de type PLUS (91% des financements de logements sociaux soit 2 645 logements). Ce financement permet de répondre aux besoins de ménages dont l'amplitude de revenus est large. Ce prêt est considéré comme le logement aidé classique de référence, c'est le dispositif le plus fréquemment utilisé pour le financement du logement social. Cependant, parmi ces logements PLUS, certains ont des niveaux de loyer équivalents à ceux du PLAI (notamment les logements les plus anciens dont les HLM/O, qui représentent 28% des logements sociaux, soit 815 unités).

Le Prêt Locatif Social (PLS) s'adresse aux ménages aux revenus intermédiaires, cherchant à se loger dans les territoires connaissant un marché de l'immobilier tendu, là où les loyers privés sont particulièrement élevés. **Il représente 1% des logements (soit 40 unités).** Il permet également de financer certaines structures (pour les personnes âgées notamment). Ces logements se concentrent à Digne-les-Bains (20 unités), Château-Arnoux-Saint-Auban (18 logements) et Moustiers-Sainte-Marie qui accueille 2 logements de ce type.

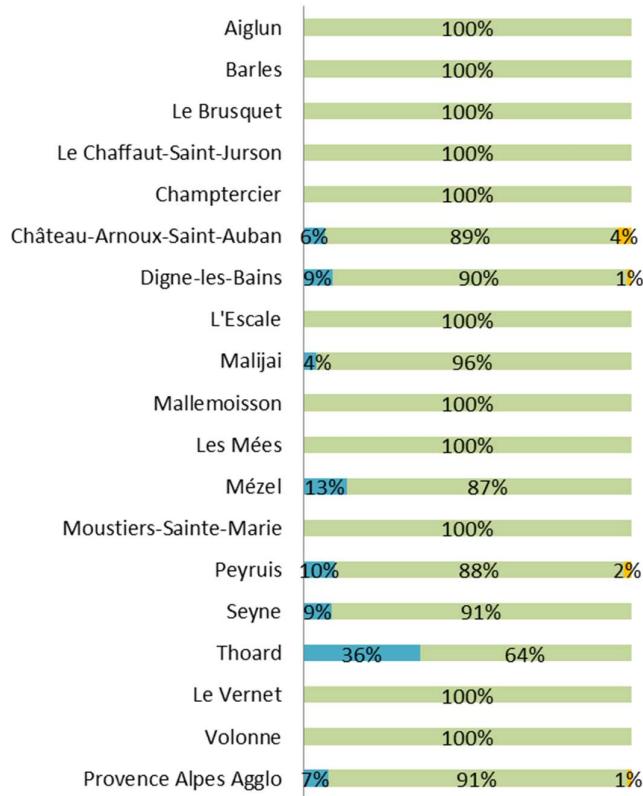
Le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA-I) est destiné à financer le logement des ménages aux ressources les plus faibles (revenus inférieurs à 60% du plafond PLUS) ; mais seule une très faible part sert à loger des personnes en difficulté d'insertion. **Il concerne 7% des logements sociaux (soit 213 logements).**

Les sources de financement sont plus diversifiées concernant le parc social départemental : en effet, 86% sont des logements de type PLUS, 4% de type PLS et 10% de type PLA-I.

**Répartition de l'offre sociale conventionnée
sur Provence Alpes Agglo selon le type de
financement**

Source : RPLS 2018 (open-data)

■ PLAIS ■ PLUS ■ PLS



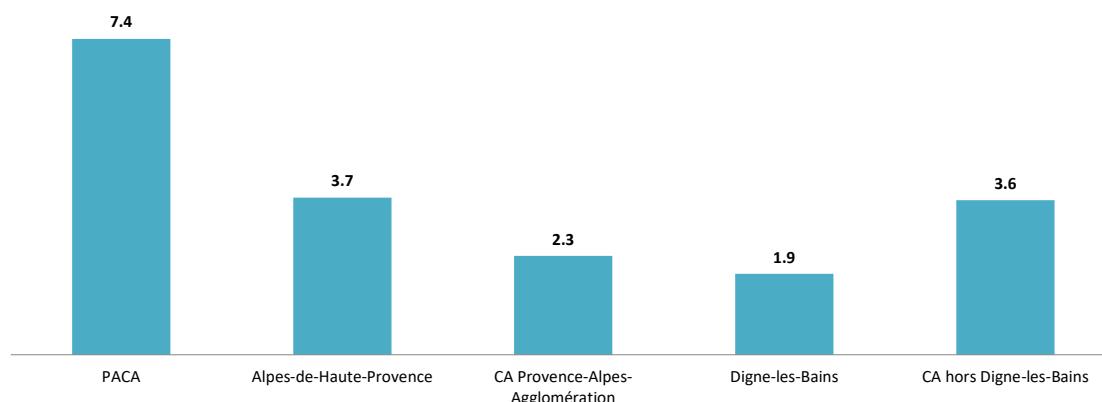
3.4. Une faible pression sur le parc social, une pression plus importante hors de la ville-centre

Au cours de l'année 2018, la Communauté d'Agglomération a enregistré 1 111 demandes locatives sociales, pour 478 attributions. Avec 686 demandes, Digne-les-Bains concentre 62% de la demande de l'intercommunalité.

Avec une pression sur le parc social de 2,3 demandes pour 1 attribution, le parc social apparaît moins tendu que dans le département (3,7 demandes pour 1 attribution) et la région (7,4 demandes pour 1 attribution). Cette faible pression s'explique par un parc social bien constitué et par une porosité entre le logement locatif privé, où les loyers sont plutôt peu élevés, et le parc social.

La situation est hétérogène au sein de la Communauté d'Agglomération avec une faible pression sur Digne-les-Bains (1,9 demandes pour une attribution) alors qu'en dehors de la ville-centre la pression est plus marquée et proche de celle du département (3,6 demandes pour une attribution). Cette distinction est à lier avec la concentration de l'offre locative sociale à Digne-les-Bains (62% de l'offre locative sociale conventionnée intercommunale).

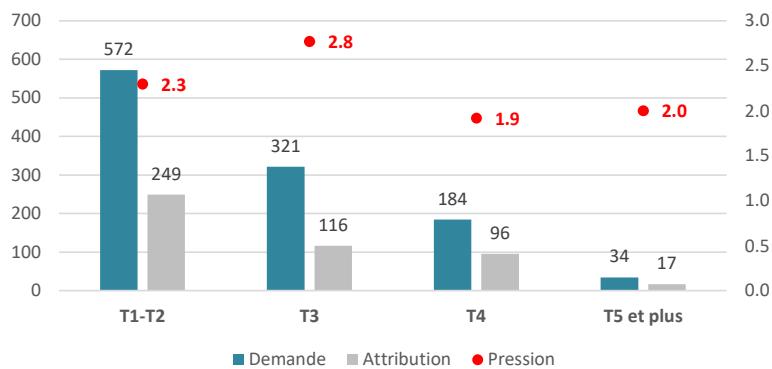
**Indice de tension d'accès
au parc social en 2018**
Source : SNE 2018



La moitié de la demande porte sur les petites typologies qui représentent également la moitié des attributions. Avec 2,3 demandes par attribution, les T1-T2 présentent une pression équivalente à la moyenne intercommunale. Les T3 présentent une pression légèrement plus forte, de 2,8 demandes par attribution, ils concentrent 22% des demandes pour 20% des attributions.

Demandes et attributions selon la typologie

Source : SNE 2018

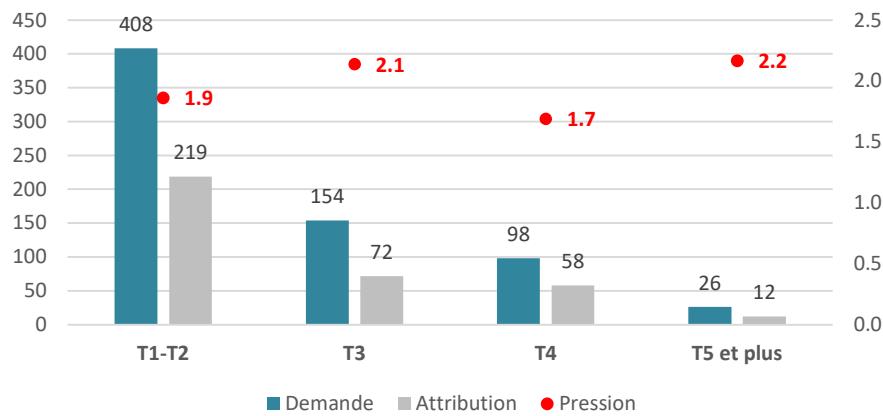


A Digne-les-Bains, plus de la moitié de la demande porte sur les petites typologies (59%) pour 61% des attributions, la pression sur ce parc est de 1,9 demandes pour 1 attribution. Si la pression est légèrement plus importante sur les T3 (2,1 demandes par attribution) et les plus grands logements (2,2 demandes par attribution pour les T5 et plus), le parc social de la ville-centre semble répondre à la demande.

En revanche, dans le reste du territoire, alors que la demande se concentre sur les T1-T2 (39% de la demande) et les T3 (39%), ces typologies affichent des pressions élevées, de 5,5 demandes par attributions pour les petites typologies et 3,8 demandes par attribution pour les moyennes typologies.

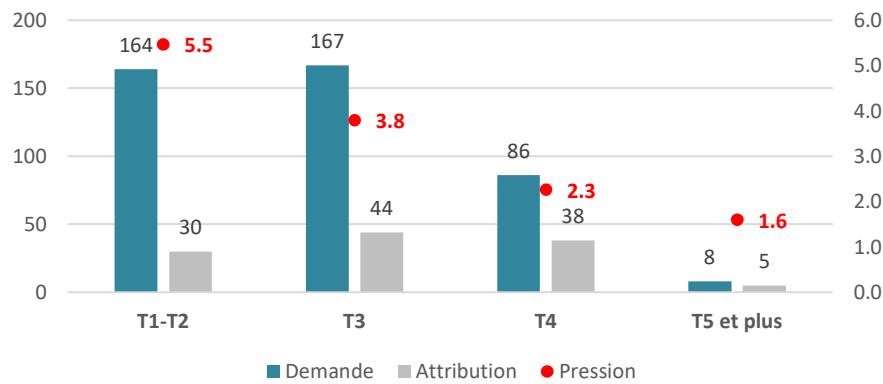
Demandes et attributions selon la typologie - Digne-les-Bains

Source : SNE 2018



Demandes et attributions selon la typologie - Hors Digne-les-Bains

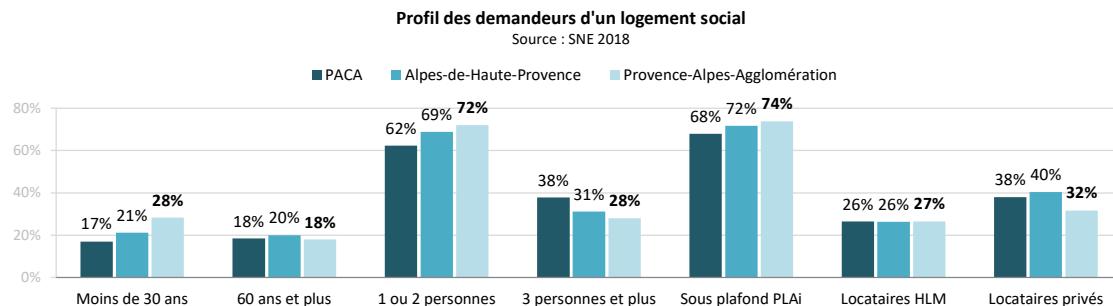
Source : SNE 2018



Une demande plus précaire que dans la Région et le Département :

- **Une très large majorité de petits ménages d'une à deux personnes** (personnes seules, personnes isolées, couples, familles monoparentales etc.) avec 72% des demandeurs, contre 62% pour la région et 69% pour le département.
- **Un poids plus important des moins de 30 ans** parmi les demandeurs (28%).
- **Une demande très précaire avec 74% des demandeurs éligibles à un logement PLAI.**
- Les demandes de mutation représentent un peu plus d'un quart de la demande sociale (27% des demandeurs occupant déjà un logement social).
- **Les demandeurs issus du parc locatif privé représentent près d'un tiers des demandeurs** (32%).

- Une part plus importante des demandeurs résident chez leurs parents : 16% des demandeurs du territoire, contre 11% sur le département et 10% sur la région.**



4. Des prix relativement peu élevés mais un marché qui reste peu accessible particulièrement pour l'individuel

4.1. Des niveaux de prix bas, en particulier sur le collectif

Le territoire affiche un prix médian de 1 600 €/m², soit un prix inférieur à celui du département des Alpes-de-Haute-Provence (1 720 €/m²), et de la Région Sud (3 200 €/m² - Notaires de France, 2019).

La ville-centre ayant connu une certaine perte démographique, et affichant un marché détendu, le prix médian est encore inférieur, soit 1 480 €/m². Les professionnels de l'immobilier font par ailleurs état d'une baisse depuis 10 ans des niveaux de prix sur la commune.

La tendance est à la hausse pour les logements individuels (Notaires de France, 2018). La majorité des biens demandés de ce type sont des logements de 5 pièces et plus : ils représentent 56,4% des ventes (Notaires de France, base de données PERVAL, 2018).

Au sein du marché de l'individuel ancien, les prix pour des maisons de 4 ou 5 chambres sont compris entre 130 000 et 300 000 €, avec un cœur de marché situé entre 220 000 et 240 000 €. Il existe également des biens individuels vendus moins de 100 000 €, correspondant à des maisons de village de moins de 80 m², comptant une ou deux chambres.

Prix au m² communauté d'agglomération Provence-Alpes (04)

pour les maisons et les appartements anciens



Prix au m² Alpes-de-Haute-Provence (04)

pour les maisons et les appartements anciens



Source : Notaires de France

Concernant les biens en collectif proposés en accession, le marché est plus restreint, et se concentre fortement sur Digne-les-Bains, qui regroupe la moitié des annonces d'appartements à la vente. Les biens vendus sont avant tout de moyenne typologie (74,4% de T3-T4). Les prix oscillent entre 760 €/m² et 1 070 €/m², avec un prix médian de vente de 920 €/m², et ont une tendance à la baisse. Les professionnels de l'immobilier indiquent que la faiblesse des niveaux de prix tient à la présence, en particulier à Digne-les-Bains, d'appartements situés dans le centre ancien, nécessitant pour certains d'importants travaux de réhabilitation, peu pourvus en stationnement et en espace extérieur (en comparaison à une offre plus périurbaine) ou subissant une forte décote liée à la faible notoriété résidentielle du centre-historique.

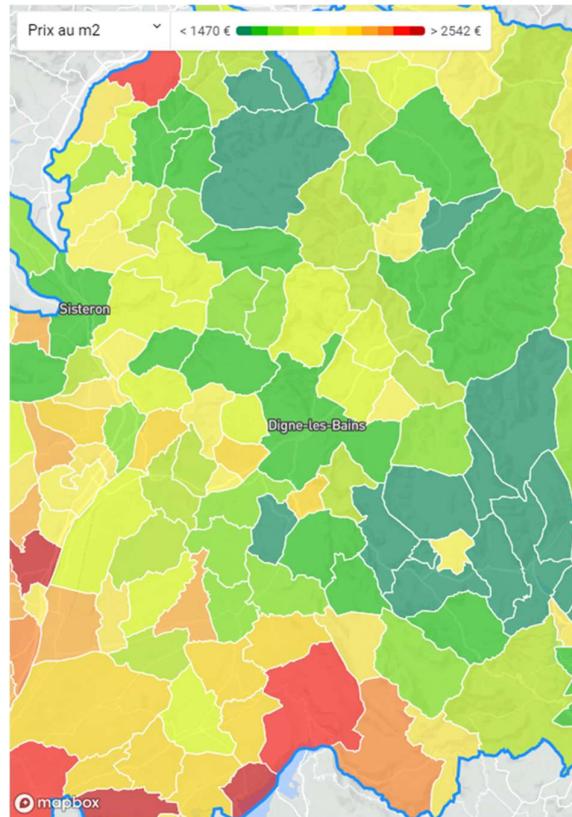
4.2. Des niveaux de prix plus élevés au sud du territoire

Au sein de l'intercommunalité, les prix sont plus élevés dans la moitié sud du territoire, ce qui tient au fort attrait de ces communes, à proximité du Lac de Sainte-Croix, et en lien avec la proximité des pôles urbains régionaux principaux et l'existence de grands axes de transport. Ainsi, sur les communes de Moustiers-Sainte-Marie, Sainte-Croix-du-Verdon et Saint-Jurs, le prix médian de vente d'une maison de 3 chambres est compris entre 250 000 et 300 000 € et celui d'une maison de 4 chambres entre 300 000 et 350 000 €, selon les professionnels de l'immobilier.

À Digne-les-Bains, le cœur de marché dans l'individuel se situe à 220 000 € pour des maisons de 4 pièces et 270 000 € pour des maisons de 5 pièces. En-dessous de ce prix, il s'agit de petites maison T3 ou de logements plus grands mais nécessitant des travaux de rénovation, sur lesquels peuvent se positionner les primo-accédants.

Il est à noter que le marché des maisons à bâtir est concurrentiel de celui de l'individuel à la revente, dans la mesure où les prix des deux segments sont similaires ; il est possible d'acquérir, à titre d'exemple, une maison T4 neuve de 80 m² pour 190 000 € à Digne-les-Bains, quand une maison plus ancienne de 90 m² se négocie aux alentours de 200 000 €.

Le prix des appartements anciens plafonne à 150 000 € pour les plus grands T4, et le prix médian est compris entre 1 700 et 1 800 €/m² pour des surfaces compactes et 1 500 €/m² pour des T3 et T4. Ce segment du marché permet à une population primo-accédante d'acquérir un bien sur la commune.



Seuls les appartements plus récents, dans des résidences avec ascenseur, et bénéficiant de prestations supplémentaires comme un espace extérieur, peuvent atteindre 2 000 €/m².

Les niveaux de prix pratiqués sur les autres communes du territoire sont relativement similaires à ceux de Digne-les-Bains, selon les professionnels de l'immobilier. En collectif, les prix seraient cependant moins élevés que pour la commune pôle, dans la mesure où les appartements sont moins recherchés. Les biens en collectif vendus plus de 100 000 € sont trop chers pour les ménages locaux et trouvent donc difficilement acquéreur.

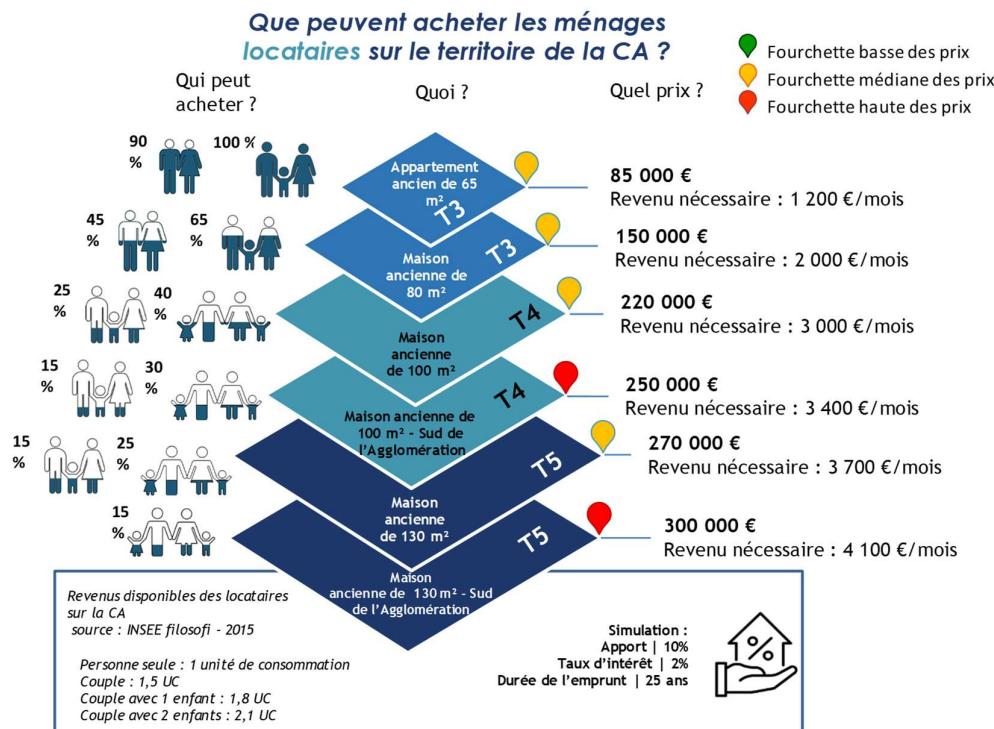
4.3. Un marché de l'ancien difficilement accessible sur les maisons individuelles

Le marché du collectif à la revente au sein de l'Agglomération est très accessible aux ménages primo-accédants, y compris sur la fourchette haute des prix, qui correspond à des biens plutôt récents, ne nécessitant pas d'importants travaux de rafraîchissement. L'ensemble des classes moyennes, ainsi que les classes supérieures peuvent ainsi acheter un appartement ancien sur le territoire.

Le marché de l'individuel est en revanche plus difficilement accessible pour cette population. Si la quasi-totalité des classes moyennes peuvent acquérir une maison de village mitoyenne, au prix de 150 000 €, les maisons individuelles en bon état ne sont accessibles qu'aux classes supérieures ou aux classes moyennes les plus aisées. Ainsi, 40 % des couples primo-accédants avec 2 enfants peuvent acquérir une maison récente de 3 chambres au prix de 220 000 €, soit la fourchette moyenne du marché.

Seules les classes les plus aisées peuvent acheter une maison vendue plus de 250 000 € sur le territoire, soient des maisons de grande superficie d'au moins cinq pièces.

Les communes au sud du territoire (Moustiers-Sainte-Marie, Sainte-Croix-du-Verdon et Saint-Jurs) se distinguent par des prix plus élevés, avec un prix plancher à 250 000 € pour une maison de 3 chambres. Le marché de l'individuel sur ce secteur n'est donc accessible qu'aux primo-accédants les plus aisés.



4.4. Un marché de la location dynamique mais fortement concentré sur la commune pôle Digne-les-Bains totalise près de 60 % des biens proposés à la location sur le territoire (environ 80 au total). Les professionnels de l'immobilier indiquent que ce marché est dynamique sur la commune pôle, grâce notamment à la présence des établissements de formation supérieure qui concentrent près de 1 000 étudiants, soit 6% des habitants de la commune. Cette population cherche à louer des surfaces compactes, et parfois des T4 pour de la colocation.

La faiblesse de l'offre sur les autres communes de l'Agglomération tient notamment à l'absence de grands pôles d'emplois à proximité. Les professionnels de l'immobilier font pourtant état d'un marché de la location plutôt actif, notamment dans le secteur de Château-Arnoux, où l'offre est plus étouffée, avec de la demande pour des locations à l'année, sur toutes les typologies de logement.

Sur la ville-centre, l'offre se concentre d'abord sur les petites et moyennes surfaces (du T1 au T3). L'offre en logements familiaux est plus rare. Sur les autres communes de l'Agglomération, l'offre se compose de logements allant du T2 au T4, les studios sont peu représentés.

Les niveaux de loyers sont globalement peu élevés. Les locations sont cependant plus chères à Digne-les-Bains que sur les autres communes du territoire (9,8 €/m² contre 8,7 €/m²), ce qui tient à des prix supérieurs sur les petites surfaces, et, de manière moins prononcée, sur les T4, en lien avec les demandes de colocation émanant des étudiants sur la commune pôle. À l'inverse, les T3 se valorisent davantage à la location sur les autres communes de l'Agglomération.

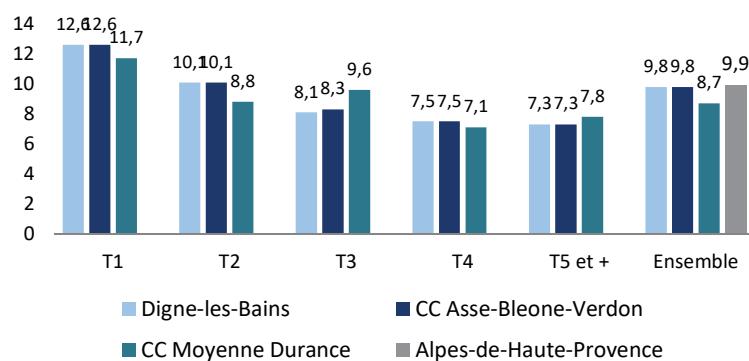
Ainsi, le loyer médian d'un appartement T2 est de 490 €/mois à Digne-les-Bains, contre 440 €/mois pour les autres secteurs et de 580 €/mois sur le pôle, contre 600 €/mois pour les autres secteurs, charges comprises.

Les prix sur la commune pôle sont par ailleurs proches de ceux pratiqués à l'échelle du département des Alpes-de-Haute-Provence (9,9 €/m²).

Bien que l'offre en AirBnB soit étouffée sur le territoire, avec notamment une cinquantaine de biens proposés sur la plateforme à Digne-les-Bains, ce type de logements ne constitue pas une concurrence pour la location à l'année, selon les professionnels de l'immobilier. Sur la ville-centre, elle permet, avec les résidences tourismes, de répondre aux demandes d'hébergement des curistes.

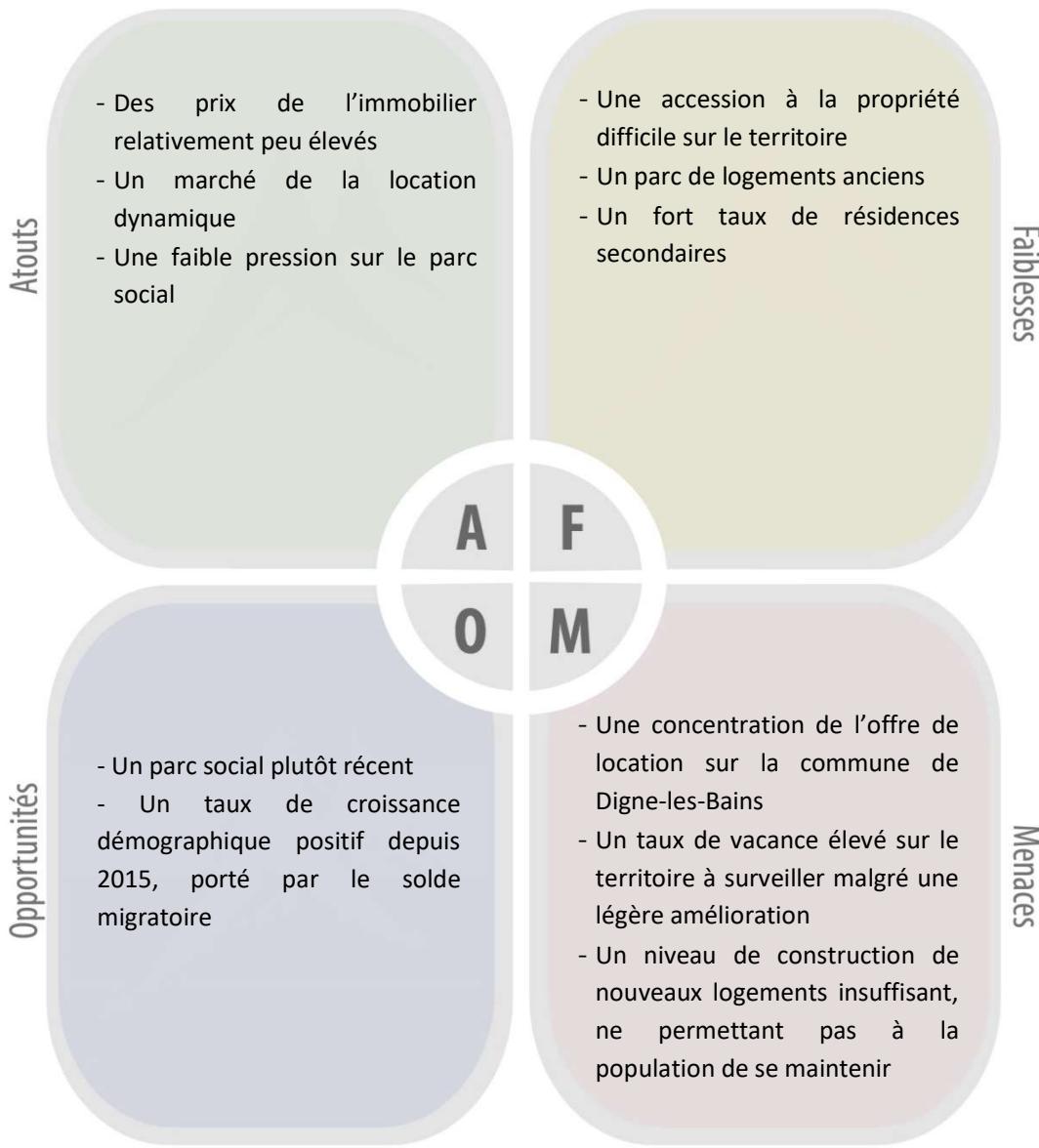
Loyer de marché en 2017 (en €/m²)

Source : Observatoire CLAMEUR



Analyse AFOM et synthèse des enjeux du chapitre 1 :

Les attractivités résidentielles



ENJEUX

- L'engagement de la rénovation du parc de logements anciens et la lutte contre les passoires énergétiques
- Le maintien à minima du niveau de construction de 2021, notamment sur les polarités du territoire
- la poursuite de la mise en place d'actions en faveur de la résorption de la vacance
- L'adaptation du parc de logements au vieillissement de la population et aux mutations des schémas familiaux à l'œuvre sur le territoire : diversification des typologies de logements, offre sociale.

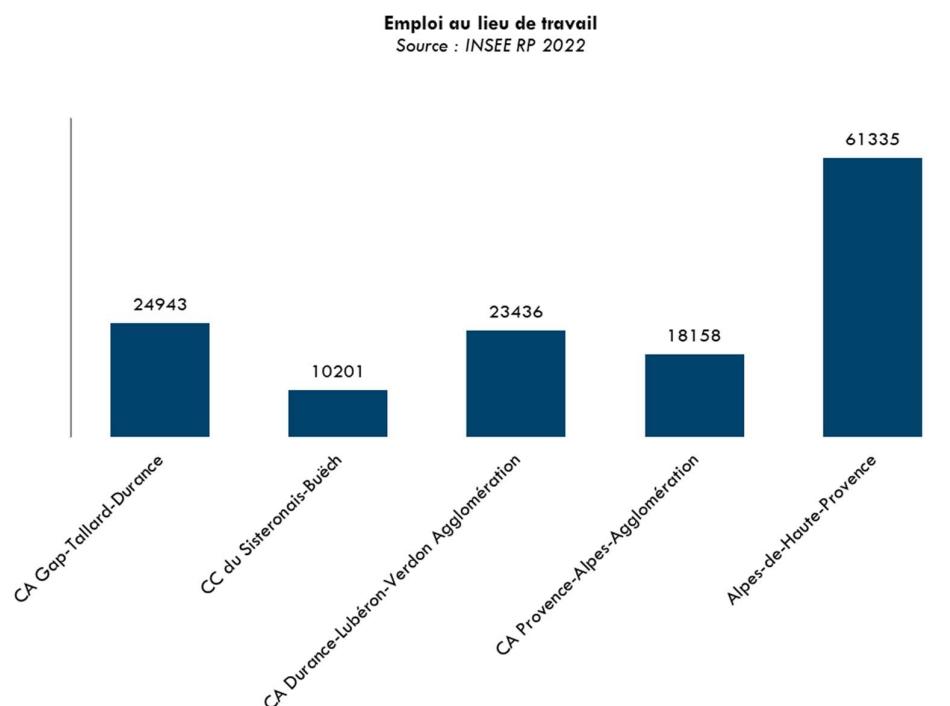
Chapitre 2 : Les attractivités économiques

De par sa géographie et son histoire, l'économie du territoire de Provence-Alpes-Aggomération est diversifiée. Les secteurs d'activité industriels, tertiaires, touristiques et agricoles participent à la définition de l'identité des quatre secteurs de l'agglomération.

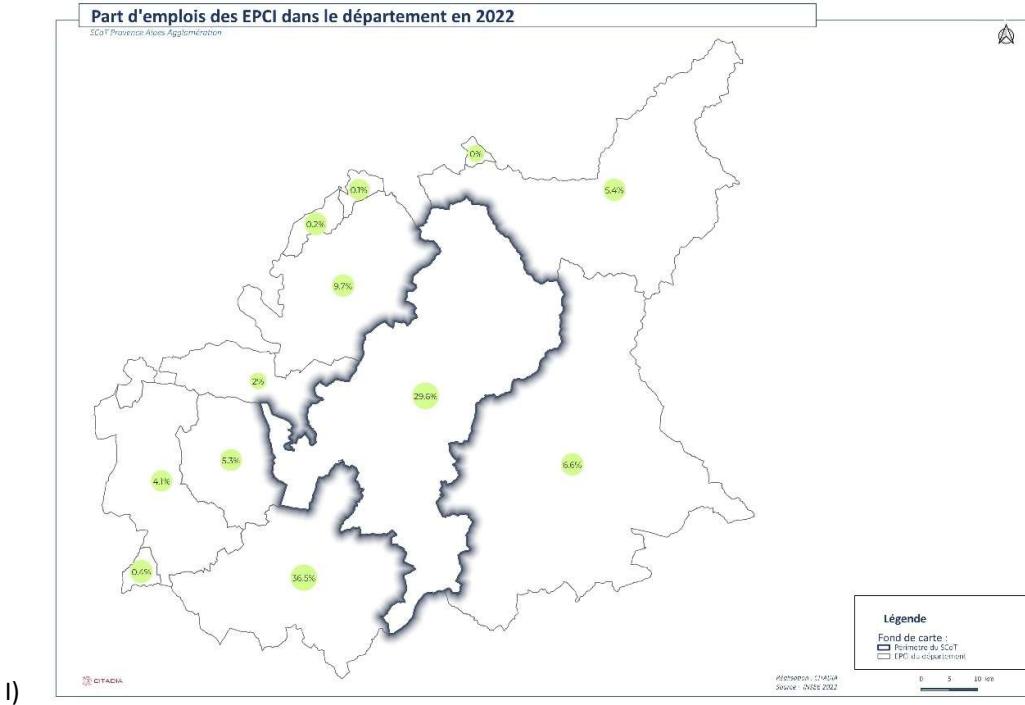
I. Caractéristiques des emplois : une offre diversifiée mais fragile, et inégalement répartie

1. Un nombre d'emplois satisfaisant mais inégalement réparti

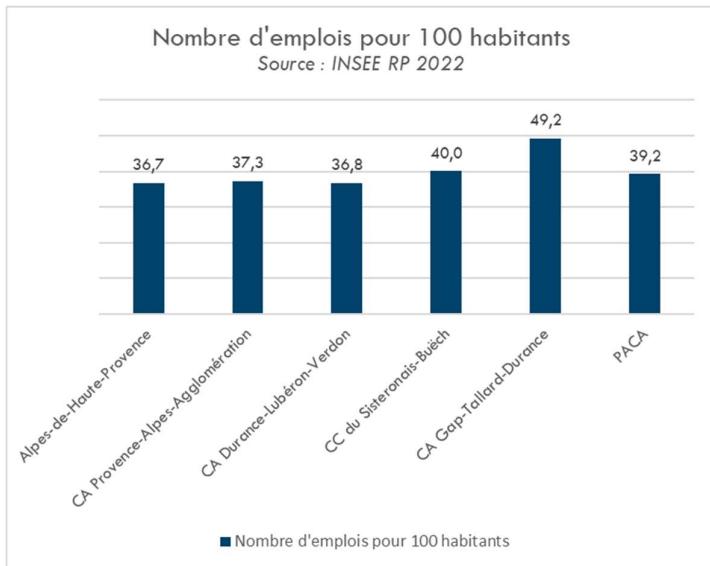
En 2022, selon le recensement principal de l'INSEE, Provence-Alpes Aggommération compte 18 158 emplois, soit près de 30% des emplois du département des Alpes-de-Haute-Provence mais moins de 1% des emplois de la Région Sud-PACA (2 027 752 emplois).



Provence-Alpes-Aggomération est le deuxième territoire pourvoyeur d'emplois du département avec la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon. PAA compte 29,6% des emplois du département.



En rapportant le nombre d'emplois au nombre d'habitants, on constate que **Provence-Alpes-Aggomération est dans la moyenne des territoires de comparaison** avec 37,3 emplois pour 100 habitants. Seule la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance se distingue avec 13 emplois supplémentaires pour 100 habitants (49,2) par rapport aux autres territoires.

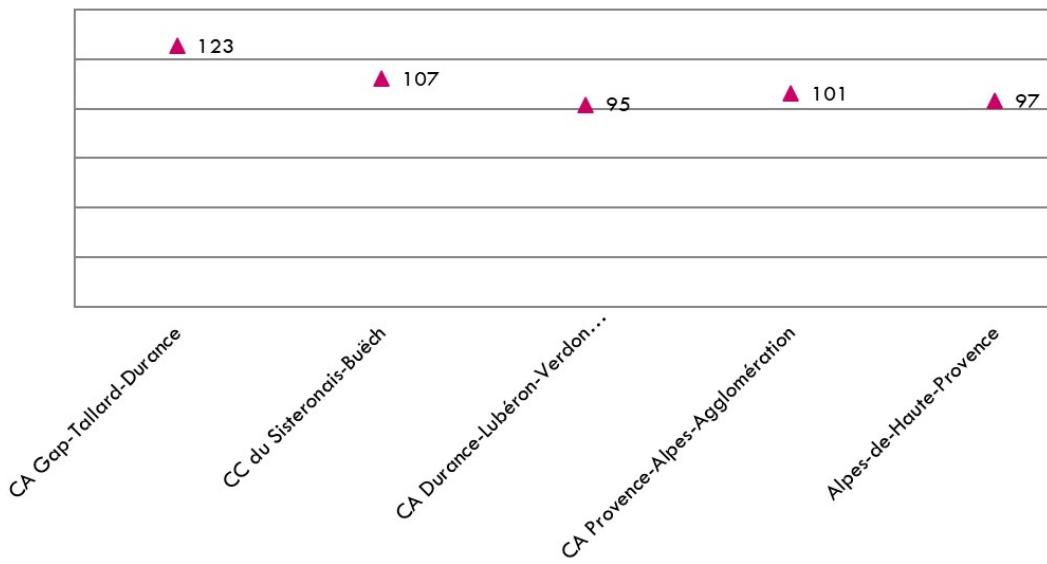


Avec un indicateur de concentration d'emploi de 98,6, stable depuis 2011 (98,9), Provence-Alpes-Agglomération (PAA) offre près de 101 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résident dans la zone, soit plus d'un emploi par actif. **Le territoire ne propose donc plus d'emploi qu'elle n'a d'actifs, le territoire de Provence-Alpes Agglomération peut donc être considéré comme un pôle d'emploi en formation.**

PAA se situe là encore dans la moyenne des territoires observés : son indicateur de concentration d'emploi est quasiment identique avec celui de la Région (98,5) et du Département (94,6). Seule l'agglomération Gap-Tallard-Durance se distingue en proposant 120 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résident dans la zone.

Indice de concentration d'emploi

Source : INSEE RP 2022



A l'échelle de PAA, la répartition géographique des emplois n'est pas homogène puisque 90% des emplois sont localisés sur 8 communes situées le long de l'axe durancien et de la vallée de la Bléone :

- Digne-les-Bains totalise plus de la moitié des emplois du territoire (52%). En tant que Préfecture du département des Alpes-de-Haute Provence, Digne représente le pôle économique et administratif de l'Agglomération ;
- Château-Arnoux-Saint-Auban regroupe 12% des emplois le long de l'axe durancien ;
- Peyruis, Les Mées, Malijai, Aiglun, Seyne-les-Alpes, Moustiers-Sainte-Marie proposent 22,5% des emplois du territoire.

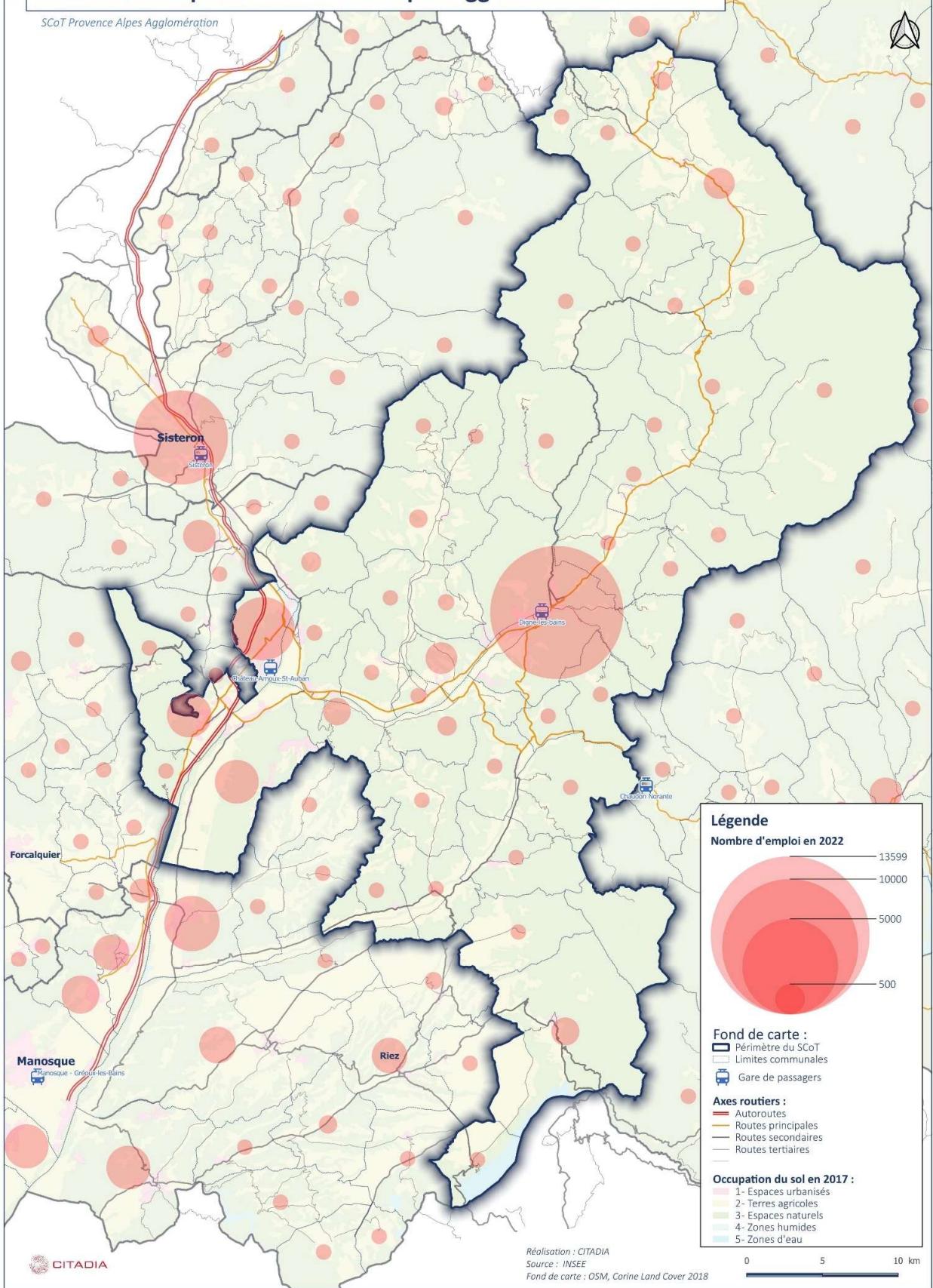
Les caractéristiques historiques et géographiques du territoire expliquent cette répartition spatiale des emplois. En effet, l'axe durancien, facilement accessible par l'A51, est marqué par la présence de nombreuses zones d'activité, d'une activité industrielle historique et les communes de Moustiers-Sainte-Marie et Seyne-les-Alpes font partie des communes touristiques de PAA. Un nombre important d'emploi est localisé sur les communes de Seyne-les-Alpes (535 emplois) et de Moustiers-Sainte-Marie (436 emplois), soit les secteurs concentrant une grande partie de l'activité touristique.

Les 10% d'emplois restants (soit environ 1 730 emplois) sont répartis sur le reste du territoire (38 communes), avec une forte concentration sur les communes de Volonne (10%) et de le Chaffaut-Saint-Jurson (9,4%).

La répartition de l'emploi sur le territoire peut donc se résumer ainsi :

- 90% des emplois de PAA localisés à l'ouest sur 17% des communes du territoire ;
- 10% des emplois localisés sur 83% des communes du territoire.

De nombreuses disparités sont donc observées sur le territoire en matière d'emplois : quelques communes regroupent la majorité des emplois alors que la majorité des communes n'en ont très peu.

Nombre d'emplois en Provence Alpes Agglomération en 2022

REÇU EN PREFECTURE

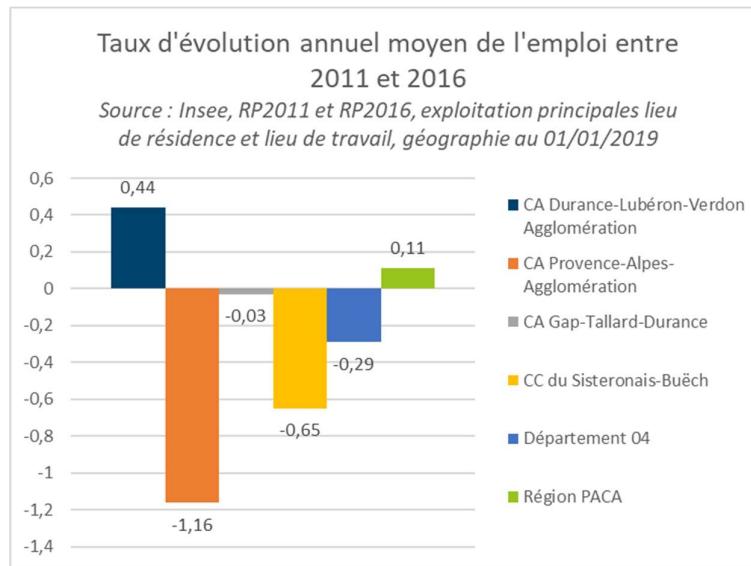
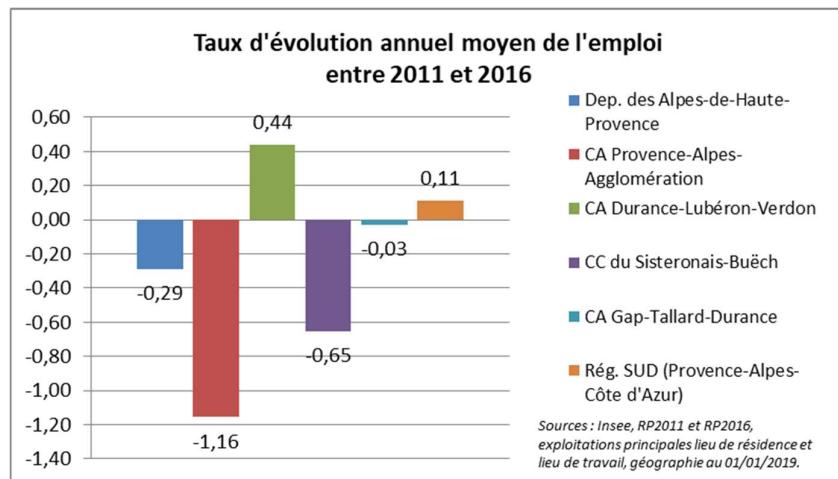
le 15/12/2025

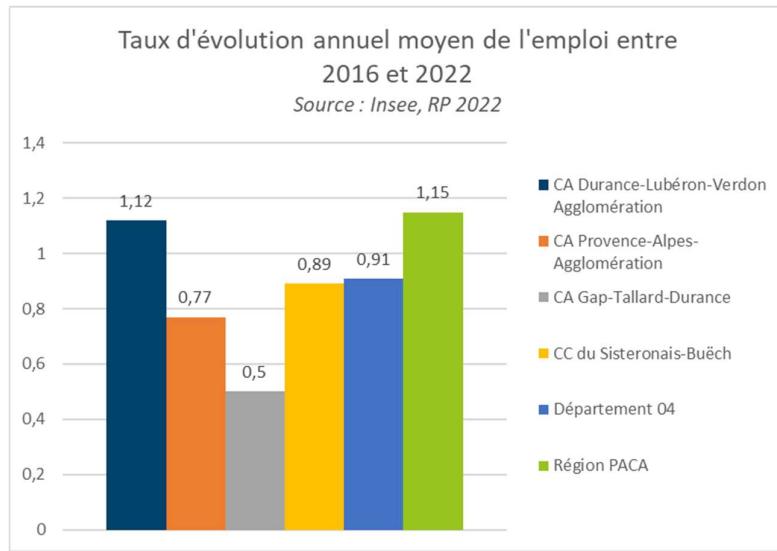
Application agréée E-legalite.com

2. Une baisse des emplois liée au déplacement de nombreux services administratifs hors de l'agglomération

Entre 2011 et 2016 Provence-Alpes Agglomération a perdu 1 038 emplois (recensement principal de l'insee), soit un taux d'évolution annuel moyen de l'emploi négatif de -1,16%. Toutefois, sur la période 2016 et 2022 cette tendance s'est inversée avec un taux d'évolution annuel moyen de l'emploi de 0,77% et un gain de 819 emplois entre 2016 et 2022.

Cette baisse est relativement importante si l'on compare avec l'évolution du nombre d'emplois observée dans les autres territoires de comparaison, notamment avec la Région et la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon qui ont une évolution positive de l'emploi (+ 0,1% pour la Région et +0,44% pour la CA Durance-Luberon-Verdon).





Ces pertes d'emplois sur le territoire entre 2011 et 2016 peuvent s'expliquer par le déplacement de nombreux services administratifs et publics vers les communes d'Aix-en-Provence, de Gap et de Manosque à la suite des mesures liées à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP de 2007) ainsi qu'à la fermeture du service de pédiatrie de l'hôpital de Digne-les-Bains en 2008 qui a conduit à la suppression d'emplois publics.

La perte de ces services publics sur le territoire au début des années 2010 a impacté plus largement l'offre d'emplois du territoire. En effet, plusieurs activités du secteur privé ont cessé ou ont été délocalisées à l'extérieur du territoire.

A l'inverse, sur période de 2016 à 2022 l'évolution des emplois sur le territoire est devenue positive, avec cependant une forte disparité selon les communes. En effet, au sein de PAA, le secteur de Digne/Vallée de Bléone est le plus concerné par cette évolution positive. Le secteur Montagnard ne profite pas de cette dynamique, avec une évolution encore négative, tout comme les communes étant intégrées dans le bassin de vie de Digne-les-Bains.

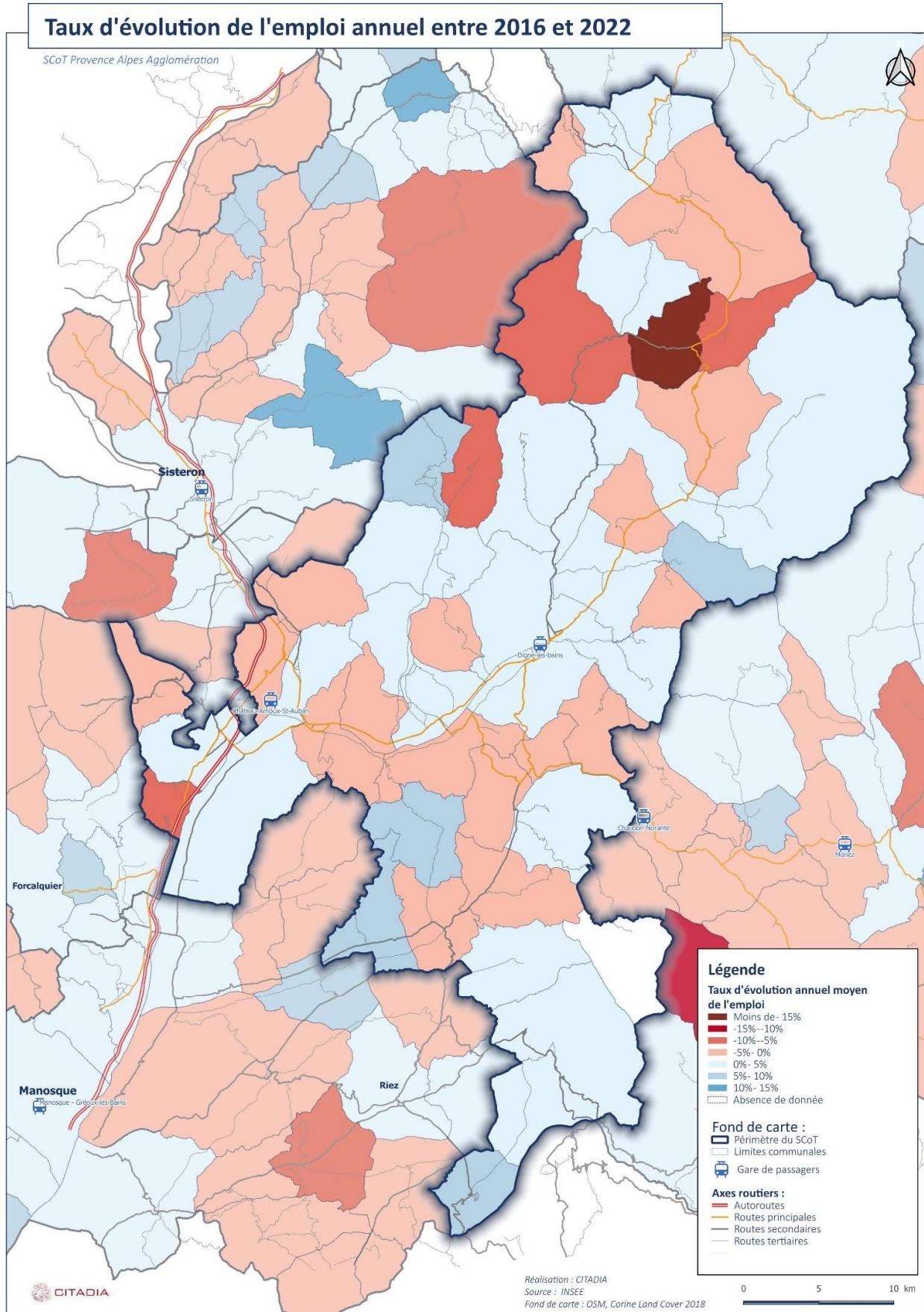
Selon les chiffres de l'INSEE 2022, l'évolution des secteurs est tel que :

- Le secteur le plus important est celui de l'industrie avec un taux annuel moyen de 1,7% ;
- Il est suivi du secteur de l'agriculture avec un taux d'évolution de 1,4% ;
- Le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale reste stable avec une évolution annuelle moyenne de 0,4, de même que le secteur de la construction qui se stabilise avec un taux de 0,3% ;
- Finalement, le secteur du commerce, des transports et des services divers connaît une baisse avec un évolution moyenne de 0,1%.

Une information importante et récente vient préciser les données de l'INSEE (chiffres de 2016) sur le territoire : en 2018 le service interne de l'hôpital de Digne-les-Bains a fermé (après le service pédiatrique en 2008). Cette information traduit le déclin de l'hôpital public sur le territoire engendrant un déclin des emplois publics mais également privés qu'il convient de prendre en compte dans le futur développement souhaité pour Provence-Alpes-Agglo.

Au sein du territoire des disparités peuvent être observées :

- Les communes avec un taux d'évolution annuel de l'emploi fort sont principalement situées dans le secteur de Digne-les-Bains, dans l'axe durancien et la vallée de l'Asse.
 - Toutefois, à l'intérieur même de ces secteurs des disparités peuvent être observées avec une forte concentration d'emploi à Digne-les-Bains et dans les territoires proches de l'A51. Par exemple, Digne-les-Bains dispose d'un taux d'évolution de 1,22% entre 2016 et 2022, avec un gain de 675 sur cette même période.
- Le secteur Alpin connaît à l'inverse un taux d'évolution annuel moyen de l'emploi négatif sur la période 2016-2022 (-0,92). Toutefois, les pertes d'emplois restent faibles avec une différence de 51 emplois entre 2016 et 2022. Cette baisse de du taux d'emploi est particulièrement présent sur les communes de Barles, Verdaches et le Bernet.



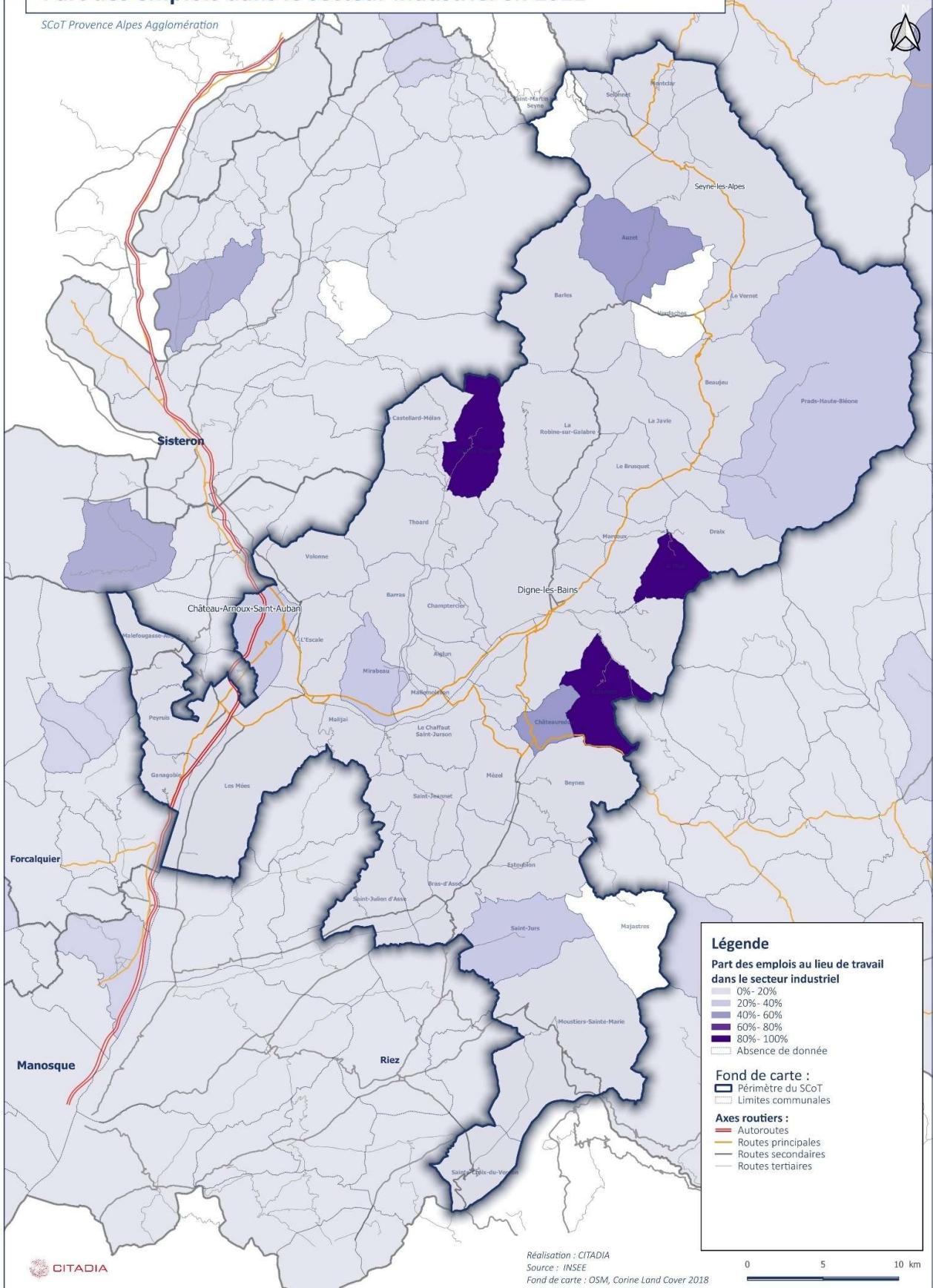
3. Des emplois industriels peu représentés

Provence-Alpes-Agglomération compte seulement **7,7% d'emplois industriels**. Ces derniers sont majoritairement localisés sur l'axe durancien, près des grands axes de circulation (autoroute A51 notamment) : 55,2% des emplois industriels sont localisés sur 5 communes de l'axe durancien (Château-Arnoux-Saint-Auban, l'Escale, Malijai, Peyruis et Mallefougasse-Augès). Depuis 2022, les emplois industriels se sont également développés sur d'autres parties du territoire, notamment dans le secteur de Digne-les-Bains et en partie dans le secteur de la vallée de l'Asse. Par exemple, Digne-les-Bains regroupe 21,4% des emplois industriels de PAA et les Moustiers-Sainte-Marie 4,3%.

La commune de Château-Arnoux-Saint-Auban regroupe à elle seule 471 emplois dans le domaine industriel, soit 33,8% des emplois industriels du territoire (1391 emplois industriels). Installée au bord de la Durance en 1916 pour répondre aux besoins en chlore de la défense nationale, l'usine de produits chimique reste un acteur majeur du territoire. Deux entreprises majeures se partagent la production sur le site industriel de Saint-Auban : Arkema, producteur majeur de solvant chloré trichloroéthane en Europe et KEM ONE spécialisé dans la fabrication de PVC pâtes à partir du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM).

Provence-Alpes-Agglomération dispose également de zones d'activités dédiées à l'industrie cosmétique et agroalimentaire : Espace Saint-Pierre et ZA La Cassine à Peyruis.

Cette répartition très localisée des emplois industriels montre que la dynamique industrielle de la vallée de la Durance est encore bien présente sur le territoire.

Part des emplois dans le secteur industriel en 2022

4. Des emplois tertiaires fortement présents sur l'ensemble du territoire

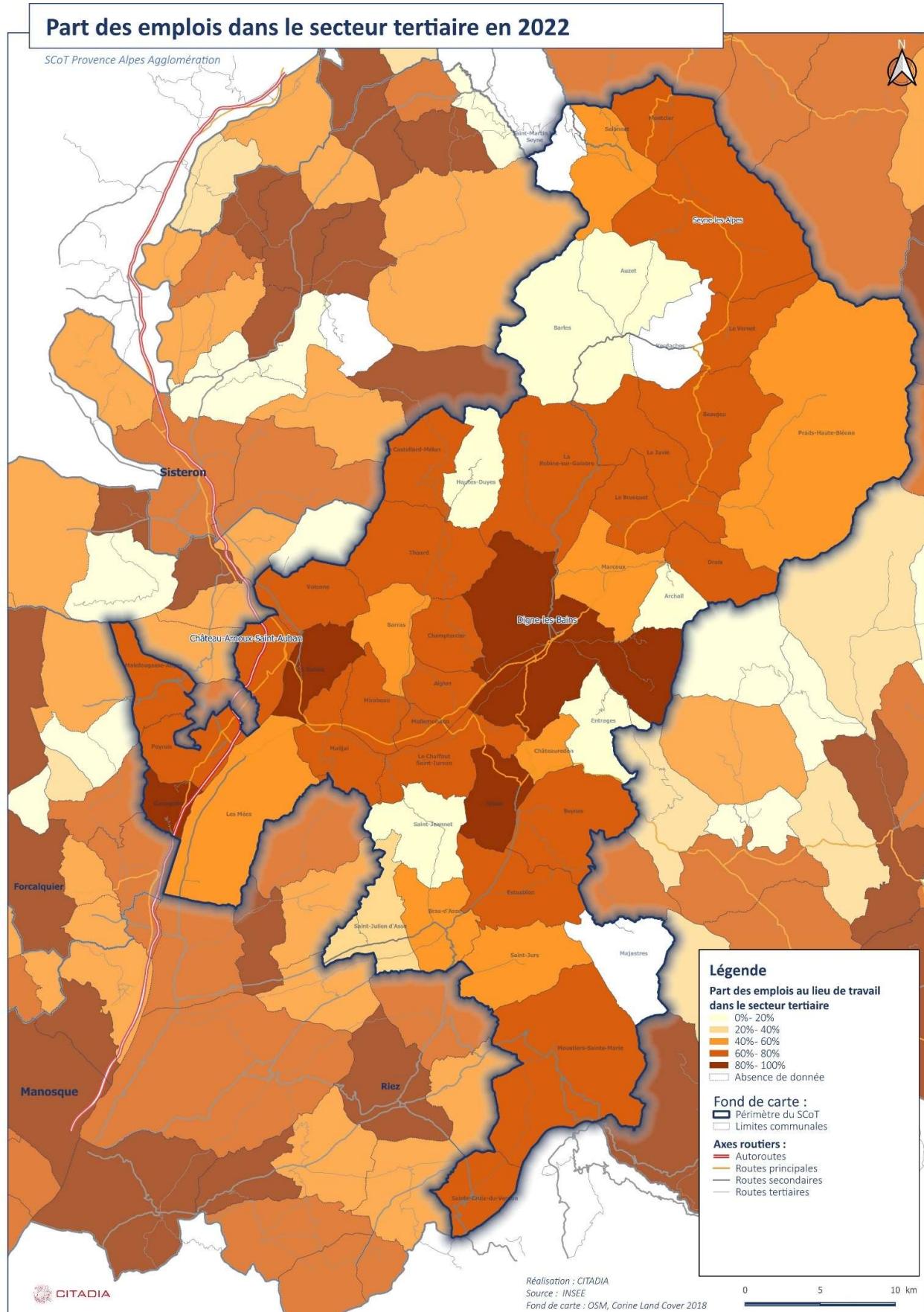
Provence-Alpes-Aggomération compte **80,7% d'emplois tertiaires** (14 654 emplois) sur son territoire. Les emplois tertiaires sont présents sur l'ensemble du territoire : **71% des communes ont une part d'emplois tertiaires supérieure à 50%**.

Quelques communes se démarquent avec une part d'emplois tertiaires supérieure à 75% (17,3% des communes du territoire) :

- Le pôle urbain de Digne-les-Bains ;
- Les communes situées dans l'axe durancien étant des centres de proximité, des pôles d'équilibre ou des communes relais mais également quelques communes dans la vallée de l'Asse ayant un rôle de communes relais ou de commune touristique.

Quelques communes disposent d'une part d'emplois tertiaires supérieure à la moyenne du territoire du SCoT :

- Ganagobie avec 100%,
- Digne-les-Bains avec 92%,
- Mézel avec 87,9%,
- L'Escale avec 85,8%.



5. Un faible poids des emplois agricoles

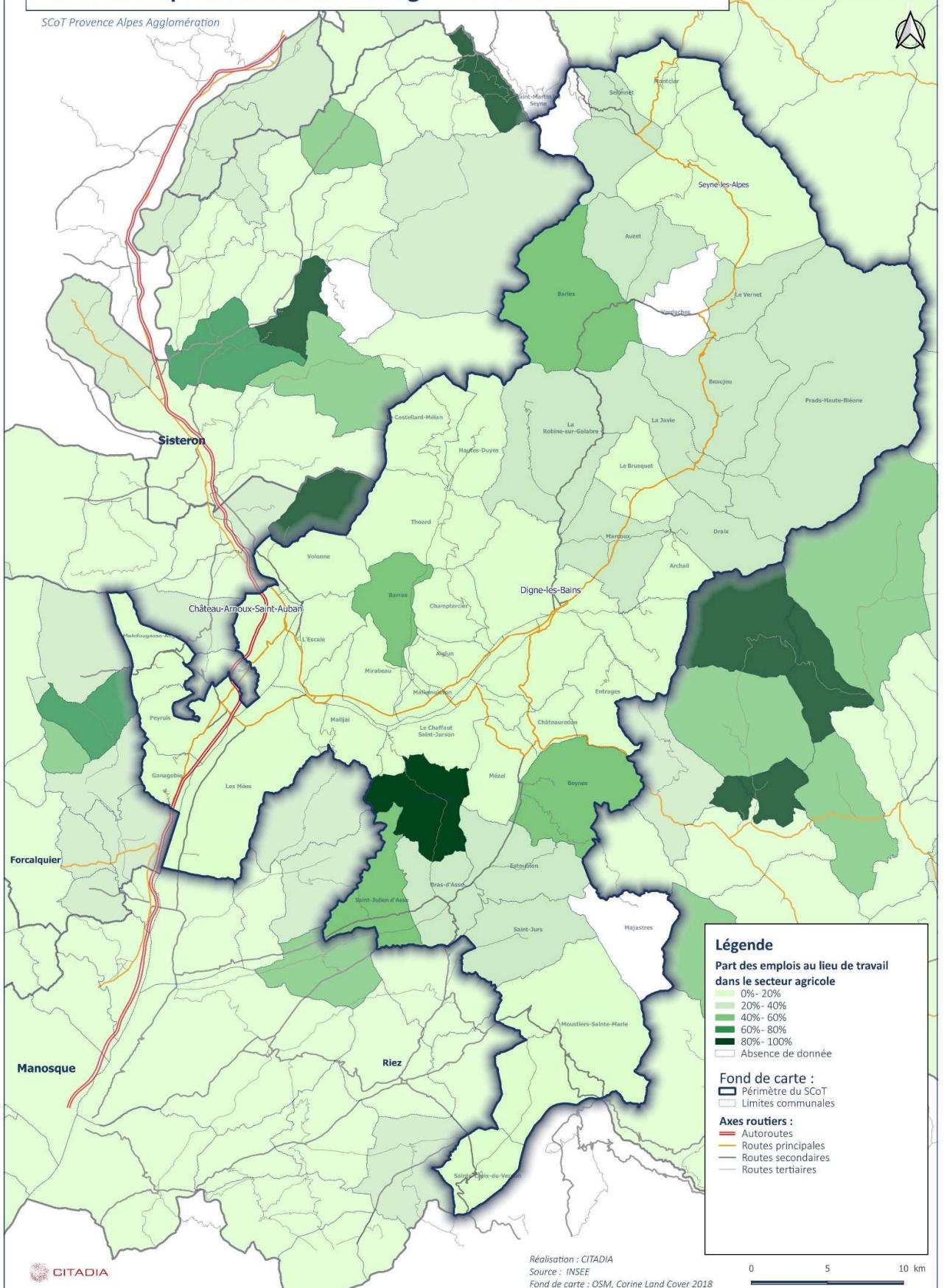
Provence-Alpes-Agglomération compte **seulement 4,5% d'emplois agricoles** bien que ce poids soit supérieur à celui des emplois agricoles de la région SUD-PACA (1,6%).

Sur le territoire de PAA, les communes ayant le plus fort taux d'emplois agricoles (+ de 25%) sont des communes rurales situées :

- Au nord de Digne-les-Bains et au sud de Seyne-les-Alpes où les estives et les landes prédominent ;
- En limite sud-ouest du SCoT sur des communes bénéficiant de la dynamique agricole du plateau de Valensole.

Bien que le poids des emplois agricoles soit faible, les parcelles agricoles représentent tout de même 40,4% du territoire du SCoT selon le RPG³ 2024. L'agriculture est donc une composante paysagère majeure de l'Agglomération. L'élevage constitue aujourd'hui un patrimoine agricole historique, avec 86,3% des parcelles agricoles du SCoT en estives et landes, prairies et fourrages. La frange ouest du SCoT présente une agriculture plus diversifiée où prédominent les vergers, les vignes et les cultures industrielles.

³ RPG : Registre Parcellaire Graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Ces données permettent d'identifier les types de cultures présents. Elles ne sont pas exhaustives car il s'agit uniquement des parcelles ayant fait l'objet d'une déclaration pour obtenir les aides de la PAC.

Part des emplois dans le secteur agricole en 2022

6. Caractéristique des emplois : synthèse

- 18 158 emplois en 2022, soit 30% des emplois du département des Alpes de Haute-Provence et moins de 1% des emplois de la Région Sud-PACA.
- Une hausse des emplois (+ 819 par rapport à 2016) expliquée en partie par la hausse des emplois industriels sur les secteurs de l'axe durancien et de Digne. L'axe durancien, le secteur de Digne et de la vallée de la Bléone sont les **principaux pourvoyeurs d'emplois** du territoire avec un gain de 878 emplois sur ces deux secteurs entre 2016 et 2022. Le nombre d'emplois dans la vallée de l'Asse s'est maintenu mais le secteur Alpin subit une perte d'emplois. Ainsi, le territoire de PAA détient un secteur de l'emploi dynamique mais très différencié selon les territoires.
- Un indicateur de concentration d'emploi quasiment à l'équilibre : **PAA offre près de 101 emplois pour 100 actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire.**
- Géographiquement : **90% des emplois** de PAA sont localisés sur **17% des communes** (8 communes).
- Des emplois industriels localisés sur l'axe durancien : **55,2% des emplois industriels** sont localisés sur **5 communes de l'axe durancien** (Château-Arnoux-Saint-Auban, l'Escale, Malijai, Peyruis et Mallefougasse-Augès). Les emplois industriels se sont également répartis sur le territoire entre 2016 et 2022, notamment sur les communes de Digne-les-Bains et des Moustiers-Sainte-Marie. **4,5% d'emplois agricoles** sur le territoire de PAA, soit une part supérieure à la moyenne régionale (1,6% pour la Région Sud PACA). Le nord du territoire compte la plus importante d'emplois agricoles.

CHIFFRES CLES PAR SECTEUR	AXE DURANCEN	SECTEUR DE DIGNE ET DE LA VALLEE DE LA BLEONE	SECTEUR MONTAGNARD	SECTEUR DE LA VALLEE DE L'ASSE ET DES GORGES DU VERDON
<i>Poids de l'emploi sur le territoire de PAA</i>	28%	61%	5%	4%
<i>Evolution du nombre d'emploi entre 2016 et 2022</i>	+171 emplois	+705 emplois	-57 emplois	+ 1 emplois
<i>Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi entre 2016 et 2022</i>	-0,56%	-1,09%	-0,92%	+0,02%
Sur l'ensemble du territoire : 4%				
<i>Poids de l'emploi agricole</i>	5%	2%	17%	15%
Sur l'ensemble du territoire : 7%				
<i>Poids de l'emploi industriel</i>	14%	4%	11%	11%
Sur l'ensemble du territoire : 7%				

Poids de l'emploi dans la construction	11%	5%	9%	3%
Poids de l'emploi tertiaire	Sur l'ensemble du territoire : 80%			
	69%	88%	62%	70%

II. Caractéristiques des établissements économiques : un secteur tertiaire prédominant

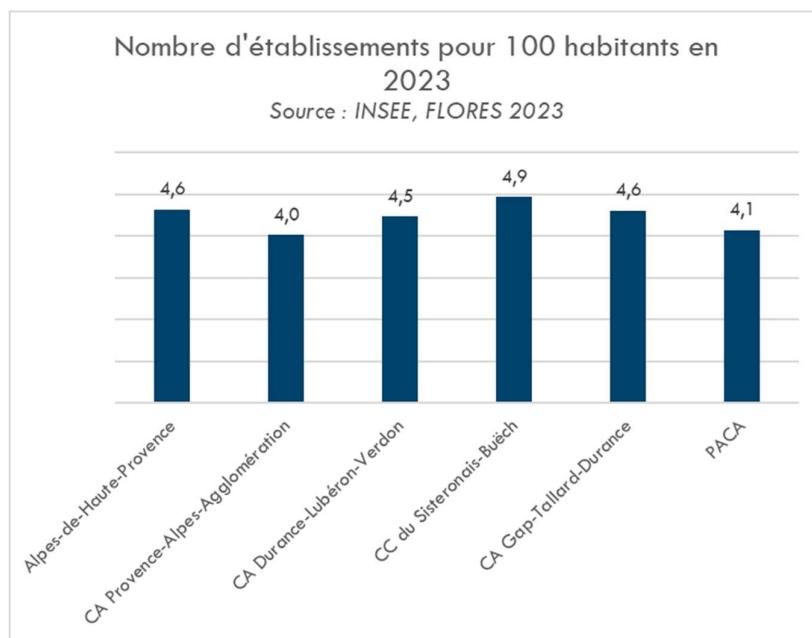
1. Une économie tertiaire dominante

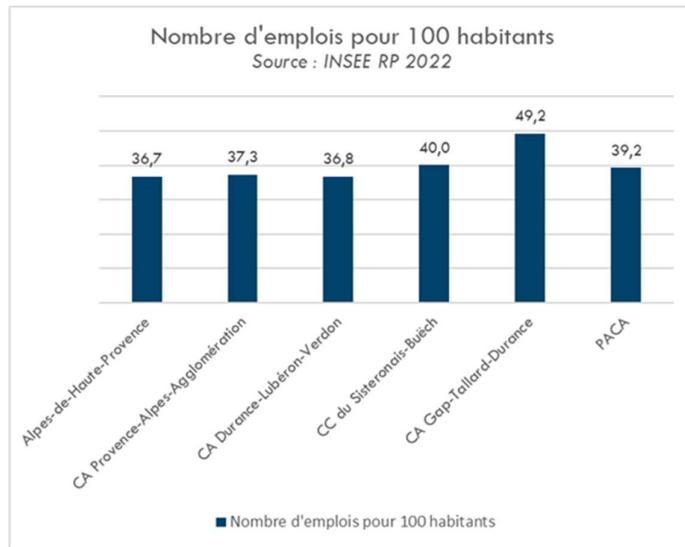
Au 31 décembre 2015, Provence-Alpes-Aggomération comptait 5 173 établissements actifs sur son territoire, principalement répartis sur l'axe durancien et le long de la vallée de la Bléone.

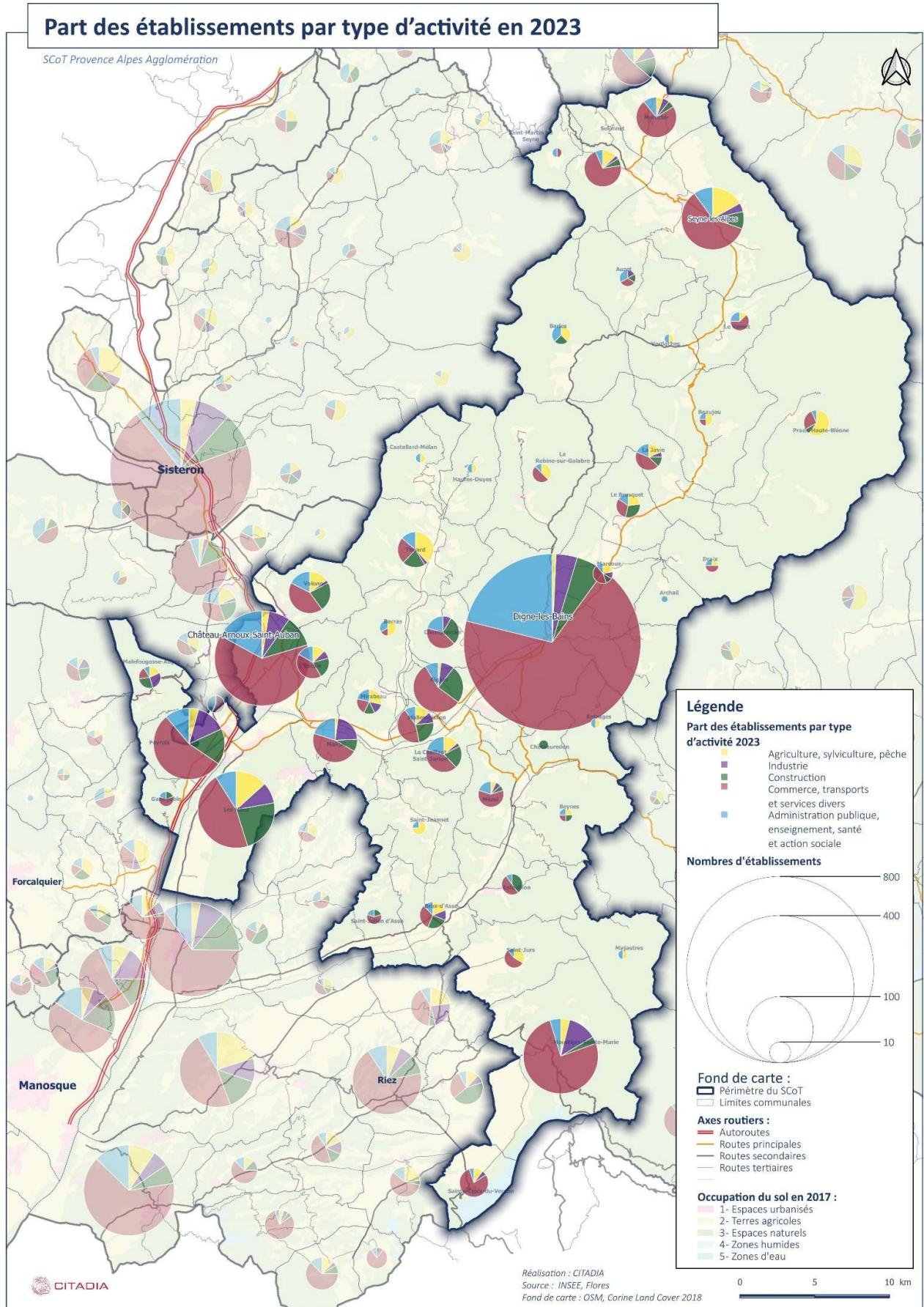
Selon l'INSEE et la base de données Flores (2023), Provence-Alpes-Aggomération compte en 2023 1961 établissements. Les établissements sont définis comme étant « *une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services.* » (Observatoire des territoires). Ces établissements sont principalement répartis sur l'axe durancien et sur la ville de Digne-les-Bains.

Provence-Alpes-Aggomération compte environ 10,9 établissements pour 100 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (13,2 établissements pour 100 habitants).

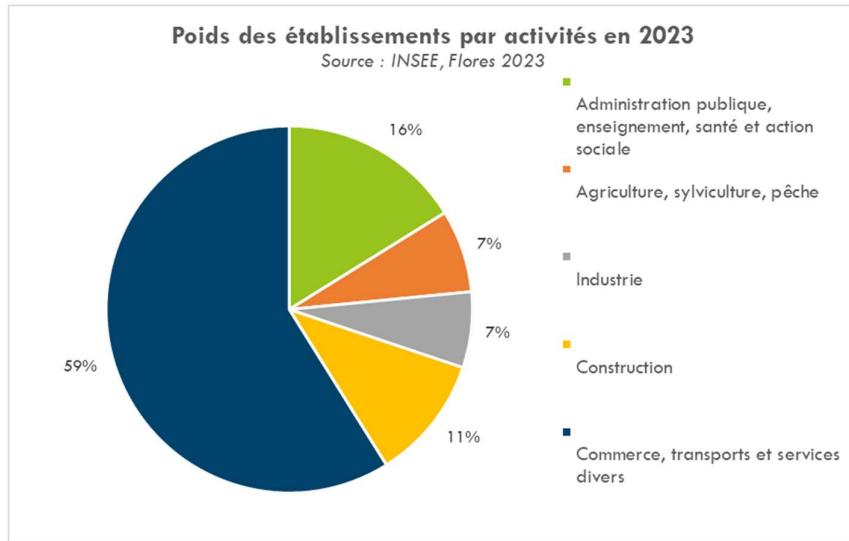
Toutefois, le nombre d'emplois de PAA est dans la moyenne des territoires comparés : PAA compte 36,7 emplois pour 100 habitants contre 35,7 pour le département.



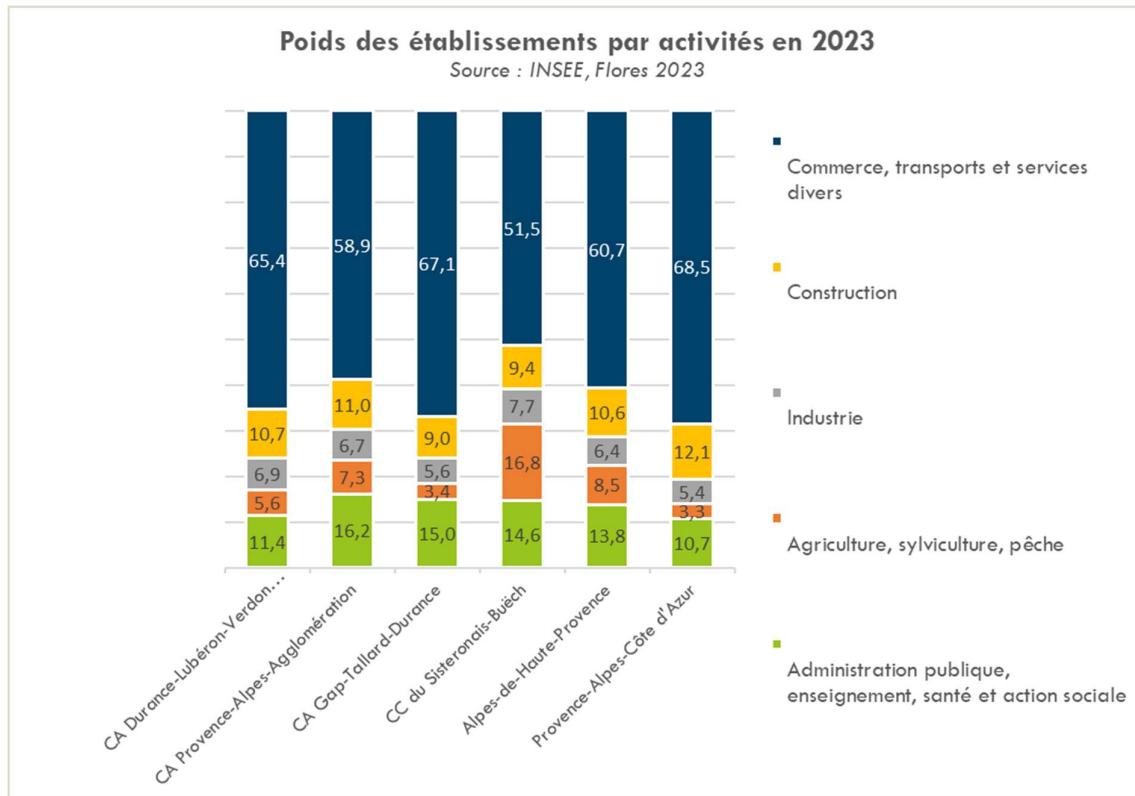




En 2023, 75% des établissements du territoire sont tertiaires, la construction compte 11% du poids des établissements, l'industrie 7% et l'agriculture 7%.



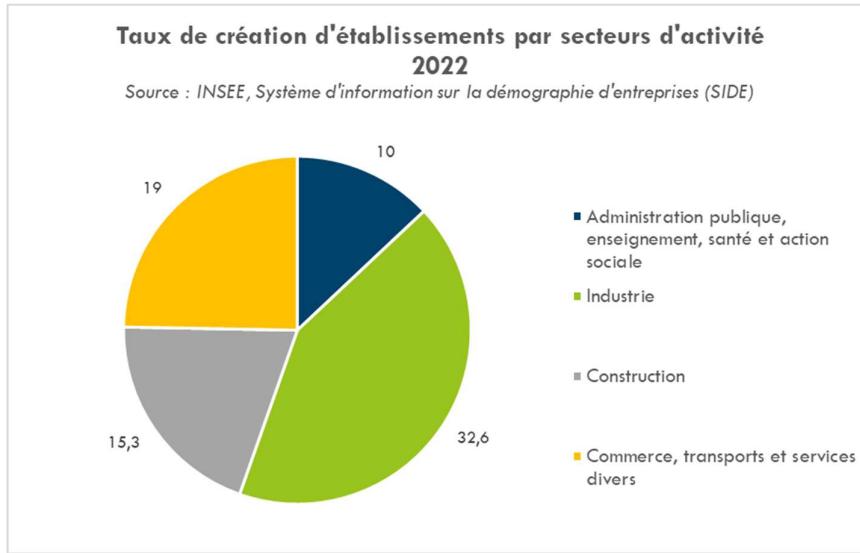
Cette répartition des établissements par secteur d'activité est globalement similaire à celle des territoires de comparaison. Seule la communauté de communes du Sisteronais-Buëch se distingue avec un poids plus important des établissements agricoles, au détriment des établissements tertiaires.



L'analyse de la répartition des établissements par secteur géographique de l'Agglomération démontre que :

- Les administrations publique, d'enseignement, de santé et d'action sociale sont plus présents sur le secteur de Digne et de l'axe durancien, de même que les commerces, transport et services ;
- Les établissements de construction sont eux majoritairement situés sur l'axe durancien ;
- Les industries sont principalement localisées dans l'axe durancien, à Digne-les-Bains et aux Moustiers-Sainte-Marie ;
- Les établissements relatifs à l'agriculture, la sylviculture ou encore la pêche sont répartis de manière plus homogène sur le territoire, avec une répartition légèrement plus forte dans l'axe durancien, à l'ouest de la vallée de l'Asse et au nord du secteur Montagnard.

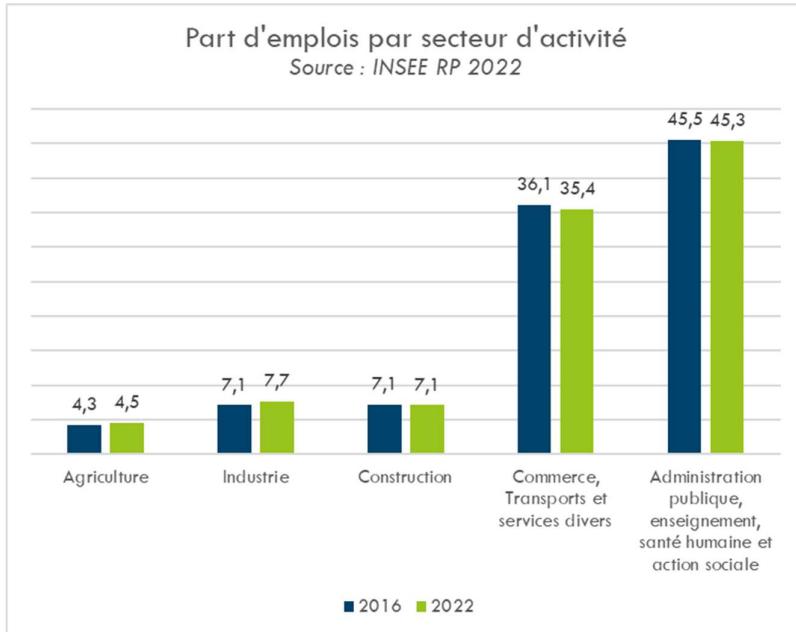
Les créations d'établissements en 2022 confirment le poids dorénavant plus important de l'industrie dans l'économie puisque 32% des établissements créées en relèvent. De plus, le secteur tertiaire dispose encore d'un poids conséquent dans la création d'établissements avec un taux à 29%. Le tertiaire est toutefois en ralentissement comparé à 2018, où ce secteur représentait les ¾ des créations d'établissements.



Alors que les établissements dans le domaine du commerce, des transports et des services divers représentent 59% des établissements du territoire, ce secteur d'activité offre moins de 40% des emplois de PAA (35,4%).

A l'inverse, le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, qui ne représente que 16% du poids des établissements, offre pratiquement 50% des emplois du territoire (45,3%).

L'économie du territoire est donc majoritairement portée par le secteur tertiaire qui représente 75% des établissements et 80,7% des emplois. A l'échelle du département, 76,5% des emplois sont pourvus par le secteur tertiaire et 73% des établissements sont occupés par le secteur tertiaire.



La tertiarisation de l'économie locale se mesure également par l'importante part d'employés sur le territoire (27,6%) ainsi que par l'augmentation de la population titulaire d'un diplôme supérieur.

Le secteur public concentre les plus grands effectifs salariés par unité : le département des Alpes-de-Haute-Provence et le centre hospitalier de Digne-les-Bains comptent chacun entre 1000 et 1500 salariés. Dans le secteur privé, la société ARKEMA (secteur pétrole et chimie) localisée à Château-Arnoux-Saint-Auban est la plus grande pourvoyeuse d'emplois de PAA avec des effectifs salariés compris entre 200 et 500 salariés.

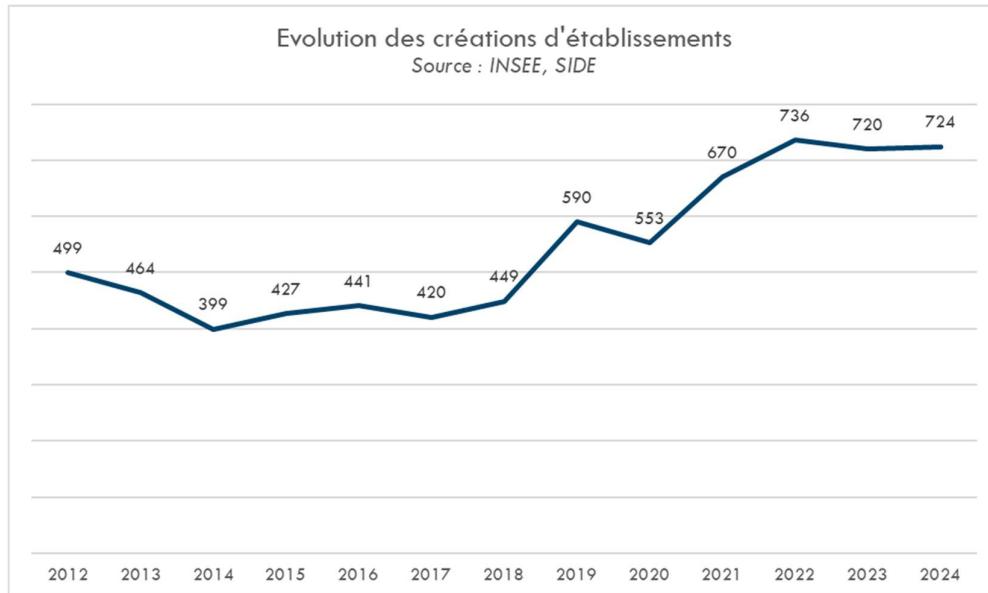
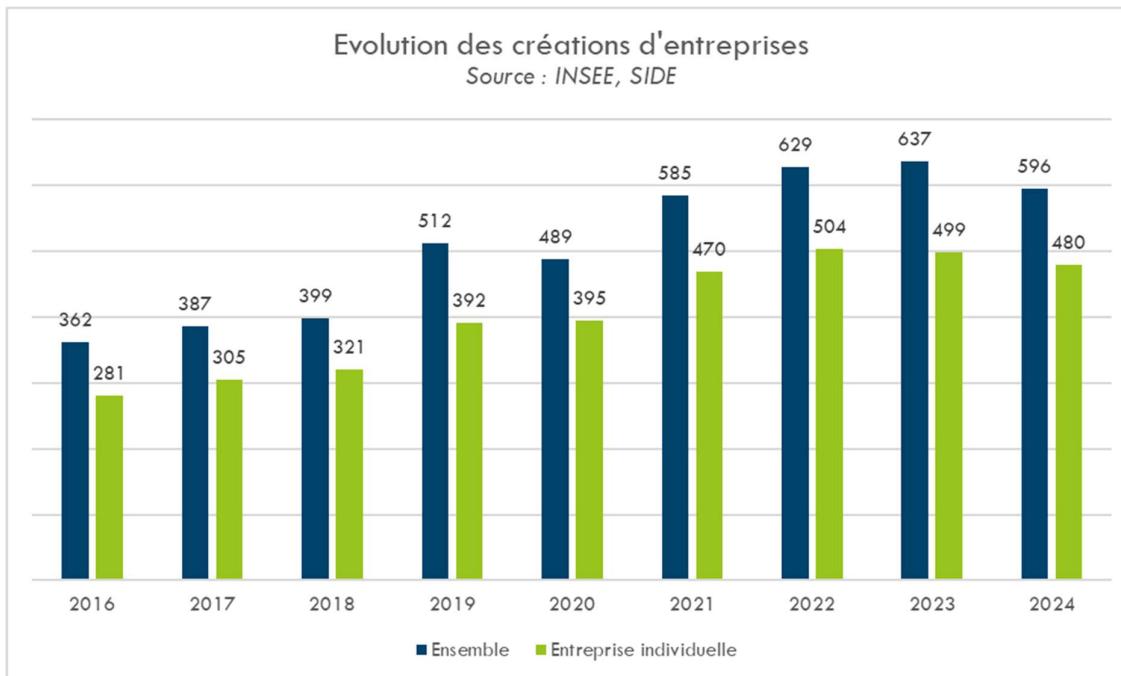
Principales entreprises en effectifs salariés sur PAA en 2017

	ACTIVITÉ	TAILLE
SECTEUR PRIVÉ	ARKEMA CHÂTEAU-AROUX-ST-AUBAN	INDUSTRIE CHIMIQUE 200 > 500
	CARREFOUR DIGNE-LES-BAINS	HYPERMARCHÉ 100 > 200
	CENTRE DES CARMES AIGLUN	MAISON DE RETRAITE 100 > 200
	CLEMESSY SERVICES CHÂTEAU-AROUX-ST-AUBAN	MAINTENANCE INDUSTRIELLE 100 > 200
SECTEUR PUBLIC	DÉPARTEMENT 04 DIGNE-LES-BAINS	COLLECTIVITÉ TERRITORIALE 1000 > 1500
	CENTRE HOSPITALIER DIGNE-LES-BAINS	SANTÉ 1000 > 1500
	COMMUNE DE DIGNE DIGNE-LES-BAINS	COLLECTIVITÉ TERRITORIALE 200 > 500
	LYCÉE TECHNOLOGIQUE DIGNE-LES-BAINS	ENSEIGNEMENT 200 > 500

Source : Portrait de territoire – Agence de développement des Alpes de Haute Provence – CCI04 – Insee, CLAP 2017

2. Une baisse des créations d'établissements qui s'infléchit

Une hausse des créations d'entreprises et d'établissements est observée entre 2016 et 2024 sur le territoire. Cette hausse est cohérente avec l'augmentation des emplois observée depuis 2016 sur le territoire. Toutefois, depuis 2022 une stagnation est présente, voire une baisse pour ce qui est de la création d'entreprises.

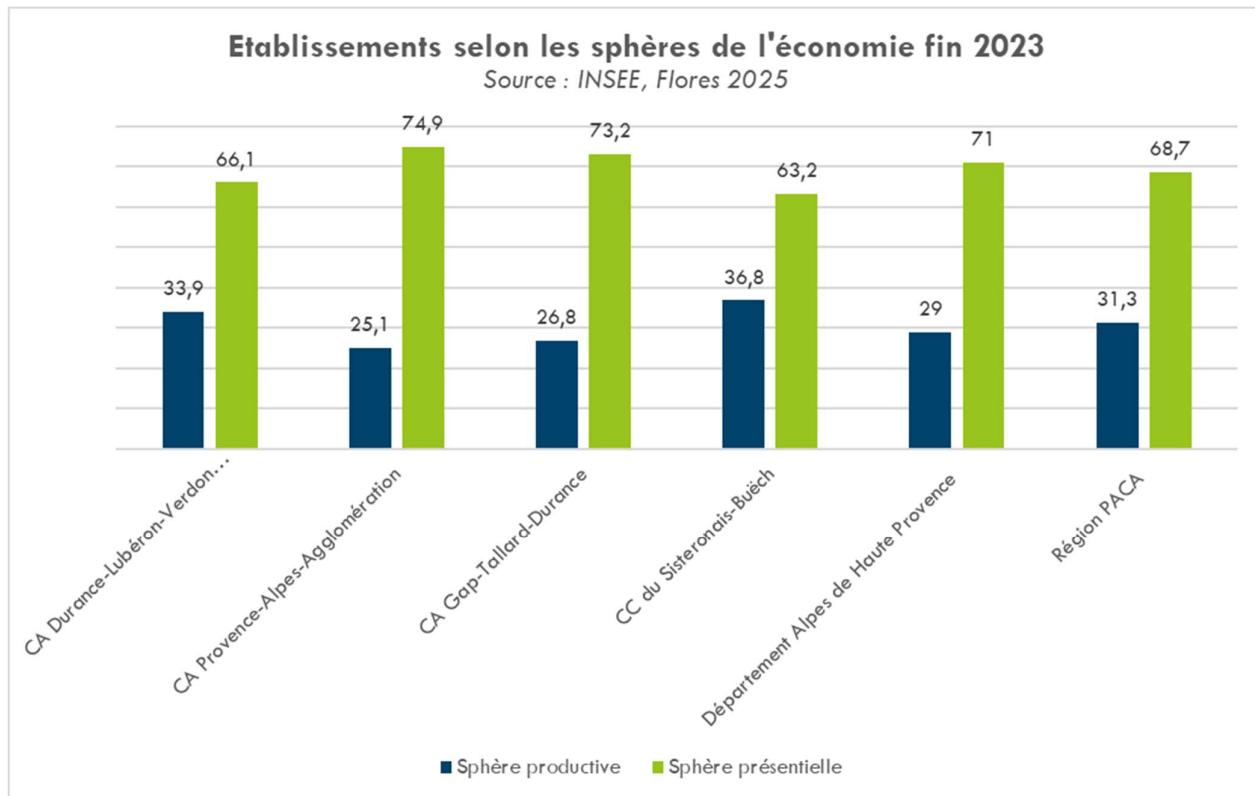


3. Un renforcement des activités présentes

D'après l'INSEE, les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la

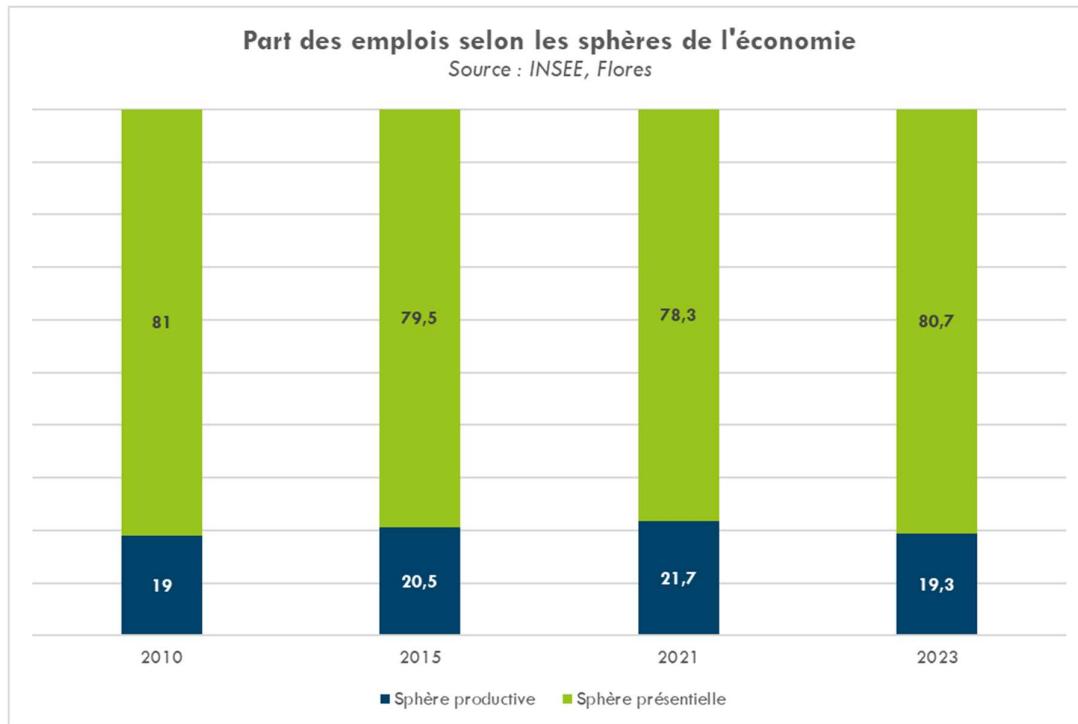
zone, qu'elles soient résidentes ou touristes tandis que les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Provence-Alpes-Aggomération se démarque des autres territoires avec un poids des établissements dans la sphère présentielle plus important (74,9% des établissements du territoire fin 2023).



En 2023, la sphère présentielle représente 80,7% des emplois totaux de Provence-Alpes Aggommération. Cette part qui représentait 65% des emplois en 1999 a subi une augmentation croissante au fil des années.

Cette part importante de la sphère présentielle sur le territoire met en avant une économie territoriale résidentielle, c'est-à-dire tournée vers les besoins des populations locales, ce qui représente un atout pour le territoire en assurant sa stabilité et sa relative indépendance vis-à-vis d'autres territoires.



4. Caractéristiques des établissements économiques : synthèse

- 1 961 établissements en 2023**, principalement répartis sur l'axe durancien et le long de la vallée de la Bléone.
- En 2023, **75% des établissements de PAA font partie du secteur tertiaire**. Les créations d'établissements en 2022 confirment cette tertiarisation de l'économie puisque 29% des établissements créés à cette période relèvent du secteur tertiaire.
- L'emprise du secteur de l'industrie tend à légèrement s'accroître : 7% des établissements relèvent de ce secteur et 32% des créations d'établissements viennent de l'industrie.
- Une hausse des créations d'entreprises et d'établissements** observée sur le territoire entre 2019 et 2024 et cohérente avec la meilleure répartition géographique de ce secteur. A noter depuis 2022, une tendance à la stagnation qui laisse peut-être envisager l'arrivée d'un plateau ou d'une légère baisse du nombre d'emploi sur le territoire.
- Un poids important de la sphère présentielle** sur PAA : 74,9% des établissements du territoire fin 2023. La sphère présentielle est en progression sur le territoire elle représente 80,7% des emplois en 2023, contre 65% en 1999.
- Au sein de l'axe Durancien, **les Mées ont un poids agricole non négligeable** avec un grand nombre d'exploitations. La commune contribue également à l'économie de la filière en regroupant un grand nombre d'employés (20% de l'UTA du territoire du SCoT) et en enregistrant un Produit Brut Standard important.

CHIFFRES CLES PAR SECTEUR	AXE DURANCIEN	SECTEUR DE DIGNE ET DE LA VALLEE DE LA BLEONE	SECTEUR MONTAGNARD	SECTEUR DE LA VALLEE DE L'ASSE ET DES GORGES DU VERDON
<i>Répartition du nombre d'établissements actifs au</i>	1 961 établissements fin 2023			
	29%	49%	10%	10%
<i>Poids des établissements tertiaires</i>	75% des établissements			
	66%	81%	69%	73%
<i>Poids des établissements industriels</i>	7% des établissements			
	10%	5%	4%	9%
<i>Poids des établissements agricoles</i>	7% des établissements			
	7%	5%	18%	9%
<i>Poids des établissements de la construction</i>	11% des établissements			
	16%	9%	8%	8%
<i>Répartition des emplois de la sphère présentielle</i>	81% des emplois de PAA issus de la sphère présentielle			
	65%	85%	71%	70%

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

III. Caractéristiques de la population active : une majorité d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires

Rappel : la population en âge de travailler représente la totalité des personnes âgées de 15 à 64 ans résidant dans la commune.

La population active se compose de la population occupée, qui regroupe l'ensemble des personnes ayant un emploi et de la population au chômage qui regroupe l'ensemble des personnes à la recherche d'un emploi. Les inactifs sont les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, homme et femme au foyer, personnes en incapacité de travailler....

Concernant les données relatives au chômage, il est important de distinguer :

- *Le taux de chômage qui est le pourcentage de chômeurs dans la population active.*
- *La part des chômeurs qui est la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.*

1. Un taux de chômage en progression depuis 2011

Le taux de chômage⁴, soit le pourcentage de chômeurs dans la population active, observé sur PAA en 2022 est de 11,3%. Ce taux s'inscrit dans la moyenne des territoires comparés et notamment du département. Dans la même dynamique que les territoires comparés, le taux de chômage sur PAA est en baisse (-3,2%) par rapport à 2016 (14,5%).

Au regard de son indicateur de concentration d'emplois élevé (123 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone), le territoire Gap-Tallard-Durance se distingue avec le taux de chômage le plus faible des territoires comparés, même si cet écart reste faible.

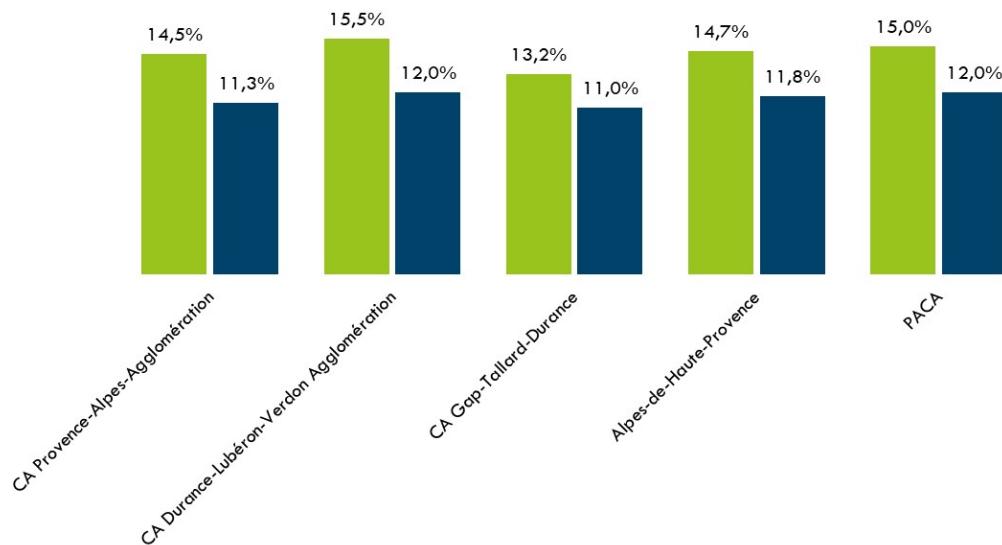
⁴ Les saisonniers ne sont pas comptabilisés dans les calculs du taux de chômage

Taux de chômage parmi les actifs

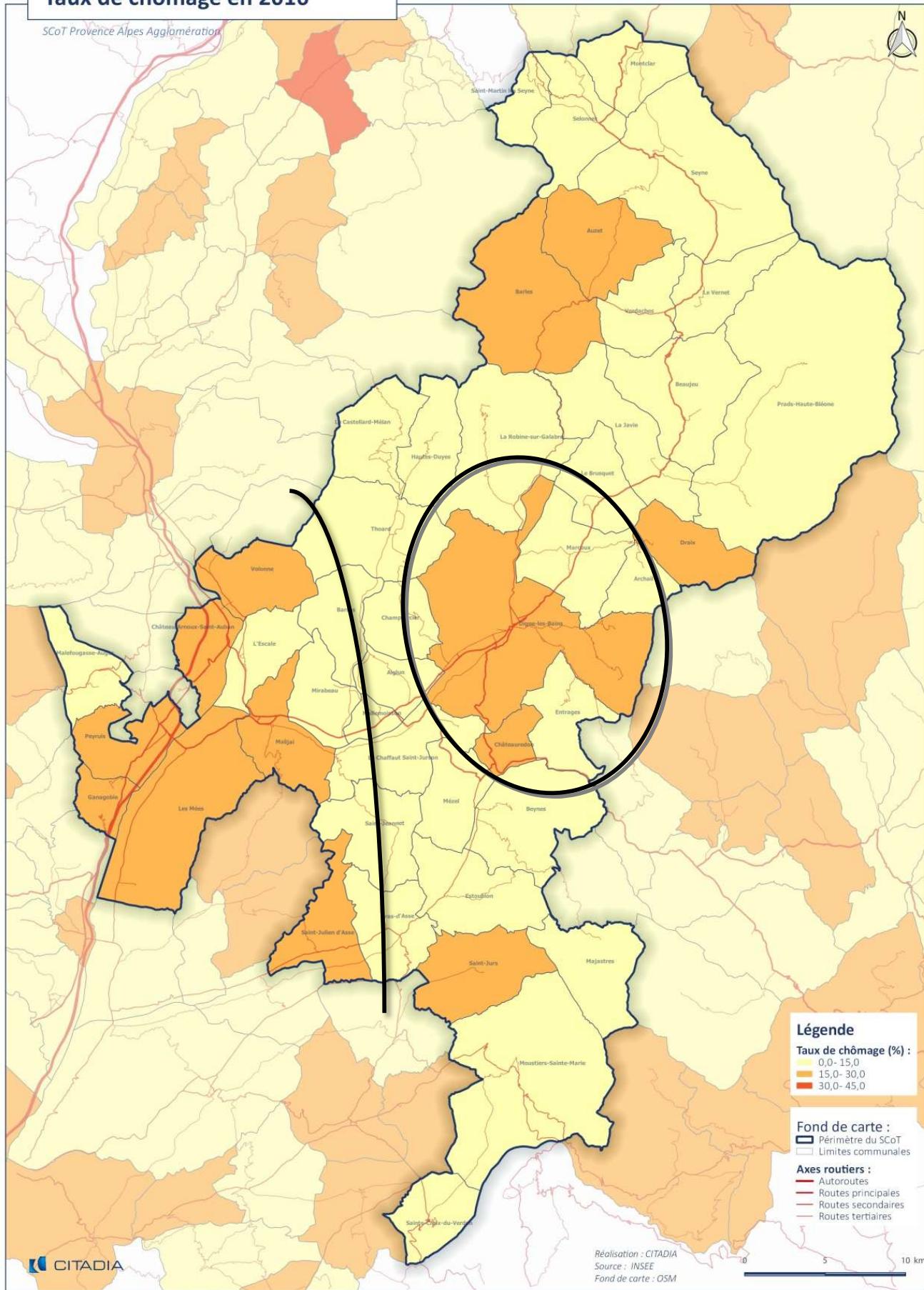
Source : INSEE RP 2022

■ Taux de chômage en 2016

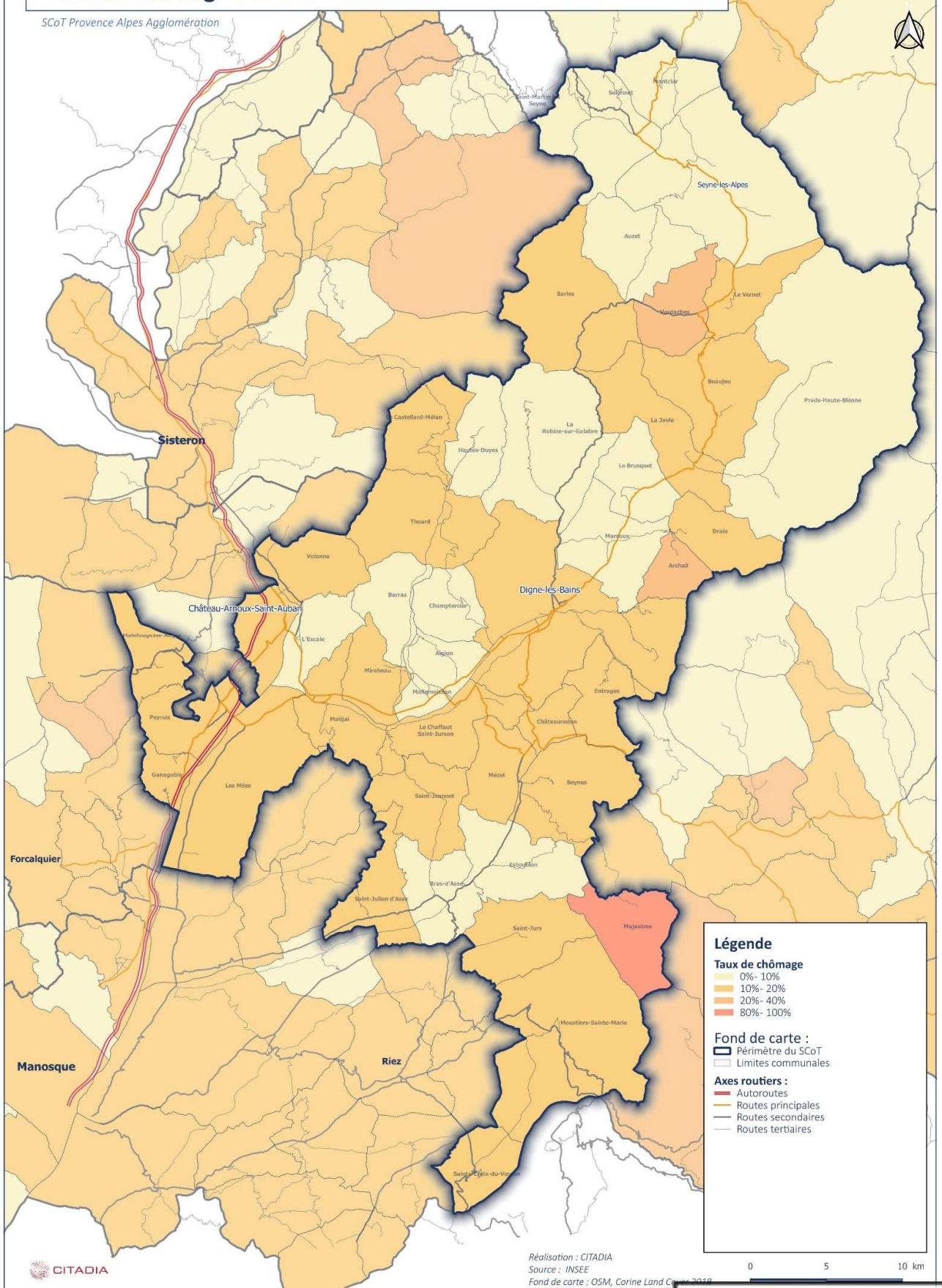
■ Taux de chômage en 2022



Au sein du territoire, on observe un taux de chômage plus élevé sur les communes de la vallée de l'Asse (12,1%), suivie par le secteur de Digne-les-Bains et l'axe durancien tous les deux à 11,4%. alors que ces dernières offrent 90% des emplois du territoire. Cela peut en partie s'expliquer par le fait qu'il s'agisse des communes urbaines du SCoT qui concentrent les logements collectifs et l'offre sociale du territoire.

Taux de chômage en 2016

Taux de chômage en 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

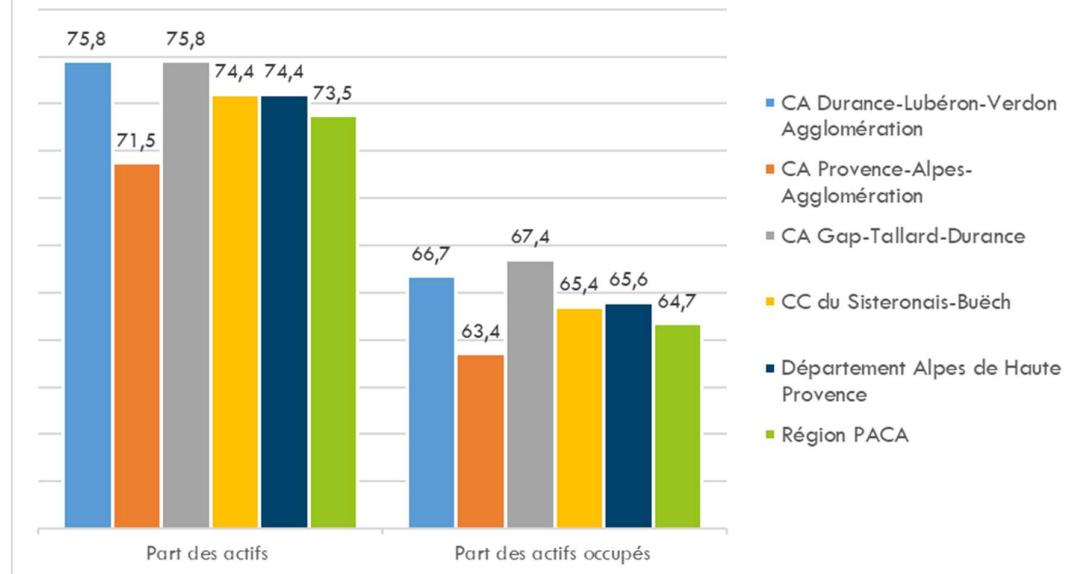
2. Une population active qui reste moins représentée et moins en poste que sur les territoires voisins

Sur le territoire de Provence-Alpes-Aggomération (PAA), les actifs représentent 71,5%. On observe, par rapport aux territoires comparés que le poids de la population active sur PAA est le plus faible, bien que l'écart observé avec la plus grande part d'actifs ne soit que de 4 points (71,5% pour PAA, contre 75,8% pour la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance).

63,4% de la population active de PAA est active occupée, c'est-à-dire des actifs ayant un emploi. La part des actifs occupés de PAA est la plus faible des territoires comparés avec celui de la Région bien que les écarts restent là encore faibles (4 points d'écart entre PAA et la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance). Ce phénomène est à rapprocher du vieillissement marqué de la population qui s'observe sur le territoire.

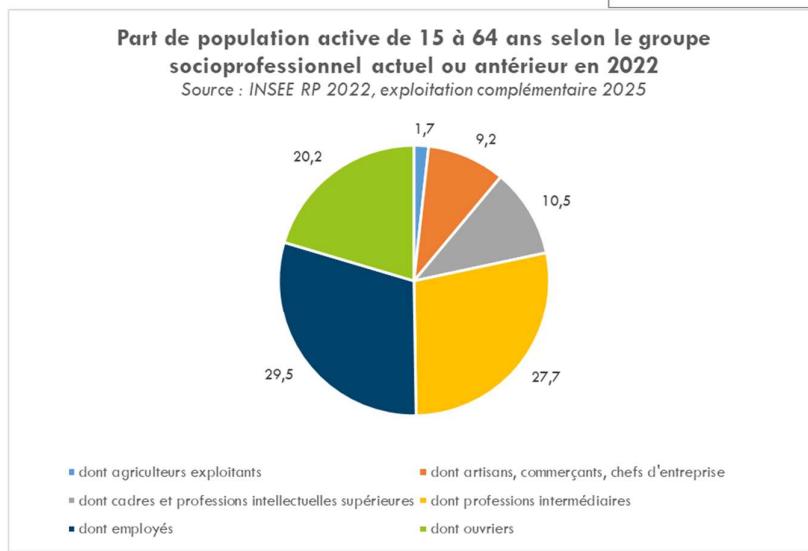
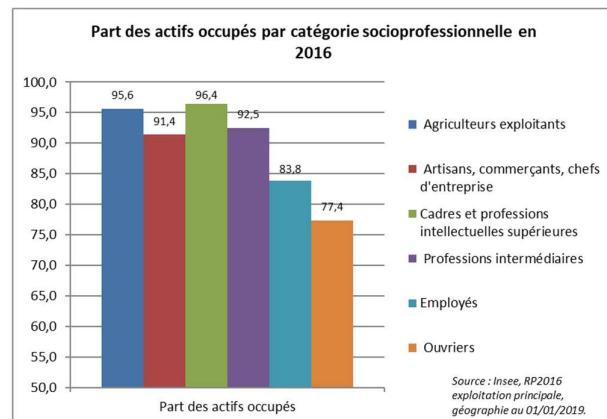
Comparaison entre la part des actifs et la part des actifs occupés

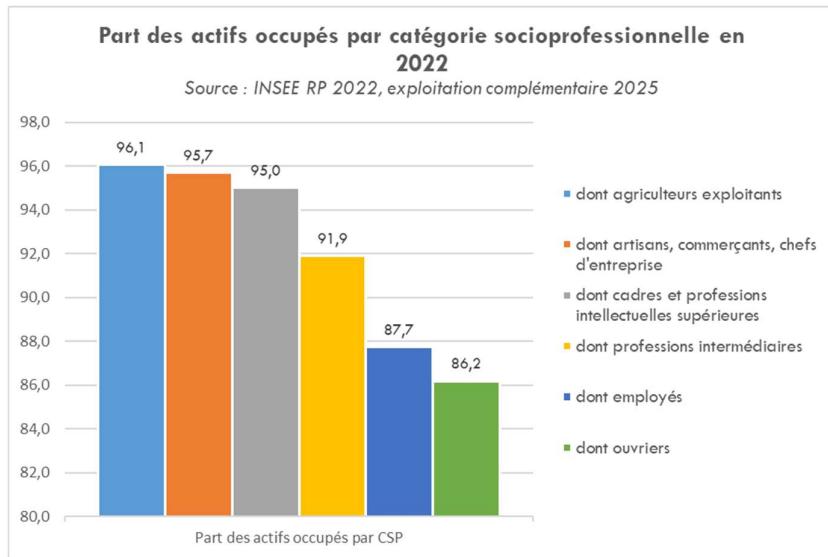
Source : INSEE RP 2022



3. Une population active d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires

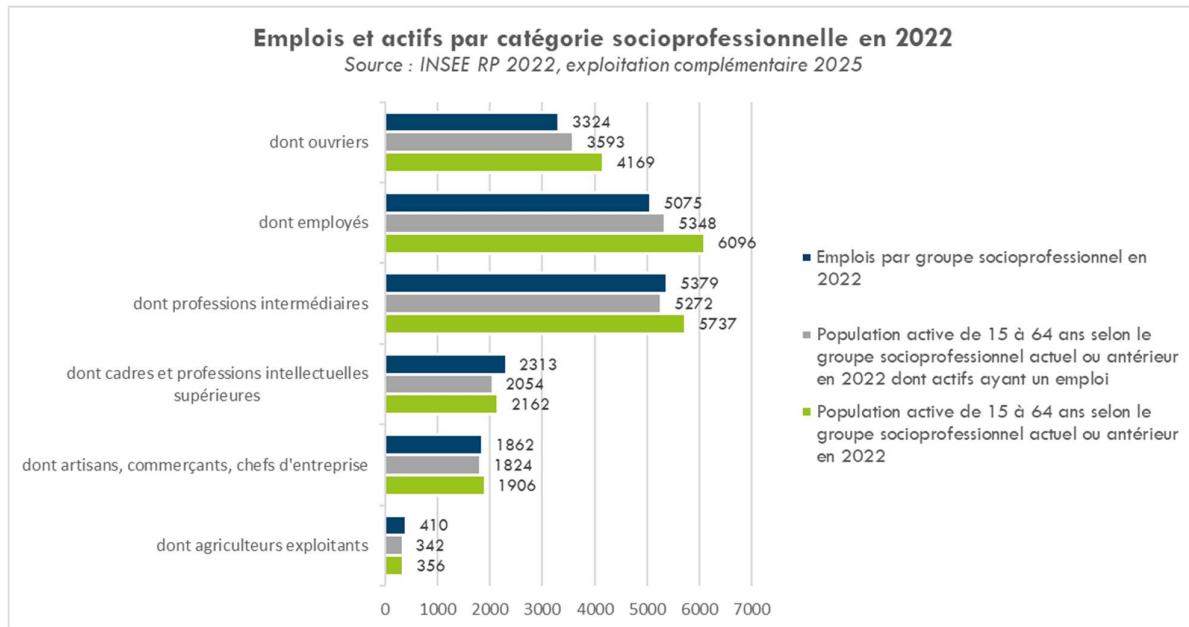
Provence-Alpes-Agglomération regroupe une population active majoritairement ouvrière, d'employés et de professions intermédiaires : 80% des actifs du territoire. De plus, 77% des emplois du SCoT sont issus de ces 3 catégories socio-professionnelles. L'offre et la demande sur ces 3 catégories socio-professionnelles semblent équilibrées. On remarque néanmoins une différence avec les professions intermédiaires qui sont pratiquement toutes en poste (92% en poste), alors qu'environ 15% des ouvriers et des employés sont sans emploi. Il manque en effet environ 1 000 emplois d'ouvriers et 1 000 emplois d'employés pour satisfaire l'ensemble des actifs de ces catégories.





Les agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures représentent seulement 21,4% des actifs du territoire. Cependant, les actifs de ces catégories sont **pratiquement tous en activité (environ 95%)**. Le nombre d'emplois dans ces catégories est élevé : 4585 emplois proposés sur le territoire pour 4220 actifs dans cette catégorie.

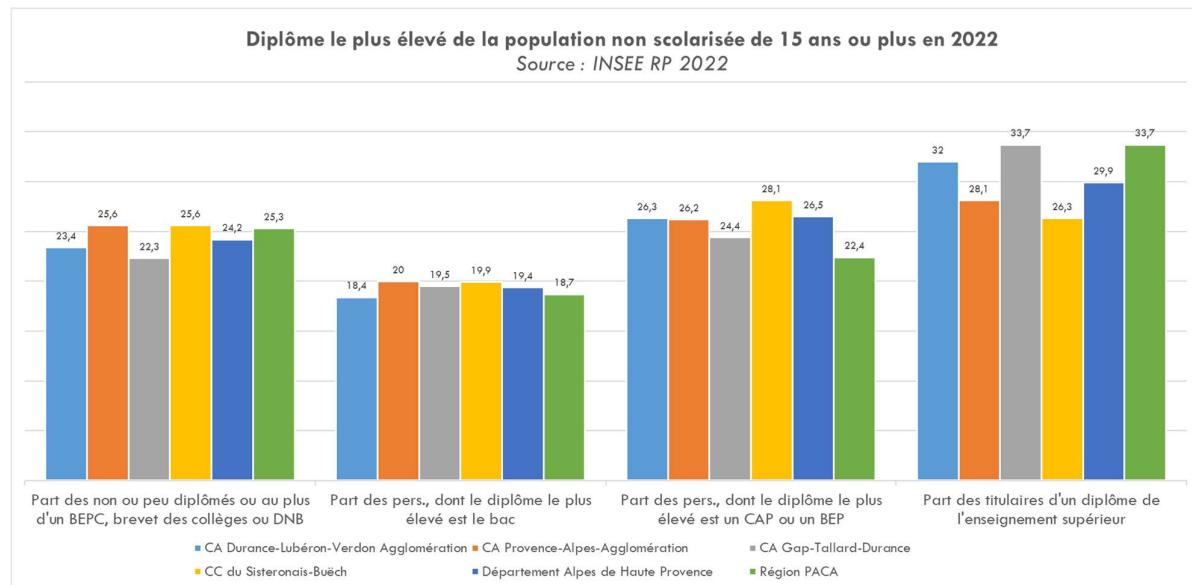
Provence-Alpes-Agglo est donc un territoire comportant une majorité d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires qui répond aux besoins d'emplois de ces actifs, même les moins représentés.



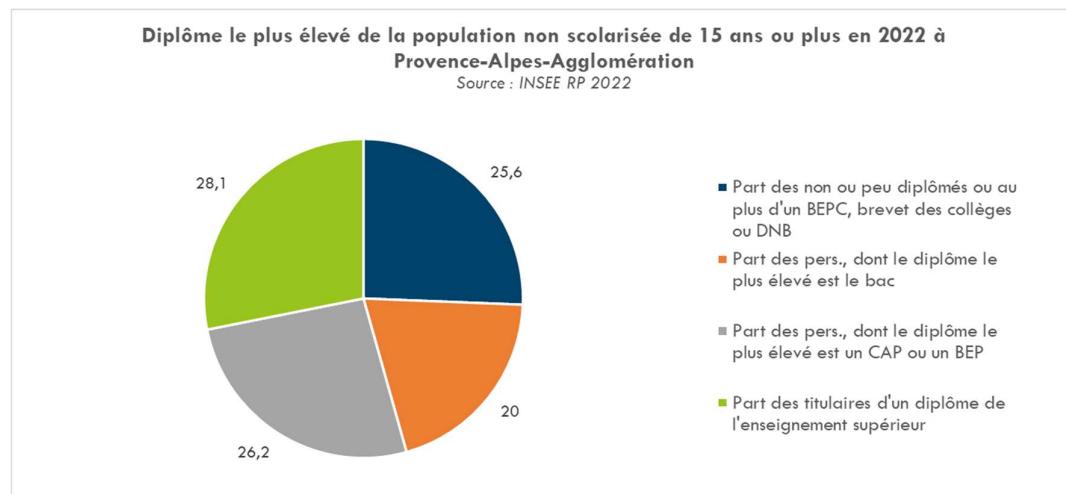
4. Une population peu diplômée fortement représentée mais qui tend à diminuer

En termes de diplôme, la population de Provence-Alpes-Aggomération se situe globalement dans la moyenne des territoires de comparaison.

La Région et la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance se démarquent avec une part de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur plus importante que sur les autres territoires (33,7%).



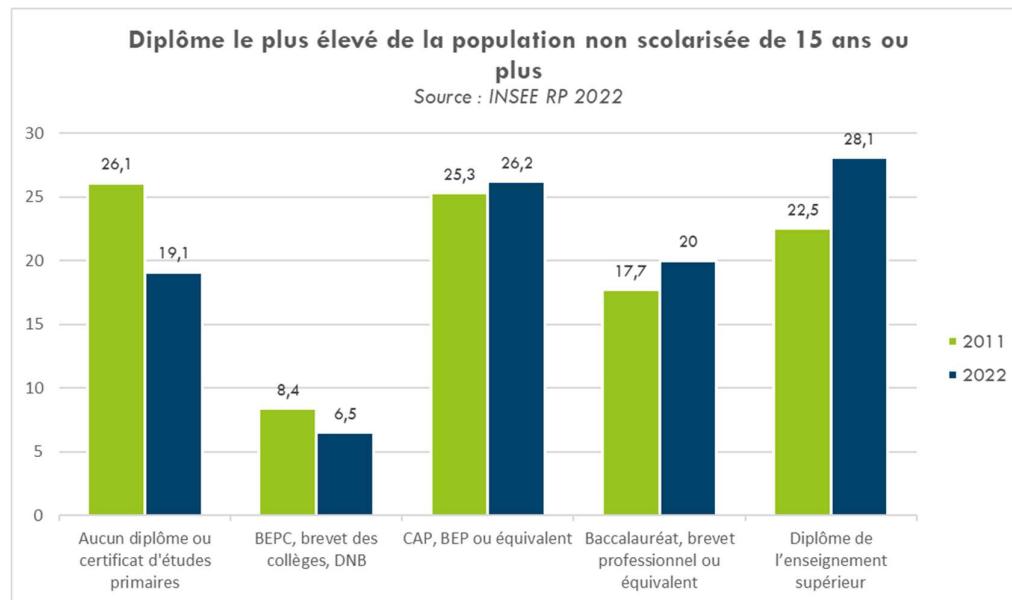
Sur Provence-Alpes-Aggomération (PAA), près de 1/3 de la population ne dispose d'aucun diplôme (25,6% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus). Cette part importante de population sans diplôme est la plus élevée des territoires comparés avec la communauté de communes du Sisteronais-Buëch et la Région Sud bien que les écarts restent faibles.



46,2% de la population de PAA dispose d'un CAP, BEP ou d'un baccalauréat, le CAP et le BEP étant les diplômes les plus obtenus sur le territoire (26,2%).

Seulement un peu plus d'un quart de la population dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

On observe cependant, entre 2011 et 2022, une augmentation des diplômes de l'enseignement supérieur (+4%) et une diminution de la population non scolarisée de 15 ans ou plus sans diplôme (-7%) sur le territoire. Cette diminution des non diplômés au profit d'une augmentation des diplômés d'études supérieures montre que **la population du territoire tend à être de plus en plus qualifiée**.



5. Caractéristiques de la population active : synthèse

- **Un taux de chômage de 11,3% en 2022**, comparable au taux observé sur le département (11,8%).
- **Un taux de chômage en diminution** par rapport à 2016 : -3,2%.
- **63,4% de la population active de PAA est occupée**, soit une part plus faible que la moyenne du département (65,6%), à rapprocher de la dynamique de vieillissement de la population.
- **80% de la population active de PAA fait partie des catégories socio-professionnelles employés** (29,5%), **professions intermédiaires** (27,7%) et **ouvriers** (20,2%).
- Près d'1/3 de la population de PAA non scolarisée de plus de 15 ans ne dispose d'aucun diplôme. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont les plus représentés sur PAA (28,1% de la population non scolarisée de plus de 15 ans).

CHIFFRES CLES PAR SECTEUR	AXE DURANIEN	SECTEUR DE DIGNE ET DE LA VALLEE DE LA BLEONE	SECTEUR MONTAGNARD	SECTEUR DE LA VALLEE DE L'ASSE ET DES GORGES DU VERDON
Taux de chômage	Provence Alpes Agglomération : 11,3 %			
	11,4%	11,4%	9,5%	12,1%
Part des actifs*	Provence Alpes Agglomération : 71,5 %			
	74,2%	69,8%	72,2%	75,1%
Part des actifs occupés*	Provence Alpes Agglomération : 63,4 %			
	62%	60,2%	64,5%	65,5%
Poids des actifs <i>Agriculteurs exploitants*</i>	Provence Alpes Agglomération : 1,7 %			
	1%	2,4%	6,4%	5,4%
Poids des actifs <i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise*</i>	Provence Alpes Agglomération : 9,2 %			
	8,2%	7,4%	10%	13,8%
Poids des actifs Cadres et professions sup.*	Provence Alpes Agglomération : 10,5 %			
	7,8%	10,9%	8,2%	10,5%
Poids des actifs <i>Professions intermédiaires*</i>	Provence Alpes Agglomération : 27,7 %			
	27,4%	26,2%	23,2%	24%
Poids des actifs <i>Employés*</i>	Provence Alpes Agglomération : 29,5 %			
	29,8%	35,5%	28,1%	31,1%
Poids des actifs <i>Ouvriers*</i>	Provence Alpes Agglomération : 20,2 %			
	25,8%	17,6%	24,2%	15,3%
Part de la population non scolarisée ne disposant d'aucun diplôme	Provence Alpes Agglomération : 25,6 %			
	25,7%	25,8%	21,9%	26%
Part de la population non scolarisée disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur	Provence Alpes Agglomération : 28,1 %			
	29,7%	30,4%	27,5%	27,2%

* Les données par secteurs sur les actifs sont issues des données de 2016. Les données traitées dans ce tableau n'ont pas pu être actualisées faute de données accessibles.

IV. Le tourisme, un secteur d'activité en développement

1. Atouts et spécificités du territoire

Localisé entre les Alpes et la Provence, le territoire du Scot Provence Alpes Agglomération est marqué par les influences alpine et méditerranéenne, ce qui permet de proposer une offre touristique à toutes les saisons. Ainsi, le territoire propose une offre touristique complémentaire composée de trois destinations phares :

- La vallée de la Blanche - Serre-Ponçon représente le côté montagnard du territoire avec 3 stations de montagne familiales et 1 domaine de ski de fond. Il offre également avec le secteur dinois, un patrimoine géologique exceptionnel (vallée du Bès au cœur de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence) ainsi que de nombreuses activités liées au terroir. Cette espace géographique connaît une forte saisonnalité (été/hiver).
- La Haute-Provence : Digne-les-Bains - Val de Durance. L'image des thermes et de l'UNESCO Géoparc donne un caractère transversal à ce secteur qui propose également une offre d'activités de pleine nature très complète.
- Le Verdon : Moustiers - Sainte-Croix. Ce secteur bénéficie de l'attrait du lac de Sainte-Croix, spot touristique incontournable en saison estivale. Sa renommée y est internationale et représente un pôle touristique majeur au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon. Le village de Moustiers Sainte Marie aux portes des Gorges du Verdon fait partie des plus beaux villages de France.

Provence Alpes Agglomération compte également quatre communes au sein du Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon : Saint-Jurs, Majastres, Moustiers-Sainte-Marie et Sainte-Croix-du-Verdon. Créé en 1997, le PNR du Verdon est un territoire de 46 communes très diversifié, à cheval sur les départements des Alpes de Haute Provence et du Var. Il s'agit d'un territoire rural fragile aux patrimoines remarquables, qui s'organise autour d'un projet commun pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique, social et culturel. La commune de Digne-les-Bains a récemment été reconnue « Ville-porte du Parc Naturel Régional du Verdon » (au même titre que Draguignan).

L'offre touristique du territoire est donc variée et multi-saisons :

- **Spots naturels d'exception** : Lac de Sainte-Croix, Terres Noires, Moustiers-Sainte-Marie, Pénitents des Mées, réserve ornithologique de Haute-Provence, clues de Barles, Durance, Piémont montagne de Lure, Vallée des Duyes, massifs de la Blanche, de la Haute-Bléone et des Monges, gorges de Trévans et géosites.
- **Activités de pleine nature** : randonnée sous toutes ses formes, ski, eau-vive et nautisme, VTT, trail, parapente et vol à voile, escalade et Via Ferrata, golf.



Le patrimoine forestier offre un cadre de loisirs et d'activités exceptionnel, dont les usages et la fréquentation seront à préciser afin de mieux appréhender les attentes des populations envers ces espaces pour en concilier les usages, au même titre que les espaces de montagne et les lieux de baignade.

- **Art de vivre :**
 - **Gastronomie** : les Chefs étoilés Ducasse et Gleize, Label Pays Gourmand Bistrot de Pays
 - **Produits du terroir** : maison de produits de pays, charcuterie de Thoard, Route des senteurs et saveurs, Huile d'olive AOC Haute-Provence... Tradition muletière à Seyne
- **Station thermale de Digne-les-Bains** : thermalisme, remise en forme, pleine santé, détente, spa.
- **Patrimoine et culture :**
 - 2 Villages et Cités de Caractère : Moustiers-Sainte-Marie et sa faïence, Seyne-les-Alpes et sa citadelle.
 - Des sites culturels aux thématiques variées : monastère et cloître de Ganagobie, crypte de Notre-Dame du Bourg, théâtre Durance...accompagnés d'un large choix de musées qui drainent un nombre important de visiteurs à l'année et contribuent à l'attractivité du territoire. Digne-les-Bains comptabilise le plus grand nombre de musées (sept sites), dont certains accueillent plus de 10 000 visiteurs par an (12 016 visiteurs en 2018 pour le CAIRN Centre d'art et 15 557 visiteurs la même année pour le musée promenade et le jardin des papillons). En dehors de cette ville, certains musées comme celui de la Faïence à Moustiers-Sainte-Marie ou la Citadelle à Seyne-les-Alpes attirent entre 6 000 et 8 000 visiteurs par an en 2018.

Musées	Fréquentation annuelle
Champtercier	
Musée du Santon	20 visiteurs
Digne-les-Bains	
Musée promenade et jardin des papillons	15 557 visiteurs en 2018
CAIRN Centre d'art	12 016 visiteurs en 2018
Musée Gassendi	6 770 visiteurs en 2016
Maison Alexandra David-Néel	5 015 visiteurs en 2018
Musée d'art religieux (Cathédrale Saint-Jérôme)	4 277 visiteurs en 2018
Crypte archéologique Cathédrale Notre-Dame du Bourg	3 922 visiteurs en 2018
Musée de la lavande	1 785 visiteurs en 2017
La Javie	
Ecomusée « La Javie autrefois »	1 850 visiteurs en 2018
Les Mées	
Ecomusée du Pigeonnier / Moulin fortuné ARIZZI	7 200 visiteurs en 2018
Moustiers-Sainte-Marie	
Musée de la Faïence	8 868 visiteurs
Seyne-les-Alpes	
Citadelle	6 204 visiteurs en 2018
Ecomusées	1 712 visiteurs en 2018
Maison du mulet	881 visiteurs en 2017
Thoard	
Petit musée des cuivres	630 visiteurs en 2015

Source : AD04, Conservation départementale, gestionnaire des sites.

- **Géologie** : Géoparc UNESCO, Vélodrome d'Esclagon, dalle aux ammonites, ichtyosaure, paysages et gésites aménagés.

De plus, plusieurs itinéraires à vocation touristique sont également présents tels que :

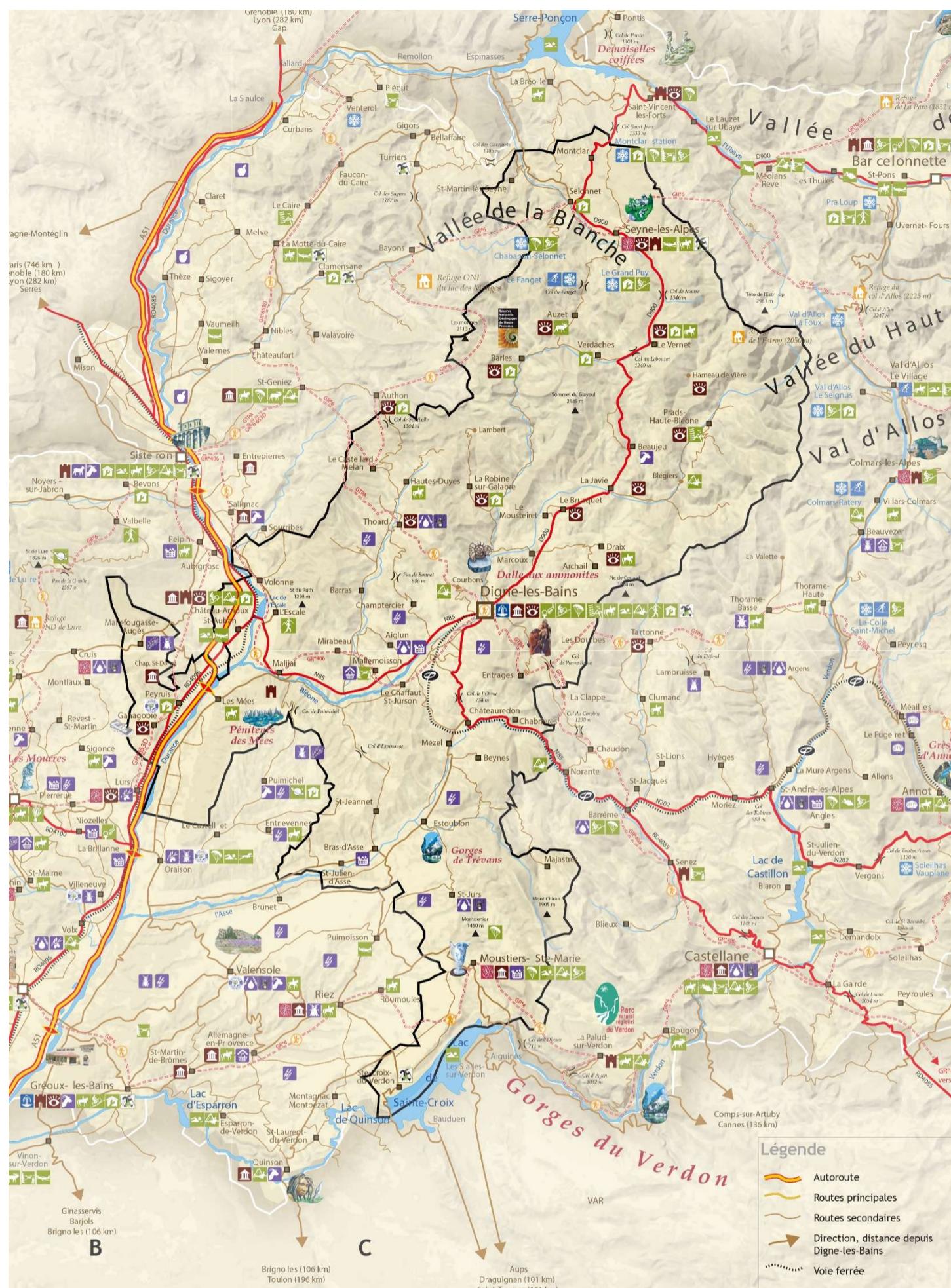
- **La VIAPAC – Route de l'art contemporain** : Projet d'envergure européenne, la « Via Per l'Arte Contemporanea » – Route de l'art contemporain relie les villes de Digne-les-Bains en France à Caraglio en Italie, grâce aux œuvres de douze artistes contemporains, en accès libre toute l'année. Les œuvres de cette Route sont de véritables clés de lecture pour comprendre de manière originale l'identité du territoire bas-alpin.
- **La ROUTO** : itinérance qui relie la France à l'Italie en lien avec le patrimoine et la culture pastorale.
- **Plusieurs parcours et routes touristiques du Géoparc** : Route du Temps entre Digne-les-Bains et Sisteron par exemple qui permet d'aller à la rencontre des sites naturels et culturels d'exception du département, Route des Galets, des saveurs et des lavandes, Route des montagnes et des hommes, Route des empreintes d'art dans la mémoire de la Terre.

Des événements majeurs pour le territoire se déroulent durant l'année, contribuant à l'attractivité du territoire :

Digne-les-Bains
Le Corso de la Lavande
La Foire-expo de la lavande
Le festival Potes of the Top
Les Rencontres Cinématographiques
Le festival du jeu en septembre
La fête de l'âne gris en décembre
Le Raid et l'Enduro des Terres Noires (évènement VTT) en mai
Château-Arnoux
La Jarlandine (évènement VTT) en mai
Montclar
Le trail de Dormillouse en août
L'Escale
Le trail de l'Escalo en février
La Javie
La foire de la poire Sarteau en novembre
La foire aux tardons en septembre
Seyne-les-Alpes
La foire agricole de Seyne-les-Alpes en septembre
Mézel
La fête des cucurbitacées en octobre
Moyenne Durance
Le printemps des castors en juin
La journée mondiale des zones humides en juin
Estoublon
Le festival des orgues de Barbarie en juillet
Le Brusquet
Le festival Jazz sous les arbres en juin
Les Mées
Le festival de théâtre de rue Le Chahut en août
Auzet

Le Bëstival en août
Thoard
Le festival des Brasseurs en septembre
Plusieurs communes d'accueil selon les éditions
La fête de la randonnée « Randonnée des Alpes-Provençales »
Le festival Inventerre
Le Rallye automobile Monte-Carlo

Carte des sites touristiques du territoire



Grès d'Annot

Demoiselles coiffées

Pénitents des Mées

Gorges du Verdon

Rochers des Mourres

Lac d'Allos : plus grand lac de montagne d'Europe

Plateau de Valensole

Saveurs et senteurs

Route des Saveurs & des senteurs de Haute-Provence

Huile d'olive de Haute-Provence / AOC

Chataignes

Fromage de chèvre de Banon / AOP

Miel de lavande / IGP

Vins des coteaux de Pierrevet / AOC

Producteur / Distillerie de lavande

Agneau de Sisteron / Label rouge / IGP

Huile essentielle de lavande / AOC

Pommes des Alpes de Haute-Durance Label rouge / IGP

Site de lavande

Petit épeautre / IGP

Marché paysan

Herbes de Provence / IGP

Maison de Produits de Pays

Lieux de visites et musées

Musée de la Préhistoire des Gorges du Verdon

Dalle à ammonites et Musée de la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence

Centre Jean Giono

Les Villas mexicaines

Faïence de Moustiers-Sainte-Marie

Musée Alexandra David-Neel

Musée de L'Occitanie en Provence

Prieuré de Ganagobie

Villages et Cités de Caractère

Principaux musées, sites ou monuments

Sites Art contemporain

Patrimoine culturel remarquable

Patrimoine fortifié (Vauban, Maginot...)

Citadelle de Sisteron

Citadelle de Seyne-les-Alpes

Fort de Savoie de Colmars-les-Alpes

Fort de Tournoux

Légende

- Autoroute
- Routes principales
- Routes secondaires
- Direction, distance depuis Digne-les-Bains
- Voie ferrée
- Chemins de Fer de Provence
- Train des Pignes
- Digne-les-Bains/Entrevaux/Nice

Espaces protégés

- Parc naturel régional du Verdon
- Parc naturel régional du Luberon
- Parc national du Mercantour
- Réserve naturelle géologique de Haute-Provence, Géoparc

Randonnées

La randonnée dans les Alpes de Haute-Provence : 6200 km de sentiers aménagés dont 19 GR® et GR® de Pays, 550 sentiers de petites randonnées, 200 circuits VTT, 3 Grandes Traversées VTT, 4 itinéraires équestres.

- ▲ Sommets
- Sentiers de Grande Randonnée
- Refuge

Loisirs de plein air et activités

- | | | | |
|--|----------------------|--|----------------------------|
| | Base/site VTT | | Montgolfière |
| | Stations vélo | | Site de vol libre |
| | Golf | | Aérodrome/vol à voile |
| | Parc animalier | | Lac/plan d'eau/baignade |
| | Centre équestre | | Sports d'eau vive |
| | Hippodrome/cynodrome | | Centre astronomique |
| | Via ferrata | | Ski nordique |
| | Escalade | | Stations de sports d'hiver |
| | Parcours acrobranche | | Station thermale |
| | Station trail | | RandoLand |

Source : carte réalisée par l'Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute-Provence modifiée par CITADIA.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-004-200067437-20251210-22_10122025

1.1. Zoom sur l'UNESCO GEOPARC

Un géoparc mondial UNESCO est un espace territorial présentant un héritage géologique d'importance internationale.

Provence Alpes Agglomération assure le portage de l'UNESCO Géoparc et a conclu une entente intercommunale avec la communauté de communes du Sisteronais Buech afin d'assurer la mise en œuvre des actions sur l'ensemble du périmètre de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence. Les Géoparcs sont des territoires labellisés par l'UNESCO pour leur patrimoine géologique mais aussi leurs patrimoines culturel, naturel et immatériel remarquables. Il en existe plus d'une centaine à travers le monde. Celui de Haute Provence a été le premier à être créé, en 2000. Il a servi de modèle à 140 autres Géoparcs répartis dans le monde entier.

Sur les 67 communes des Alpes de Haute-Provence sur lesquelles l'Unesco Géoparc s'étend, la diversité est frappante. Les différents types de roches, hérités du passé géologique de la région, donnent des couleurs caractéristiques aux paysages de Haute Provence : les robines formées par l'érosion des marnes noires, les clues formées par les roches calcaires du Jurassique, les traces rouges laissées par des dépôts de gypse... L'Unesco Géoparc recense également de nombreux sites paléontologiques, comme la Dalle aux Ammonites concentrant 1 500 fossiles d'ammonites, nautiles ou pentacrines sur 320 m² à la sortie de Digne-les-Bains.

La Clue de Barles



La dalle aux Ammonites – Digne-les-Bains

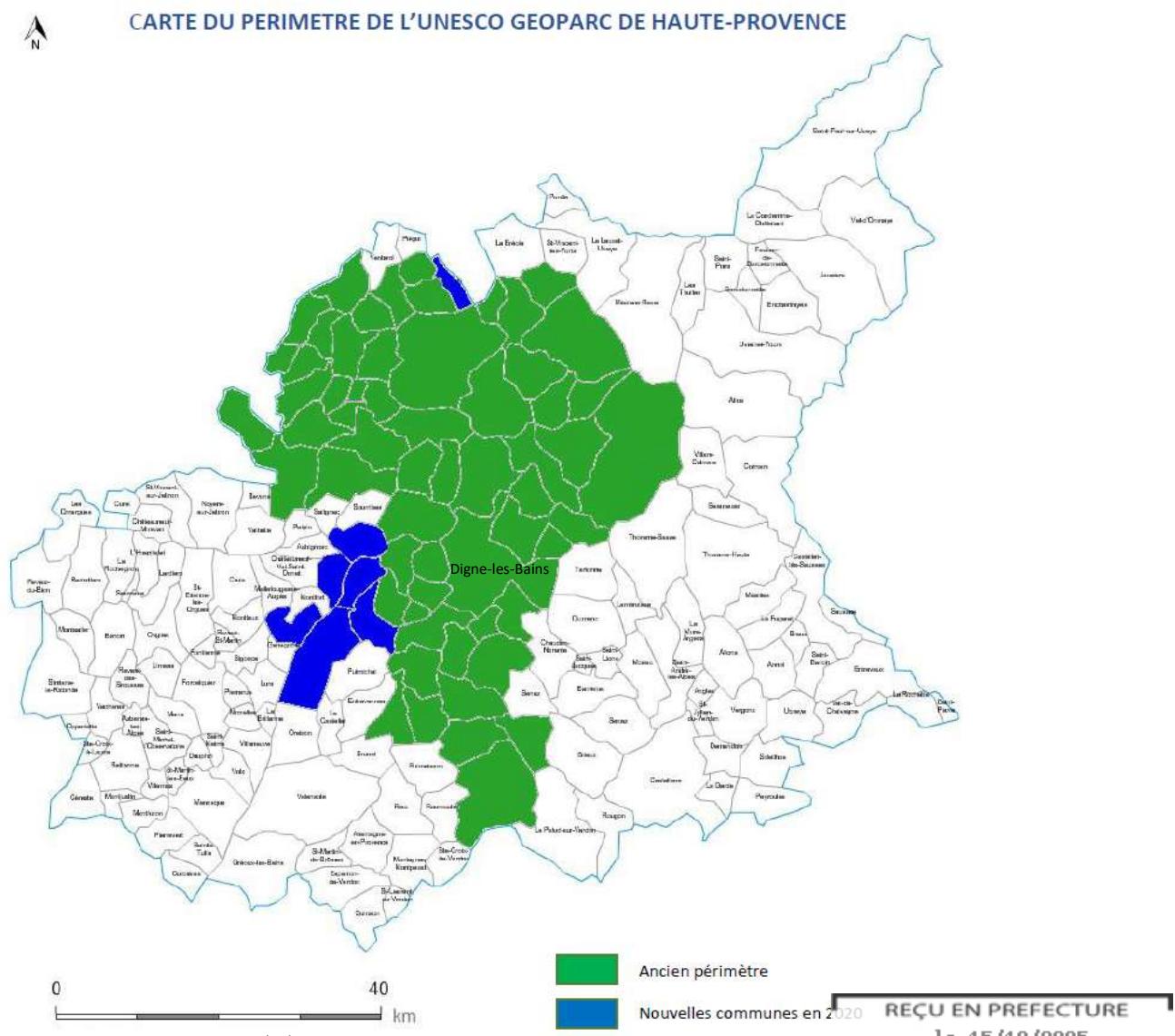


Le label UNESCO Géoparc est attribué pour une durée de 4 ans. Au mois de juillet 2019, deux experts de l'UNESCO sont venus évaluer le Géoparc de Haute-Provence en vue de la revalidation de son label. Le résultat de cette évaluation est favorable, ce qui signifie que le label de l'UNESCO est renouvelé pour une période de 4 ans. A cette occasion, l'extension du périmètre du Géoparc a également été approuvée. A partir de 2020, 7 nouvelles communes ont rejoint le territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence :

- 6 communes faisant partie de Provence Alpes Agglomération, sur le secteur de la moyenne Durance : Château-Arnoux-Saint-Auban, L'Escale, Les Mées, Malijai, Peyruis et Volonne.
- Une commune faisant partie de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, située au nord du territoire : Bellafaire.

Au total, le territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence compte 67 communes et poursuivra son projet pour au moins 4 ans avec un nouveau périmètre élargi. Parmi les 46 communes de Provence Alpes Agglomération, 2 communes ne font pas partie du Géoparc de l'UNESCO (Ganagobie et Mallefougasse-Augès).

Le Musée-Promenade de Digne-les-Bains est le centre d'interprétation de l'UNESCO Géoparc.



1.2. Zoom sur le thermalisme : la station thermale de Digne-les-Bains

La station thermale de Digne-les-Bains est spécialisée en Rhumatologie et ORL – Voies Respiratoires. Elle compte 85 emplois salariés directs. Depuis 2015, la fréquentation des curistes est en hausse. En 2017, l'établissement a accueilli 6200 curistes ORL et rhumatologie et 5000 clients pour la remise en forme, soit un gain de 1000 clients supplémentaires entre 2013 et 2017. **Alors qu'au niveau national le nombre de curistes est en augmentation de + 2,47% entre 2016 et 2017, les Thermes de Digne-les-Bains enregistrent une hausse de +9% en 2016 et +7% en 2017.**

Les travaux de rénovation du bâtiment thermal achevés en 2015 ainsi qu'un travail de communication expliquent en partie les hausses de fréquentation de l'établissement thermal.

De nouveaux travaux sont en cours : il s'agit de l'extension du SPA Thermal dont la livraison est prévue fin 2020 pour un budget de 6 millions d'euros. Le projet concerne un agrandissement d'environ 475 m² d'emprise au sol et d'environ 1 345 m² de surface de plancher sur trois niveaux pour accueillir un espace fitness, deux salles polyvalentes, une grande terrasse solarium et deux bassins extérieur et intérieur complèteront l'espace aquatique.

Ces travaux s'intègrent pleinement à la stratégie de développement économique de Provence-Alpes-Aggomération : devenir un territoire de pleine santé. Il s'agit pour le territoire d'avoir une approche globale, de mettre en place des projets, pour ses habitants et ses visiteurs, autour du bien-être, du mieux vivre, de la prévention, du sport santé et du respect de l'environnement et de soi.

Provence Alpes Agglomération souhaite capitaliser sur ses atouts pour mettre en œuvre cette stratégie de développement économique. En effet, dotée d'un environnement naturel exceptionnel, permettant la pratique d'une multitude d'activités sportives de pleine nature, Provence Alpes Agglomération est régulièrement citée pour sa qualité de vie : ensoleillement, climat, gastronomie, paysages, art de vivre...

Ainsi, le service de développement économique vise à développer une dynamique de territoire de pleine santé. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs équipements structurants : l'établissement thermal et la maison de santé de Digne-les-Bains ainsi que la maison de santé de Volonne. Le premier va être doté d'un spa thermal (travaux commencés en 2019) permettant de diversifier son offre et de proposer de véritables séjours de remise en forme. De plus, ce dernier représente un marqueur fort de la volonté d'ériger le secteur du tourisme comme le fer de lance du développement économique. La maison de santé de Digne-les-Bains est équipée d'un living lab spécialisé sur la prévention santé et la perte d'autonomie avec pour objectif affiché de faire monter en compétence le territoire sur ces deux thématiques. Véritable lieu d'innovation en milieu ouvert, le living lab a pour vocation de créer de nouveaux produits et services utiles au territoire dans sa stratégie de spécialisation sur la pleine santé (maintien des seniors à domicile le plus longtemps possible, développement d'une nouvelle offre de services dans le domaine de la prévention santé, formation aux aidants...). Enfin, le living lab coordonne l'ensemble du volet pleine santé.

L'objectif affiché est de considérer Digne-les-Bains et son agglomération comme une destination de référence sur la prévention santé et le bien-être, en phase avec la stratégie régionale sur la silver économie.

2. Le tourisme, un secteur clé de l'économie locale

Le tourisme représente un enjeu incontournable du développement économique local. En 2015, ce secteur représente 6% des emplois du territoire de la communauté d'agglomération.⁵ Le volet « Hébergement et restauration » compte 360 entreprises et 680 emplois salariés.

Provence Alpes Agglomération compte au total 936 hébergements touristiques actifs en 2019, d'après les chiffres de la taxe de séjour. Un tiers des hébergements touristiques du SCoT sont localisés sur la commune de Digne-les-Bains.

Toutefois, en s'intéressant à la capacité d'accueil des hébergements touristiques, Moustiers-Sainte-Marie présente la capacité d'accueil la plus importante avec 2943 lits contre 2435 pour Digne-les-Bains. Les hébergements touristiques présents à Digne-les-Bains ont donc une capacité d'accueil un peu moins importante que ceux de Moustiers-Sainte-Marie.

La capacité moyenne des hébergements touristiques de Provence-Alpes-Aggloération est d'environ 13 personnes.

Communes	Nombre d'hébergements touristiques	Capacité totale d'accueil	Capacité moyenne des hébergements touristiques
DIGNE-LES-BAINS	306	2435	8
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	165	2943	18
SAINTE-CROIX-DU-VERDON	53	1138	21
MONTCLAR	51	682	13
SEYNE	42	1163	28
SAINT-JURS	29	273	9
SELONNET	27	601	22
LES MEES	22	254	12
VOLONNE	17	53	3
CHAMPTERCIER	16	70	4
BRAS-D'ASSE	14	90	6
LA ROBINE-SUR-GALABRE	13	73	6
CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	11	152	14
L'ESCALE	11	44	4
MARCOUX	10	25	3
MIRABEAU	10	37	4
THOARD	10	109	11
AIGLUN	9	51	6
ESTOUBLON	9	35	4
MEZEL	9	71	8
AUZET	8	68	9
ENTRAGES	8	37	5
LE CASTELLARD-MELAN	8	40	5
LE CHAFFAUT-SAINT-JURSON	8	49	6
MALLEFOUGASSE-AUGES	8	152	19
PEYRUIS	8	78	10
SAINT-JULIEN-D'ASSE	8	327	41
LA JAVIE	7	67	10
BEYNES	6	303	51
HAUTES-DUYES	6	40	7
MALLEMOISSON	5	68	14
PRADS-HAUTE-BLEONE	5	119	24
BARLES	4	20	5
BARRAS	4	11	3
DRAIX	2	14	7
LE BRUSQUET	2	10	5
LE VERNET	2	155	78
VERDACHES	2	8	4
SAINT-MARTIN-LES-SEYNE	1	8	8
TOTAL	936	11873	13

⁵ Source : CRT PACA – JIJECO – base COMETE, 2015

Concernant la répartition des hébergements touristiques par secteur géographique du SCoT :

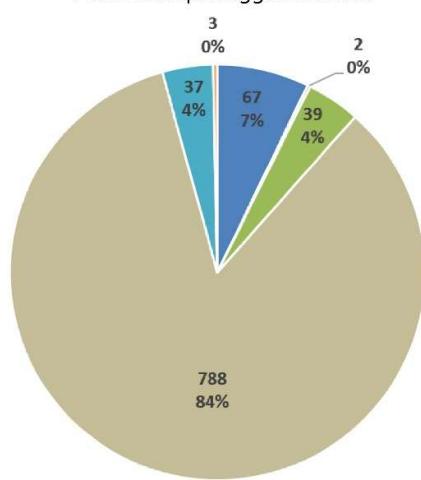
- Le secteur de Digne-les-Bains et de la Vallée de la Bléone, comprenant la ville de Digne-les-Bains, concentre près de 50% des hébergements touristiques de l'Agglomération. Toutefois, ce secteur compte seulement 30% des capacités d'accueil du SCoT ;
- Le secteur de l'axe durancien, marqué par l'activité industrielle, compte seulement 10% de l'offre d'hébergements touristiques et 6% des capacités d'accueil du SCoT ;
- Le secteur montagnard compte 15% de l'offre d'hébergements touristiques soit un nombre inférieur au secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon qui en concentre 28%. Idem pour les capacités d'accueil, le secteur montagnard compte seulement 24% des capacités d'accueil du SCoT contre 40% pour le secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon. Ce dernier secteur présente d'ailleurs la plus grande capacité d'accueil du SCoT : 4692 personnes peuvent être accueillies dans un hébergement touristique du secteur. Ces deux secteurs présentent une capacité d'accueil moyenne de leurs hébergements touristiques similaire : environ 20 personnes par hébergement.

**Nombre et capacité d'accueil des hébergements touristiques par secteur du SCoT
en 2019**

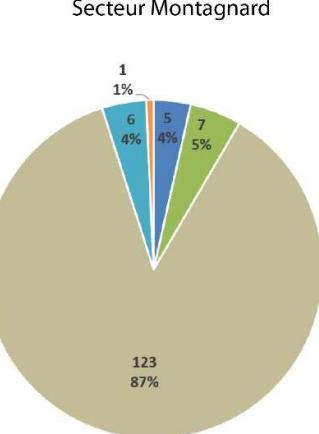
Secteur	Secteur Montagnard	Secteur de Digne et de la Vallée de la Bléone	Secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon	Axe durancien	TOTAL
Nombre d'hébergements touristiques en 2019	142	445	262	87	936
%	15%	48%	28%	9%	100%
Capacité d'accueil des hébergements touristiques en 2019	2824	3587	4692	770	11873
%	24%	30%	40%	6%	100%
Capacité d'accueil moyenne des hébergements touristiques en 2019	20	8	18	9	13

Source : Provence Alpes Agglo, taxe de séjour

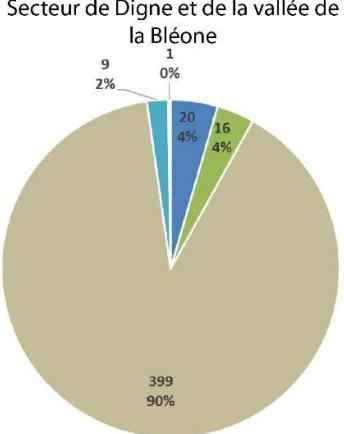
Provence Alpes Agglomération



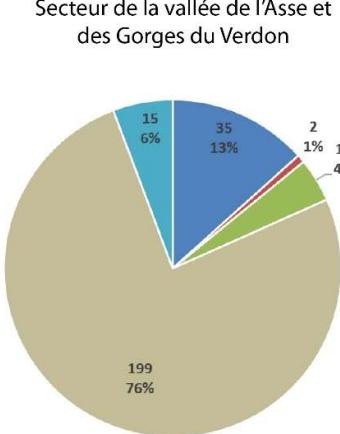
Secteur Montagnard



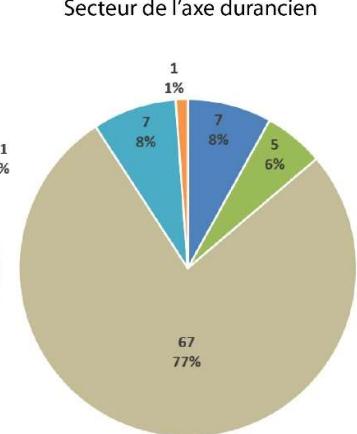
Secteur de Digne et de la vallée de la Bléone



Secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon



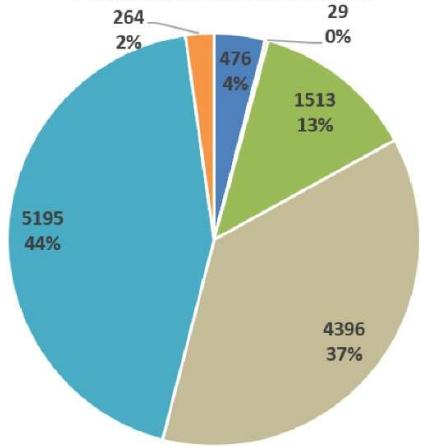
Secteur de l'axe durancien



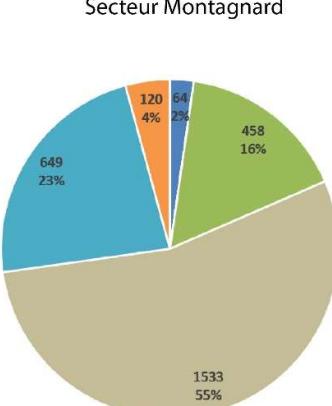
- Chambre d'hôtes
- Hôtel de tourisme
- Hébergement de plein air (camping)

- Emplacement dans les aires de camping-cars
- Meublé de tourisme
- Village de vacances

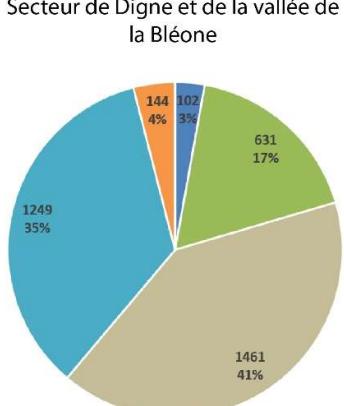
Provence Alpes Agglomération



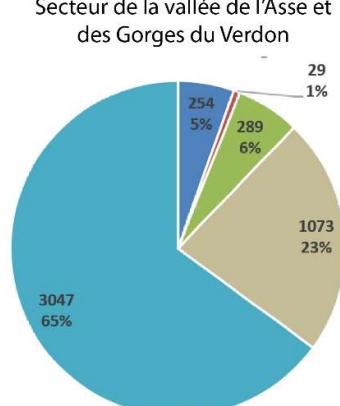
Secteur Montagnard



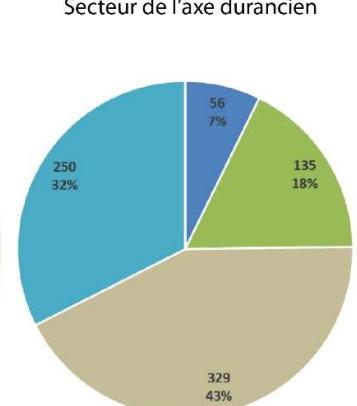
Secteur de Digne et de la vallée de la Bléone



Secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon



Secteur de l'axe durancien



- Chambre d'hôtes
- Hôtel de tourisme
- Hébergement de plein air (camping)

- Emplacement dans les aires de camping-cars
- Meublé de tourisme
- Village de vacances

D'après les données de la taxe de séjour
2019 – Provence Alpes Agglomération

L'offre d'hébergements touristiques du SCoT est dominée par les meublés de tourisme (788 unités soit 84% de l'offre d'hébergements touristiques totale). Les meublés de tourisme constituent l'offre d'hébergements touristiques la plus répandue dans tous les secteurs géographiques du SCoT en nombre d'unité. Toutefois, ce sont les hébergements de plein air (type camping) qui concentrent la plus grande capacité d'accueil parmi l'ensemble des hébergements touristiques présents sur le SCoT. En effet, les hébergements de plein air représentent une capacité d'accueil de 5195 personnes, soit 44% des capacités d'accueil totales du SCoT. Les meublés de tourisme présentent une capacité de 4396 personnes soit 37% des capacités d'accueil du SCoT. En moyenne les hébergements de plein air ont une capacité d'accueil d'environ 140 personnes par unité et les meublés de tourisme d'environ 6 personnes par unité.

Le nombre d'hôtel et le nombre d'hébergement de plein air sont similaires sur le SCoT. Ces deux types d'hébergements touristiques représentent chacun 4% de l'offre d'hébergements touristiques totale du SCoT, soit environ 40 unités chacun. Toutefois, leurs capacités diffèrent fortement : les hôtels comptent une capacité d'accueil de 1513 personnes soit seulement 13% des capacités d'accueil du SCoT (44% pour les hébergements de plein air). La capacité d'accueil moyenne des hôtels du SCoT est d'environ 39 personnes par unité. 70% des hôtels du territoire sont localisés sur les secteurs de Digne-les-Bains et de la vallée de la Bléone (16 hôtels) et de la vallée de l'Asse – Gorges du Verdon (11 hôtels).

L'offre d'hébergement de plein air est marquée sur le secteur de la Vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon qui compte 15 campings soit 40% de l'offre en camping du SCoT. De plus, ce type d'hébergement représente près des 2/3 des capacités d'accueil touristiques du secteur. Il s'agit notamment de grands campings pouvant en moyenne accueillir 200 personnes.

L'offre en meublé de tourisme est plus importante sur le secteur montagnard avec plus de la moitié de la capacité d'accueil du secteur. Il s'agit des plus grands meublés de tourisme du SCoT avec une capacité d'environ 12 personnes par hébergement.

Trois villages de vacances sont recensés sur le territoire : Digne-les-Bains (capacité d'accueil : 144 personnes), Montclar (120 personnes) et Château-Arnoux-Saint-Auban (108 chambres / capacité d'accueil non renseignée).

Enfin deux aires de camping-cars ou parcs de stationnement touristique ont été comptabilisées sur le SCoT, secteur de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon : Moustiers-Sainte-Marie (4 emplacements) et Sainte-Croix-du-Verdon (25 emplacements). A noter également qu'une aire est existante à Seyne-les-Alpes mais qu'elle est aujourd'hui inactive.

3. La fréquentation touristique du territoire

Près de 2 millions de nuitées touristiques sont évaluées sur le territoire du SCoT en 2017 dont près de 40% concerne une clientèle d'habituellement présents et 1/3 des nuitées françaises sont réalisées par la clientèle régionale.⁶ Provence Alpes Agglomération regroupe 18% des nuitées départementales.

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

Évolution des nuitées touristiques - 2017

Base 100 PAA = 3 janvier 2017



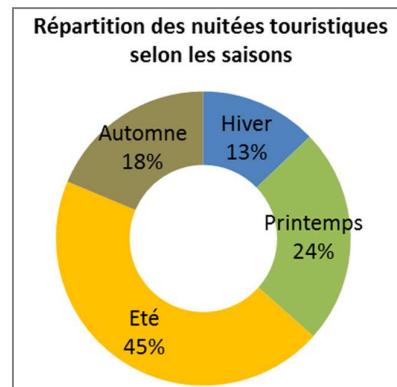
Source : Flux Vision tourisme, Orange / AD 04

Concernant l'origine des touristes ayant effectués au moins une nuit sur le territoire en 2017 :

- 91% des touristes sont français : 34% sont originaires de la Région PACA (dont la moitié des Bouches-du-Rhône).
- 9% sont étrangers.

La fréquentation touristique est portée par la saison estivale : 45% des nuitées touristiques de 2017 ont été effectuées en été. Toutefois, les autres saisons attirent également des touristes en lien avec l'offre touristique diversifiée sur le territoire.

Le territoire est également fréquenté par des excursionnistes, à savoir une personne en visite à la journée sur le territoire mais qui n'y dort pas. Près d'un million d'excursions tout au long de l'année ont été recensées en 2018. Ces excursions, stimulées notamment par le panel d'activités et de services disponibles sur le territoire, procurent une répartition équitable de la fréquentation hors période estivale.



Source : Flux Vision Tourisme Orange
– AD 04 - 2017

⁶ AD04, FVT Orange, 2017

4. L'immobilier de loisir sur Provence Alpes Agglomération

Rappel de la loi Montagne

La loi Montagne II du 28 décembre 2016 introduit des dispositions en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisirs, applicables aux SCoT qui couvrent des espaces de montagne.

D'après le Code de l'Urbanisme :

- En zone de montagne, le diagnostic du SCoT doit être établi au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'UTN structurantes (L.141-3)
- le DOO doit préciser les objectifs en matière de politique de réhabilitation de l'immobilier de loisir (L141-12)
- L'évaluation du SCoT doit porter sur l'analyse des résultats du schéma en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'UTN structurantes (L.143-28)
- Le SCoT est soumis à l'avis du comité de massif au moment de son élaboration et de sa révision (L143-20).

D'après le CEREMA, il appartient à **chacun des SCoT de définir les notions d'« immobilier de loisir » et de « réhabilitation » pour son territoire**, selon les enjeux propres au préalable identifiés et formalisés. Le sujet de la réhabilitation de l'immobilier de loisir s'exprime dans des termes différents selon les territoires et la structure de leur parc d'immobilier de loisir.

4.1. Méthodologie de définition de l'immobilier de loisir du SCoT Provence Alpes Agglo

A partir de la méthode CONITIFF (Connaissance de l'Immobilier Touristique à partir des Informations Foncières et Fiscales), le CEREMA définit l'immobilier de loisir selon cinq catégories d'hébergements touristiques :

- Les centres et villages de vacances
- Les hôtels
- Les résidences de tourisme
- Les résidences secondaires diffuses
- Les résidences secondaires en copropriété traditionnelle

On distingue les hébergements touristiques marchands (centres et villages de vacances, hôtels, résidences de tourisme) et les hébergements touristiques non marchands (résidences secondaires en copropriété traditionnelle, résidences secondaires diffuses).

Cette typologie de l'immobilier de loisir est adaptée et redéfinie au sein du SCoT Provence Alpes Agglo afin d'évaluer les besoins en matière de réhabilitation du parc. Sont alors pris en compte uniquement les **hébergements touristiques marchands** en tant qu'immobilier de loisir sur le territoire Provence Alpes Agglomération :

- Les centres et villages de vacances
- Les hôtels

- Les résidences de tourisme
- Les meublés de tourisme (ou gîtes)
- Les chambres d'hôtes

L'intégration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes dans la définition de l'immobilier de loisir se justifie par le nombre significatif sur le territoire de ce type d'hébergement touristique et la part importante qu'ils représentent au sein du parc d'immobilier de loisir.

Définitions INSEE

Village de vacances: Tout ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels. Les villages de vacances comprennent : des hébergements individuels ou collectifs et des locaux affectés à la gestion et aux services, des installations communes destinées aux activités à caractère sportif et aux distractions collectives.

Un village de vacances peut être composé de natures d'hébergement variées : appartement, gîte, chambre, emplacement type camping.

Résidence de tourisme: Etablissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offert en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale. Les unités d'habitation des résidences doivent être équipées d'une cuisine ou d'un coin cuisine.

Une résidence de tourisme peut être composée de natures d'hébergement variées : appartement, chambre, mobil home type camping.

Hôtel de tourisme: Etablissement hôtelier qui doit comporter au moins 5 chambres et recevoir une clientèle de passage. Les services rendus par les hôtels sont plus étendus que ceux des résidences de tourisme : petits déjeuners quotidiens et entretien des chambres quotidien, fourniture de linge de toilette.

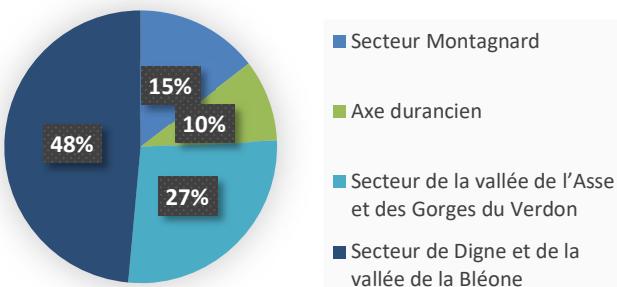
4.2. L'offre d'immobilier de loisir dans le SCoT

D'après le rapport de 2017 de l'office de tourisme communautaire Provence-Alpes-Digne, le territoire compte au total **18 000 lits touristiques marchands** (contre 28 000 lits en résidences secondaires).

Le secteur de Digne-les-Bains et de la vallée de la Bléone représente près de la moitié de l'hébergement touristique (48%), marchand et non marchand, à l'échelle de Provence Alpes Agglomération.

Les secteurs de Digne-les-Bains et la vallée de la Bléone et de la vallée de l'Asse et des gorges du Verdon comptabilisent à eux-seuls 75% de l'hébergement touristique marchand et non marchand.

Part de l'hébergement touristique des quatre secteurs du SCoT



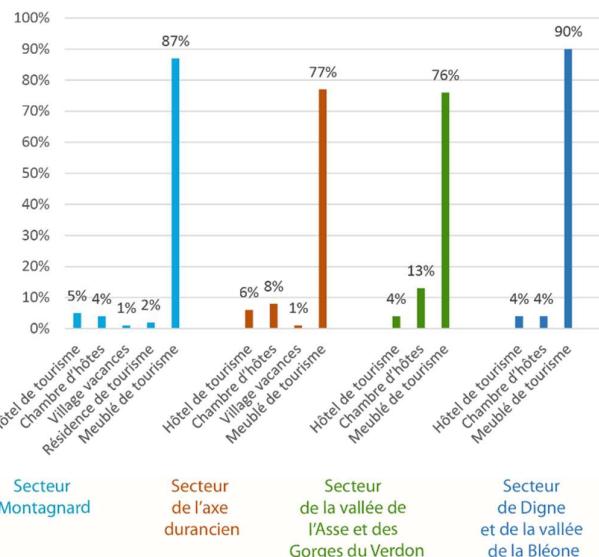
Le secteur de Digne-les-Bains et la vallée de la Bléone compte également le plus grand nombre d'hébergements touristiques (marchands et non marchands) et est le premier secteur en termes d'hébergements touristiques marchands. Une offre de 445 hébergements touristiques est proposée dont **435 hébergements touristiques marchands**.

On dénombre 262 hébergements touristiques sur le secteur de la vallée de l'Asse et des gorges du Verdon dont **245 hébergements touristiques marchands**.

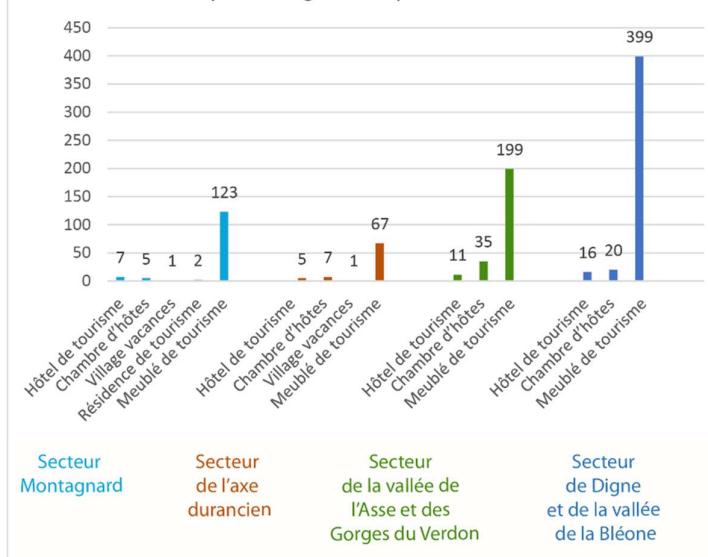
Le secteur montagnard compte 142 hébergements touristiques dont **138 hébergements touristiques marchands**.

Enfin, l'axe durancien offre 87 hébergements touristiques dont **80 hébergements touristiques marchands**.

Part des hébergements touristiques marchands par catégorie et par secteur



Nombre d'hébergements touristiques marchands par catégorie et par secteur



- On constate une **surreprésentation des meublés de tourisme** tous secteurs confondus du territoire. En plus grand nombre dans le secteur de Digne-les-Bains et de la vallée de la Bléone, les meublés de tourisme représentent 90% de l'offre d'hébergement touristique marchand.
- Les chambres d'hôtes constituent la seconde catégorie la plus représentée sur le territoire Provence Alpes Agglomération, notamment dans le secteur de la vallée de l'Asse et des gorges du Verdon (13% de la part de l'hébergement touristique marchand).
- Les autres catégories (hôtel de tourisme, villages de vacances, résidence de tourisme) se situent entre 1% et 6% de l'offre d'hébergement touristique.

A l'échelle du territoire Provence Alpes Agglomération, l'offre en hébergement touristique marchand est riche et sa répartition territoriale est plutôt homogène. **La majorité des communes ont une offre d'immobilier de loisir à proposer**, seules quelques communes ne sont pas concernées comme :

- Majastres et Estoublon pour le secteur de la vallée de l'Asse et des gorges du Verdon
- Châteauredon, Saint-Jeannet, Archail, Draix et Hautes-Duyes pour le secteur de Digne-les-Bains et la vallée de la Bléone
- Malijai, Ganagobie, Mallefougasse-Augès pour le secteur de l'axe durancien
- Enfin, Le Vernet et Beaujeu pour le secteur Montagnard

Ce constat est à nuancer, au sens de la définition de l'immobilier de loisir du SCoT qui ne prend pas en compte les résidences secondaires. A noter qu'une partie du chapitre Habitat (cf. pages 63 à 70) traite des résidences secondaires sur le territoire. Un certain nombre de communes citées ci-dessus, qui n'ont pas d'hébergement touristique marchand, présentent toutefois une part importante de résidences secondaires (hébergement touristique non marchand) en 2016 :

- Les communes de Majastres, Archail et Le Vernet ont plus de 60% de leur parc d'habitat à vocation secondaire
- Entre 20 et 40% du parc est représenté par les résidences secondaires sur les communes d'Estoublon, Saint-Jeannet, Hautes-Duyes, Mallefougasse-Augès et Beaujeu
- Sur la commune de Draix, 10 à 20% du parc de logements est constitué de résidences secondaires
- Enfin, les communes de Malijai, Ganagobie et Châteauredon présentent moins de 10% de résidences secondaires sur leur parc de logements.

Les communes de Malijai, Ganagobie et Châteauredon sont plutôt concernées par l'excursionnisme, c'est-à-dire des visites sur une seule journée sans nuitée. En effet, ce sont les communes qui, à l'échelle de P2A, offrent le moins d'hébergement touristique à la fois marchand et non marchand et elles n'ont pas de camping (seule Malijai dispose d'une aire de camping-cars). Toutefois, des sites touristiques y sont identifiés tels que le prieuré de Ganagobie, visité à la journée.

4.3. La réhabilitation de l'immobilier de loisir : quels besoins ?

D'après le Code de l'Urbanisme, « les opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir ont pour objet l'amélioration du parc immobilier touristique et l'amélioration des espaces publics, du stationnement, des équipements d'infrastructures et du traitement de l'environnement.

Elles tendent à améliorer le niveau d'occupation du parc immobilier, l'offre qualitative des logements locatifs à destination de la clientèle touristique et du personnel saisonnier ainsi qu'à maintenir ou à développer l'offre de services de proximité.

Elles sont créées par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent. » (L.318-5)

Il existe deux procédures réglementaires autour de l'immobilier de loisirs : l'Opération de Revitalisation de l'Immobilier de Loisirs (ORIL) et le Village Résidentiel de Tourisme (VRT).

Les besoins du territoire de Provence Alpes Agglomération, en termes de réhabilitation de l'immobilier de loisir, concernent :

- La rénovation et la modernisation des copropriétés en location, notamment dans les communes au nord du SCoT en lien avec les stations de montagne : agrandissement de pièces, amélioration du confort, etc.
- La rénovation des bâtiments pour améliorer leur performance énergétique

La réhabilitation du centre de vacances de Chandourène sur la commune de Chantemerle et la réhabilitation de la Résidence Le Richelme à l'établissement thermal de Digne-les-Bains constituent deux exemples de projets ainsi portés sur le territoire.

5. Les Unités Touristiques Nouvelles (UTN)

5.1. Des opérations soumises à un régime spécifique

Rappel de la loi Montagne

Hormis la commune des Mées, l'intégralité des communes couvertes par le SCoT de Provence Alpes Agglomération sont soumises aux dispositions de la "loi Montagne". A ce titre, l'*article L.122-15* définit les « Unités Touristiques Nouvelles » (UTN) comme « toute opération de développement touristique effectuée en zone de montagne et contribuant aux performances socio-économiques de l'espace montagnard ».

Depuis la loi montagne II du 28 décembre 2016, la planification des UTN est partagée entre le SCoT qui doit planifier les Unités Touristiques Nouvelles Structurantes (UTNS) et le PLU qui doit planifier les Unités Touristiques Nouvelles Locales (UTNL).

La liste des UTN structurantes est fixée par le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT. De même, la création et l'extension d'UTN structurantes doivent être prévues par le SCoT qui en définit les caractéristiques. En particulier, le diagnostic sur lequel s'appuie le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT est établi au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'UTN structurantes. Le Document d'Orientation et d'Objectifs définit notamment la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement, notamment en matière de logement des travailleurs saisonniers.

Les UTNS sont soumis à l'avis du Comité de Massif lors de l'arrêt du SCoT. Les UTNL identifiées dans le PLU ou le PLUi ne doivent pas être en contradiction avec le SCoT approuvé.

Selon l'*article L122-15* du Code de l'Urbanisme, la création ou l'extension des UTN doit :

- « Prendre en compte les communautés d'intérêt des collectivités territoriales concernées ;
- Prendre en compte la vulnérabilité de l'espace montagnard au changement climatique ;
- Contribuer à l'équilibre des activités économiques et de loisirs, notamment en favorisant la densification des activités touristiques ainsi que l'utilisation rationnelle du patrimoine bâti existant et des formules de gestion locative des constructions nouvelles ;
- Respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels par leur localisation, leur conception et leur réalisation. »

En d'autres termes, une UTN est une procédure dans le cadre d'un projet futur de création d'une nouvelle unité touristique. Un projet touristique est défini comme UTN en fonction des aménagements prévus. La distinction entre UTNL et UTNS dépend de seuils.

Aménagements prévus	UTN Locale	UTN Structurante
Création, extension ou remplacement de remontées mécaniques	Augmentation de plus de 10 ha et de moins de 100 ha d'un domaine skiable alpin existant	Création d'un nouveau domaine skiable alpin Augmentation de la superficie totale d'un domaine skiable alpin existant supérieur ou égal à 100 ha
Liaisons entre domaines skiables alpins existants		Toutes les liaisons
Création et extension d'hébergements et d'équipements touristiques	Surface de plancher totale supérieure à 500 m ²	Surface de plancher totale supérieure à 12 000 m ²
Aménagement, création et extensions de terrains de golf	Surface inférieure ou égale à 15 ha	Surface supérieure à 15 ha
Aménagement de terrains de camping	Surface comprise entre 1 et 5 ha	Surface supérieure à 5 ha
Aménagement de terrains pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés	Ni autorisation ni planification au titre du régime UTN	Emprise totale supérieure à 4 ha
Travaux d'aménagement de pistes pour la pratique de sports d'hiver alpins	Ni autorisation ni planification au titre du régime UTN	En site vierge, superficie supérieure à 4 ha
Création de remontées mécaniques n'ayant pas pour objet principal de desservir un domaine skiable (« ascenseurs valléens »)		Si transport de plus de 10 000 voyageurs par jour sur un dénivelé supérieur à 300m
Création et extension de refuges de montagne	Création et extension sur surface de plancher supérieure à 200 m ²	

6. La stratégie de développement touristique de Provence Alpes Agglomération

Provence Alpes Agglomération a élaboré en 2018 une stratégie de développement touristique qui met en évidence 5 enjeux prioritaires d'ici à 2025 :

- La poursuite de la structuration des destinations internes à Provence Alpes Agglomération autour des trois marques en cohérence avec les destinations infra-régionales et les destinations monde Alpes et Provence :
 - Digne-les-Bains – Val de Durance / Haute-Provence
 - Blanche-Serre-Ponçon / Pure Alpes
 - Moustiers – Sainte – Croix / Verdon
- La mise en tourisme de l'« Unesco Géoparc de Haute-Provence » autour d'une offre différenciante et vecteur de notoriété.
- La structuration, qualification et mise en tourisme de l'offre du territoire au travers d'investissements portant à la fois sur quatre filières d'excellence ciblées :
 - Filière santé – bien-être avec le Spa de Haute-Provence
 - Filière montagne et forêt, randonnées et activités de pleine nature
 - Filière écotourisme comprenant le géotourisme
 - Filière art et culture

Ainsi que des équipements et établissements structurants à gérer tel que l'agrandissement du complexe thermal de Digne-les-Bains en cours. Et des sites naturels à aménager et à valoriser, au cœur de plusieurs projets initiés par l'agglomération :

- La requalification des espaces d'accueil du Col de Fontbelle est en cours, la livraison est prévue au printemps 2021 ;
- Le projet d'aménagement de la forêt de Mallemoisson, porté par l'Office National des Forêts qui a également réalisé les travaux, a été inauguré en septembre 2020. Ce projet a porté une attention particulière à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et a permis l'installation de supports pédagogiques et d'interprétation du patrimoine forestier ;
- Le site de la Dalle aux ammonites sur la commune de Digne-les-Bains a fait l'objet d'un aménagement dans le but de consolider la dalle, aujourd'hui fragilisée et dégradée. Les travaux ont été réalisés par le Conseil Départemental 04 et se sont également achevés en septembre 2020 ;
- L'extension de la via ferrata de Digne-les-Bains achevée ;
- Plusieurs projets futurs sont prévus. L'aménagement du sentier de l'ichtyosaure vers le village de La Robine-sur-Galabre pour lequel les travaux sont prévus pour 2021 ;
- La modernisation du Musée Promenade de Digne-les-Bains est lancée. La première tranche des travaux d'optimisation est en cours. Une étude de programmation architecturale et muséographique est en projet en vue d'une restructuration complète du site. Les travaux sont prévus pour fin 2022/début 2023 ;

- Un projet de liaison douce à créer entre le Musée Promenade et la dalle aux ammonites débutera à partir de 2021.
- Le développement et la qualification de l'offre d'hébergement en adéquation avec les attentes de la clientèle.
- Le renforcement de la mise en réseau des acteurs publics et privés, par une gouvernance décloisonnée et transversale. Le travail en réseau des acteurs publics et parapublics du tourisme (Provence Alpes Agglomération, les offices de tourisme, le Conseil Départemental, le Comité Régional du Tourisme et l'Agence de Développement 04) et le renforcement de leurs synergies contribuent à cet objectif. De plus, la gouvernance de l'office de tourisme communautaire « Provence Alpes Digne-les-Bains » s'exprime au travers d'un conseil administratif composé de 10 membres élus de la sphère publique et de 12 membres de la sphère privée.

De plus, la commune des Mées a vocation à être positionnée comme point d'accueil touristique du territoire de Provence Alpes Agglomération.

La consolidation de la vocation touristique sur le territoire est un élément clé du projet de PAA. Afin de contribuer pleinement à cet objectif, le territoire soutien :

- Les projets qui contribuent à étoffer l'offre thermale et à développer le tourisme de découverte du territoire et de loisirs de pleine nature ;
- Les projets qui s'insèrent dans la logique d'un développement de tourisme 4 saisons,
 - Par exemple, EVO Bike Park, situé à Digne-les-Bains, permet de profiter de pistes de descente pour vélo accessibles toute l'année et s'inscrit également dans la logique de tourisme de pleine nature,
 - Il est également possible de se référencer aux projets de réaménagement des fronts de neige
- Les projets de diversification de l'hébergement touristique, de montée en gamme et d'équilibrage de l'offre sur le territoire, particulièrement dans le secteur de la vallée de la Durance
 - Le projet d'UTN sur Château-Arnoux-Saint-Auban s'inscrit dans cet objectif. Il contribuera au développement de l'activité touristique et pédagogique mais aussi à l'économie locale. Les pratiques écologiques, de développement durable et de préservation de la biodiversité sont également au cœur du projet.

7. Caractéristiques de l'activité touristique : synthèse

- Un territoire marqué par des influences alpine et méditerranéenne permettant de proposer **une offre touristique à toutes les saisons**.
- **Trois destinations phares : vallée de la Blanche – Serre-Ponçon, Digne-les-Bains – Val de Durance et la Haute-Provence Moustiers-Sainte-Marie, Sainte-Croix-du-Verdon.**

- Des spots touristiques attractifs : l'UNESCO Géoparc, les gorges du Verdon, les thermes de Digne-les-Bains, le lac de Sainte Croix, et des sites culturels aux thématiques variées : Musée Gassendi, musée de la Faïence, la crypte archéologique Notre-Dame du Bourg.
- **Le tourisme : 6% des emplois du territoire en 2015.** Le secteur « Hébergement et restauration » compte 360 entreprises et 680 emplois.
- Une offre d'hébergement en meublés de tourisme prépondérante en nombre d'unités : 84% des hébergements touristiques du SCoT. Une offre en hébergements de plein air (type camping) présentant une grande capacité d'accueil : 5195 personnes, soit 44% des capacités d'accueil totale du SCoT.
- Une clientèle touristique d'habitues (40% des nuitées en 2017) et régionale (1/3 des nuitées réalisées par des habitants de la Région PACA).
- **Une fréquentation touristique portée par la saison estivale :** 45% des nuitées touristiques effectuées en été (13% en hiver).

CHIFFRES CLES PAR SECTEUR	AXE DURANIEN	SECTEUR DE DIGNE-LES-BAINS ET DE LA VALLEE DE LA BLEONE	SECTEUR MONTAGNARD	SECTEUR DE LA VALLEE DE L'ASSE ET DES GORGES DU VERDON
		Provence Alpes Agglomération : 936		
<i>Nombre d'hébergements touristiques en 2019</i>	87	445	142	262
<i>Capacité d'accueil totale en 2019</i>	Provence Alpes Agglomération : 11 873 personnes			
	770	3587	2824	4692
<i>Capacité moyenne des hébergements touristiques en 2019</i>	Provence Alpes Agglomération : 13 personnes / hébergement			
	9	8	20	18
<i>Nombre de meublés de tourisme</i>	Provence Alpes Agglomération : 788			
	67	399	123	199
<i>Capacité d'accueil des meublés de tourisme</i>	Provence Alpes Agglomération : 4396 personnes			
	329	1461	1533	1073
<i>Capacité d'accueil moyenne des meublés de tourisme</i>	Provence Alpes Agglomération : 6 personnes / meublés de tourisme			
	5	4	12	5
<i>Nombre d'hébergements de plein air</i>	Provence Alpes Agglomération : 37			
	7	9	6	15
<i>Capacité d'accueil des hébergements de plein air</i>	Provence Alpes Agglomération : 5195 personnes			
	250	1249	649	3047
<i>Capacité d'accueil moyenne des hébergements de plein air</i>	Provence Alpes Agglomération : 140 personnes / structure			
	36	139	108	203

Comme évoqué en préambule, en matière de tourisme, la crise sanitaire a engendré une activité touristique et immobilière intense durant l'année 2020. Toutefois, alors que le bilan de l'activité touristique de l'hiver 2020-2021 n'a pas encore été tiré, la fermeture des remontées mécaniques a très probablement mise à mal l'économie des stations de sports d'hiver du secteur Montagnard de Provence Alpes Agglomération. A cela s'ajoute le fait que cette perte d'activité aura probablement des répercussions sur l'ensemble du territoire.

V. Des zones d'activité concentrées à l'ouest et au centre de l'agglomération

En 2023, sur 46 communes qui composent le territoire du SCoT, 11 possèdent une ou plusieurs Zones d'Activités Economiques (ZAE) existantes ou aménagées.

Au total, ce sont 24 ZAE qui sont implantées sur le territoire de Provence-Alpes Agglomération, dont 12 de compétence intercommunale.

Note : l'identification des ZAE est issue de l'inventaire des ZAE de 2023 transmise par Provence-Alpes-Aggomération.

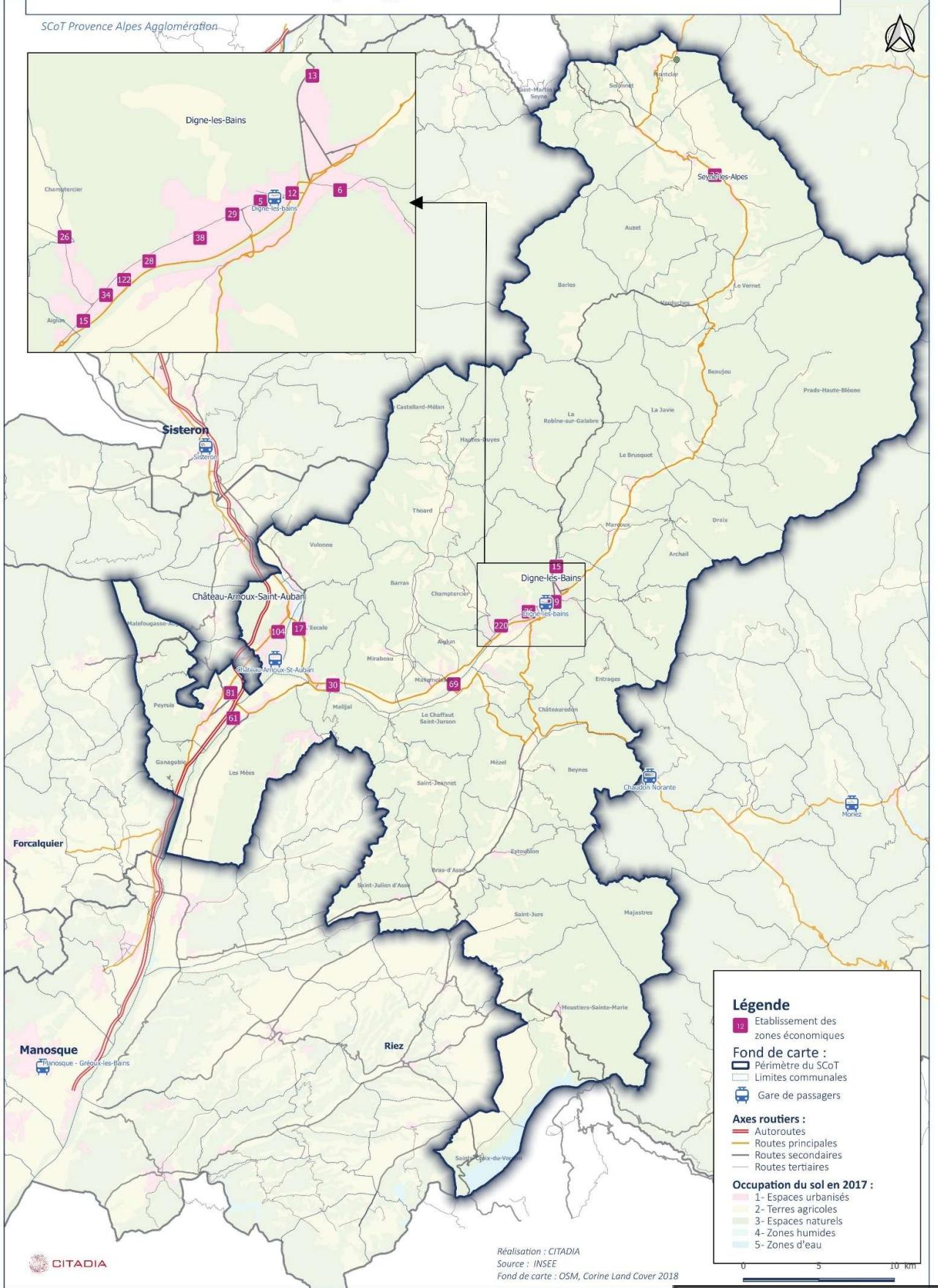
Nom	Localisation	Vocation principale	Superficie de la ZA	Potentiel de développement	Gestion intercommunale
Espace Bléone	Aiglun	Mixte (artisanale – industrie)	14 hectares	0,5 ha	X
Saint-Pierre	Le Chaffaut Saint-Jurson	Artisanale	2,5 hectares	2 ha	X
Champtercier	Champtercier	Artisanale	4,3 hectares	7 ha	X
Blaches-Gombert	Château-Arnoux-Saint-Auban	Artisanale – Commerciale – Industrielle	32 hectares	1,7 ha	X
Plateforme Arkema		Industrielle	107 hectares	5 ha	
Esat Bléone		Service au particulier	3 hectares	Nul	
Durance		Construction	0,6 hectares	Nul	
Sare		Commerciale – Artisanale	55 hectares	Reste quelques dents creuses (1,7 ha)	X
Saint-Christophe	Digne-les-Bains	Artisanale	4 hectares	0,7 ha	X
Les Sièyes les Alpilles		Mixte (commerciale et artisanale)	6 hectares	Nul	
Les Arches Nord		Mixte	2 hectares	Nul	
Les Sièyes commerciale		Commerce	0,7 hectares	Nul	
Avenue de Verdun		Commerce	3,6 hectares	Nul	
Tivoli		Service aux particuliers	5 hectares	Nul	
Les Arches		Service tertiaire supérieur	3 hectares	Nul	
Saint Veran		Commerce de détail	1,6 hectares	Nul	
Intermarché Digne					

Déchetterie des Isnards		Déchetterie	3 hectares	Nul	
L'Escale	L'Escale	Artisanale	5 hectares	Nul	X
Le Prieuré	Malijai	Mixte (artisanale et industrielle)	19 hectares	0,4 ha	
Le Moulin		Artisanale	2 hectares	Nul	
La Taura (la Chauchière)	Les Mées	Artisanale	17 hectares	1,1 ha	X
Intermarché les Mées		Commerce	1	Nul	
Source Saint Jean	Montclar	Industrie	1,7 hectares	Nul	
La Cassine	Peyruis	Industrie	50,5hectares	33,7 ha	X
Le Mardaric		Industrie	6 hectares	Nul	X
Espace Saint-Pierre		Industrie agroalimentaire avec point de vente	8 hectares	0,3 ha	X
Pont rouge	Seyne	Mixte (artisanale et commerciale)	6 hectares	Nul	X

L'essentiel des ZAE sont concentrées sur les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains et Peyruis, c'est-à-dire à l'ouest et au centre du territoire, à proximité immédiate ou relative des principaux axes routiers. De plus petites ZAE sont localisées autour des communes évoquées ci-dessus. Seule la ZAE de Seyne est isolée sur le territoire par rapport aux autres.

Avec environ 33,7 hectares mobilisables en création/extension et disponible/résiduel, la zone industrielle de « La Cassine » à Peyruis représente la plus grande réserve foncière dédiée à l'industrie du département. Hormis « La Cassine », la majorité des ZAE ne disposent plus de disponibilités foncières ou très peu d'espaces commercialisables.

Les entreprises à vocation artisanale et commerciale manquent de foncier disponible, notamment sur la zone de Saint-Christophe où il est difficile de s'implanter alors qu'un potentiel existe et que son attractivité n'est plus à prouver.

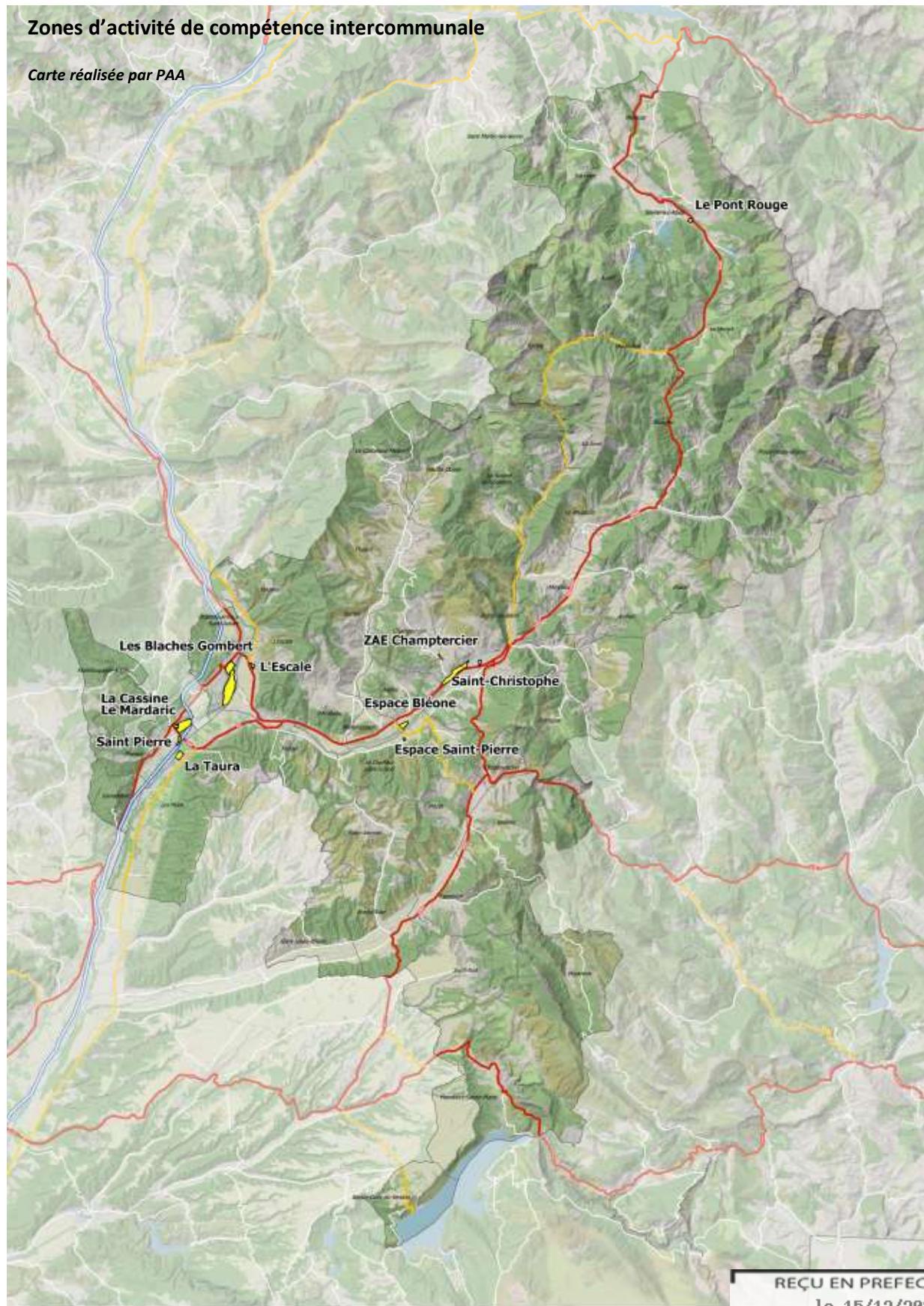
Les Zones d'Activité en Provence Alpes Agglomération

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

1. Zoom sur les zones d'activité économique (ZAE) de compétence intercommunale



<u>Zone d'activité Espace Bléone</u>			
Commune : Aiglun			
Indicateurs quantitatifs		Indicateurs qualitatifs	
Surface totale	14 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante construction
Surface bâtie	18787 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	0,5 ha	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun	Accès par la N85 puis la D17 Pas de desserte en transport en commun au sein-même du site : présence de deux arrêts de bus à proximité sur la RN85 (arrêt Le Moulin et arrêt RN85) Parking de covoiturage à 8 min à pied
Nombre d'entreprises	50	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti Part d'espaces verts Stationnement Equipements présents	Bâtiments récents dans l'ensemble 2,08% Espace de stationnement propre à chaque entreprise 1 restaurant en plein cœur de la zone
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	347 dont 141 de la sphère productive et 206 de la sphère présentielle		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 46,1% construction - 22,7% logistique - 10,9% commerce de gros - 7,3% commerce de détail - 5,8% industrie		

- 5,8% service aux particuliers
- 1,7% services activités support
- 0,5% industrie



provence
alpes agglo

ZONE D'ACTIVITE
ESPACE BLEONE



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Source : <http://www.commune-aiglun04.fr/>

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

Zone d'Activité Saint-Pierre
Commune : Le Chaffaut-Saint-Jurson

Indicateurs quantitatifs		Indicateurs qualitatifs	
Surface totale	2,5 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante construction
Surface bâtie	2889,5 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	2 ha	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	Accès par la D12 Pas de desserte en transport en commun au sein-même du site : présence de deux arrêts situés au sein du village (5min à pied) et au lycée à 10min à pied Absence d'aménagement mais possibilité de recours aux modes doux : petite zone d'activité proche du centre du village et faible fréquentation de la D12
Nombre d'entreprises	10	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti Part d'espaces verts Stationnement Equipements présents	Bâtiments non dégradés 6,45% Espace de stationnement propre à chaque entreprise Aucun
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	55 dont 50 de la sphère présente et 5 de la sphère productive		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 32,7% construction - 38,2% commerce de détail - 23,6% service aux particuliers - 3,6% commerce de gros		



Zone d'Activité Champtercier

Commune : Champtercier

Indicateurs quantitatifs

Indicateurs qualitatifs

Surface totale	4,3 ha	Vocation de la zone	Construction
Surface bâtie	7 308,5 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	1,7 ha	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	 Accès par la D3 Desserte en transport en commun à l'entrée de la zone à l'arrêt de bus « zone artisanale » Absence d'aménagement : pas de voie cyclable ni de trottoir

Nombre d'entreprises	26	<u>Aménagement de la zone</u>	
		Qualité du bâti/Vieillissement de la zone	Petite zone d'activité vieillissante mélangé à de l'habitat
		Part d'espaces verts	11,61%
		Stationnement	Espace de stationnement concentré au sud de la zone
Equipements présents		Fibre	
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	52 dont 27 en sphère présente et 25 en sphère productive		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 39,2% construction - 35,3% logistique - 9,8% industrie - 2% commerce de détail - 9,8% services aux particuliers - 3,9% services activités support		



provence
alpes agglo

ZONE D'ACTIVITE
CHAMPTERCIER

0 50 100 m
Source: Orthophoto 2019
Réalisation Service SSI-PMA_2019

Zone d'Activité des Blaches-Gombert			
Commune : Château-Arnoux-Saint-Auban			
Indicateurs quantitatifs		Indicateurs qualitatifs	
Surface totale	32 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante secteur industrie
Surface bâtie	55704,8 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	1,7 ha	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	Accès par la D4096 Desserte en transport en commun à proximité de la zone sur la départementale à l'arrêt de bus Saint Jean Présence de trottoir sur une partie de la zone
Nombre d'entreprises	90	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti/Attractivité de la zone Part d'espaces verts Stationnement Equipements présents	Bâtiments en bon état, zone plutôt attractive 6,82% Espace de stationnement propre à chaque entreprise Fibre, banque, boulangerie, supermarché, fleuriste
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	591 dont 349 en sphère présentielle et 242 en sphère productive		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	<ul style="list-style-type: none"> - 19,5% industrie - 21,6% construction - 9,3% commerce de gros - 9,5% commerce de détail - 8,6% services tertiaires supérieurs - 6,6% services activités support - 24,9% services aux particuliers 		



provence
alpes agglo

ZONE D'ACTIVITE
DES BLACHES GOMBERT

Zone d'Activité Saint-Christophe

Commune : Digne-les-Bains

Indicateurs quantitatifs

Indicateurs qualitatifs

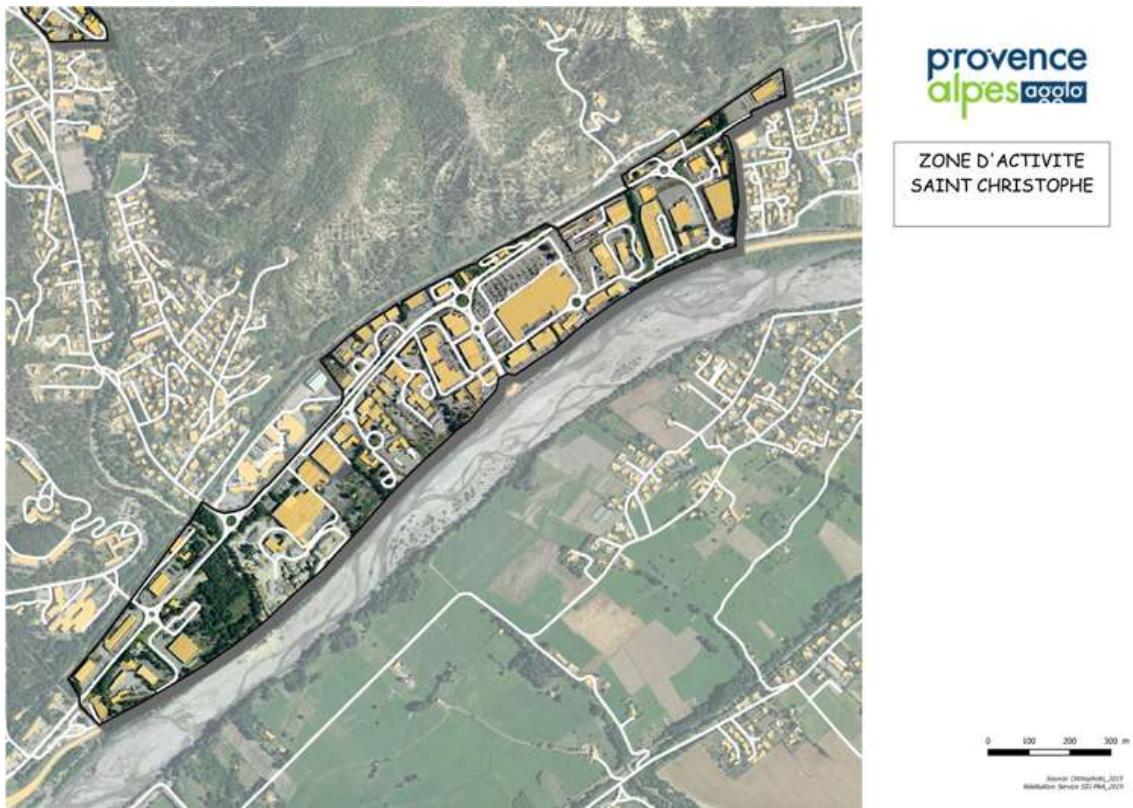
Surface totale	55 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante commerce de détail
Surface bâtie	101 608,53 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	1,7 ha	<u>Desserte et mobilité</u>	Accès par la N85 au sud et la route napoléon au nord
		Voies d'accès	Desserte en transport en commun au cœur de la zone aux arrêts Gilles de Gennes et Carrefour
		Transport en commun	
		Modes doux	Présence de trottoirs
Nombre d'entreprises	200	<u>Aménagement de la zone</u>	
		Attractivité de la zone	

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legaleste.com

		Part d'espaces verts Stationnement Equipements présents	Zone bien aménagée et attractive avec une diversité d'enseignes 18,91% Espaces de stationnement propres à chaque entreprise Fibre, cabinet médical, hôtel, agence de poste, restaurant, banque
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	2138 dont 1854 en sphère présente et 284 en sphère productive		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 27,5% commerce de détail - 6,6% logistique - 6,4% commerce de gros - 49,3% service aux particuliers - 4,3% industrie - 1,4% construction - 3,3% services tertiaires supérieurs - 1,1% services activités support		



provence
alpes agglo

ZONE D'ACTIVITE
SAINT CHRISTOPHE

0 100 200 300 m
Source: ©TopoFR, 2015
Institut Géographique National

REÇU EN PREFECTURE

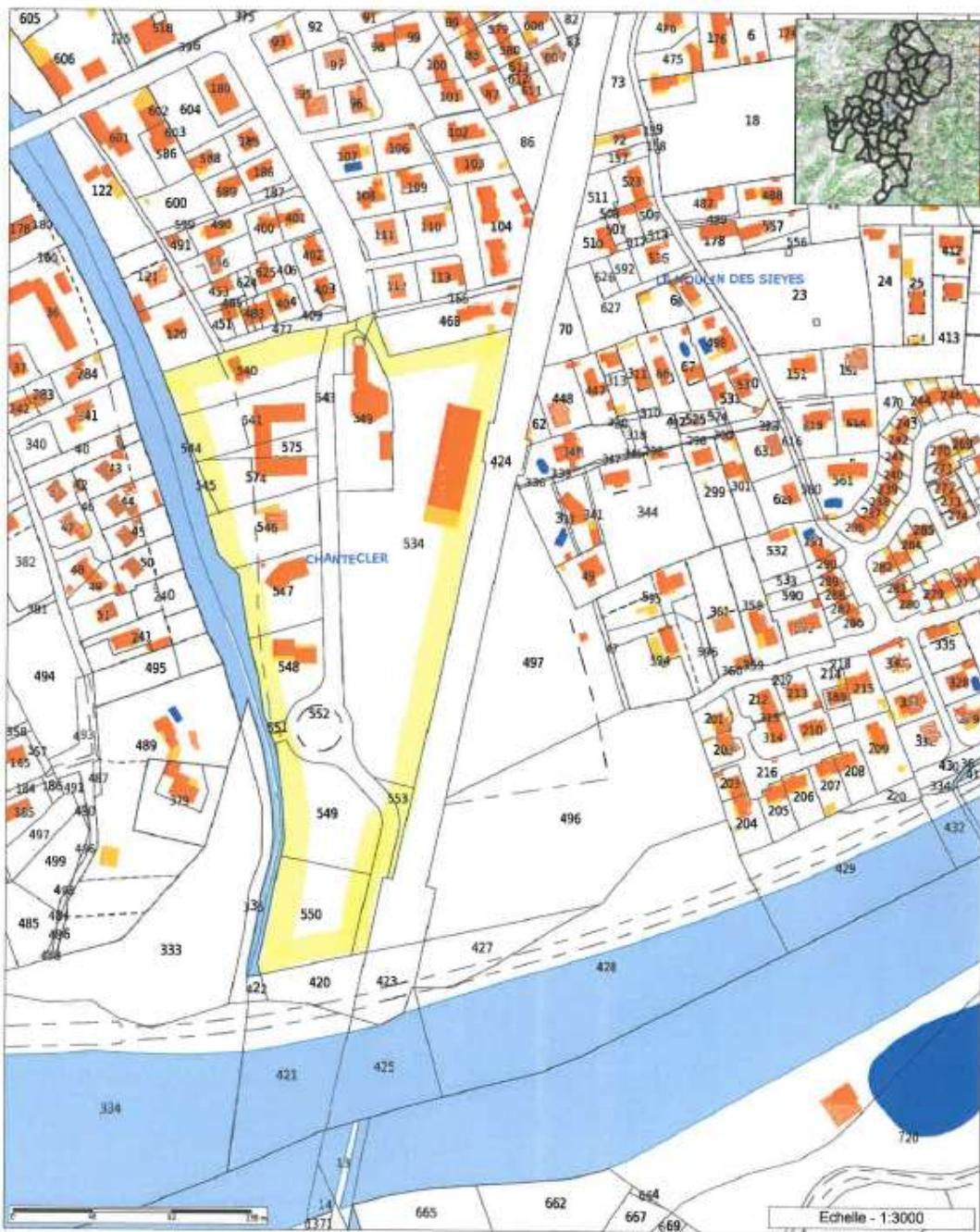
le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Zone d'Activité Les Sièyes-Chantecler (les Alpilles)
Commune : Digne-les-Bains
Indicateurs quantitatifs
Indicateurs qualitatifs

Surface totale	2,3 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante secteur services tertiaires supérieurs
Surface bâtie	7980 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	0,7 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante secteur services tertiaires supérieurs
Nombre d'entreprises	17	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	Accès par la route Napoléon Desserte en transport en commun à proximité de la zone à l'arrêt de bus « mairie de sièyes » à 6min à pied Absence d'aménagement : pas de voie cyclable ni de trottoir
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	113 dont 38 en sphère productive et 75 en sphère présentielle	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti Part d'espaces verts Stationnement Equipement présent	Petite zone d'activité au bâti vieillissant 15,42% Stationnement propre à chaque entreprise Aucun
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 16,1% services tertiaires supérieurs - 50,9% service aux particuliers - 15,2% construction - 5,4% commerce de gros - 11,6% industrie - 0,9% services activités support		

Zone d'activité Les Sièyes-Chanteclet



Zone d'Activité L'Escale
Commune : L'Escale

Indicateurs quantitatifs		Indicateurs qualitatifs	
Surface totale	5 ha	Vocation de la zone	Industrie
Surface bâtie	9 860 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	Nul	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	Accès par la route Napoléon ou la route de Saint-André Desserte en transport en commun à proximité de la zone avec l'arrêt de bus RN85 L'Escale à 6min à pied Présence de trottoirs sur une partie de la zone
Nombre d'entreprises	9	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti Part d'espaces verts Stationnement Equipement présent	Petite zone d'activité au bâti vieillissant mélangé à de l'habitat 22,15% Stationnement propre à chaque entreprise Aucun
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	29 dont 15 en sphère productive et 14 en sphère présentielle		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 44,4 % industrie - 37% commerce de détail - 11,1% construction - 7,4% services activités support		



provence
alpes agglo

ZONE D'ACTIVITE
L'ESCALE

REÇU EN PREFECTURE

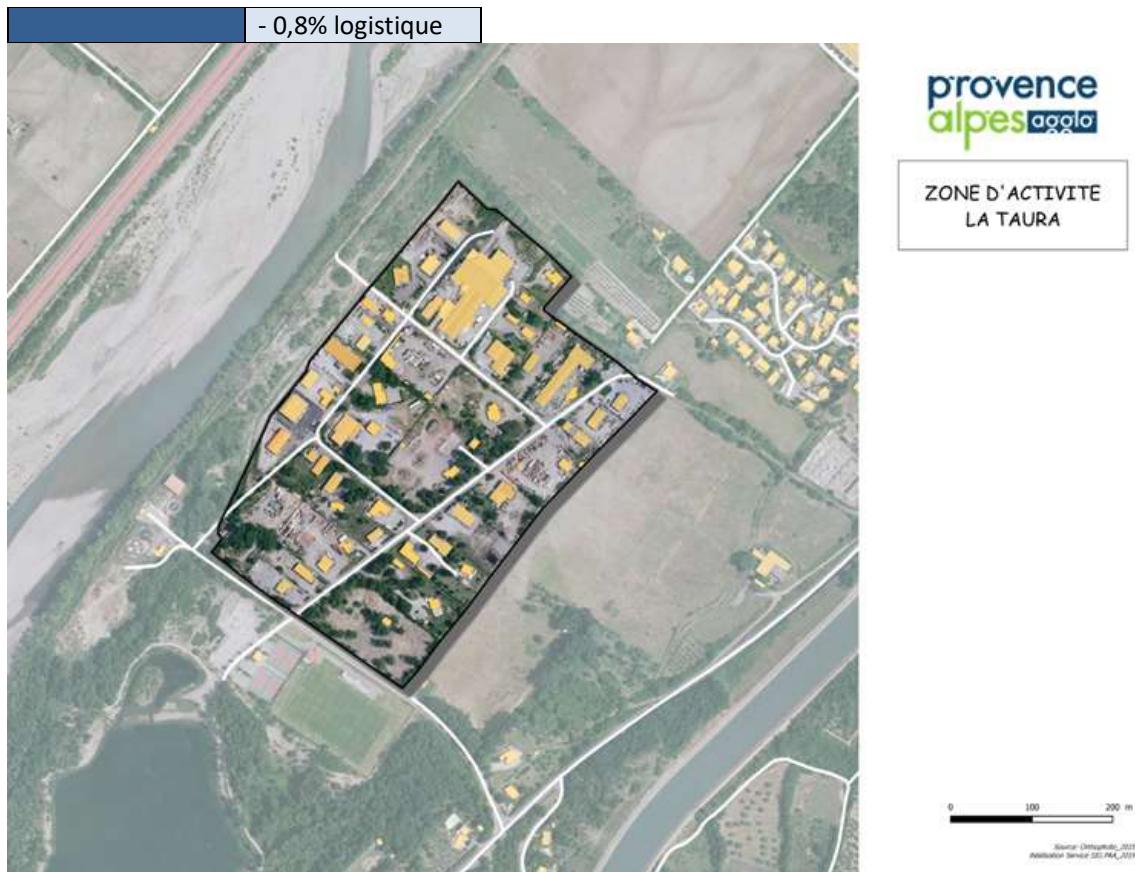
le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

Zone d'Activité La Taura (la Chauchière)
Commune : Les Mées
Indicateurs quantitatifs
Indicateurs qualitatifs

Surface totale	17 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante construction
Surface bâtie	16 788 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	7,8 ha	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	Accès par la D4 Aucune desserte en transport en commun à proximité, l'arrêt de bus le plus proche se situe à 20min à pied Absence d'aménagement : pas de voie cyclable ni de trottoir
Nombre d'entreprises	41	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti/Vieillissement de la zone Part d'espaces verts Stationnement Equipements présents	Petite zone d'activité peu attractive avec un bâti vieillissant et peu entretenu 18,51% Espace de stationnement propre à chaque entreprise Aucun
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	252 dont 175 en sphère présentielle et 77 en sphère productive		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 46,2% construction - 27,3% industrie - 1,2% commerce de gros - 1,2% commerce de détail - 1,2% services tertiaires supérieurs - 22,1% services aux particuliers		



Espace Saint-Pierre
Commune : Peyruis
Indicateurs quantitatifs
Indicateurs qualitatifs

Surface totale	8 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante commerce de gros
Surface bâtie	2889,5 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	0,3 ha	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	Accès par la D4A Aucune desserte en transport en commun à proximité, l'arrêt de bus le plus proche se situe à 20min à pied Parking de covoiturage VINCI à proximité Absence d'aménagement : pas de voie cyclable ni de trottoir
Nombre d'entreprises	10	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti Part d'espaces verts Stationnement	Petite zone d'activité aux bâtiments récents 5,11% Espace de stationnement propre à chaque entreprise
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	165 dont 18 en sphère présente et 147 en sphère productive		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 29,4% commerce de gros - 38% industrie - 11% commerce de détail - 21,5% services tertiaires supérieurs		

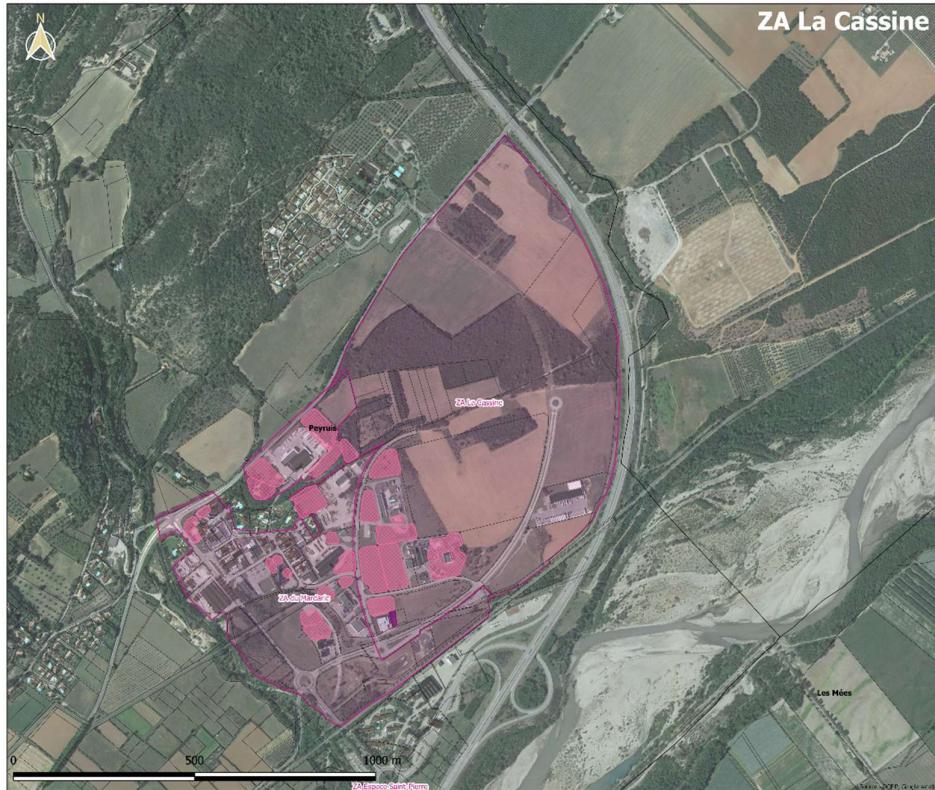
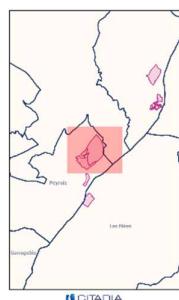
<u>Zone d'Activité La Cassine</u>			
Commune : Peyruis		Indicateurs qualitatifs	
Indicateurs quantitatifs			
Surface totale	50,5 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante industrie
Surface bâtie	12 678 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	33,7 ha	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	Accès par la D4A Aucune desserte en transport en commun à proximité, l'arrêt de bus le plus proche se situe à 20min à pied Longée par la voie ferrée Absence d'aménagement : pas de voie cyclable ni de trottoir
Nombre d'entreprises	46	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti Part d'espaces verts Stationnement Equipement présent	Bâti assez récent 16,64% Stationnement propre à chaque entreprise Aucun
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	455 dont 185 en sphère présente et 270 en sphère productive		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 28,1% industrie - 19,1% logistique - 18,9% service aux particuliers - 12,5% services tertiaires supérieurs - 7,7% services activités support - 4,8% commerce de gros - 5,9% construction		

- 3,1% commerce
de détail

**Atlas
Cartographique
des zones
d'activité de
Provence Alpes
Agglomération**

Légende

Cadastre 2019	+++
Crèche	+
Poste	+
Zone d'activités	■
Gisements foncier (UrbanSim trié):	
mobilité terrain nu	■
mobilité partiellement bâtie	■■
mobilité activités terrain nu	■■■
mobilité activités partiellement bâtie	■■■■
non mobilité	■■■■■



Zone d'Activité Le Mardaric
Commune : Peyruis
Indicateurs quantitatifs
Indicateurs qualitatifs

Surface totale	6 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante commerce de détail
Surface bâtie	16 667 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	Nul	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	Accès par la D4A Aucune desserte en transport en commun à proximité, l'arrêt de bus le plus proche se situe à 20min à pied Absence d'aménagement : pas de voie cyclable ni de trottoir
Nombre d'entreprises	33	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti/Vieillissement de la zone Part d'espaces verts Stationnement Equipements présents	Zone bien aménagée, quelques bâtiments vieillissants 16,78% Espace de stationnement propre à chaque entreprise Restaurants
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	144 dont 92 en sphère présente et 52 en sphère productive		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 31,5% logistique - 21% commerce de détail - 16,1% construction - 11,2% services activités support - 10,5% services tertiaires supérieurs - 7% industrie - 2,8% services aux particuliers		

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

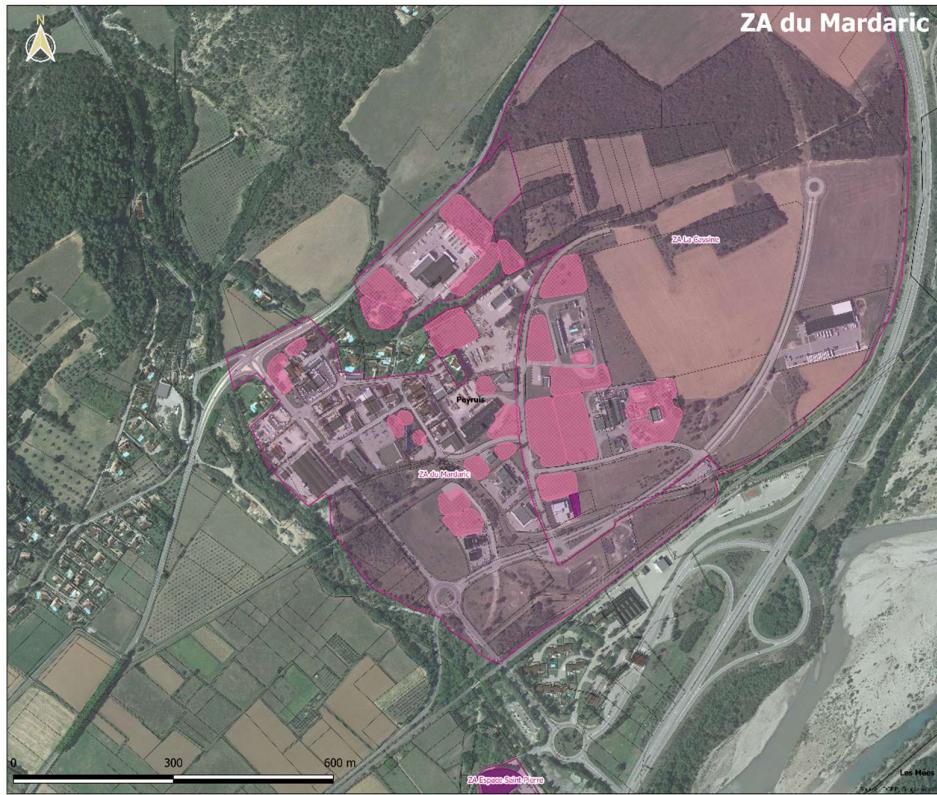
Application agréée E-legalite.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

**Atlas
Cartographique
des zones
d'activité de
Provence Alpes
Agglomération**

Légende

Cadastre 2019	+++
Chemin	++
Piste	++
Zone d'activité	++
Gisements foncier (UrbanSimul trié):	
mobilité terrain nu	green
mobilité partiellement bâtie	light green
mobilité activités terrain nu	purple
mobilité activités partiellement bâtie	pink
non mobilisable	grey



**provence
alpes agglomération**

ZONE D'ACTIVITE
LA CASSINE/MARDARIC
ET ESPACE SAINT PIERRE

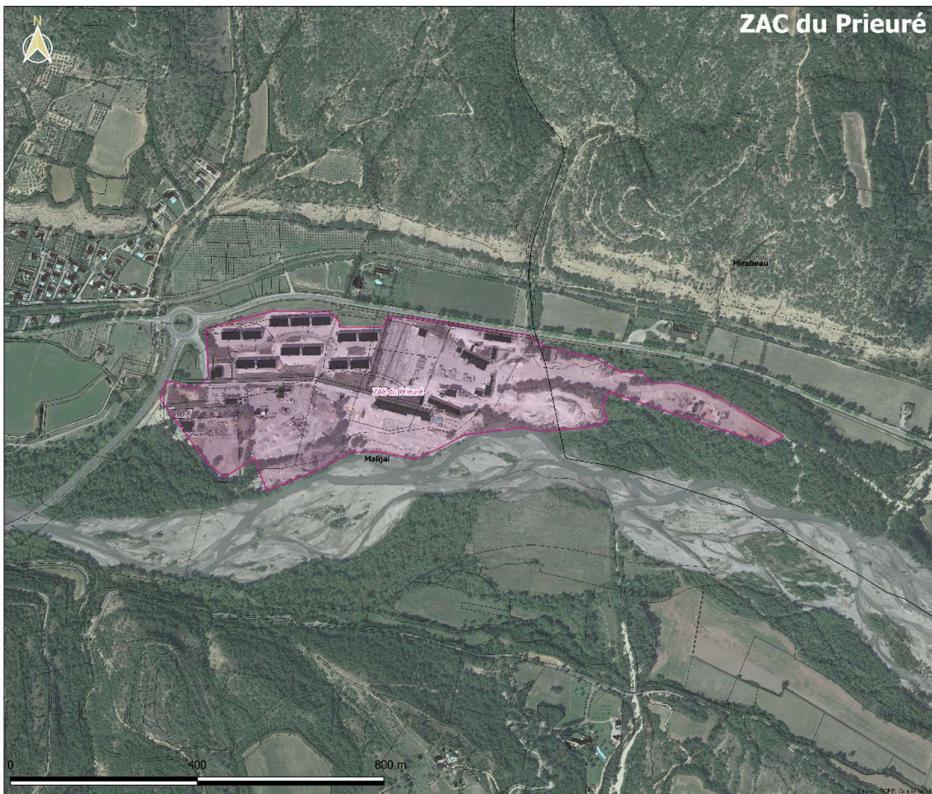
Source : OSM OpenStreetMap
Métadonne Service SSI PMA, 2019

Zone d'activité Le Prieuré			
Commune : Malijai			
Indicateurs quantitatifs		Indicateurs qualitatifs	
Surface totale	19 ha	Vocation de la zone	Industrie
Surface bâtie	18 959 m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	0,4 ha	<u>Desserte et mobilité</u>	
		Voies d'accès	Accès par la N85 et la D4
		Transport en commun	Pas de desserte en transport en commun
		Modes doux	Absence d'aménagement : pas de voie cyclable ni de trottoir
Nombre d'entreprises	18	<u>Aménagement de la zone</u>	
		Qualité du bâti	Bâtiments récents dans l'ensemble
		Part d'espaces verts	11,36%
		Stationnement	Espace de stationnement propre à chaque entreprise
		Equipements présents	Aucun
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	214 dont 88 de la sphère productive et 126 de la sphère présentielle		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 36,3% industrie - 30,7% construction - 24,7% services aux particuliers - 6,5% logistique - 0,9% commerce de détail - 0,9% services tertiaire supérieur		

**Atlas
Cartographique
des zones
d'activité de
Provence Alpes
Agglomération**

Légende

Cadastre 2019	+++
Chemière	+
Pont	+
Zone d'activité	+
Gisements foncier (UrbanSim trié):	
mobilité terrain nu	■
mobilité partiellement bâti	■■
mobilité activités terrain nu	■■■
mobilité activités partiellement bâtie	■■■■
non mobilisable	■■■■■



Zone d'Activité Le Pont Rouge			
Commune : Seyne-les-Alpes			
Indicateurs quantitatifs		Indicateurs qualitatifs	
Surface totale	6 ha	Vocation de la zone	Mixte à dominante construction
Surface bâtie	70 436m ²	Mode de gestion de la zone	Gestion intercommunale
Surface disponible mobilisable théorique	0 ha	<u>Desserte et mobilité</u> Voies d'accès Transport en commun Modes doux	Accès par la D900 Aucune desserte en transport en commun à proximité Absence d'aménagement : pas de voie cyclable ni de trottoir
Nombre d'entreprises	23	<u>Aménagement de la zone</u> Qualité du bâti Part d'espaces verts Stationnement Equipement présent	Faible entretien de la zone 11,09% Espace de stationnement propre à chaque entreprise Commerce
Nombre d'emplois (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	291 dont 272 en sphère présente et 19 en sphère productive		
Répartition des emplois par secteur (source : données complémentaires fiches.sud-foncier-eco.fr)	- 80,1% service aux particuliers - 7,2% commerce de détail - 6,2% construction - 2,7% industrie - 2,4% commerce de gros - 1,4% services activités support		



provence
alpes agglo

ZONE D'ACTIVITE
LE PONT ROUGE

0 50 100 m
Source: Orthophoto, 2019
Attribution Service SIG PMU, 2019

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legaleto.com

21_00-004-200067437-20251210-22_10122025

2. Les zones d'activité du SCoT : synthèse

- 10 communes du SCoT disposent d'une ou plusieurs Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- Le SCoT compte au total 16 ZAE, dont 12 sont de compétence intercommunale.
- Un foncier disponible à vocation industrielle important sur la zone industrielle de « La Cassine » à Peyruis : la plus grande réserve foncière dédiée à l'industrie du département.
- Hormis « La Cassine », la majorité des ZAE ne disposent plus de disponibilités foncières ou très peu d'espaces commercialisables.

CHIFFRES CLES PAR SECTEUR	AXE DURANCIEN	SECTEUR DE DIGNE-LES-BAINS ET DE LA VALLEE DE LA BLEONE	SECTEUR MONTAGNARD	SECTEUR DE LA VALLEE DE L'ASSE ET DES GORGES DU VERDON
Nombre de ZAE totale	Provence Alpes Agglomération : 27 ZAE			
	12	13	2	0
Foncier disponible dans l'ensemble des ZAE de PAA	Provence Alpes Agglomération : environ 60,6 ha			
	Environ 43,1 ha	15 ha	2,5 ha	0 ha
Nombre total d'entreprises dans les ZAE de compétence intercommunale	Provence Alpes Agglomération : 560 entreprises			
	229	308	23	0
Nombre total d'emplois dans les ZAE de compétence intercommunale	Provence Alpes Agglomération : 4 632 emplois			
	1 636	2 705	291	0
Nombre total d'emplois à l'hectare dans les ZAE de compétence intercommunale	Provence Alpes Agglomération : 22,8 emplois / ha			
	13,8	34,2	48,5	0
Superficie moyenne des ZAE de compétence intercommunale	Provence Alpes Agglomération : 13,7 ha			
	19,- ha	15,8 ha	6 ha	0 ha

VI.Une offre commerciale polarisée sur Digne-les-Bains

1. Une offre commerciale locale

Préambule

Cette analyse repose sur l'exploitation de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE (BPE 2018). La Base Permanente des Equipements (BPE) est réalisée par l'Insee annuellement. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, dont les commerces.

La répartition des commerces et services se fait en 3 gammes, permettant de mieux cerner le maillage territorial :

- **Gamme de proximité** composée d'équipements fréquents (supérette, épicerie, boulangerie, ...)
- **Gamme intermédiaire** contient des équipements moins fréquents mais relativement nombreux (supermarché, magasin de vêtements, librairie, ...)
- **Gamme supérieure** constituée d'équipements rares, plus spécialisés ou plus grands que dans les gammes précédentes (hypermarché, poissonnerie, parfumerie, ...).

L'analyse ci-dessous porte donc sur les données de 2018, en articulation avec les données mises à disposition par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) dans le cadre de son étude de 2017 sur la revitalisation de Digne-les-Bains. **Les données n'ont donc pas été actualisée** afin de réaliser un état des lieux de l'appareil commercial et de sa structuration avant l'engagement d'un certain nombre de politiques publiques, comme les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT). Cette méthode contribuera à mesurer, *in fine*, la portée et l'efficacité des politiques publiques dans ce domaine.

Sur les 46 communes du SCoT, 41 sont équipées d'au moins un commerce selon la Base Permanente des Equipements de l'Insee (BPE 2018).

Les commerces de proximité et intermédiaires sont prédominants. Les équipements commerciaux de la gamme supérieure sont présents sur quatre communes de Provence Alpes Agglomération : Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Peyruis et Bras d'Asse.

Répartition des commerces présents sur le territoire du SCoT par gamme (BPE 2018)

Gamme	Nombre	Equipement	Nombre
proximité	132	Boucherie, charcuterie	29
		Boulangerie	49
		Epicerie, supérette	42
		Fleuriste	12
intermédiaire	161	Droguerie, quincaillerie, bricolage	10
		Horlogerie, bijouterie	6
		Librairie, papeterie, journaux	15
		Magasin d'articles de sports et de loisirs	15
		Magasin de chaussures	8
		Magasin de matériel médical et orthopédique	10
		Magasin de meubles	6
		Magasin de vêtements	43
		Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	5
		Magasin d'équipements du foyer	13
		Magasin d'optique	9
		Station service	11
		Supermarché	10
supérieure	14	Hypermarché	2
		Magasin de revêtements murs et sols	1
		Parfumerie	6
		Poissonnerie	2
		Produits surgelés	3

La commune de Digne-les-Bains joue le rôle de pôle commercial du territoire Provence Alpes Agglomération avec **152 commerces dont 9 de la gamme supérieure**. L'offre commerciale de la commune est majoritairement concentrée au sein de la zone d'activités commerciale de Saint Christophe qui accueille le plus grand hypermarché de l'agglomération, CARREFOUR.

En effet, 90% de la surface de vente en Grande et Moyenne Surface (GMS) (égale à 36 500m²) à Digne-les-Bains sont situés dans les espaces périphériques contre 10% dans le centre-ville.

Nombre de GMS par zone et secteur d'activité	Centre-ville	Périmphérie	Total
Alimentaire	2	4	6
Culture-Jeux-Loisirs-Tabacs		2	2
Équipement de la maison		9	9
Équipement de la personne		5	5
Véhicules		2	2
Total	2	22	24

Source : Etude de revitalisation commerciale de Digne-les-Bains (CCI 04, 2017)

Un déséquilibre, en termes d'offre commerciale, entre périphérie et centralité s'est installé et peine à se rétablir. Ce constat peut s'expliquer par le développement très rapide de la zone commerciale Saint Christophe face à la dévitalisation du centre-ville. A ce titre, la ville est lauréate avec 220 autres communes françaises du dispositif national « Action Cœur de Ville ». Dans le département, Digne-les-

Bains et Manosque vont profiter du plan national de 5 milliards d'euros qui vise à redynamiser les centres-villes. Cinq axes de travail sont retenus :

- Lutter contre l'habitat indigne,
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Développer l'accessibilité au centre-ville, la mobilité et les connexions avec l'ensemble du territoire,
- Mettre en valeur l'espace public et le patrimoine,
- Fournir un accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

L'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) remplace l'opération « Action cœur de ville ». A l'échelle du SCoT, l'ORT pourrait être étendue à d'autres communes que Digne-les-Bains telles que Les Méés, Seyne-les-Alpes ou encore Volonne qui ont manifesté leur intérêt pour bénéficier de ce dispositif.

Par rapport à sa taille, la commune de Digne-les-Bains présente une carence commerciale. A titre de comparaison, à l'échelle départementale :

- La commune de Manosque (21 754 habitants contre 16 246 habitants à Digne-les-Bains) compte **254 commerces dont 19 commerces de la gamme supérieure**. Ainsi Manosque compte 1,2 commerce pour 100 habitants, contre 0,9 pour Digne-les-Bains.
- La commune de Sisteron (7 213 habitants) compte **93 commerces dont 4 commerces de la gamme supérieure**. Sisteron propose donc 1,3 commerce pour 100 habitants.

Cette carence commerciale est notamment marquée dans le centre-ville de Digne-les-Bains. Au total, 258 boutiques y sont recensées dont 153 dans le périmètre du Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) « centre-ancien-pigeonnier ».

Secteur d'activité	Nombre de boutiques		Surface en m ²	
	Centre-ville	dont QPV	Centre-ville	dont QPV
Grande surface	1	0	3 631	0
Alimentaire	30	17	4 223	1 476
Équipement de la maison	19	15	1 148	874
Équipement de la personne	23	13	2 389	1 089
Culture et loisirs	16	8	7 500	1 337
Hôtels-Bars-Restaurants	53	41	7 671	5 823
Immobilier-Banque-Assurance-Juridique-Fiscal	33	13	6 506	3 067
Autres services	21	9	2 526	1 381
Soin de la personne	42	26	3 620	2 063
Santé	7	5	994	307
Véhicules	6	2	1 250	312
Association	8	5	667	351
Total des boutiques recensées en CV	258	153	42 124	18 080

Source : Etude de revitalisation commerciale de Digne-les-Bains (CCI 04, 2017)

De plus, 95 cellules vacantes sont recensées dans le centre-ville de Digne-les-Bains dont 82 dans le QPV. Le taux de vacance s'élève ainsi à 27% dans le centre-ville (soit deux fois supérieur à la moyenne constatée en France dans les centres urbains équivalents) et à 35% dans le QPV. Ces chiffres reflètent un équilibre fragile entre commerces et artisanat de centre-ville et bourgs et périphérie.

Toutefois, une partie de la principale artère commerciale du centre-ville de Digne-les-Bains est moins impactée par le phénomène de vacance commerciale. Il s'agit de la place du Général de Gaulle (comptabilisant 1 seul local vacant) et une partie du Boulevard Gassendi (entre le rond-point du 11 novembre et la place du Général de Gaulle, comptabilisant 6 locaux vacants pour 69 locaux en activité).

En revanche, les rues et places commerçantes du centre ancien enregistrent un taux de vacance important, de l'ordre de 56% à 67%. Ces chiffres expriment l'impact de l'offre commerciale de périphérie sur le centre-ville. Néanmoins, ce dernier a observé en 2019 une bonne dynamique commerciale avec une progression de l'activité et de la fréquentation pour la rue de l'Hubac.

La zone de chalandise primaire de Digne-les-Bains est constituée des communes de : Barles, Beaujeu, Aiglun, Archail, Champtercier, Draix, Entrages, La Javie, La Robine-sur-Galabre, Le Brusquet, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Mallemoisson, Marcoux, Mézel et Prads-Haute-Bléone.

Le territoire dispose d'une filière viande, ovine et bovine, 100% locale grâce à la présence de deux abattoirs sur les communes de Digne-les-Bains et de Seyne-les-Alpes.

D'autres polarités commerciales existent, en cohérence avec l'armature territoriale :

- Château-Arnoux-Saint-Auban qui compte 33 commerces.
- Les communes de la vallée de la Durance qui bénéficient d'une bonne accessibilité (notamment Les Mées et Peyruis) : 26 commerces.
- Les communes du nord du territoire du SCoT (Seyne, Montclar, Selonnet) localisées à plus de 45 minutes du pôle commercial de Digne-les-Bains : 29 commerces. Toutefois, il est important de noter qu'une partie des commerces présents à Montclar sont fermés en basse saison.
- Moustiers-Sainte-Marie localisée à environ 1 heure du pôle commercial de Digne-les-Bains : 22 commerces. Toutefois, tout comme à Montclar, une partie de ces commerces sont fermés en basse saison.

Géographiquement, les commerces se sont développés dans les communes facilement accessibles et traversées par les axes routiers majeurs du département : A51, N85, D4, D907. L'axe de la D900, entre Digne-les-Bains et Seyne-les-Alpes, présente également une concentration de commerces de proximité plus marquée que sur le reste du territoire (Marcoux, Le Brusquet, La Javie, Le Vernet).

Répartition des commerces présents sur le territoire du SCoT par gamme et par commune (BPE 2018)

	Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure	TOTAL
Digne-les-Bains	47	96	9	152
Château-Arnoux-Saint-Auban	14	17	2	33
Moustiers-Sainte-Marie	7	15		22
Les Mées	8	6		14
Seyne	4	10		14
Peyruis	8	2	2	12
Montclar	4	4		8
Selonnet	4	3		7
Volonne	5	1		6
Bras-d'Asse	3	1	1	5
Mallemoisson	3	2		5
Mézel	4	1		5
Thoard	3	1		4
L' Escale	2	1		3
Malijai	3			3
Le Brusquet	2			2
Le Chaffaut-Saint-Jurson	1	1		2
La Javie	2			2
Aiglun	1			1
Auzet	1			1
Estoublon	1			1
Mallefougasse-Augès	1			1
Marcoux	1			1
La Robine-sur-Galabre	1			1
Sainte-Croix-du-Verdon	1			1
Le Vernet	1			1
TOTAL	132	161	14	307

Les équipements commerciaux

SCoT Provence Alpes Agglomération

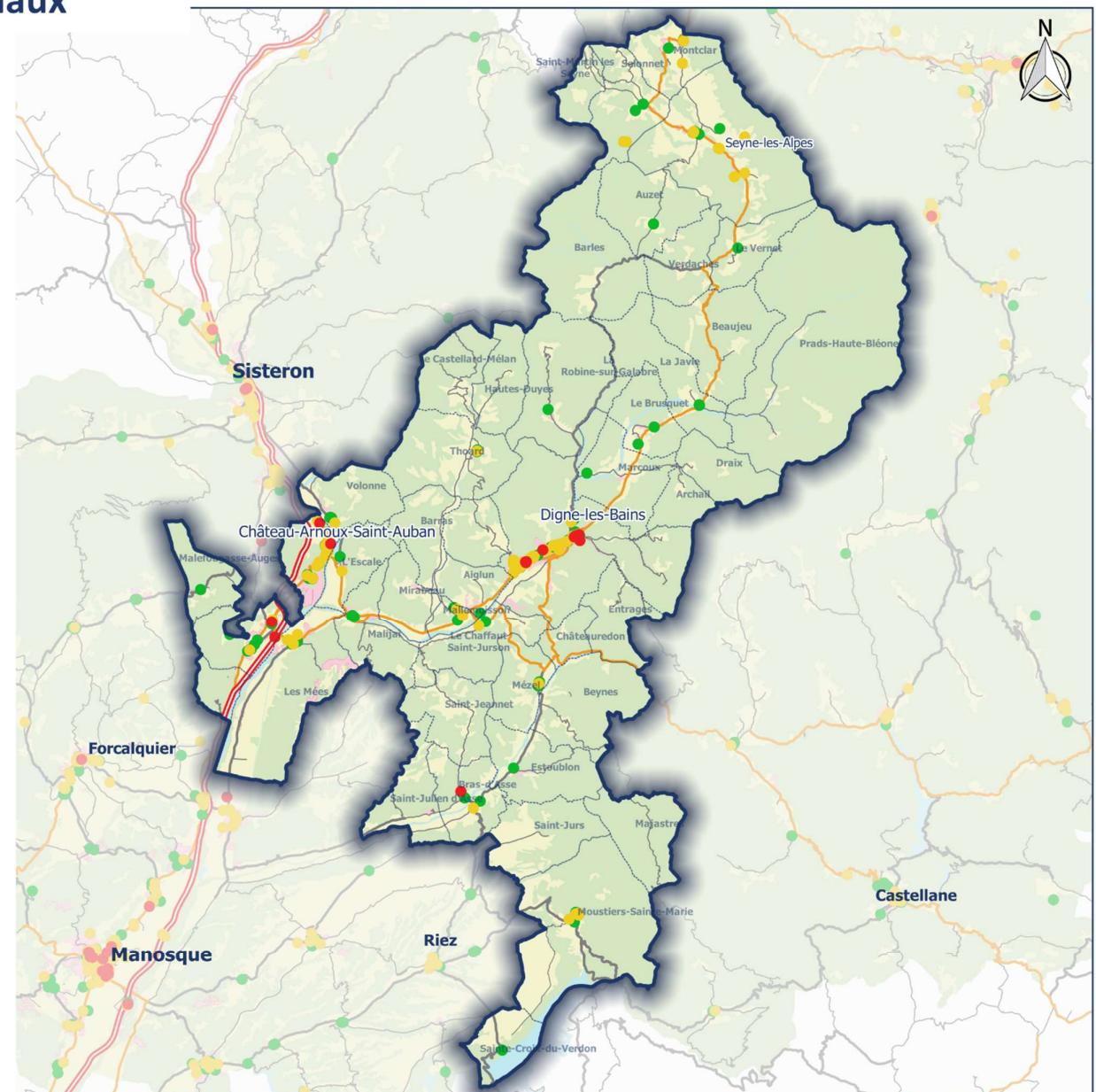
Légende

- Périmètre du SCoT
- Limites communales

Equipements par gamme

(nombre de structures au sein du SCoT) :

- Equipements supérieurs (14) :
 - Parfumerie
 - Produits surgelés
 - Hypermarché
 - etc.
- Equipements intermédiaires (161) :
 - Magasin de vêtements
 - Magasin d'articles de sports et de loisirs
 - Librairie, papeterie, journaux
 - Supermarché
 - etc.
- Equipements de proximité (132) :
 - Boucherie, charcuterie
 - Boulangerie
 - Epicerie, supérette
 - Fleuriste
 - etc.



Réalisation : CITADIA

Source : BPE INSEE 2017, GEOFLA 2016

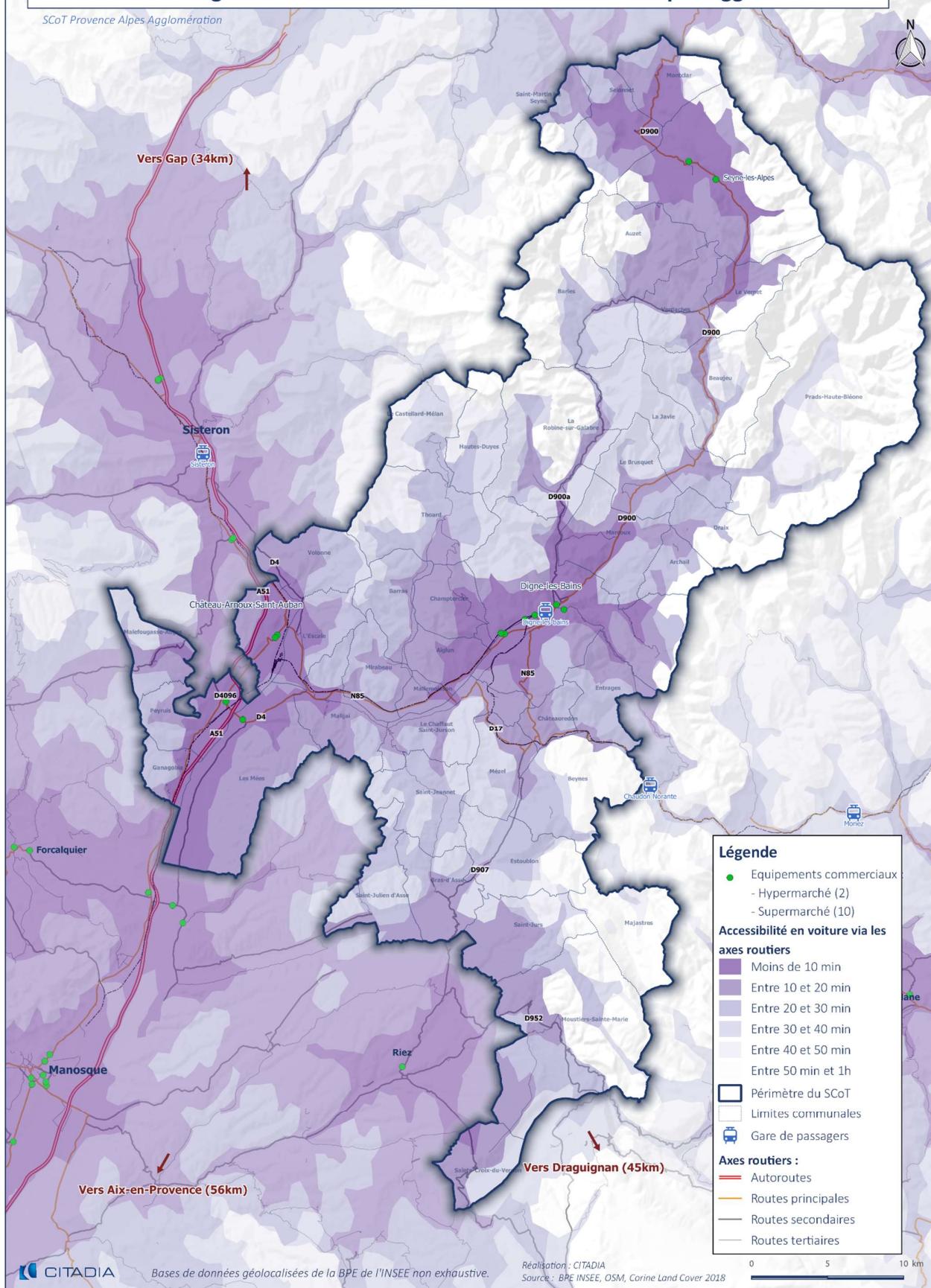
CITADIA

0 5 10 km

L'analyse de l'accessibilité aux hypermarchés et supermarchés du territoire fait ressortir que :

- Les communes de l'axe durancien et de la vallée de la Bléone se situent à moins de 20 minutes d'un supermarché ou hypermarché ;
- Les communes voisines de Seyne-les-Alpes, et bien desservies par le réseau routier, se situent à moins de 20 minutes également des supermarchés présents à Seyne-les-Alpes.
- Les communes rurales situées au nord de la vallée de la Bléone (entre Seyne et Digne-les-Bains) et au sud de la vallée de la Bléone (entre Digne-les-Bains et Moustiers-Sainte-Marie) se situent à environ 30 minutes d'un supermarché ou hypermarché.
- La commune de Moustiers-Sainte-Marie est plus proche de l'offre commerciale de Riez que de Digne-les-Bains.

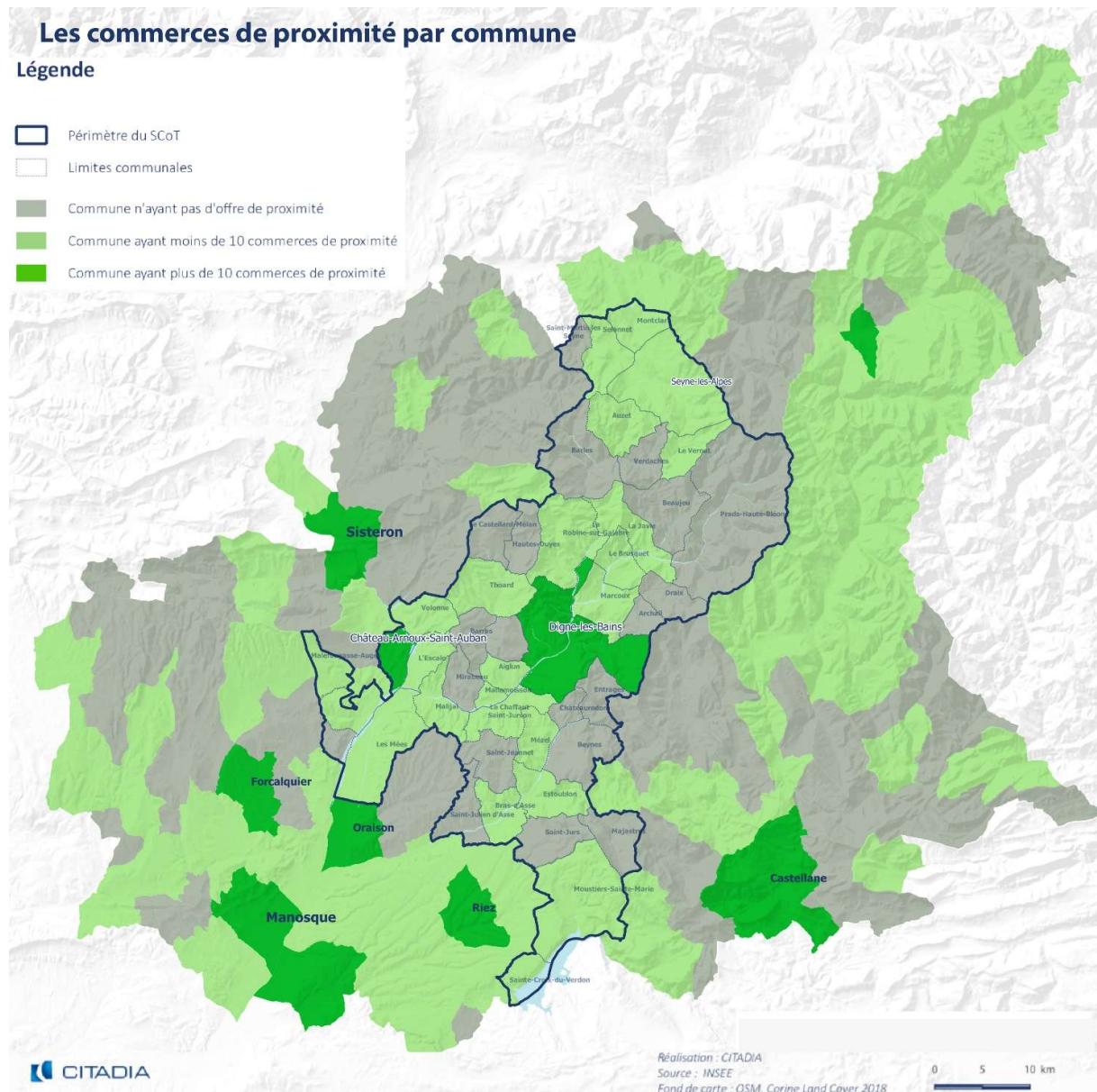
Accessibilité aux grandes surfaces commerciales en Provence Alpes Agglomération



2. Une absence de commerces de proximité sur plusieurs communes

Selon la base BPE de l'Insee, les commerces de proximité sont :

- Epicerie, supérette
- Boulangerie
- Boucherie, charcuterie
- Fleuriste



Sur l'ensemble de Provence Alpes Agglomération, plus de 130 commerces de proximité ont été recensés. La répartition spatiale de cette offre à l'échelle communale fait apparaître plusieurs constats :

- 20 communes du SCoT n'ont aucun commerce de proximité. Il s'agit de communes rurales.

- Seules les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains et Moustiers-Sainte-Marie dispose d'une offre complète en commerces de proximité ;
- Les communes des Méés, Mézel, Montclar, Peyruis, Thoard, Volonne ont une offre quasi complète.

De plus, 10 communes ne comptent plus qu'un commerce de proximité en activité en 2018 (source BPE) : Aiglun, Auzet, Estoublon, L'Escale, Le Chauffaut-sur-Jurson, Mallefougasse-Augès, Marcoux, la Robine-sur-Galabre, Sainte-Croix-du-Verdon et Le Vernet. Il s'agit de commerces de proximité et alimentaires. Dans ces communes rurales, la présence d'un commerce unique et alimentaire constitue un élément fort en termes de maintien d'un service d'ultra proximité.

Ces constats corrélés avec des conditions d'accès aux commerces contrastées, en fonction de la présence de grands axes routiers et de la taille des communes, inscrivent les marchés des 13 communes du territoire comme un véritable complément à l'offre commerciale. Les marchés présents sur le Scot sont :

COMMUNES	NOMBRE DE COMMERCES DE PROXIMITÉ	JOURS DE MARCHÉ
AIGLUN	1	Marché bio, le mardi après-midi
BRAS D'ASSE	3	Marché bio, le vendredi après-midi
CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	14	Le dimanche matin, marché bio le jeudi après-midi
DIGNE-LES-BAINS	47	Le mercredi et le samedi matin
LES MÉES	8	Le mardi et le vendredi matin
MALIJAI	3	Le jeudi matin
MONTCLAR	4	Le dimanche matin en saison
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	7	Le vendredi matin
PEYRUIS	8	Le vendredi matin
SAINTE-CROIX-DU-VERDON	1	Le mardi matin
SEYNE-LES-ALPES	4	Le mardi et le vendredi matin
THOARD	3	Le dimanche matin de juin à septembre
VOLONNE	5	Le vendredi matin

La liste, ci-dessus, révèle que la majorité des communes (8 communes sur 13) qui ont un marché comptent entre 1 et 5 commerces de proximité. Cela amplifie l'importance du rôle qu'ont à jouer ces commerces non sédentaires pour le territoire. Présents de manière ponctuelle à un rythme hebdomadaire allant d'une à deux fois par semaine, ils participent au maintien de services à la population en termes de commerces de première nécessité et d'ultra proximité au sein des communes. Les communes de Sainte-Croix-du-Verdon et d'Aiglun font figure d'exemples puisqu'elles disposent seulement d'un commerce de proximité encore en activité en 2018. Or, la présence d'un marché une fois par semaine apporte une offre ponctuelle, en complément des commerces installés à l'année.

Les treize communes sont concernées par le vieillissement de la population, parfois marqué sur la pointe sud-est et au nord du territoire, les bénéfices des marchés peuvent également être ressentis à

ce niveau-là. En effet, la présence de services non sédentaires encourage le maintien des personnes âgées sur leur commune, pouvant bénéficier de commerces locaux et de proximité sur leur territoire de vie sans avoir à supporter un temps de trajet plus ou moins important.

Les étals des producteurs locaux jouent un rôle d'animation, facteur d'attractivité pour les communes. Par son caractère temporaire et son offre en alimentation locale et de qualité notamment avec les producteurs de bio, les marchés attirent leur clientèle et ont un effet de générateurs de flux à la fois internes et externes à la commune. Par exemple, le marché de Digne-les-Bains tous les samedis matin ainsi que le marché traditionnel provençal de Château-Arnoux-Saint-Auban constituent des références en termes d'attractivité, de fréquentation, de diversité et de qualité de l'offre. Cela est d'autant plus important dans les espaces ruraux, gage d'attractivité auprès de potentiels habitants, au sein desquels l'offre de commerces de proximité est très restreinte voire quasi-inexistante. Certaines communes ont connu une légère diminution de leur population sur la période 2011-2016, parmi elles : Montclar, Sainte-Croix-du-Verdon, et Thoard. Quelques-unes ont connu une intensification de cette diminution de population entre les périodes 2006-2011 et 2011-2016, ce qui illustre bien l'importance des marchés pour ce territoire en termes de maintien de services à la population dans certaines zones en difficulté.

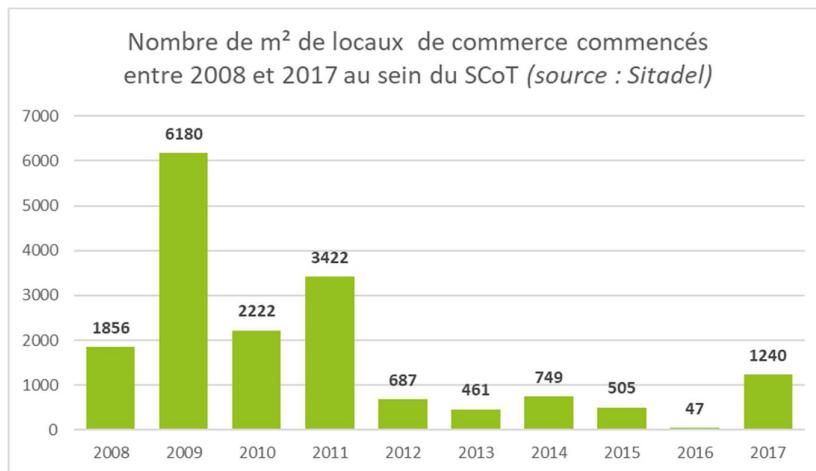
Plusieurs atouts et retombées peuvent être associés à la présence de marchés sur le territoire :

- La sauvegarde du secteur agricole et des producteurs locaux ;
- L'encouragement des circuits-courts et d'une économie présentielle, créée par et pour la population locale ;
- Moteur de vie et de cohésion sociale.

Le futur Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Provence Alpes Agglomération aidera à la structuration et à la promotion des filières courtes et d'excellence locales ainsi que des produits traditionnels.

3. Un ralentissement du développement commercial sur le territoire

Selon la base de données Sitadel, entre 2008 et 2017, 17 369 m² de locaux de commerce ont été commencés sur le territoire du SCoT, dont 1/3 en 2009. Le développement des surfaces commerciales a fortement baissé depuis 2010 (47 m² commencés en 2016). Toutefois, en 2017 le nombre de m² de locaux de commerces est supérieur à celui observé ces dernières années : 1240 m² de locaux commencés.

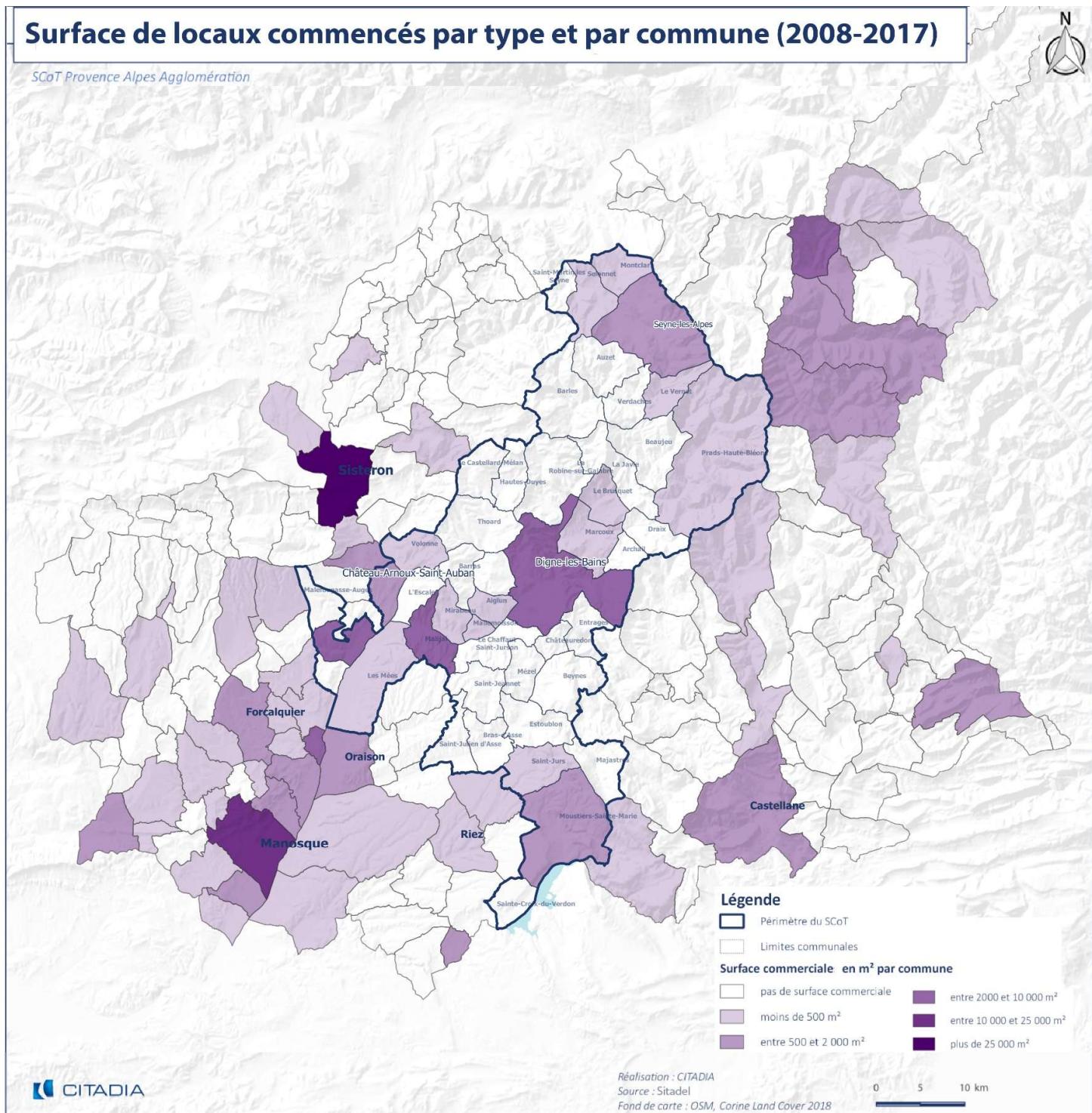


La réalisation des locaux commerciaux entre 2008 et 2017 s'est opérée sur 18 communes. 38% sont localisés à Digne-les-Bains, 14% à Malijai, 14% à Peyruis et 9% à Château-Arnoux-Saint-Auban, confirmant le statut de polarités commerciales de ces communes.

2008 - 2017	Nombre de m ² de locaux de commerce commencés	Part des m ² de locaux de commerce commencés sur le SCoT
Aiglun	219	1%
Le Brusquet	81	0%
Château-Arnoux-Saint-Auban	1560	9%
Digne-les-Bains	6621	38%
Malijai	2489	14%
Mallemoisson	497	3%
Marcoux	358	2%
Les Mées	205	1%
Mirabeau	95	1%
Montclar	440	3%
Moustiers-Sainte-Marie	536	3%
Peyruis	2511	14%
Prads-Haute-Bléone	66	0%
Saint-Jurs	312	2%
Selonnet	261	2%
Seyne	963	6%
Le Vernet	70	0%
Volonne	85	0%
TOTAL	17369	100%

Source : Sitadel

A titre de comparaison, les pôles commerciaux proches du territoire que sont Manosque et Sisteron, ont enregistré respectivement 23 693 m² et 33 461 m² de locaux commerciaux commencés entre 2008 et 2017 (Digne-les-Bains : 6621 m²).



Par ailleurs entre 2012 et 2019 seulement 4 décisions de la CDAC⁷ ont concerné le territoire du SCoT Provence Alpes Agglomération. Ces 4 projets commerciaux se localisent uniquement sur la commune de Digne-les-Bains et concernent des enseignes nationales. Dans le même temps, les communes de Manosque et Sisteron ont été concernées respectivement par 8 et 5 demandes.

Lieu d'implantation	Enseigne(s)	Description du projet	Surface de vente totale	Date CDAC	Décision CDAC
Digne-les-Bains	BRICOMARCHE	Création d'une zone commerciale constituée d'un magasin	3490 m ²	04/12/2014	Autorisation
Digne-les-Bains	GIFI	Extension de la surface de vente du magasin	2668 m ²	26/05/2015	Autorisation
Digne-les-Bains	LIDL	Création d'un magasin	1424 m ²	18/04/2018	Favorable
Digne-les-Bains	INTERSPORT	Extension du magasin existant	1989 m ²	09/05/2019	Favorable

4. L'offre commerciale du SCoT : synthèse

- **Une prédominance des commerces de proximité et intermédiaire sur le SCoT**
- **Digne-les-Bains : principal pôle commercial du territoire PAA.** Toutefois l'offre commerciale y est peu développée. Elle se concentre sur la zone d'activité de Saint-Christophe (hypermarché Carrefour). L'offre commerciale du centre-ville reste limitée en comparaison de villes comme Manosque et Sisteron (0,9 commerces/ 100 habitants à Digne-les-Bains contre 1,2 commerce/ 100 habitants à Manosque et 1,3/100 commerce/ 100 habitants à Sisteron). La commune est lauréate du dispositif national « Action Cœur de Ville », aujourd'hui transformé en Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).
- **Une offre alimentaire en supermarché et hypermarché localisée sur 3 pôles** : Digne-les-Bains, Seyne et la vallée de la Durance (Château-Arnoux-Saint-Auban, Les Mées, Peyruis).
- 20 communes du SCoT ne comptent pas de commerces de proximité et 10 communes n'en ont qu'un seul.
- **Un développement des surfaces commerciales qui a fortement baissé depuis 2010 (47m² commencés en 2016 contre 3422 m² en 2011).**
- **Un développement commercial plus important sur les pôles urbains extérieurs au territoire** : Manosque et Sisteron ont enregistré respectivement 23 693 m² et 33 461 m² de locaux commerciaux commencés entre 2008 et 2017 (Digne-les-Bains : 6621 m²).

⁷ La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) des Alpes de Haute Provence statue sur les demandes d'exploitation relatives à la création ou à l'extension d'un appareil commercial. Elle se prononce sur tout projet relatif à la création ou à l'extension d'un magasin ou d'un ensemble commercial, de commerce de détail ou d'artisanat, d'une surface de vente supérieure à 1000 m², ayant déjà atteint ce seuil ou devant le dépasser par la réalisation du projet.

VII. Les projets en faveur du développement économique

A l'échelle du SCoT, plusieurs projets sont en faveur du développement économique visant à :

- **Rendre le territoire attractif** par la requalification des zones d'activités et le traitement de la qualité paysagère des espaces économiques, la labellisation de la zone de la Cassine, le développement d'une offre foncière et immobilière qui répond aux besoins des entreprises.
- **Créer un espace économique performant** en renforçant les liens entre Provence Alpes Agglomération et le monde économique (outils d'observation, parcours de l'entrepreneur, animation des zones d'activité...)
- **Diversifier le tissu économique** en confortant les filières fortes du territoire, en structurant un pôle industriel majeur sur le Val de Durance (Zones d'activités de la Cassine/Saint-Pierre et plateforme chimique de Saint-Auban) et en positionnant le territoire sur des filières d'avenir à forte valeur ajoutée telles que les énergies nouvelles et renouvelables (filière bois), la *Silver économie*, la filière saveurs senteurs, les filières industrielles en lien avec le tourisme et le tourisme d'affaires, les filières de l'agro-pastoralisme et de l'agro-alimentaire de haute qualité. Il s'agit alors d'identifier les activités et les entreprises forestières sur le territoire et leurs besoins (en termes de matières premières, de foncier et de partenaires) afin d'impulser une réflexion sur le développement économique de la filière tout en favorisant l'orientation vers une gestion durable et en circuit court en prévoyant de sensibiliser les acteurs, favorisant la mutualisation des équipements de production de bois-d'œuvre et bois énergie issue de la forêt locale. L'enjeu est de localiser les sites pouvant accueillir voire regrouper des équipements de production de bois-d'œuvre et bois énergie issue de la forêt locale.

De plus, Provence Alpes Agglomération souhaite impulser une dynamique territoriale sur la thématique de la « **Pleine Santé** » et utiliser les axes du « bien vieillir » et du « thermalisme » comme leviers pour dynamiser l'attractivité et le développement touristique et économique du territoire. Pour ce faire, une étude sur la Silver économie « Quelles perspectives pour un positionnement de territoire sur la thématique de la pleine santé ? » produite par l'ARII et financée par la Région Sud PACA a été réalisée en 2018 sur le territoire de PAA.

La Silver économie désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre par les acteurs économiques et sociaux pour un accompagnement de la longévité. Il s'agit de tous les produits et services qui devraient permettre d'améliorer la qualité de vie et allonger l'espérance de vie.

Le positionnement du territoire sur la notion de « Pleine Santé » est conforté par l'existence d'un véritable potentiel territorial sur le sujet, répondant à la fois aux attentes du marché et des principales cibles touristiques, mais trouvant également une résonnance cohérente dans les différents projets du territoire.

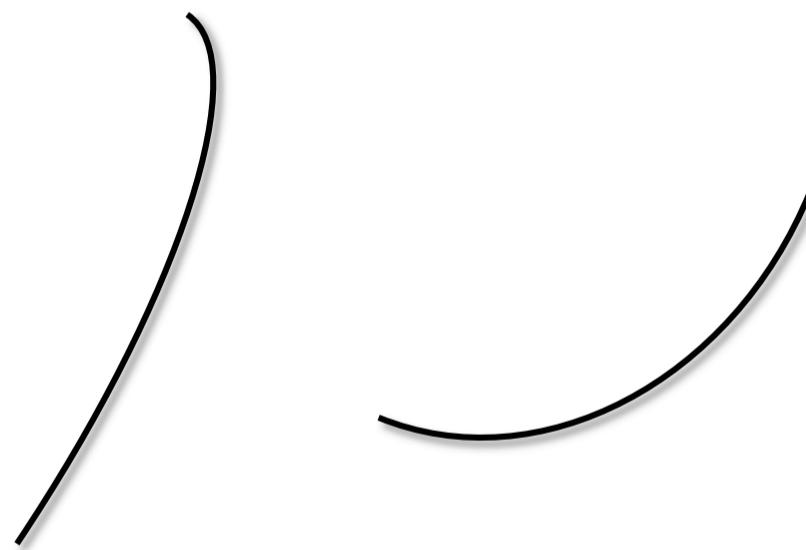
Un des enjeux du territoire résidera dans la déclinaison de ce thème :

- De manière transversale, au niveau des différentes compétences de l'agglomération ;
- De manière partagée avec les différents acteurs (économiques, associatifs, touristiques), mais également avec les habitants, premiers bénéficiaires de ce positionnement, pouvant

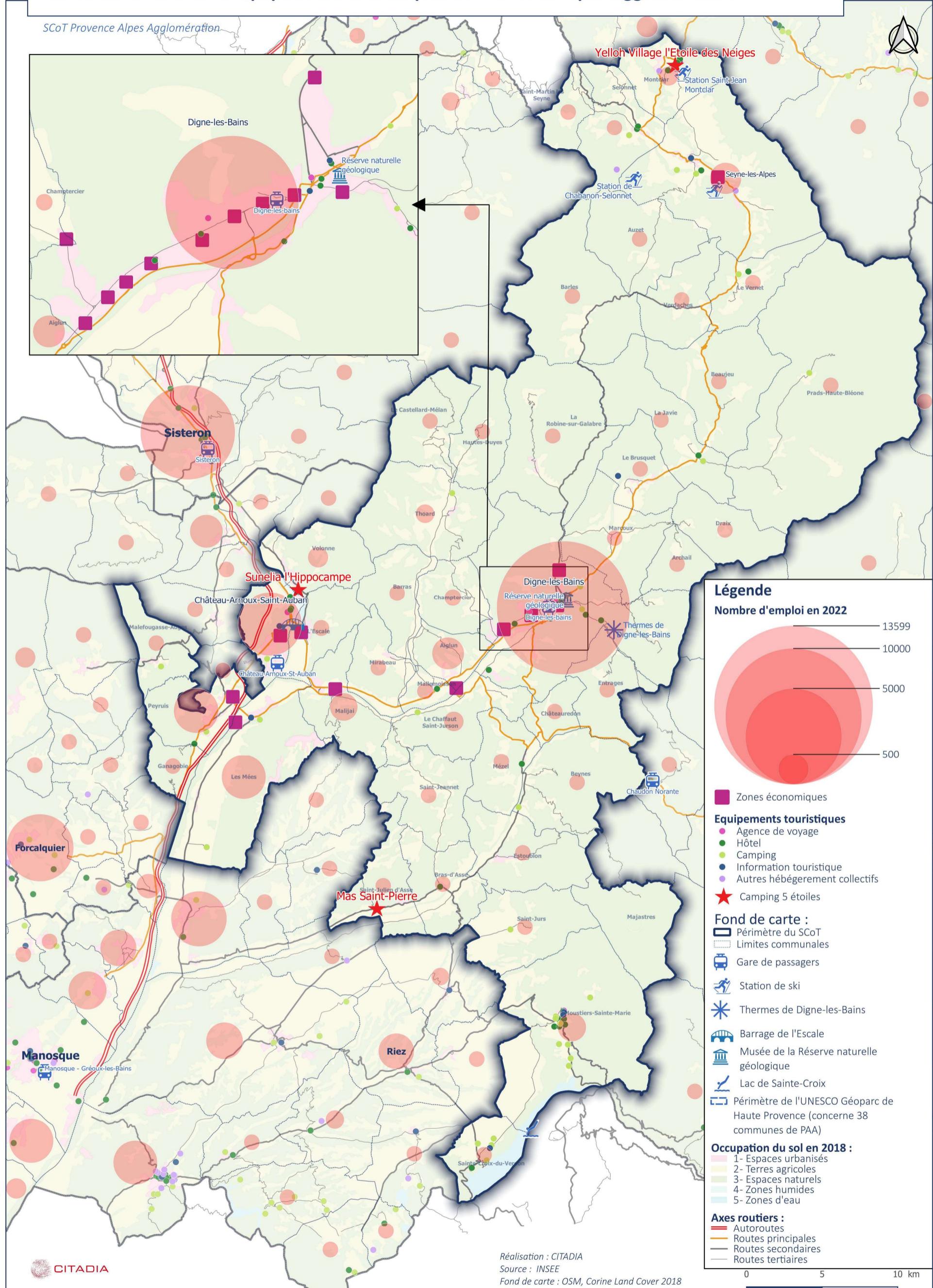
également être vecteur d'attractivité résidentielle (pour des retraités mais également des familles dans le cadre des emplois créés).

Plusieurs projets du territoire de PAA sont susceptibles de s'inscrire dans la volonté du territoire de se positionner sur cette notion de pleine santé dont notamment :

- Resort Thermal : projet d'évolution de l'établissement des thermes de Digne-les-Bains vers un concept de Resort Thermal de « Pleine Santé » alliant le soin curatif, le bien-être, la remise en forme et l'esthétique. Ce projet ne peut être envisagé sans proposer une offre d'hébergement de qualité indispensable à la montée en gamme de la clientèle ;
- Palais des congrès Gérard-Gastinel : la rénovation récente de l'équipement va conforter la qualité d'accueil touristique et d'attractivité du territoire. Le nouveau Palais peut accueillir jusqu'à plus de 3 390 spectateurs debout et 1 700 places assises, ce qui le place comme le seul équipement structurant offrant une salle polyvalente d'une telle capacité entre Nice et Grenoble.
- Le développement d'un hébergement touristique de référence : développement d'un hébergement marchand qualitatif et quantitatif sur le territoire. Les enjeux se situent dans la réalisation d'un inventaire des matériaux de construction adaptés au stockage de CO2 dans ces projets et dans l'évaluation d'un potentiel de stockage de CO2 du territoire avec la forêt et les filières bois locales.

VIII. Les attractivités économiques de Provence Alpes Agglomération : synthèse et enjeux

Les Zones d'Activité et équipements touristiques en Provence Alpes Agglomération



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-004-200067437-20251210-22_10122025

Analyse AFOM du chapitre 2 : Les attractivités économiques



Les enjeux en matière d'attractivités économiques

L'accompagnement du vieillissement de la population sur le territoire par une offre d'équipements et de services adaptée à cette classe d'âge.

Le maintien d'une économie dynamique créatrice d'emplois par :

➔ **Le confortement des dynamiques industrielles de l'axe Durancien** à travers la structuration d'un pôle industriel du Val de Durance autour de l'activité historique de Saint Auban et de la zone d'activité de la Cassine à Peyruis ;

➔ **L'optimisation, la requalification des zones d'activités existantes, et la recherche de solutions foncières et immobilières adaptée aux besoins des entreprises**, dans le respect des enjeux de lutte contre l'étalement urbain ;

➔ **La pérennisation de l'activité agricole et forestière** générant des emplois locaux non délocalisables, notamment l'exploitation forestière et les entreprises de première et deuxième transformation du bois, qui restent d'importants pourvoyeurs d'emplois (notamment au nord du territoire) ;

➔ **Le renforcement des complémentarités industrie/agriculture/forêt** (produits forestiers et chimie biosourcée) autour du développement de nouvelles filières :

- Développement des énergies renouvelables (filière bois local pour la construction et l'énergie) avec des enjeux en termes d'accès à la ressource et d'exploitation, de structuration de la filière sur le territoire et de sylviculture durable ;

- Développement de la filière saveurs/senteurs (industrie agroalimentaire locale, circuits courts...) ;

➔ **Le renforcement et la diversification de l'activité touristique autour de projets structurants favorables au développement d'un tourisme 4 saisons attractif :**

- Structuration de la filière touristique à l'ouest du territoire, autour du projet de valorisation de la retenue de l'Escale ;

- Pérennisation du tourisme de Montagne dans une perspective d'adaptation au changement climatique ;

- Renforcement du tourisme thermal et complémentarités avec un positionnement du territoire tourné vers la notion de « Pleine Santé » (développement d'un ensemble d'équipements et de services autour de la Silver Economie à destination du tourisme comme de la population locale) ;

La conciliation des enjeux de développement entre filières et avec les enjeux environnementaux :

➔ Concilier activités touristiques, agricoles et forestières (activités liées à la gestion des forêts : sylvopastoralisme, coupe et stockage du bois, équipements et installations DFCI et prise en compte des conflits d'usages potentiels entre pastoralisme et tourisme de pleine nature). Bien que faiblement générateur de richesses, le pastoralisme est une activité emblématique et traditionnelle, marqueur du territoire occupant une superficie au sol très importante.

➔ Concilier développement touristique et prise en compte de l'environnement : protection et mise en valeurs des sites touristiques emblématiques, dans une perspective de gestion raisonnée (Géoparc, tourisme littoral...).

Le renforcement du rôle commercial de Digne-les-Bains, notamment à travers le dispositif « Action Cœur de Ville », devenu Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Chapitre 3 : La cohésion territoriale

I. Une offre d'équipements et de services inégalement répartie

L'offre d'équipements et de services structure le territoire et dessine ses polarités. Elle joue un rôle primordial dans son développement, tant concernant la réponse aux besoins des populations actuelles que face aux enjeux d'attractivité future du territoire.

1. Une couverture en équipements et services inégale

1.1. Méthodologie : utilisation de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE

Cette analyse repose sur l'exploitation de la Base Permanente des Equipements de l'INSEE (2018). La Base Permanente des Equipements (BPE) est réalisée par l'Insee annuellement. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture. Elle permet une localisation des équipements et de la population, au niveau de la commune et des îlots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS).

110 types d'équipements répartis en 6 domaines d'activités sont inventoriés (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports/déplacements, sports/loisirs/culture). La répartition des commerces et services se fait en 3 gammes, permettant de mieux cerner le maillage territorial :

- **Gamme de proximité** composée d'équipements fréquents (école élémentaire, supérette, boulangerie, ...)
- **Gamme intermédiaire** contient des équipements moins fréquents mais relativement nombreux (collège, supermarché, sage-femme, ...)
- **Gamme supérieure** constituée d'équipements rares, plus spécialisés ou plus grands que dans les gammes précédentes (lycée, hypermarché, cardiologue, ...)

Une commune est considérée comme :

- **Pôle de services de proximité** si elle possède au moins 12 services de la gamme de proximité
- **Pôle de services intermédiaires** si elle possède au moins 14 services de la gamme intermédiaire
- **Pôle de services supérieurs** si elle possède au moins 18 services de la gamme supérieure

Point de vigilance : certains équipements recensés dans la BPE de l'Insee ne sont pas géolocalisés expliquant que certains équipements peuvent être manquants. Ce n'est donc pas une base de données exhaustive. Toutefois, elle présente l'avantage de permettre de percevoir les grands pôles de services du territoire. Elle ne peut être mobilisée pour une étude précise des équipements d'un territoire.

Base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE 2018

Typologies de commerces et services par gamme

GAMME DE PROXIMITE (27 équipements)	GAMME INTERMEDIAIRE (36 équipements)	GAMME SUPERIEURE (47 équipements)
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Police, gendarmerie	Pôle emploi : réseau de proximité
Réparation automobile et de matériel agricole	Centre de finances publiques	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Maçon	Banque, Caisse d'Epargne	Agence de travail temporaire
Plâtrier, peintre	Pompes funèbres	Hypermarché
Menuisier, charpentier, serrurier	Contrôle technique automobile	Produits surgelés
Plombier, couvreur, chauffagiste	Ecole de conduite	Poissonnerie
Electricien	Vétérinaire	Magasin de revêtements murs et sols
Entreprise générale du bâtiment	Blanchisserie, teinturerie	Parfumerie
Couiffure	Supermarché	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Restaurant	Librairie, papeterie, journaux	Lycée d'enseignement professionnel
Agence immobilière	Magasin de vêtements	Formation santé
Soins de beauté	Magasin d'équipements du foyer	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
Epicerie, supérette	Magasin de chaussures	Etablissement de santé de court séjour
Boulangerie	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	Etablissement de santé de moyen séjour
Boucherie, charcuterie	Magasin de meubles	Etablissement de santé de long séjour
Fleuriste	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Etablissement psychiatrique
Ecole élémentaire	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Urgences
Médecin omnipraticien	Horlogerie, bijouterie	Centre de santé
Chirurgien dentiste	Magasin d'optique	Structures psychiatriques en ambulatoire
Infirmier	Magasin de matériel médical et orthopédique	Dialyse
Masseur kinésithérapeute	Station service	Spécialiste en cardiologie
Pharmacie	Ecole maternelle	Spécialiste en dermatologie et vénérérologie
Taxi	Collège	Spécialiste en gynécologie médicale
Boulodrome	Sage-femme	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
Tennis	Orthophoniste	Spécialiste en psychiatrie
Salle ou terrain multisports	Pédicure, podologue	Spécialiste en ophtalmologie
Terrain de grands jeux	Psychologue	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Spécialiste en pédiatrie
	Ambulance	Spécialiste en pneumologie
	Personnes âgées : hébergement	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
	Personnes âgées : service d'aide	Orthoptiste
	Etablissement d'accueil du jeune enfant	Audio prothésiste
	Salle de sport spécialisée	Psychomotricien
	Bassin de natation	Diététicien
	Athlétisme	Personnes âgées : soins à domicile
	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Enfants handicapés : hébergement
		Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires
		Adultes handicapés : hébergement
		Adultes handicapés : services d'aide
		Travail protégé
		Adultes handicapés : services de soins à domicile
		Aide sociale à l'enfance : hébergement
		Gare
		Parcours sportif/santé
		Théâtre
		Cinéma
		Musée

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

1.2. Une offre d'équipements modeste et inégalement répartie

En 2018, le territoire du SCoT possède en moyenne 2,3 équipements pour 1 000 habitants. Ce chiffre est bien en deçà de la moyenne des Alpes de Haute-Provence (8,9 équipements pour 1 000 habitants).

Provence Alpes Agglomération bénéficie toutefois d'une offre d'équipements et de services complète : sur les 110 équipements et services composant les trois gammes d'équipements de la BPE (proximité, intermédiaire ou supérieure), 105 sont présents sur le territoire.

La répartition géographique des équipements et services est inégale et fait apparaître des pôles de services sur le territoire du SCoT :

- La commune de **Digne-les-Bains** qui compte 74 équipements de la gamme supérieure, soit 60% des équipements supérieurs du SCoT et la commune de **Château-Arnoux-Saint-Auban** qui en compte 25 (soit 20% des équipements supérieurs du SCoT) sont identifiées comme **pôles de services supérieurs**.
- 4 communes (Seyne-les-Alpes, Moustiers-Sainte-Marie, Les Méés, Peyruis) possèdent au moins 14 équipements de la gamme intermédiaire. Ce sont donc des **pôles de services intermédiaires**.
- 15 communes (localisées principalement entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban) possèdent au moins 12 services de la gamme de proximité. Ce sont donc des **pôles de services de proximité**.
- 28 communes ne sont pas identifiées en tant que pôle d'équipements sur le territoire. Il s'agit notamment des communes de la vallée de la Bléone (entre Seyne et Digne-les-Bains) et de la vallée de l'Asse (au nord de Moustiers-Sainte-Marie). Ces communes disposent en général d'une offre d'équipements et de services de proximité.

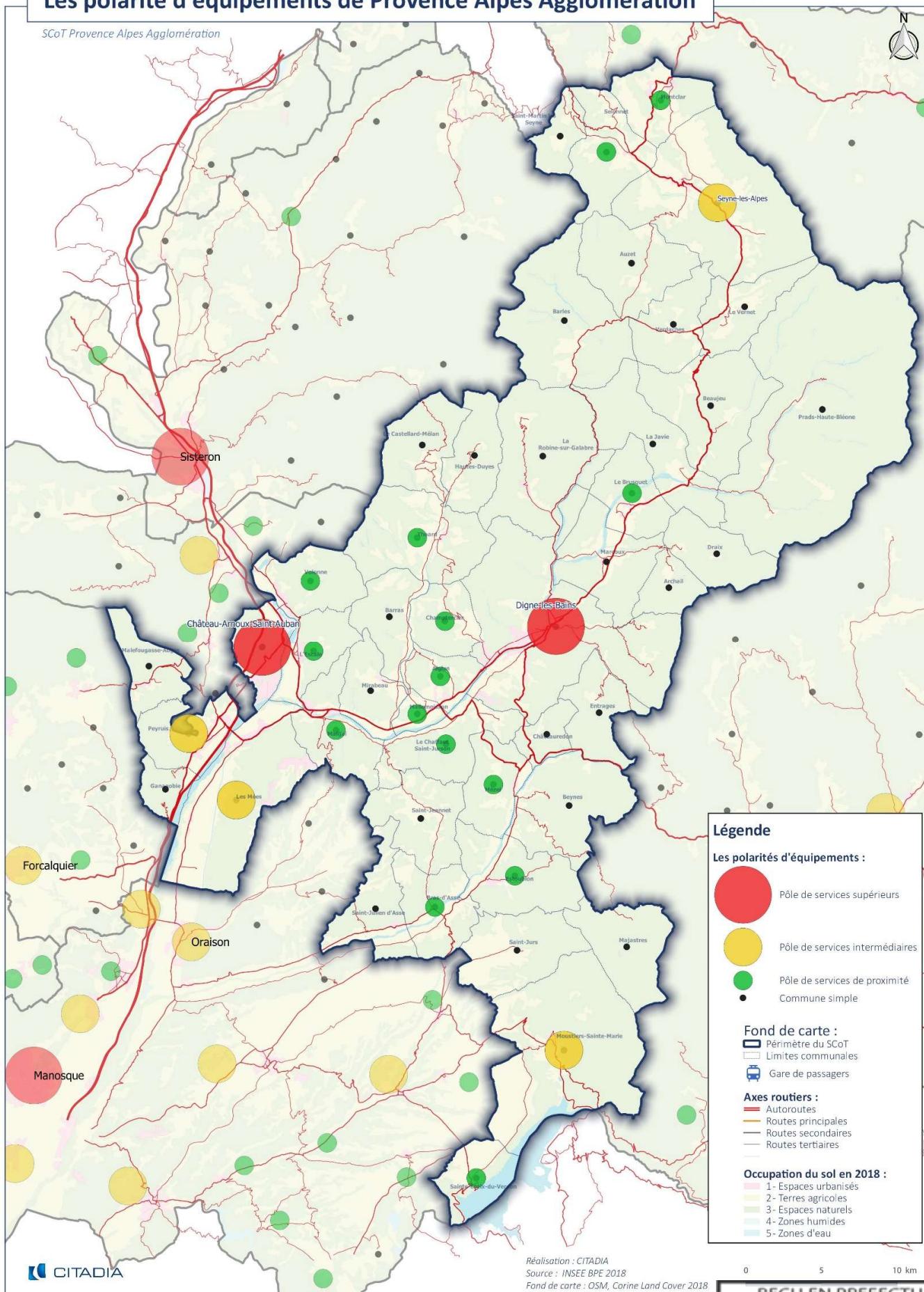
Géographiquement, l'offre d'équipements est polarisée sur trois grands secteurs :

- Digne-les-Bains et la vallée de la Durance
- Le secteur Nord avec les communes de Seyne-les-Alpes, Selonnet et Montclar
- Le secteur Sud : Moustiers-Sainte-Marie.

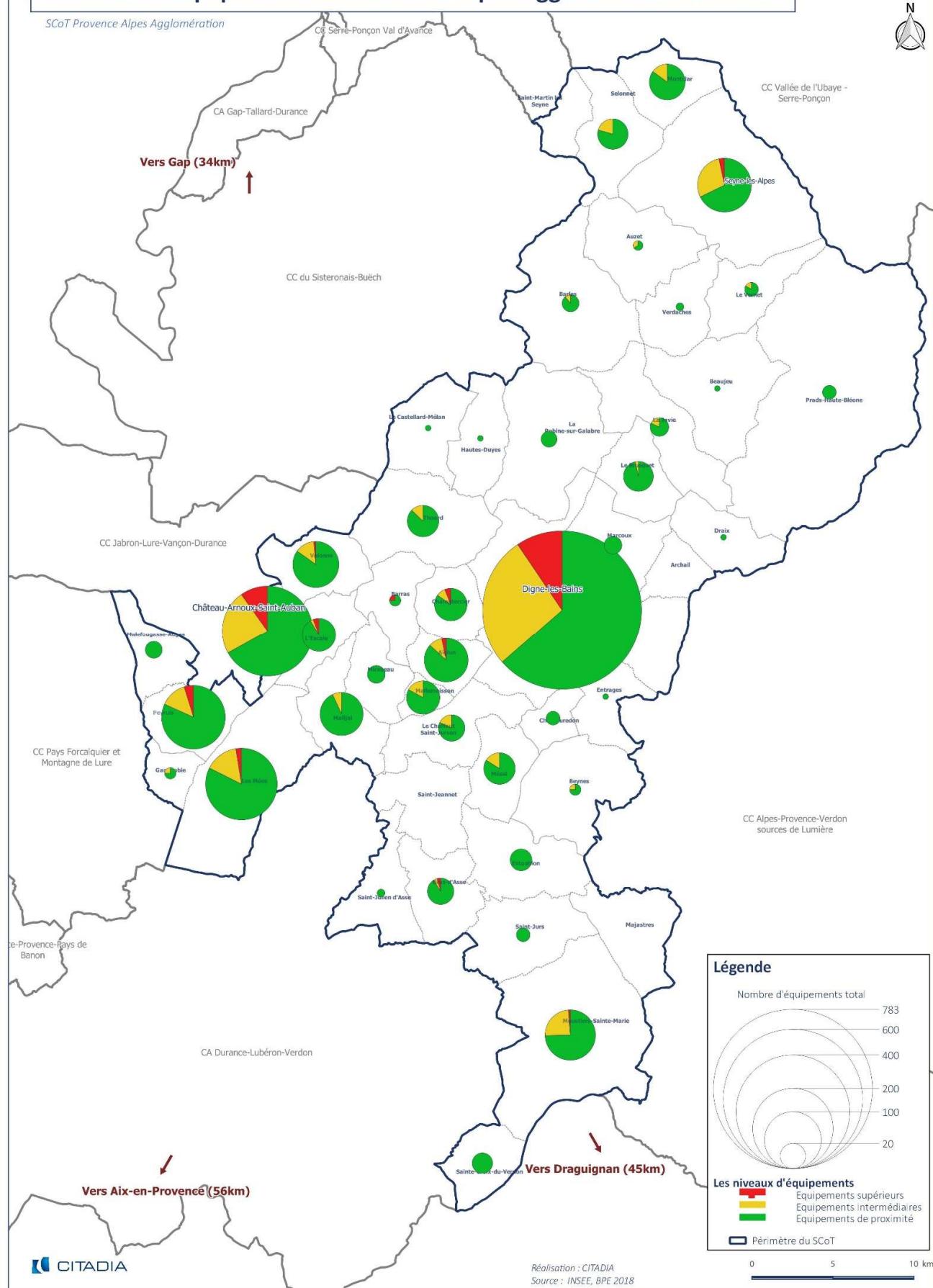
La répartition inégale des équipements sur le territoire, qui favorise les poches de services, peut trouver une alternative auprès des mobilités inversées. En effet, la mobilité inversée consiste à rendre les services mobiles afin de limiter la charge de déplacements aux citoyens. Et ce dans le but de rendre plus accessibles les services auprès de la population et de lutter contre les espaces que l'on appelle généralement « zones blanches », c'est-à-dire des zones vides ou quasi-vides de tout service et/ou équipement. Les commerces, les services publics ou encore le télétravail sont les domaines pouvant être concernés par ce système. Notamment, la ville de Digne-les-Bains propose un espace de co-working : Diniapolis-La Fabrique à entreprendre qui offre aux start-ups ou aux travailleurs indépendants un espace pour échanger.

Développer une épicerie itinérante, se déplaçant de commune en commune, permet d'amener le service au plus près des habitants qui à l'origine ne disposent pas forcément de commerces sur leur lieu de vie. Il faut souligner que cette évolution pourrait être amenée à se développer dans les prochaines années.

Les polarités d'équipements de Provence Alpes Agglomération



Le niveau d'équipements en Provence Alpes Agglomération en 2018



Réalisation : CITADIA
Source : INSEE, BPE 2018

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

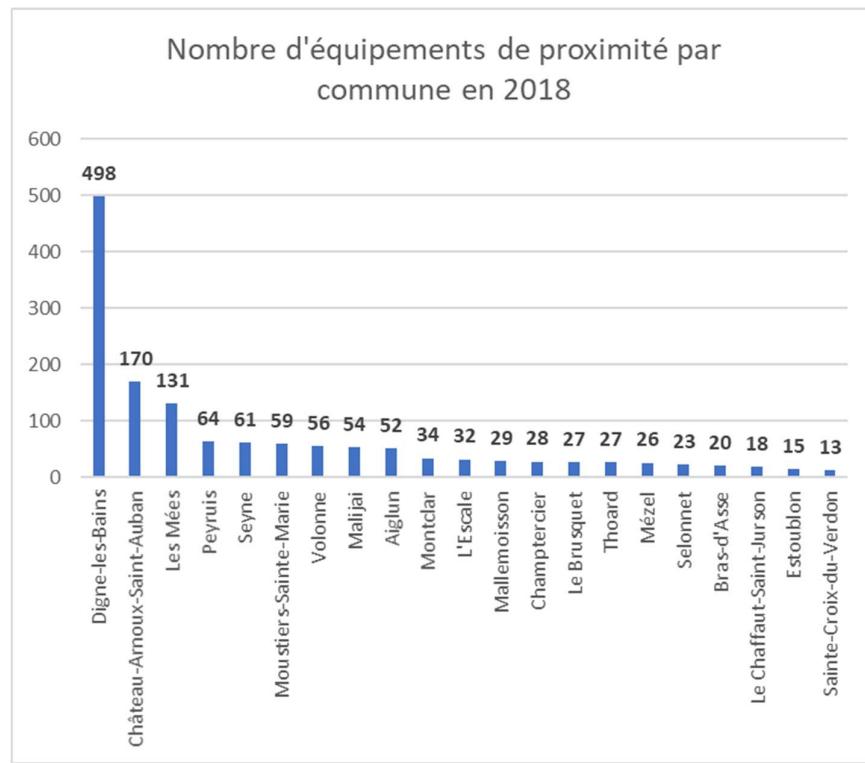
Application agréée E-legalite.com

2. Un maillage d'équipements de proximité de qualité

Le SCoT compte 1 534 équipements et services de proximité. Ils représentent 74% des équipements et services présents sur le territoire, toute gamme confondue.

15 pôles d'équipements de proximité maillent le territoire. Comptant plus de 12 équipements de proximité mais regroupant également certains équipements de la gamme supérieure ou intermédiaire, ces pôles de proximité sont :

- Volonne
- Malijai
- Aiglun
- Montclar
- L'Escale
- Mallemoisson
- Champtercier
- Le Brusquet
- Thoard
- Mézel
- Sélonnet
- Bras-d'Asse
- Le Chauffaut-Saint-Jurson
- Estoublon
- Sainte-Croix-du-Verdon



Source : Insee BPE 2018

Parmi l'offre d'équipements et de services proposée sur ces communes, on retrouve en général :

- De nombreux équipements et services de proximité (plus de 12 par commune) type commerces alimentaires spécialisés (boucherie, charcuterie, boulangerie), une offre de santé (médecin généraliste, infirmière, pharmacie), des services (coiffeur, bureau de poste, restaurant) et plusieurs artisans (plombier, électricien, maçon...). Sur les 15 pôles de proximité, on dénombre au total 454 équipements de proximité.
- Des équipements et services de la gamme intermédiaire : équipements sportifs (athlétisme, salle spécialisée, bassin de natation), des commerces spécialisés (librairie, magasin de sport, de vêtements, de meubles), de santé (psychologue, EHPAD) et de services (gendarmerie, police, vétérinaire). Sur les 15 pôles de proximité, on dénombre au total 56 équipements intermédiaires.
- Quelques rares équipements supérieurs : parfumerie, parcours sportifs et offre de santé spécialisée (hébergement enfants handicapés, diététicien, établissement de santé long séjour). Sur les 15 pôles de proximité, on dénombre au total 8 équipements de la gamme supérieure.

3. Une offre de santé satisfaisante mais concentrée sur quelques communes

Les services de santé sont marqués par la présence d'un équipement structurant au sein du SCoT : le centre hospitalier public de Digne-les-Bains (468 lits) et des équipements de proximité : établissement public de santé à Seyne-les-Alpes et centre des Carmes à Aiglun (soin de suite et réadaptation).

En 2018, Provence Alpes Agglomération compte en moyenne 11 médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants (51 médecins pour les 47 298 habitants du SCoT). A titre de comparaison, la CA Durance-Luberon-Verdon et la CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon disposent de 13 médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants.

Les médecins spécialistes sont un peu moins représentés : ils sont 4 pour 10 000 habitants dans le SCoT. A titre de comparaison, la CA Durance-Luberon-Verdon compte 8 spécialistes pour 10 000 habitants et la CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon disposent de 10 spécialistes pour 10 000 habitants.

Les équipements de santé

SCoT Provence Alpes Agglomération

Légende

Périmètre du SCoT

Limites communales

Equipements de santé par gamme (nombre de structures au sein du SCoT)

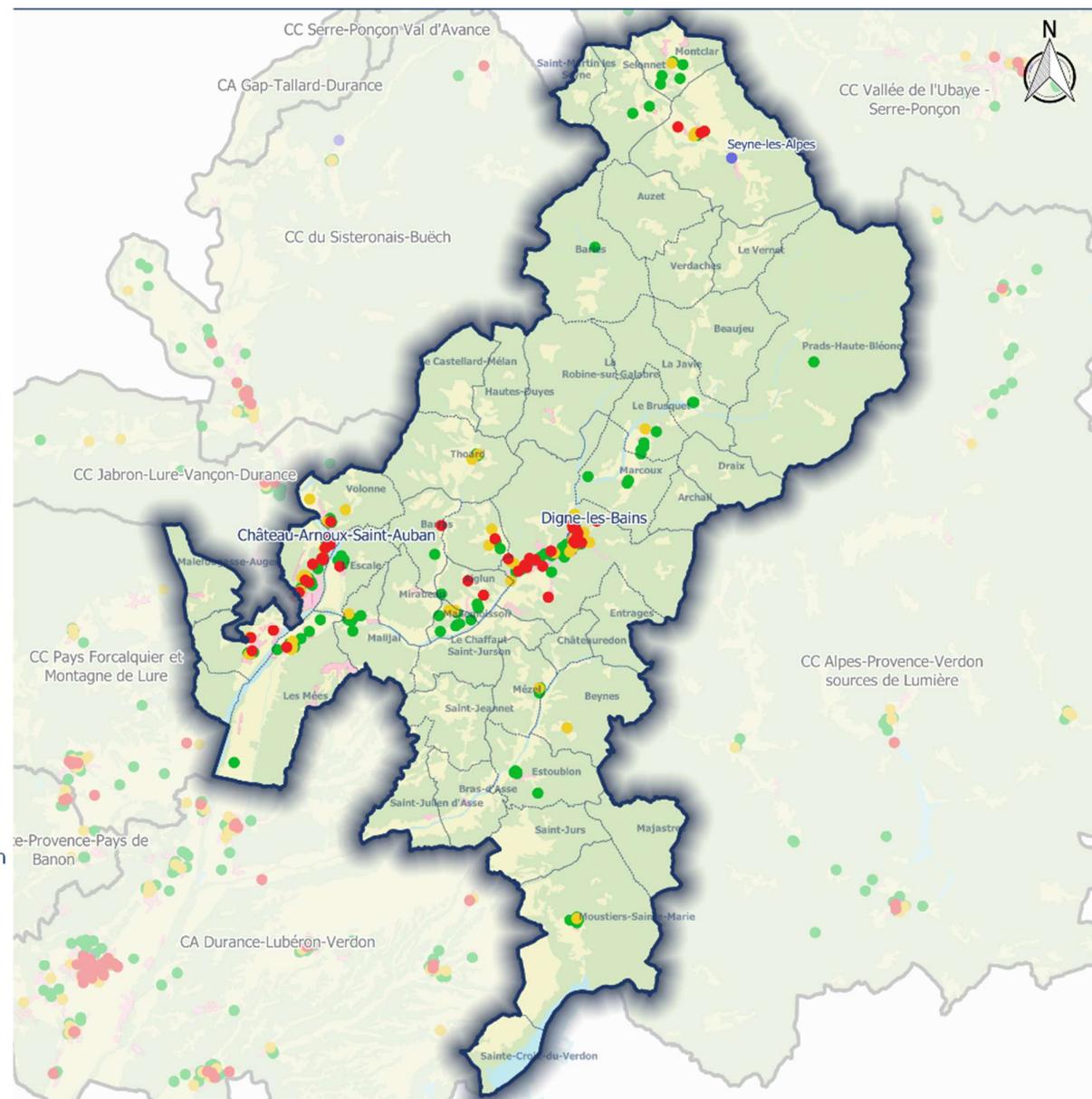
- Equipements supérieurs (69) :
 - Adultes handicapés
 - Enfants handicapés
 - Etablissement de santé
 - Spécialistes
 - etc.
- Equipements intermédiaires (93) :
 - Etablissement d'accueil du jeune enfant
 - Orthophoniste
 - Psychologue
 - Personnes âgées
 - etc.
- Equipements de proximité (283) :
 - Chirurgien dentiste
 - Infirmier
 - Masseur kinésithérapeute
 - Médecin omnipraticien
 - etc.
- Autres équipements :
 - Aide sociale à l'enfance : action éducative
 - Autres établissements pour adultes et familles en difficultés
 - CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
 - Maison de santé pluridisciplinaire
 - etc. (16)

Réalisation : CITADIA

Source : BPE INSEE 2017, GEOFLA 2016

CITADIA

0 5 10 km



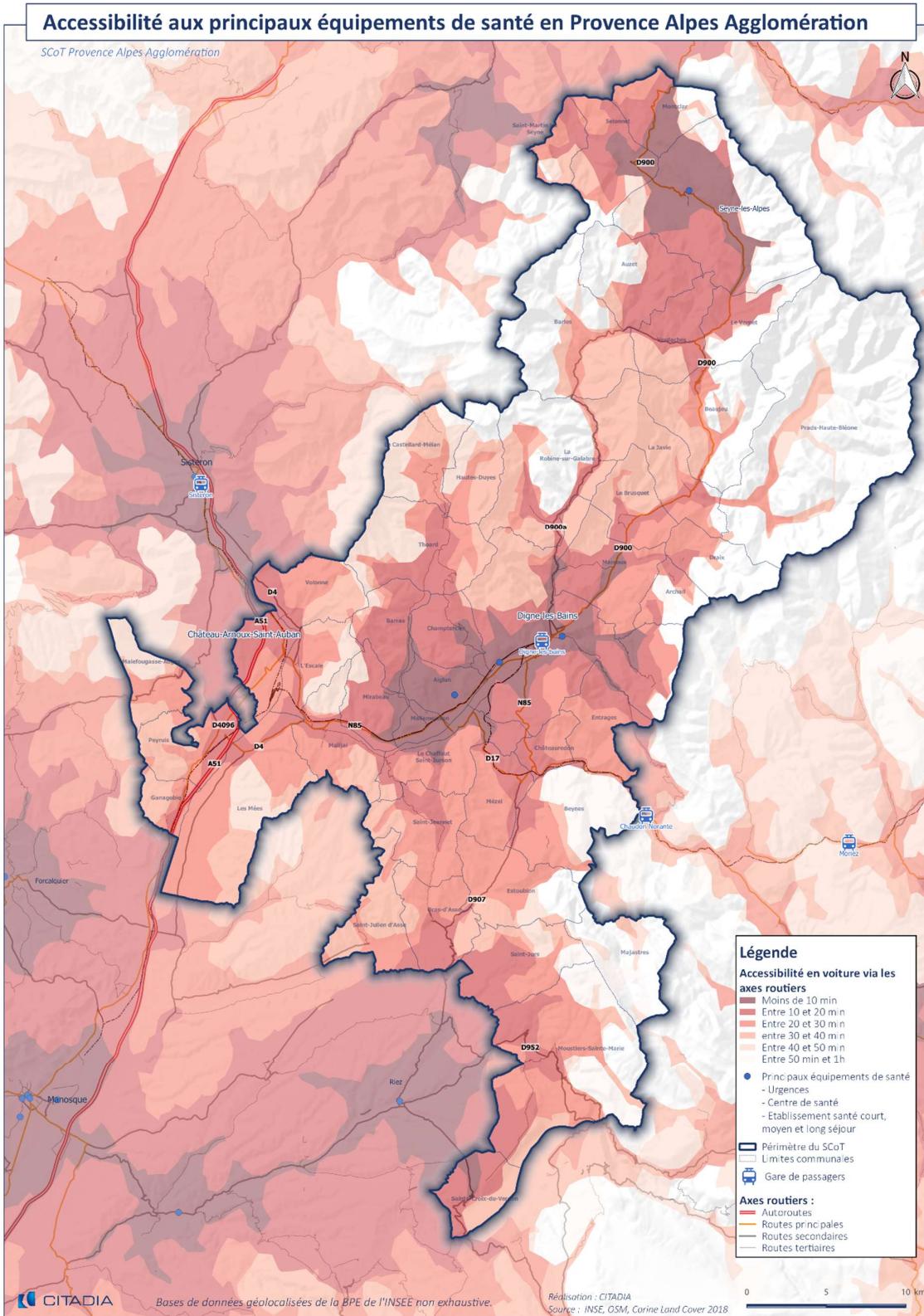
Géographiquement les activités de santé sont principalement réparties sur trois entités géographiques :

- La vallée de la Bléone où Digne-les-Bains, avec son centre hospitalier, polarise les équipements de santé. Parmi les 445 équipements de santé localisés sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, Digne-les-Bains en compte 215 soit près de la moitié. La commune de Digne-les-Bains concentre également les équipements de santé de la gamme supérieure : 60% des équipements de santé dits supérieurs sont localisés sur la commune de Digne-les-Bains. Les communes d'Aiglun, Champtercier et Barras comptent également des équipements de santé de la gamme supérieure.
- La vallée de la Durance, où plusieurs équipements de santé de la gamme supérieure sont recensés sur les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, L'Escale, Volonne, Peyruis et Les Mées.
- Le Nord du territoire, où quelques équipements de santé de la gamme supérieure sont présents à Seyne-les-Alpes et quelques équipements de santé de proximité sur les communes de Montclar et Selonnet.

Le centre hospitalier de Digne-les-Bains représente l'équipement de santé majeur du territoire du SCoT qui a connu en 2008 la fermeture de son service pédiatrique de l'hôpital. Néanmoins, le service de maternité a été renforcé en professionnels de santé : gynécologues, obstétriciens et pédiatres qui assurent une pérennité longtemps mise à mal. La thématique médecine interne a disparu du Centre Hospitalier (CH) de Digne-les-Bains au profit du Centre Hospitalo-Universitaire (CHU), par manque de personnels au CH et par une évolution de cette thématique sur les CHU.

La carte ci-dessous met en avant l'accessibilité en voiture via les axes routiers aux principaux équipements de santé. A savoir : services d'urgence, centre de santé et établissements de santé court, moyen, long séjour (centres hospitaliers, maternité, hors EHPAD). A l'échelle de Provence Alpes Agglomération, 3 communes disposent de ce type d'équipements : Digne-les-Bains, Aiglun et Seyne-les-Alpes. Ainsi :

- Les communes de l'axe durancien et de la vallée de la Bléone se situent à moins de 15 kilomètres (moins de 20 minutes) en voiture d'un équipement de santé structurant.
- Les communes voisines de Seyne-les-Alpes sont à moins de 20 kilomètres (moins de 20 minutes) d'un équipement de santé structurant.
- Le sud du territoire du SCoT est également à moins de 20 kilomètres (moins de 20 minutes) d'un équipement de santé structurant se situant à l'extérieur du territoire du SCoT : l'hôpital de Riez.
- Enfin entre 17 et 30 kilomètres (plus de 30 minutes) en voiture sont nécessaires aux habitants des communes rurales situées au nord et au sud de la vallée de la Bléone pour se rendre dans un équipement de santé structurant.



En termes d'établissements de santé pour personnes âgées, 7 communes de PAA ont au moins 1 établissement. Au total, 543 lits en EHPAD sont recensés, soit 11 lits pour 1000 habitants du SCoT. A titre de comparaison, la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon compte 774 lits en EHPAD, soit 13 lits pour 1000 habitants de l'intercommunalité alors que la part des plus de 60 ans est plus importante sur PAA (31.8% en 2016) que sur la CA Durance Luberon Verdon (30.6%).

Nom	Commune	Nombre de lits
Les Carmes	Aiglun	51
Les Lavandines	Champtercier	84
St Vincent		23
Notre Dame du Bourg	Digne-les-Bains	56
Saint Dominin		72
Paul Cezanne	Malijai	62
L'EPS	Les Mées	62
EPS Vallée de la Blanche	Seyne-les-Alpes	63
Fernand Tardy	Thoard	70
TOTAL		543

La Silver économie représente un enjeu pour Provence Alpes Agglomération qui souhaite impulser une dynamique territoriale sur la thématique de la « Pleine Santé » et utiliser les axes du « bien vieillir » et du « thermalisme » comme leviers pour dynamiser l'attractivité et le développement touristique et économique du territoire.

Zoom sur le projet régional de santé

Le projet régional de santé PACA fonde la politique de santé de la Région. Il organise et coordonne les acteurs de santé pour garantir, aux habitants de la Région, l'accès à des soins et des services de santé de qualité, au domicile, en ville et en établissements.

Le Projet Régional de Santé (PRS) s'inscrit dans une logique de planification et de programmation des moyens. Il définit, en cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, les objectifs de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur cinq ans, ainsi que des mesures pour les atteindre.

Les PRS doivent répondre à plusieurs enjeux stratégiques :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé : améliorer l'accès à la prévention et aux soins ; renforcer la coordination, la sécurité, la qualité et la continuité des prises en charge ainsi que l'organisation des parcours.
- Indiquer les besoins en implantations pour l'exercice des soins de premier et second recours.
- Fixer pour chaque zone les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'offre par activité de soins et par équipement, les créations et suppressions d'activités de soins, les transformations, les regroupements et les coopérations entre les établissements de santé.
- Fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'offre des établissements et des services médico-sociaux.

- Définir l'offre d'examens de biologie médicale en fonction des besoins de la population.

Les grands axes de la politique territoriale de santé des Alpes-de-Haute-Provence :Confronter l'offre de santé de proximité et lutter contre la désertification médicale

- Inciter les internes à suivre leur stage de médecine générale dans le département et organiser des îlots de formation.
- Favoriser l'installation des jeunes médecins sur les territoires fragiles et/ou à risque.
- Développer le travail en équipe et promouvoir les maisons de santé pluridisciplinaires.
- Développer le nombre de médecins correspondants de SAMU.

Améliorer le parcours de santé de la personne âgée

- Favoriser l'autonomie des personnes âgées.
- Renforcer le lien ville – hôpital.
- Développer l'information sur les services de soins et médico-sociaux intervenant
- Développer l'aide aux aidants.

Améliorer le parcours de santé mentale

- Réduire les hospitalisations au long cours (HLC).
- Développer et renforcer la coordination entre les services de psychiatrie et la médecine de ville.
- Renforcer l'ambulatoire, dans le cadre de la politique de travail de secteur, sur la psychiatrie pour réduire/éviter les hospitalisations complètes et/ou les crises.
- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé pour les personnes en souffrance psychique.
- Fluidifier le parcours de santé des enfants et adolescents en crise.

Mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap du département

- Renforcer la mobilisation des capacités actuelles des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Développer et renforcer les actions de prévention et l'accessibilité aux soins des personnes en situation de handicap.
- Optimiser les moyens humains et financiers des dispositifs existants.

Engager une réflexion concertée sur la place des établissements publics de santé « ex-hôpitaux locaux » des Alpes-de-Haute-Provence

- Définir le positionnement de l'ex hôpital local au sein de son espace de compétence.
- Développer des actions de prévention et/ou d'éducation thérapeutique en fonction des besoins de santé publique identifiés sur l'espace de santé de proximité.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est bien doté en médecins généralistes. Il compte aujourd'hui 186 médecins, soit une densité de 116 médecins pour 100 000 habitants. Pour autant, près d'1 médecin sur 4 est âgé de plus de 60 ans. Le défi de l'ARS pour les années à venir est donc d'inciter les jeunes médecins à venir exercer dans le département.

« **Conforter l'offre de santé de proximité et lutter contre le risque de désertification médicale** ». C'est avec ce premier objectif que la délégation départementale des Alpes de Haute-Provence a débuté son plan d'action inscrit dans le programme territorial de santé des Alpes de Haute-Provence, rédigé en 2013. Par ailleurs, le profil des médecins et leurs attentes évoluent. Ils exercent désormais en groupe, le plus souvent au sein de centres de santé pluridisciplinaires.

De ce fait, le département des Alpes de Haute-Provence fait face à deux enjeux pour les 5 ans à venir termes de démographie médicale :

- Inciter les internes et jeunes médecins à venir exercer dans les Alpes-de-Haute-Provence ;
- Fidéliser les médecins en proposant des conditions d'exercice qui répondent à ces nouvelles attentes.

Ces enjeux nécessitent la mise en place de mesures à la fois en amont de l'installation, pendant les études de médecine, et une fois les médecins installés afin de rendre les conditions d'exercice attrayantes.

Inciter les internes en médecine à découvrir les conditions d'exercices dans le département des Alpes de Haute Provence

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour inciter les internes en médecine à exercer leurs stages dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. La réalisation de stage peut être le moyen pour les internes de découvrir les différents types d'exercice de la médecine et leur donner envie de s'installer.

- ➔ Une bourse locale destinée aux internes en médecine pour compenser les frais engendrés par le stage

Une démarche partenariale entre l'ARS, le Conseil départemental, la Faculté de médecine, la caisse primaire d'assurance maladie des Alpes de Haute-Provence et le Conseil départemental de l'Ordre des médecins a donné lieu à la signature d'une convention pour le versement d'une aide financière aux internes qui choisissent d'effectuer leurs stages dans le département chez des médecins maîtres de stage universitaires ou en gynécologie-pédiatrie dans les services du Conseil départemental (PMI et Planification familiale).

Le montant de cette bourse est fixé à :

- 3.600 € lorsque le stage s'effectue sur les territoires des ESP fragiles ou à risque : Seyne-les-Alpes, Saint-André-les-Alpes, Annot, Castellane, Sisteron, Banon et Allos
- 1 800€ lorsque le stage s'effectue sur les autres ESP : Barcelonnette, Château-Arnoux, Digne-les-Bains, Forcalquier, Manosque, Oraison et Riez.

Depuis 2013, 4 internes ont bénéficié de cette bourse dans le département des Alpes de Haute-Provence. A noter que la ville de Digne-les-Bains verse aussi une aide aux internes.

- ➔ Un Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) pour aider l'étudiant à faire face aux frais liés aux études

Ce contrat ouvre droit au versement d'une allocation mensuelle brute de 1200€ pendant les études de médecine et de chirurgie-dentaire. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à exercer leurs fonctions dans les zones identifiées dans le projet régional de santé comme fragiles ou à risque. La durée de l'engagement est également à celle correspondante au versement de l'allocation et ne peut être inférieure à 2 ans.

Aujourd'hui, deux étudiants bénéficient d'un CESP et souhaitent s'installer dans le département.

➔ Les îlots de formation pour se créer un réseau professionnel

L'objectif est de permettre aux internes en médecine de réaliser trois semestres sur un même territoire. Les semestres comprennent :

- Un semestre hospitalier ;
- Un semestre auprès d'un médecin généraliste maître de stage des universités ;
- Un semestre de gynécologie-pédiatrie en secteur hospitalier ou en PMI.

Ainsi, ces îlots permettent à l'interne de se stabiliser géographiquement mais également de se créer un réseau professionnel en ville et à l'hôpital, utile si ce dernier souhaite s'installer.

1 interne suit actuellement un îlot de formation dans le département des Alpes de Haute-Provence.

Fidéliser les médecins en proposant des conditions d'exercice qui répondent à leurs attentes

Si la profession s'est féminisée (en 2015, 58% des nouveaux inscrits à l'Ordre sont des femmes), elle a aussi modifié ses conditions d'exercice, lors de leur première inscription, 15% des jeunes médecins choisissent l'exercice libéral/mixte en 1ère intention (puis 40% au bout de 5 ans d'exercice). L'objectif est donc de leur proposer des conditions de travail sécurisantes, leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale.

➔ Des contrats de praticiens territoriaux pour sécuriser l'installation

Le Contrat de Praticien de Médecine Générale (PTMG) offre à la fois des garanties en termes de rémunération et de protection sociale. Ce contrat est à destination des médecins généralistes remplaçants ou installés depuis moins d'un an souhaitant exercer dans les zones où l'offre médicale est insuffisante. Le médecin s'engage à exercer dans une zone fragile et à pratiquer des tarifs opposables. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

En contrepartie, le PTMG bénéficie d'une rémunération mensuelle garantie de 6900€ bruts par mois (avant déduction des charges sociales et charges du cabinet) pendant la durée du contrat à condition de réaliser 165 consultations par mois minimum. De plus, le PTMG bénéficie d'une rémunération versée par l'ARS de 3105€ bruts par mois pendant la durée du congé maternité et d'une rémunération maintenue pendant un maximum de 3 mois à hauteur de 1552.20€ par mois en cas d'arrêt de travail supérieur à 7 jours.

Que ce soit à la fois en termes de rémunération liée à l'activité ou de la garantie d'un maintien de rémunération en cas d'arrêt de travail, ce contrat est un bon moyen de sécuriser les jeunes médecins pour leur installation en zone fragile, qui peut engendrer des questionnements sur l'activité réalisable.

Le département des Alpes de Haute-Provence a signé jusqu'à présent 2 contrats de PTMG (1 en 2015-2016 et 1 en 2017-2018),

- ➔ Une forme d'exercice attractive grâce aux structures d'exercice coordonné

La maison de santé pluriprofessionnelles est une structure de proximité avec une équipe constituée de professionnels médicaux et para médicaux. Elle assure des activités de soin sans hébergement et peut participer à des actions de santé publique ainsi qu'à actions de prévention et d'éducation pour la santé.

L'action d'une maison de santé s'inscrit dans le cadre d'un projet de santé établi à partir d'un diagnostic du territoire et qui témoigne d'un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé de la structure, ou associés à ses activités.

Les professionnels d'une maison de santé exercent à titre libéral et ils peuvent être regroupés physiquement ou non sur un même lieu.

Quatre maisons de santé sont ouvertes et opérationnelles dans les Alpes de Haute-Provence : Seyne-les-Alpes, Castellane, Sainte-Tulle et Digne-les-Bains. Trois autres projets sont en cours dans le département.

4. Une offre scolaire satisfaisante

4.1. L'enseignement primaire et secondaire

La répartition des équipements de l'enseignement sur le territoire (INSEE BPE 2018) met en évidence une bonne couverture globale du SCoT concernant les établissements du premier degré (maternelle et primaire : 44 écoles réparties sur 23 communes du SCoT ; plus de 120 classes au total).

Assez logiquement, les communes rurales ne comportent pas de structure scolaire.

Les équipements de l'enseignement

SCoT Provence Alpes Agglomération

Légende

Périmètre du SCoT

Limites communales

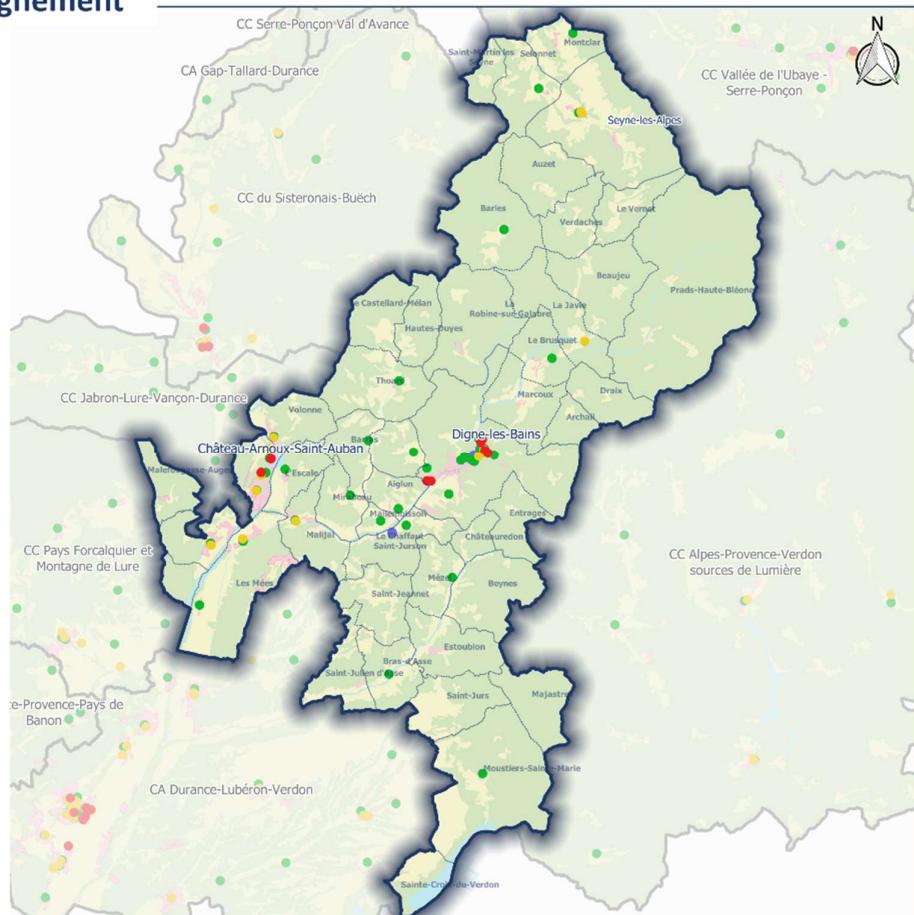
Equipements par gamme

(nombre de structures au sein du SCoT) :

- Equipements supérieurs (11) :
 - Lycée
 - Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
 - Formation santé
 - etc.
- Equipements intermédiaires (13) :
 - Ecole maternelle
 - Collège
 - etc.
- Equipements de proximité (36)
 - Ecole élémentaire
- Autres équipements (8) :
 - Centre dispensant de la formation continue agricole
 - Autres formations post-bac non universitaire
 - Institut universitaire
 - UFR
 - etc.

Réalisation : CITADIA
Source : BPE INSEE 2017, GEOFLA 2016

0 5 10 km



Les collèges et lycées sont présents sur le territoire, dans les principaux pôles urbains :

	Digne-les-Bains	Château-Arnoux-Saint-Auban	Seyne-les-Alpes
Collège	3	1	1
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	3		

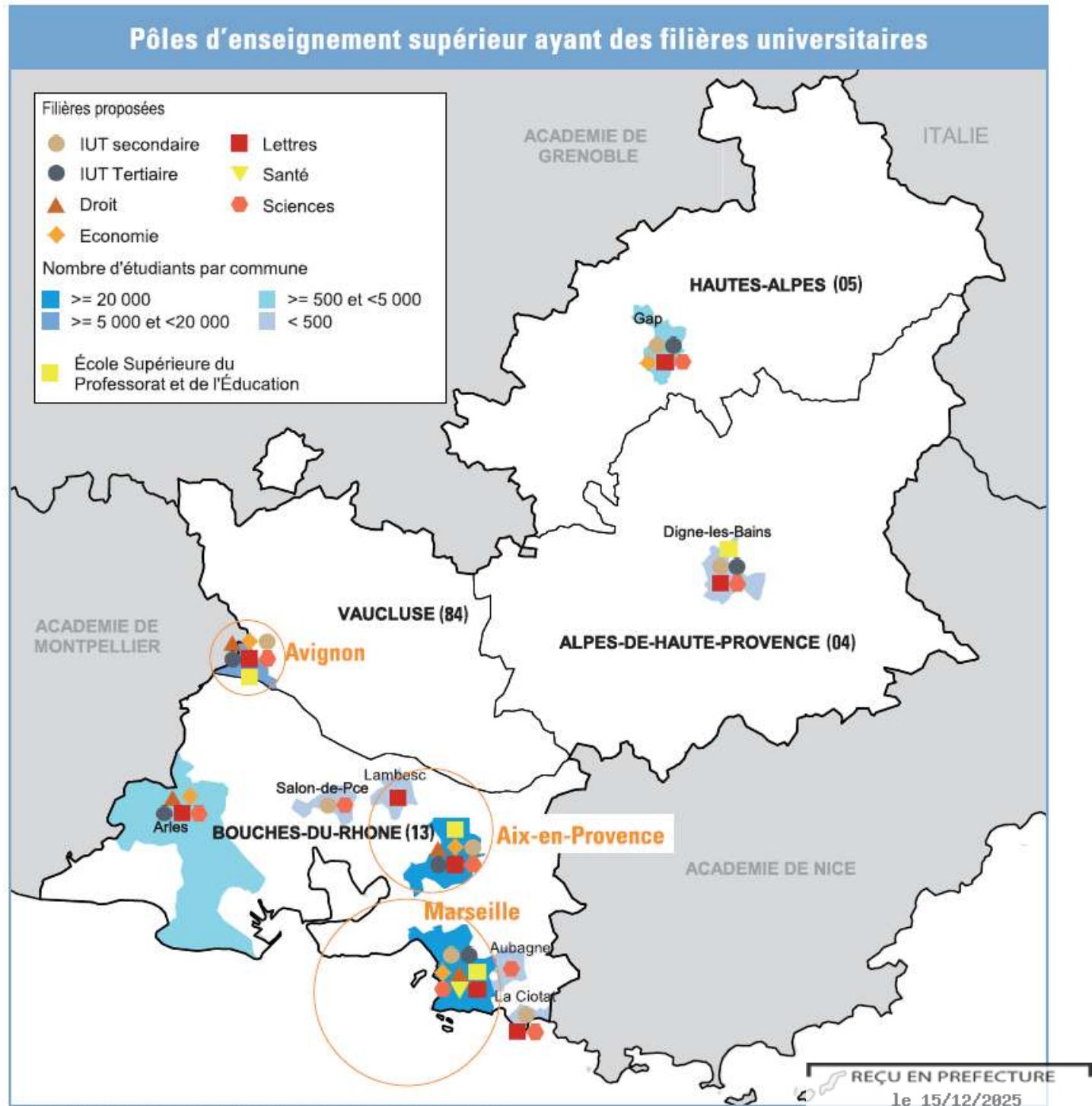
L'enseignement professionnel est localisé sur deux communes :

- Le Chaffaut St Jurson : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Carmejane.
- Château-Arnoux-Saint-Auban : Maison Familiale Rurale Bléone-Durance (3^{ème} de l'enseignement agricole, Bac Pro).

4.2. L'offre de formation supérieure

L'enseignement supérieur est localisé uniquement sur la commune de Digne-les-Bains. Elle accueille deux composantes d'Aix-Marseille Université : un site de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) et l'IUT (4 DUT) qui héberge également 2 licences professionnelles. Par ailleurs, 2 lycées délivrent 3 mentions de BTS.

Les formations proposées à l'IUT de Digne-les-Bains sont en adéquation avec les problématiques de territoire des Alpes du Sud : biologie, aménagement du territoire et environnement, développement économique et création d'entreprises, économie sociale et solidaire, tourisme durable.

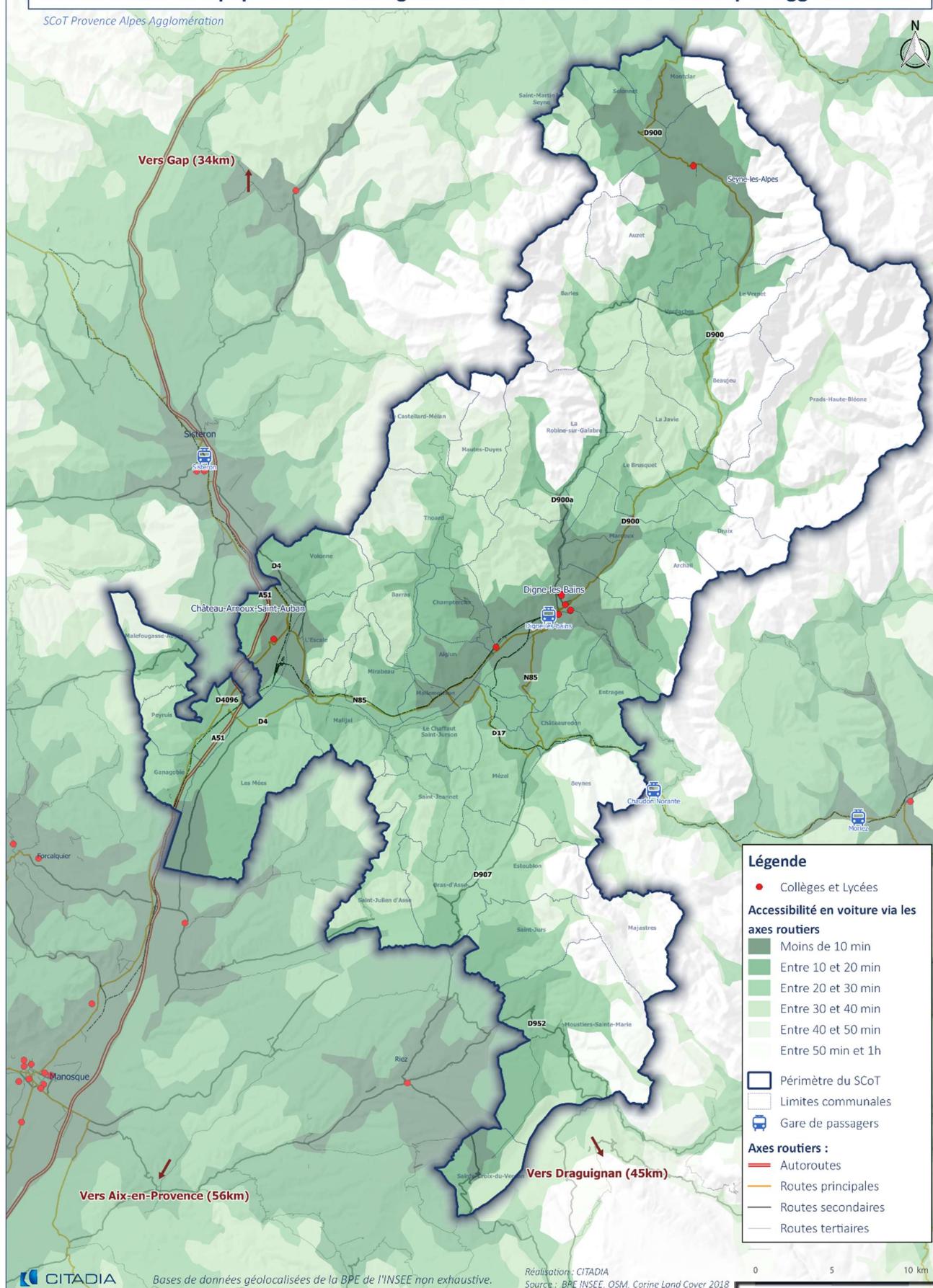


Concernant l'accessibilité aux collèges et lycées de Provence Alpes Agglomération, seuls les habitants des communes rurales situées au nord et au sud de la vallée de la Bléone mettent plus de 30 minutes pour se rendre dans un collège ou un lycée.

Tout comme pour les équipements de santé, les communes localisées au sud du SCoT sont plus proches du collège de Riez que d'un collège du territoire de Provence Alpes Agglomération. De plus, plusieurs lycéens du territoire fréquentent les lycées de Sisteron, Forcalquier voire d'Embrun. En effet :

- les communes de l'axe durancien sont soit plus proches du Lycée de Sisteron que de Digne-les-Bains (notamment Volonne, l'Escale, Château-Arnoux-Saint-Auban) ou plus proches du lycée de Forcalquier pour les jeunes de Mallefougasse-Augès, Ganagobie, Peyruis.
- Les communes du secteur montagnard, et notamment Seyne-les-Alpes, Selonnet, Montclar et Saint-Martin-lès-Seyne sont à égale distance/temps du lycée de Digne-les-Bains que de celui d'Embrun.

Accessibilité aux équipements d'enseignement secondaire en Provence Alpes Agglomération



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

5. Un manque d'équipements sportifs, culturels et de loisirs structurants

Le territoire de Provence Alpes Agglomération propose plusieurs équipements sportifs, culturels et de loisirs. Près de 70% des équipements de ce secteur sont issus de la gamme de proximité : boulodrome, salle ou terrain multisports, tennis, terrain de grands jeux (source : INSEE – BPE, 2018).

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs plus élaborés, c'est-à-dire de la gamme supérieure sont peu nombreux : 11 équipements de ce type seulement sur le territoire du SCoT. Ils sont présents sur cinq communes : Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Champtercier, Les Mées et Moustiers-Sainte-Marie. Il s'agit de parcours de santé, cinéma et musées.

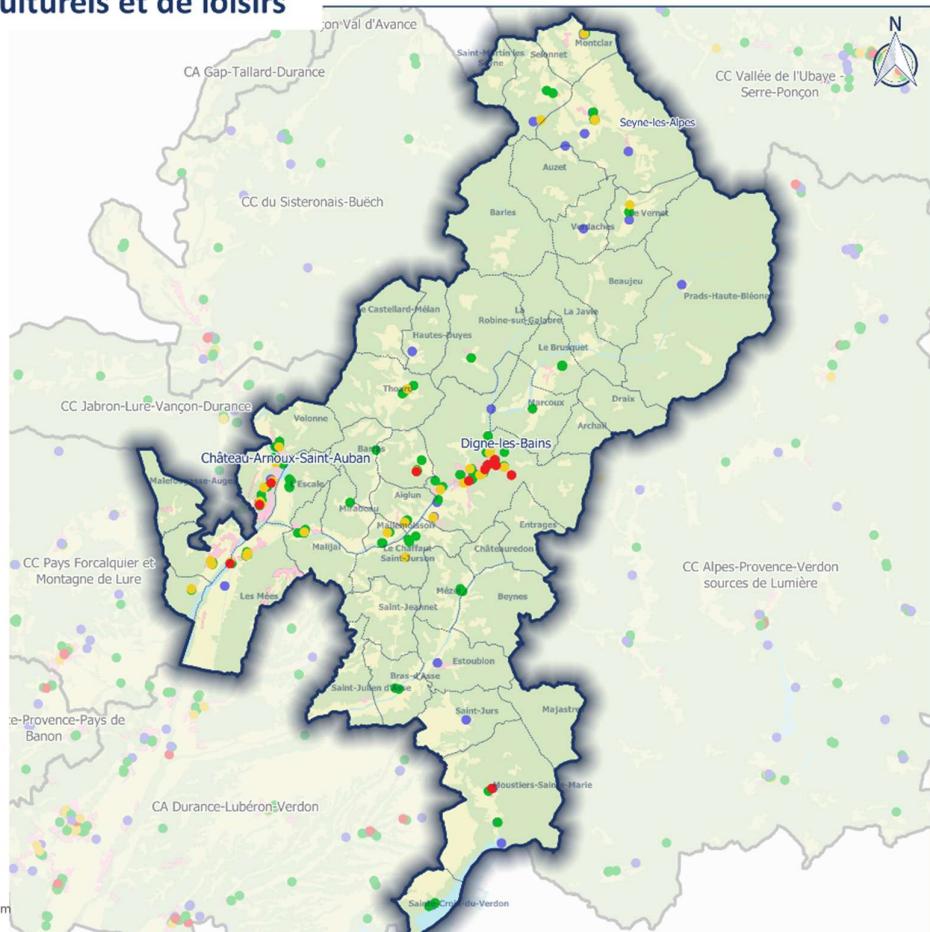


Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

SCoT Provence Alpes Agglomération

Légende

- Périmètre du SCoT
- Limites communales
- BPE_2018_04_joint_scot_P2A**
 - Equipements supérieurs :
 - Cinéma
 - Parcours sportif/santé
 - Musée
 - etc.
 - Equipements intermédiaires :
 - Salle de sport spécialisée
 - Bassin de natation
 - Athlétisme
 - etc.
 - Equipements de proximité :
 - Boulodrome
 - Salle ou terrain multisports
 - Tennis
 - etc.
 - Autres équipements :
 - Boucle de randonnée
 - Centre équestre
 - Domaine skiable
 - etc.



Les deux pôles de services du territoire de PAA possèdent des équipements culturels à rayonnement départemental, voire régional, national et international :

- Digne-les-Bains : un complexe cinématographique, un centre culturel, 2 musées (musée Gassendi et Musée Promenade : centre d'interprétation de l'UNESCO Géoparc), 1 maison-musée (Maison d'Alexandra David-Neel), 1 site archéologique, 1 conservatoire départemental de Musique, d'Art Dramatique et de Danse.
- Château-Arnoux-Saint-Auban : un complexe cinématographique, un centre culturel, un théâtre avec studio d'enregistrement, une école de musique, une école de danse.

En cohérence avec la stratégie de développement touristique de l'Agglomération, plusieurs projets devraient permettre de compléter l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs comme la récente rénovation du Palais des congrès Gérard-Gastinel localisé à Digne-les-Bains qui permet à cet équipement d'accueillir jusqu'à plus de 3 390 spectateurs debout et 1 700 places assises, ce qui le place comme le seul équipement structurant offrant une salle polyvalente d'une telle capacité entre Nice et Grenoble.

6. Le numérique, un levier pour le développement territorial

Les évolutions dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont fait émerger de nouveaux comportements et de nouveaux besoins. La multiplication des services numériques, à destination des professionnels (intranet, visioconférence, télémédecine, e-éducation, télétravail, démarches administratives dématérialisées...), comme des particuliers (triple-play avec Internet, Téléphonie et Télévision sur un seul abonnement, jeux en ligne, e-commerce, maisons connectées, ...), implique d'accompagner les usages, d'augmenter le niveau de débit et par conséquent, des développer des réseaux plus performants.

L'accès à internet dans de bonnes conditions sur l'ensemble du territoire est donc absolument nécessaire pour mener une politique d'attractivité, résidentielle ou économique. Les nouvelles pratiques, en particulier le télétravail, peuvent permettre d'accueillir de nouvelles populations ou activités. Il s'agit d'un facteur d'accessibilité à prendre en compte pour le développement territorial.

De plus, le développement du numérique sur le territoire de Provence Alpes Agglomération contribue au désenclavement du territoire et à l'émergence d'un dynamisme économique et touristique renouvelé.

6.1. L'accès au haut débit des entreprises

DEFINITION

Un réseau très haut débit est un réseau d'accès à internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès à internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Du point de vue technique, l'accès à internet est fourni par un réseau de communication électronique. Historiquement, différents types de réseaux ont été déployés sur le territoire pour répondre à l'évolution des besoins de communication :

- Le réseau téléphonique, historique, à partir duquel a été déployée la technologie « ADSL ».
- Le réseau « câblé », initialement mis en place pour proposer des services de télévision, dont la modernisation permet de fournir un accès à Internet par la technologie dite « DOCSIS ».
- Le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné ou FttH pour « Fiber to the Home » : spécifiquement déployé pour proposer un accès à Internet.
- Le satellite.
- Les réseaux hertziens terrestres, qui permettent de fournir un accès à internet par des ondes radio : ils regroupent les technologies WiMAX, WiFi et LTE (« Long Terme Evolution »). Des expérimentations sur la 4G à usage fixe sont en cours d'expérimentation dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.
- La 5G pour les réseaux mobiles est en cours d'expérimentation 5G dans les plus grandes villes de France. Elle apportera notamment des débits perçus jusqu'à 10 fois supérieurs à ceux de la 4G pour des échanges de données beaucoup plus rapides.

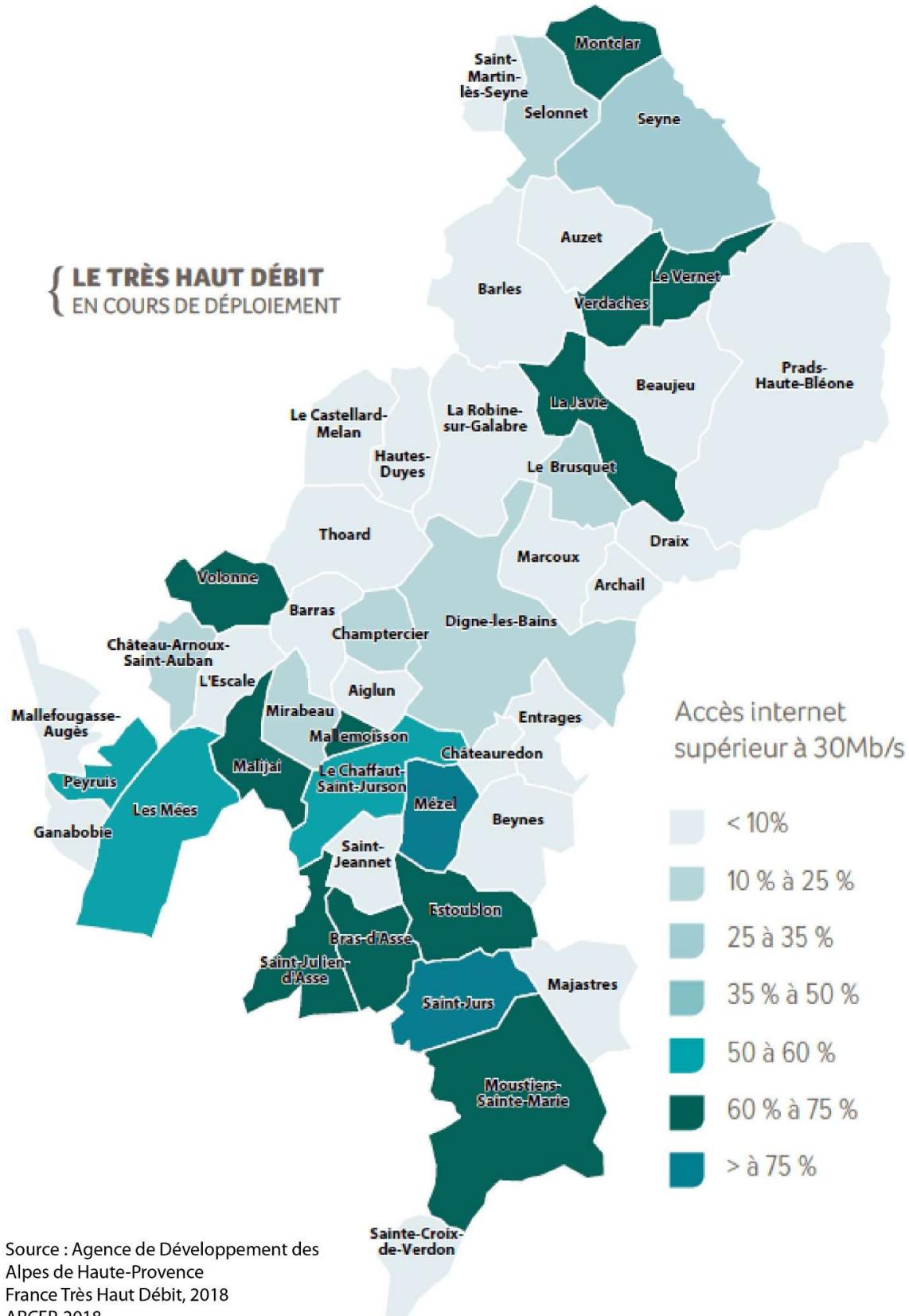
Source : <http://observatoire.francethd.fr/>

En 2018, 99% des locaux d'activités de Provence Alpes Agglomération ont un accès à internet :

- 34% des locaux ont accès à internet avec un débit supérieur à 30 Mb/s
- 73% des locaux ont accès à internet avec un débit supérieur à 8 Mb/s.

Géographiquement, la majorité des locaux localisés au sud de Provence Alpes Agglomération ont un accès à un débit supérieur à 30 Mb/s : plus de 60% des locaux d'activités de Moustiers-Sainte-Marie, Saint-Jurs, Estoublon, Bras d'Asse, Saint-Julien d'Asse ont un accès internet supérieur à 30Mb/s.

A l'inverse, seulement 10 à 25% des locaux d'activités de Digne-les-Bains ont accès à un débit supérieur à 30 Mb/s. Toutefois, ces données sont à mettre en perspective avec le nombre de locaux d'activité à connecter qui est plus important à Digne-les-Bains qu'à Estoublon par exemple. Ainsi, pour les communes disposant de zones d'activité économiques, en moyenne 25% des locaux d'activités ont accès à un très haut débit.



Source : Agence de Développement des
Alpes de Haute-Provence
France Très Haut Débit, 2018
ARCEP, 2018

A l'échelle de Provence Alpes Agglomération, 69% des entreprises estiment que l'utilisation d'outils numériques à une influence positive ou très positive sur leur activité⁸.

L'évolution des technologies est perçue comme :

- Une opportunité (42% pour les entreprises de la CA PAA)
- Un moteur de croissance (41%)
- Un instrument d'innovation (26%).

De plus, pour les entreprises de la CA PAA, la place de plus en plus importante du numérique a un impact sur :

- Leur organisation (68%)
- Leur processus client (59%)
- Leur processus marketing/communication (46%)

6.2. La SCANT des Alpes-de-Haute-Provence

La Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire (SCANT) des Alpes de Haute-Provence est un document opérationnel à court, moyen et long terme (horizon 20 ans), établi par le département sur son territoire. Il constitue un outil de cadrage du projet de déploiement du très haut débit et prévoit le rôle des technologies alternatives telles que la montée en débit fixe et mobile des territoires et le très haut débit satellitaire.

Le SCoT doit prendre en compte le SCANT des Alpes-de-Haute-Provence, qui remplace le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté en 2012.

Le projet de développement de l'offre fibre (FttH) retenu « permettra de raccorder ainsi à horizon 2020, un minimum de 41 communes, choisies en fonction de coût moyen à la prise raisonnable et d'une orientation stratégique sur la couverture optimale des sites prioritaires retenus, en excluant les zones d'habitation isolées, et pour un linéaire global de plus de 1700 km. »

Avec ce projet, c'est au minimum 70% des foyers du territoire départemental qui auront accès à une offre de Très Haut Débit à échéance de l'année 2020.

⁸ D'après une enquête réalisée au 1^{er} trimestre 2017 auprès des entreprises implantées dans une commune de PAA, CCI 04

Communes touchées par le réseau de desserte Ftth (41)

Département des Alpes de Haute-Provence

Date : 30/01/2012

Sources : ON-X, Région PACA, DATAR
Réalisation cartographique : ON-X
Méthodologie : ON-X

Légende

Limites communales
Zone d'Intention d'Investissement Privé (ZIIP)
Initiatives privées (9)

Communes concernées par le FTTH (41)

Cout moyen à la prise hors habitat isolé

Moins de 1 000 € HT (7)
Entre 1 000 et 1 500 € HT (14)
Entre 1 500 et 2 000 € HT (13)
Plus de 2 000 € HT (7)

Zone d'activité

Contour des zones

Site d'éducation

Collège, Lycée, IUT

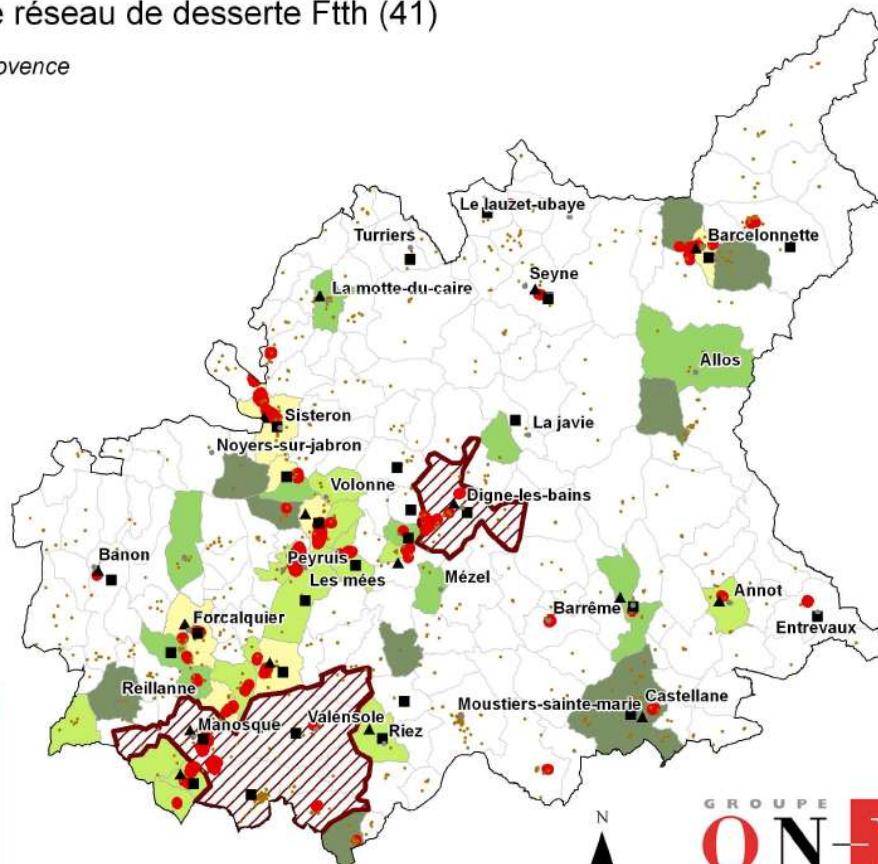
Etablissement de santé

Hôpital, Clinique, EPHAD, SSR

Sites d'ébergement touristique

- Auberge de Jeunesse, Centre de Vacances, Camping
- Chambre d'Hôtes, Gîte, Hôtel
- Location saisonnière, Résidence de Tourisme
- Village Résidentiel de Tourisme, Village de Vacances

Efficacité de raccordement FTTH (incluant ZIIP) :
48% des sites touristiques raccordés
(Gîte, Chambre d'hôte, Camping,
Centre de vacances, Hôtel) (1167)
83% des zones d'activité raccordées (54)
86% des sites d'éducation raccordés (IUT,
Lycée, Collège) (18)
68% des sites de santé raccordés (Hôpitaux,
Clinique, SSR, EPHAD) (39)



Architecture de réseau cible (41 communes Ftth) - Zones urbaines et hameaux*

Département des Alpes de Haute-Provence

Date : 30/01/2012

Sources : ON-X, Région PACA, France Télécom

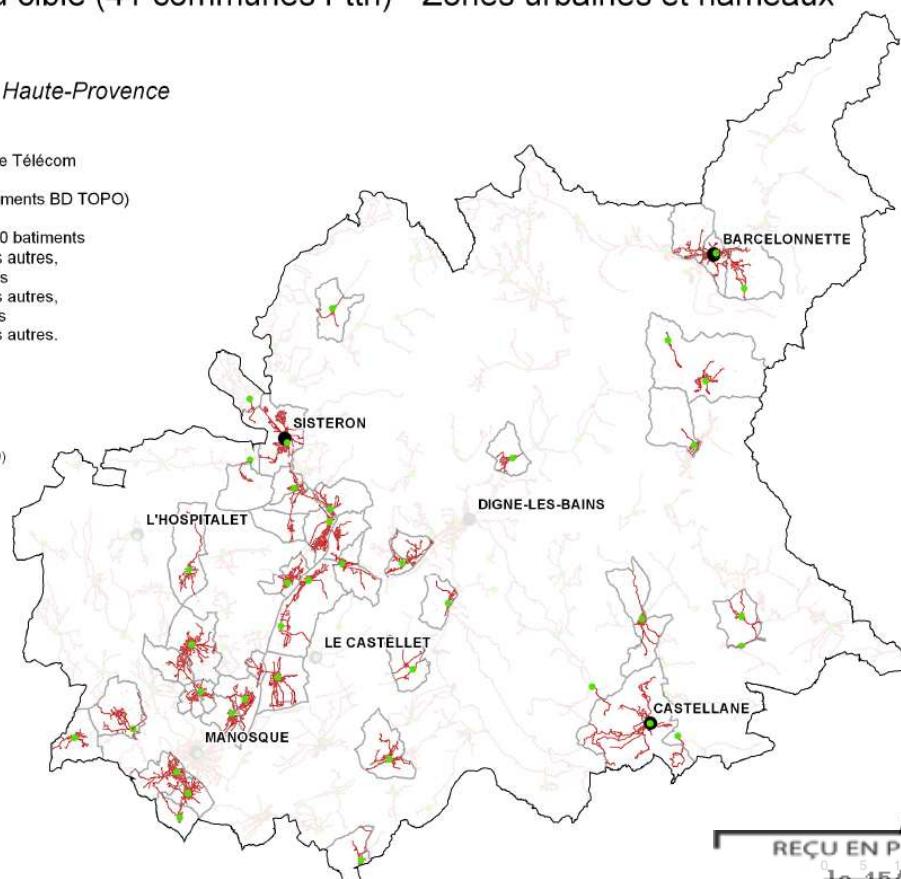
Réalisation cartographique : ON-X

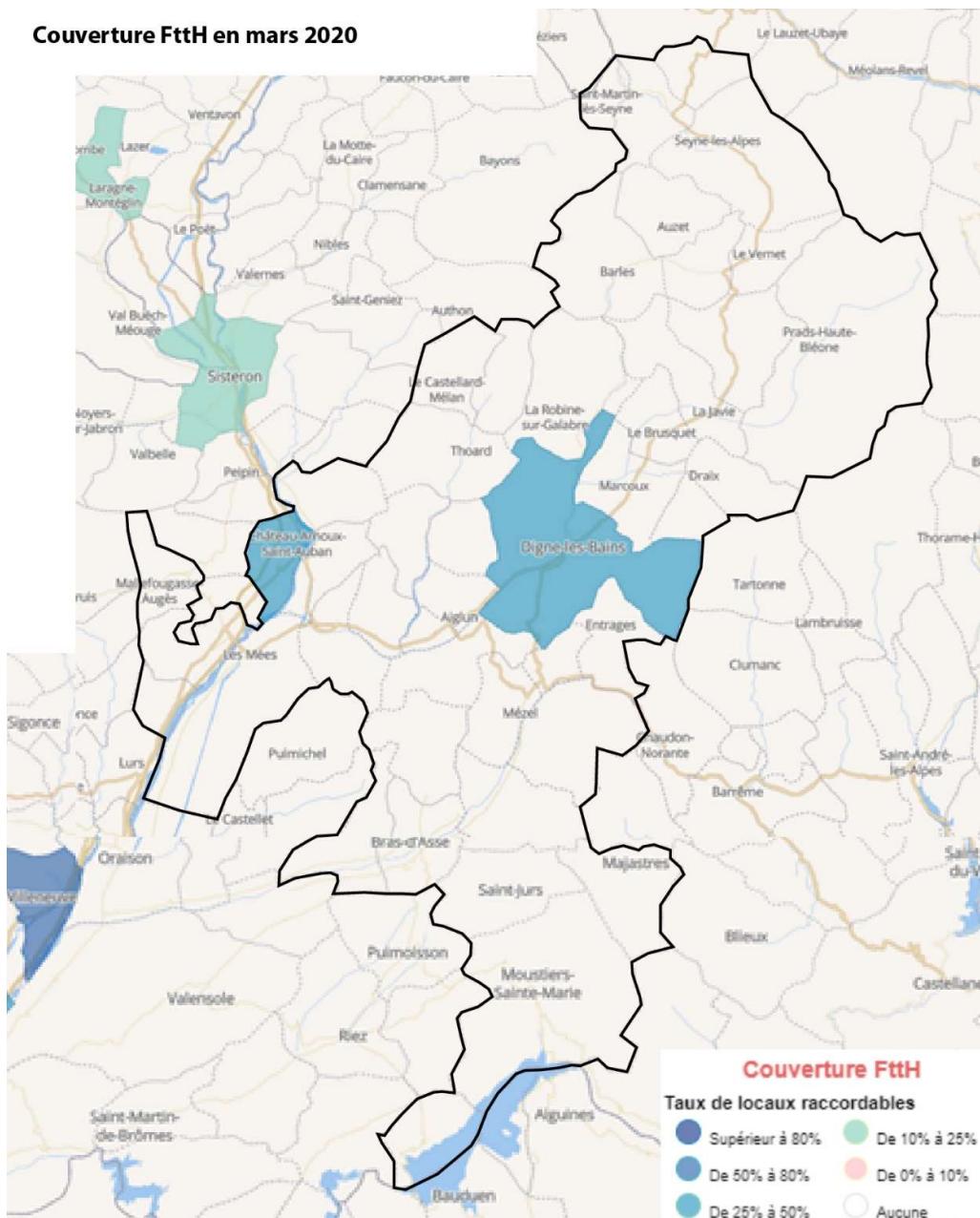
Méthodologie : ON-X (liens NRA - bâtiments BD TOPO)

* Zone urbaine : groupe de plus de 100 bâtiments distants de moins de 50 m les uns des autres,
Hameau : groupe de 5 à 100 bâtiments distants de moins de 50 m les uns des autres,
Isolé : groupe de moins de 5 bâtiments distants de moins de 50 m les uns des autres.

Légende

NRA France Télécom concernés (39)
Réseau cible (1 762 km)
Zone bâtie
Limites communales



Couverture FttH en mars 2020

Source : ARCEP

En mars 2020, les communes de Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban ont entre 25 et 50% de leurs locaux raccordables à la fibre optique. Les autres communes du Scot n'en bénéficient pas.

Parmi les 41 communes choisies pour le déploiement de l'offre fibre (FttH), 12 sont situées sur le territoire du SCoT Provence Alpes Agglomération : Ganagobie, Peyruis, Les Mées, Volonne, L'Escale, Malijai, Le Brusquet, Château-Arnoux-Saint-Auban, Mézel, Bras-d'Asse, Aiglun et Mallemoisson.

Ce projet permettra d'offrir un service FttH sur quasiment toutes les zones d'activité du département (83%), et notamment celles de la vallée de la Durance, du val de Bléone et de la vallée de l'Ubaye. Ce réseau permettra également de raccorder à plus de 100Mbit/s la grande majorité des sites d'éducation (83% des IUT, Lycées, Collèges), des sites de santé primordiaux du département (71% des Hôpitaux) et de couvrir en FttH près de la moitié des hébergements touristiques dans le département (48%).

Sur le territoire du SCoT Alpes Provence Agglomération, 15 zones d'activité seront desservies par le réseau FttH à horizon 2020 :

- A Aiglun : ZA Aiglun et ZA Espace Bléone
- A Château-Arnoux-Saint-Auban : ZI Arkema et ZI Blaches Gombert
- A Digne-les-Bains : ZA Digne-les-Bains, ZA Champtercier, ZA les Arches, ZA Saint-Christophe
- A L'Escale : ZA Saint-André
- Malijai : ZA du Moulin et ZA le Prieuré
- A Les Mées : ZA la Chauchière
- A Peyruis : ZA de la Cassine, ZA du Mardaric et ZA Espace St-Pierre.

Enfin, le Département des Alpes de Haute-Provence se donne l'objectif d'atteindre le Très Haut Débit pour tous à échéance 2030.



6.3. Digne-les-Bains : ville connectée

La ville de Digne-les-Bains est très active sur le plan des usages numériques. Digne-les-Bains bénéficie d'une reconnaissance nationale via les labels et prix : Ville Internet 2018 @@@@ (mention ville Intelligente partagée), Territoire Numérique Libre 2017 niveau 3, Territoire Innovant des Interconnectés 2016 label d'or. Par ailleurs, elle est la ville pionnière de l'Open Data et membre fondateur de l'association Open Data France, communauté très active sur la cartographie collaborative OpenStreetMap, actions à destination ses lycéens dignois pour qu'ils deviennent acteurs de la transformation numérique du territoire (Data'Digne, EDOS, Kits 360) grâce à l'appui de la Région Sud.

En 2016, un Wifi territorial gratuit avec identification unique sur le centre-ville (Gare routière, Office du tourisme et Place Générale de Gaulle, Stade Jean Rolland) a été mis en place. De plus, la ville s'est dotée de trois lieux d'accompagnement et de médiation numérique à proximité immédiate du centre (Centre Culturel René Char, Médiathèque Intercommunale François Mitterrand, Pôle Social).

De plus, l'espace entreprise Diniapolis accueille la formation « E-Tourisme Développement » proposée par l'Academy Numérique. La formation est labellisée « Grande école du numérique » avec comme public cible la population des quartiers Politique de la Ville, en lien avec Pôle emploi et la Mission Locale.

6.4. Le numérique dans le tourisme et la culture sur le territoire

La start-up « Academy Numérique », installée au Chaffaut et partenaire du dispositif national « Grande Ecole du numérique », propose des formations autour du e-tourisme. Cela répond à des besoins de renouvellement de l'offre touristique. En effet, les prestataires de loisirs et sites d'hébergement (campings, chambres d'hôtes, hôtels, etc.) représentent majoritairement de petites entreprises et doivent faire face à l'exigence de la digitalisation de leur pratique quotidienne.

Ainsi, la formation « e-tourisme développement » a été lancée en 2017 pour une durée de 6 mois par l'agglomération et Academy Numérique et dispense des compétences diverses autour du développement web, de la communication digitale, etc.

Le réseau des médiathèques de l'agglomération a reçu le prix de l'innovation numérique du « Grand Prix Livres Hebdo des bibliothèques ». Ce prix salue le travail des bibliothèques du territoire autour du numérique en favorisant les outils libres et collaboratifs (cartographie des arbres dignois, recensement des meilleurs restaurants des communes, réaliser des itinéraires de randonnée, etc.) dans un territoire rural et montagneux.

6.5. L'accès au numérique pour les entreprises de l'agglomération

En 2017, le département ainsi que l'Academy Numerique ont créé l'Ecole du numérique. Cet établissement permet d'accompagner les acteurs sociaux et professionnels dans le domaine du numérique, en s'orientant vers des métiers d'avenir et en accompagnant les entreprises dans leur transition numérique.

7. L'offre d'équipements et de services : synthèse

- Une offre d'équipements et de services complète** : sur les 110 types d'équipements catégorisés par l'INSEE, 105 sont présents sur le territoire du SCoT.
- Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban, pôles de services supérieurs** : les 2 communes concentrent 80% des équipements et services de la gamme supérieure du SCoT.
- 4 communes pôles de services intermédiaires** : Seyne-les-Alpes, Moustiers-Sainte-Marie, Les Mées et Peyruis.
- Une grande majorité de communes ne bénéficiant que d'une offre de proximité** : 74% des équipements du SCoT relèvent de la gamme des services de proximité.
- Une couverture en équipements (toutes catégories confondues) globalement faible** : 2,3 équipements/ 1000 habitants (contre 8,9 équipements/ 1000 habitants à l'échelle du département)
- Une offre de santé principalement localisée à Digne-les-Bains** (centre hospitalier public) mais une dynamique de fermetures de services à l'œuvre ces dernières années : fermeture du service de pédiatrie en 2008, suivi en 2018 par la fermeture du service interne de l'hôpital.
- Une bonne couverture du territoire en équipement scolaire du premier degré**. Mais en termes d'accessibilité, les communes du sud du territoire sont plus proches du collège de Riez que de Digne-les-Bains.
- Une offre d'enseignement supérieur cohérente avec les spécificités du territoire** (biologie, aménagement du territoire et environnement, développement économique et création d'entreprises, économie sociale et solidaire, tourisme durable) **qui se localise exclusivement sur la ville de Digne-les-Bains**.
- Des équipements sportifs, culturels et de loisirs de proximité (70% des équipements de ce type) – **un manque d'équipements sportifs et culturels d'envergure**.
- En 2018, 99% des locaux d'activités de Provence Alpes Agglomération ont un accès à internet** dont 34% des locaux ont accès à internet avec un débit supérieur à 30 Mb/s.
- Le développement du numérique en cours** sur l'agglomération.

CHIFFRES CLES PAR SECTEUR	AXE DURANCIEN	SECTEUR DE DIGNE-LES-BAINS ET DE LA VALLEE DE LA BLEONE	SECTEUR MONTAGNARD	SECTEUR DE LA VALLEE DE L'ASSE ET DES GORGES DU VERDON
Part des équipements supérieurs	Provence Alpes Agglomération : 6%			
	6%	7%	2%	1%
Part des équipements intermédiaires	Provence Alpes Agglomération : 20%			
	17%	22%	22%	17%
Part des équipements de proximité	Provence Alpes Agglomération : 74%			
	78%	70%	76%	82%
Densité d'équipement/100 habitants	Provence Alpes Agglomération : 4.4			
	3.9	4.3	6.3	7.4

II. Une mobilité caractérisée par un usage prédominant de la voiture

1. Une accessibilité contrastée

Provence Alpes Agglomération est accessible à l'échelle du grand territoire via l'autoroute A51 qui traverse l'agglomération. En effet, l'A51 permet de connecter les communes de la vallée de la Durance aux grands pôles extérieurs ; permettant ainsi de réduire le rapport distance-temps avec les grandes aires urbaines proches. Digne-les-Bains, ville centre de la communauté d'agglomération, se situe à :

- 1h30 et 110 km d'Aix-en-Provence
- 1h20 et 90 km de Gap
- 1h50 et 140 km de Marseille
- 2h30 et 150 km de Nice.

L'agglomération s'inscrit au centre du département des Alpes-de-Haute-Provence et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Cette position géographique du SCoT et sa topographie limitent son accessibilité. En effet, une grande partie de la Communauté d'Agglomération est à l'écart des grands axes routiers de la vallée de la Durance, de la vallée du Rhône et du bassin méditerranéen. De plus, le relief compartimente les différents espaces, ce qui rend complexe la desserte des vallées encaissées. Le réseau routier sur la communauté d'agglomération, majoritairement constitué de routes secondaires et tertiaires, renforce les difficultés de déplacement au sein de Provence-Alpes Agglomération. La superficie de l'agglomération et sa topographie engendrent un rapport distance/temps particulièrement important pour les déplacements internes à l'échelle du SCoT : par exemple, la commune de Seyne-les-Alpes localisée au Nord de l'agglomération se situe à 45 minutes et 40 km de Digne-les-Bains et la commune de Moustiers-Sainte-Marie à 55 minutes et 50 km.

L'offre de transport en commun, hors ville de Digne-les-Bains et transports scolaires, reste relativement limitée. Les réseaux de mobilités douces ne sont développés que dans les polarités urbaines principales (notamment Digne-les-Bains) mais peuvent être utilisés à la fois pour les déplacements pendulaires et dans le cadre d'activités touristiques et de loisirs. Provence Alpes Agglomération peut ainsi être qualifié de territoire dépendant de l'automobile.

Provence Alpes Agglomération au sein du territoire Régional



0 KM 10 KM 20 KM

- Nationale
- Chemin de fer de Provence
- Autoroute
- Gare TGV
- Aéroport
- Port

Temps de trajet calculé
au départ de Digne-les-Bains

Provence-Alpes Agglomération est également une des portes d'entrée majeure vers les territoires alpins depuis le sud de la France mais également une porte d'entrée de l'UNESCO Géoparc et du PNR Verdon, sources d'attractivité touristique.

C'est donc au niveau des routes nationales et départementales que le manque de grands axes structurants dans les autres secteurs de l'agglomération est pallié. Via la route nationale RN85 et la route départementale D4, les communes de Peyruis (sortie n°20 de l'autoroute A51) et de Château-Arnoux-Saint-Auban / Volonne (sortie n°21 de l'autoroute A51) jouent le rôle de porte d'entrée principale du territoire du Scot.

Des portes d'entrée secondaires sont également recensées :

- Au Sud-Ouest : la commune des Mées depuis la route départementale D754 et la commune de Saint-Julien-d'Asse depuis la route départementale D953.
- Au sud, la commune de Moustiers-Sainte-Marie depuis les routes départementales D952 et D957.
- À l'est, depuis la route nationale N85, via les communes d'Entrages et de Châteauredon.
- Au nord, par les communes de Selonnet et Saint-Martin-lès-Seyne (D900C accès par les Hautes-Alpes) et par la commune de Montclar depuis la D900.

La route nationale N85 (aussi appelée Route Napoléon), passant par Digne-les-Bains, revêt un intérêt historique et patrimonial important puisqu'il s'agit du trajet emprunté par Napoléon en 1815 qui permet de découvrir une grande diversité de paysages. Très fréquentée, elle est classée route à grande circulation : plus de 10 000 véhicules jour sont cumulés sur la partie Sisteron/Digne-les-Bains. Ce constat s'intensifie durant la période haute avec des flux saisonniers très importants.

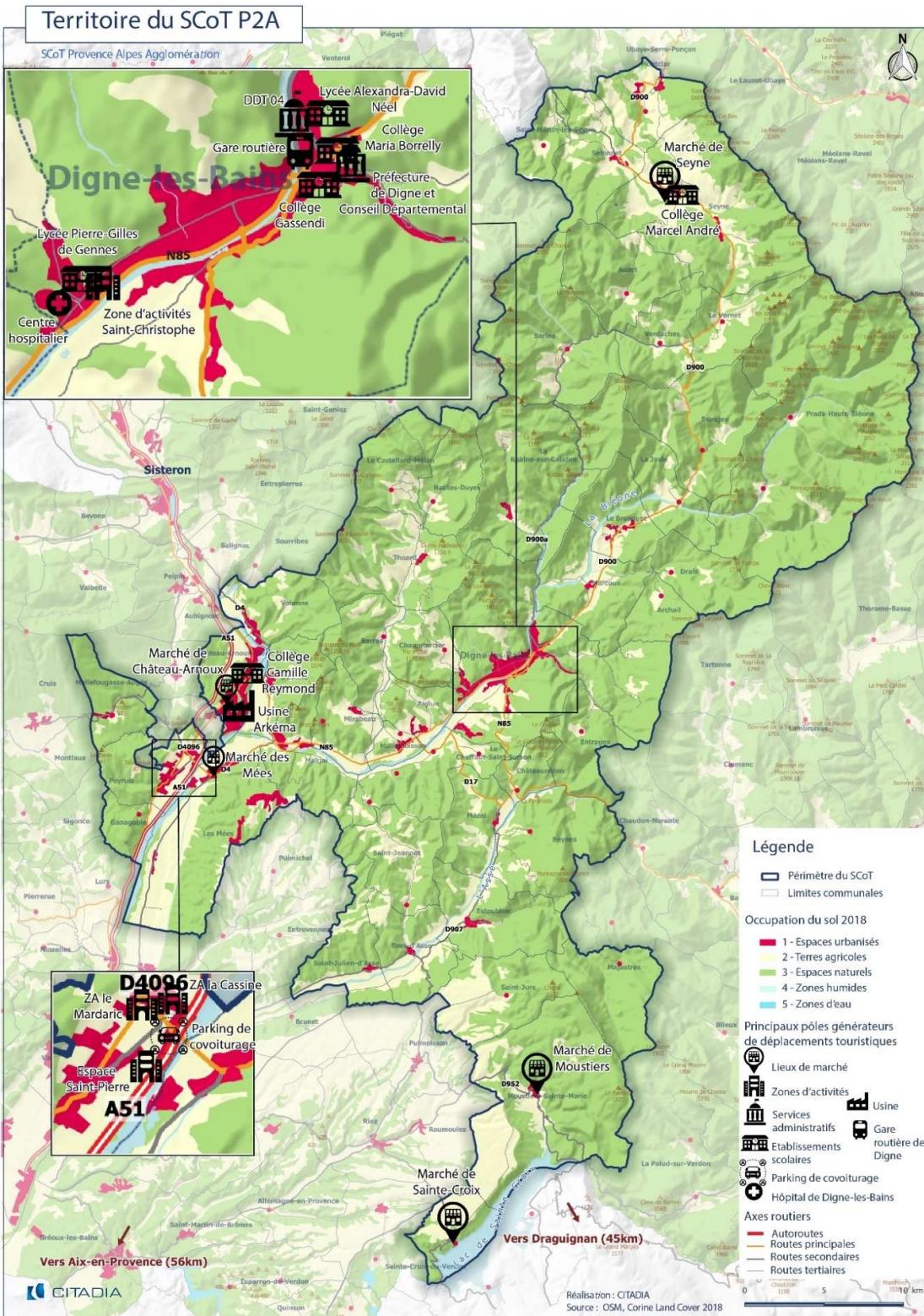
De plus, en cohérence avec l'identification des portes d'entrée du territoire, 4 routes départementales sont identifiées en priorité 1 déneigement par le département : la D907, la D900, la D4 et la D4096.

A l'échelle du territoire, les axes routiers permettent de relier les principaux pôles générateurs de flux, touristiques ou non. Par exemple, la zone d'activité de Saint-Christophe et le centre hospitalier, tous deux situés sur la commune de Digne-les-Bains, sont longés au sud par la N85. Le lac de Sainte-Croix se situe à proximité de la D952 et enfin les Thermes de Digne-les-Bains sont desservis par la D20 et à proximité de la D900.

A noter qu'une étude réalisée en 2013-2014, par l'ancienne agglomération : la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon (CCABV), avait démontré qu'un grand nombre de curistes de Digne-les-Bains arrivaient par le nord, notamment par la D900.

Le réseau routier de l'agglomération constitue l'ossature de l'accessibilité dans et vers le territoire de Provence Alpes Agglomération.

Principaux pôles non touristiques générateurs de déplacements sur le territoire



Les principaux pôles, hors tourisme, qui génèrent des déplacements se situent majoritairement à proximité des grands axes routiers (D900, A51) et au sein des communes ayant une importance pour le fonctionnement du territoire telles que Digne-les-Bains, Château-Arnoux, Peyruis, Seyne.

La caractéristique du réseau routier de Provence Alpes Agglomération réside dans sa grande linéarité. De grands et longs axes routiers structurent le territoire, notamment dans la partie sud de Digne-les-Bains. Le SCoT est traversé de tout son long, du sud-ouest au nord-ouest en passant par le secteur de Digne-les-Bains, par la N85 puis par la D900 qui constitue l'axe structurant du territoire drainant la majeure partie des flux. Néanmoins, le réseau routier présente des limites qui présagent une certaine fragilité. Ce dernier est peu dense, peu ramifié et de ce fait, les automobilistes disposent d'un faible choix en termes de trajets alternatifs. Si un problème survient sur un axe, cela immobilisera une partie du réseau et les communes à proximité.

Par conséquent, les niveaux d'accessibilité diffèrent en fonction des échelles : du local au régional et du national à l'international, les itinéraires potentiels varient, tout comme le rapport distance-temps. Pour aller plus loin, les axes routiers de certaines zones de l'agglomération sont peu ou pas du tout empruntés par des touristes ou des excursionnistes qui restent concentrés sur les grands axes traversant le territoire.

Le réseau routier de P2A peut ainsi être qualifié de réseau hiérarchisé, tant dans son organisation spatiale que dans les usages qui y sont faits.

Concernant la desserte ferroviaire, le territoire dispose seulement d'une ligne ferroviaire ouverte et en activité le long de l'axe durancien, desservie depuis la gare de Château-Arnoux-Saint-Auban. Cette dernière constitue la porte d'entrée ferroviaire du territoire. Elle permet de connecter le territoire de l'agglomération à l'axe Marseille-Briançon et au réseau national.

La ligne ferroviaire Château-Arnoux-Saint-Auban-Digne-les-Bains n'est plus circulée depuis 1991 mais n'a pas été fermée administrativement. En effet, l'état de la ligne et les travaux nécessaires compromettent sa remise en fonctionnement. Mais il existe un service de substitution assuré par autocar et mutualisé avec certaines lignes ZOU de la région afin de faciliter les déplacements des utilisateurs.

La ligne du train des Pignes permet de relier toute l'année les villes de Digne-les-Bains et de Nice. Gérée par les Chemins de Fer de Provence, elle est empruntée à la fois au quotidien par les habitants et de manière occasionnelle par les touristes. Aujourd'hui, elle n'a pas été fermée mais n'est plus circulée sur le tronçon Saint-André-les-Alpes-Digne-les-Bains pour des raisons de sécurité des ouvrages ; suite à un accident survenu en 2019 (un audit des travaux nécessaires est en cours pour une éventuelle réouverture ultérieure).

Cette ligne reste toutefois un moyen d'accès au territoire, à vocation touristique et quotidienne.

Actuellement, la gare de Château-Arnoux-Saint-Auban constitue l'unique gare en activité sur le territoire, des gares ont été vendues comme celle de Mallemoisson et la gare ferroviaire de Digne-les-



Gare SNCF – Digne-les-Bains

Bains (qui a fermé ses voies au trafic) propose un accueil physique et deux billettiques (SNCF et Chemins de fer de Provence). Il est également possible de se doter d'un titre de voyage sur le site internet de la SNCF afin de réserver un billet combiné depuis Digne-les-Bains. La gare de Digne-les-Bains constitue le lieu de départ et de passage des Lignes Express Régionales 22 et 26 (réseau de bus).

Le territoire du SCoT bénéficie donc d'une accessibilité contrastée :

- L'ouest du territoire, rattaché à l'autoroute de la vallée de la Durance, bénéficie d'une très bonne accessibilité nord/sud favorisant l'accès à Manosque et à Sisteron, ainsi qu'aux grandes aires urbaines d'Aix-en-Provence, de Gap, de Grenoble... ;
- L'axe de la vallée de la Bléone jusqu'à Digne-les-Bains est également plutôt bien desservi depuis l'ouest du territoire via une route principale et une faible topographie ;
- Le reste du territoire peut être qualifié d'enclavé avec un relief très important, notamment au niveau de la vallée de la Blanche et de la vallée de la Haute-Bléone, et un réseau routier majoritairement constitué de routes secondaires et tertiaires qui contraignent les déplacements du nord et du sud du territoire. Toutefois, ce constat est à nuancer puisqu'il bénéficie d'une forte attractivité touristique. Concernant la commune de Moustiers-Sainte-Marie, sa fréquentation touristique en nombre de visiteurs annuels est très élevée alors qu'elle se situe dans un des secteurs les plus enclavés de l'agglomération. Le constat est comparable pour le secteur nord du territoire qui est très fréquenté dû à la présence de trois stations de montagne (Le Grand Puy, Chabanon et Saint-Jean Montclar). En d'autres termes, la situation géographique de certaines communes de Provence Alpes Agglomération qui semble parfois problématique permet, dans certains cas, d'en retirer des avantages.

La mobilité est donc facilitée dans le sens nord-sud suivant les vallées mais plus difficile pour les trajets est-ouest (en dehors de la vallée de la Bléone).

Les infrastructures de transport

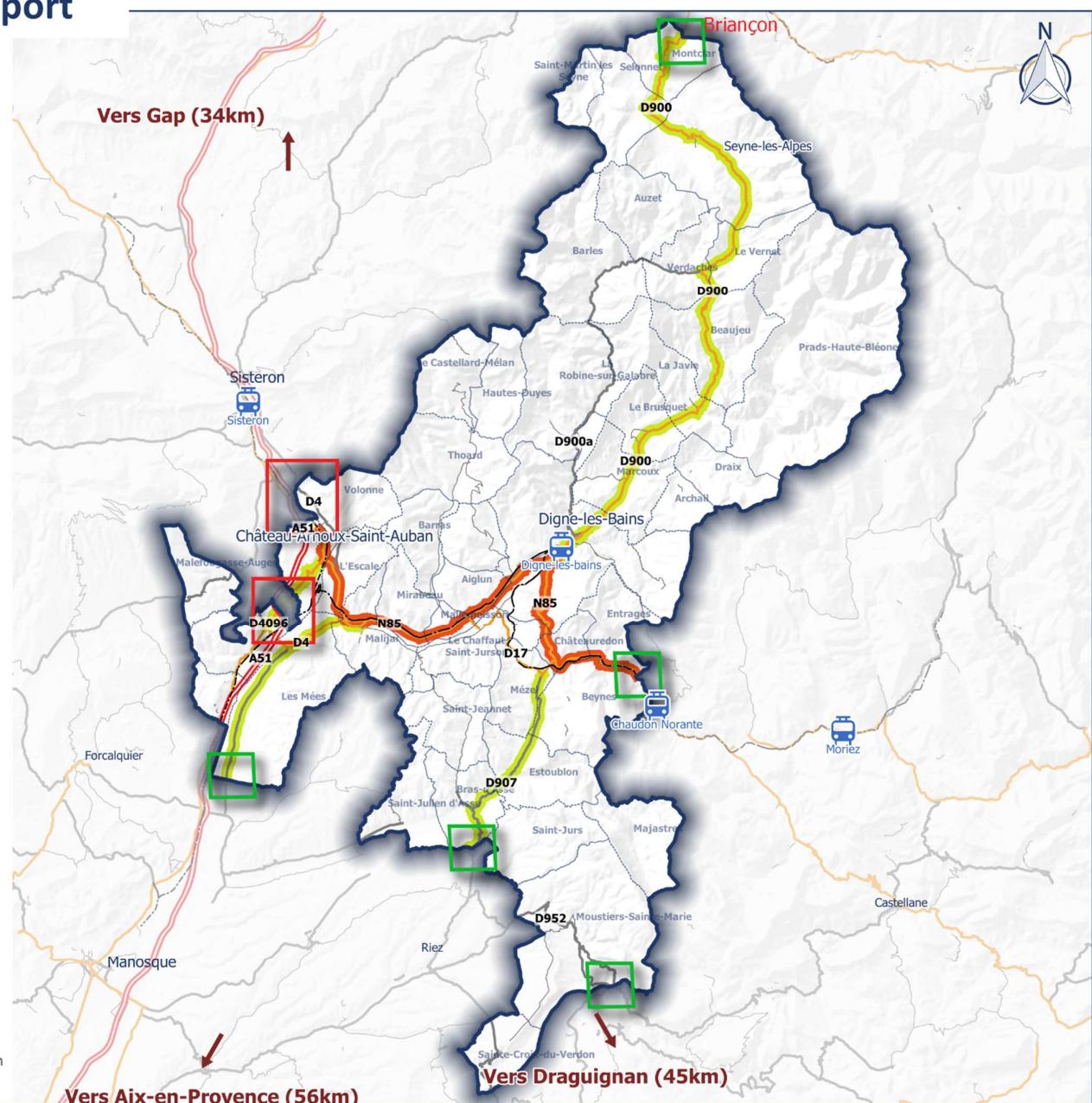
SCoT Provence Alpes Agglomération

Légende

- Périmètre du SCoT
- Limites communales
- Voie ferrée
- Gare de passagers

Axes routiers :

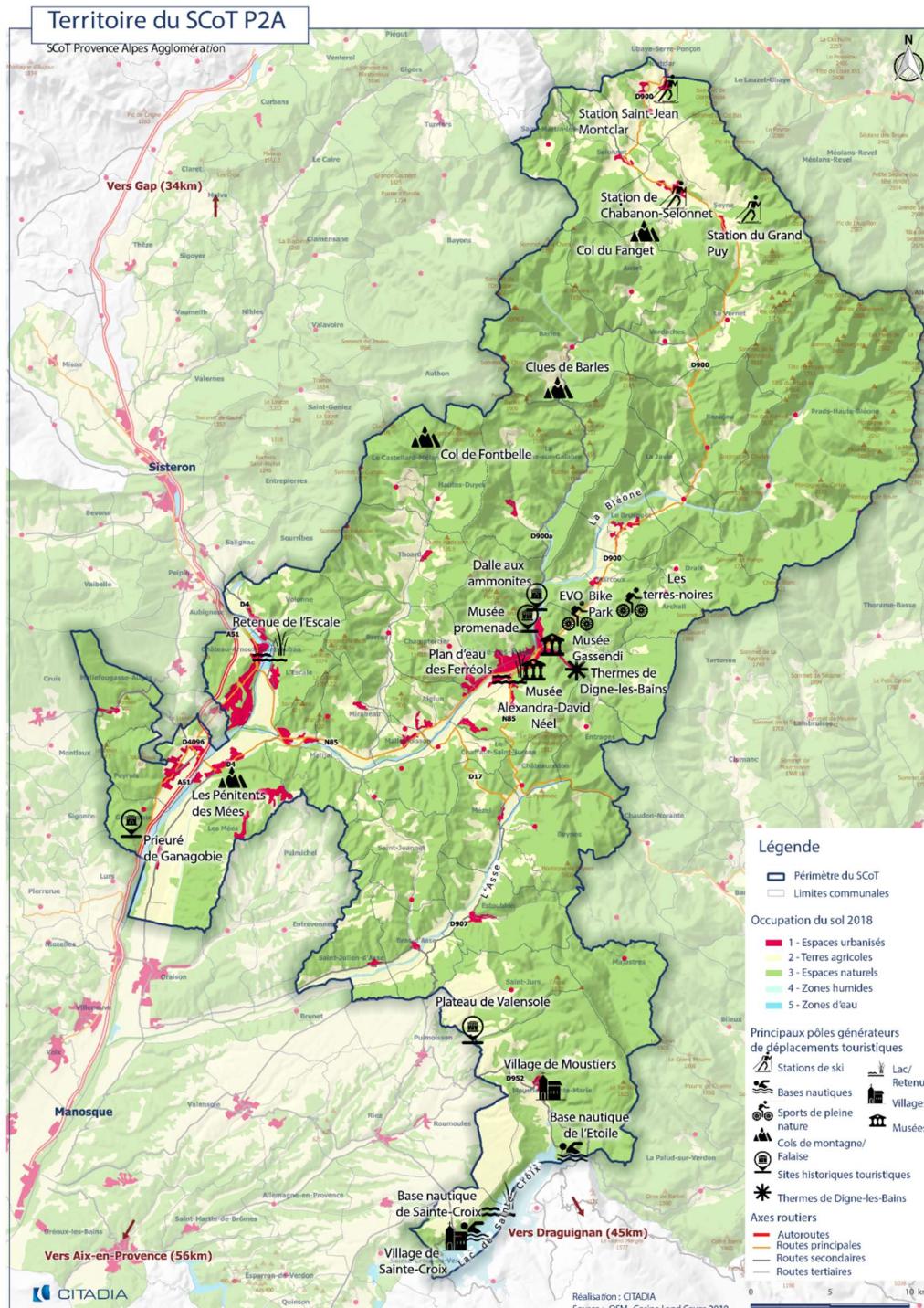
- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires
- Routes tertiaires
- Porte d'entrée principale
- Porte d'entrée secondaire
- Route à grande circulation
(Plus de 10 000 véhicules jour cumulés sur la partie Sisteron / Digne-les-Bains)
- Priorité 1 déneigement
(Département)



2. Les mobilités liées au tourisme

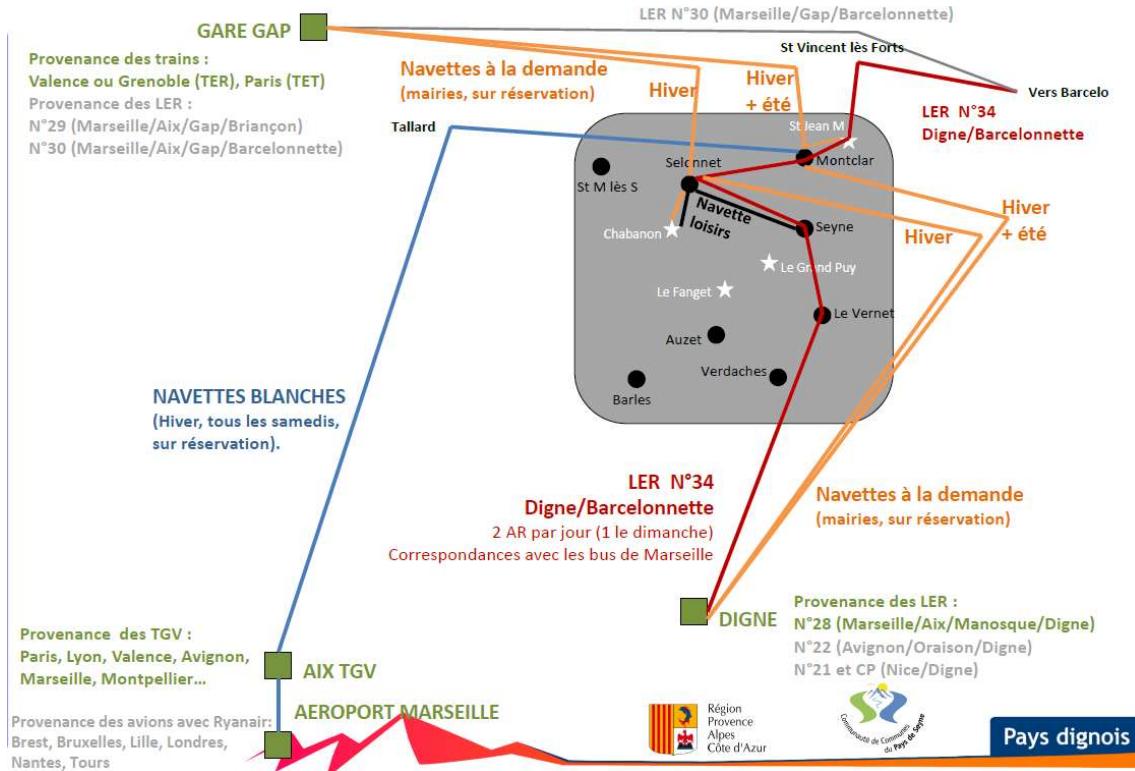
Certaines poches de pôles touristiques sur le territoire drainent d'importants flux de déplacements, qui sont pour certains marqués par la saisonnalité. Ces espaces se situent principalement sur la pointe sud avec le site reconnu des Gorges du Verdon, au cœur du territoire autour de la commune de Digne-les-Bains et au nord du SCoT en lien avec les stations de montagne.

Principaux pôles touristiques générateurs de déplacements sur le territoire



2.1. L'accessibilité touristique dans le secteur Montagnard

L'accessibilité touristique dans le secteur montagnard se caractérise principalement par un système de navettes qui varie en fonction de la saison (navettes blanches, navettes loisirs, navettes à la demande, etc.). Ces navettes permettent de relier les stations de sports d'hiver entre elles mais aussi avec les agglomérations voisines et leurs hubs de transports (gare de Digne-les-Bains, gare de Gap, gare d'Aix TGV, aéroport de Marseille, navette Blanc-Martel).



Source : Etude accessibilité touristique – Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Seyne

Dans le secteur montagnard, les pôles générateurs de déplacements sont moins nombreux durant la période hivernale qu'en période estivale et les déplacements sont quasi-nuls en semaine si les touristes sont hébergés sur le front de neige. De fait, les caractéristiques et les enjeux qui en découlent en termes de mobilité dans le secteur montagnard ne sont pas les mêmes selon la saisonnalité.

Les enjeux pour ce secteur résident dans l'amélioration globale de l'accessibilité touristique pour maintenir l'attractivité touristique de ce secteur qui doit se réinventer face aux effets du changement climatique tout en répondant aux enjeux de développement durable notamment dans la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

2.2. Des mobilités douces principalement tournées vers le tourisme

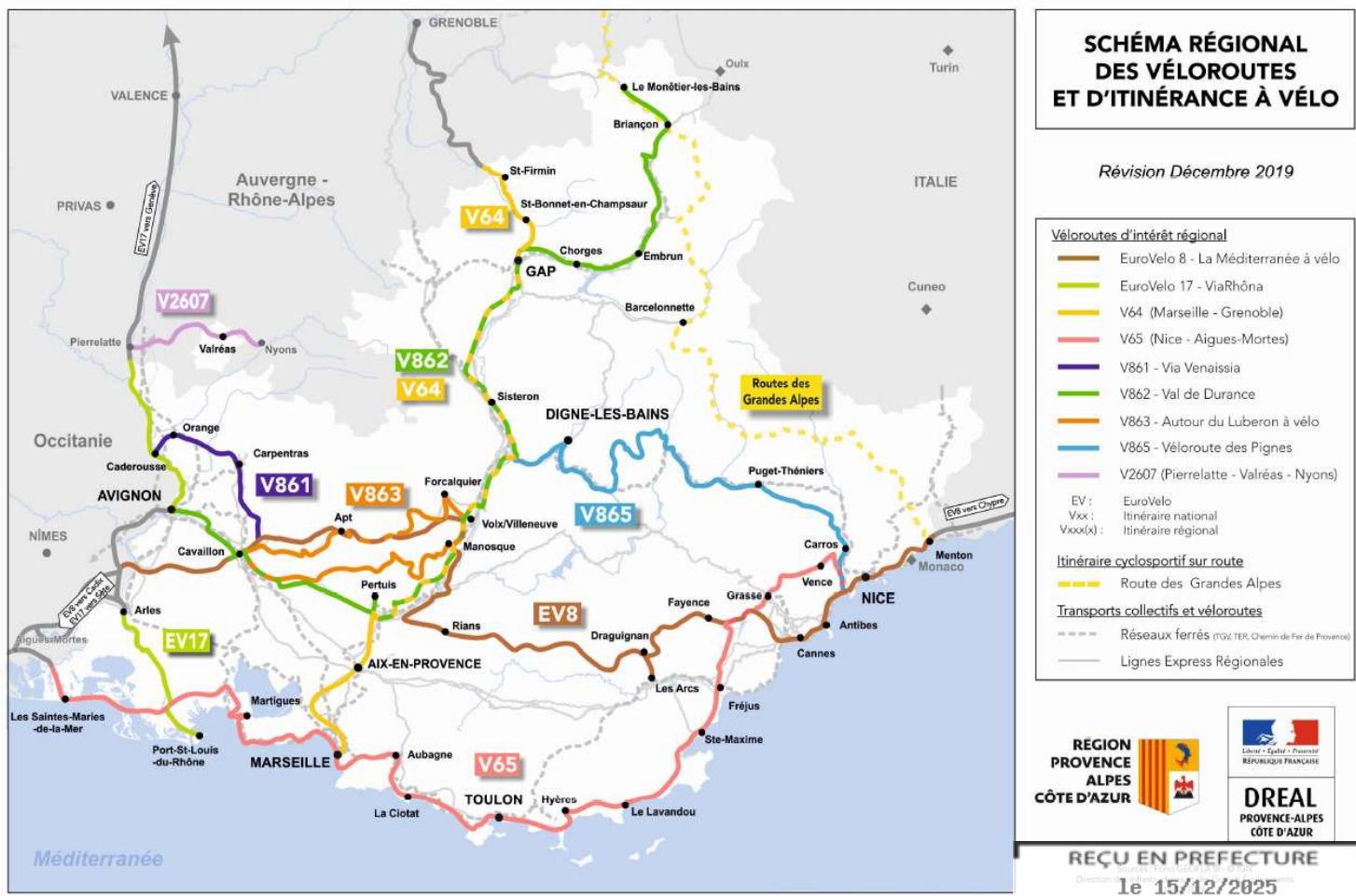
Depuis les reliefs montagneux de La Blanche et de la Haute Bléone jusqu'aux vallées plus douces du Verdon, de l'Asse ou de la Durance, Provence Alpes Agglomération présente un vaste réseau de chemins de randonnées balisés qui permettent de découvrir les paysages et espaces naturels du territoire.

Les randonnées se pratiquent sous toutes formes : à pied, à cheval, en VTT, en trail, en raquette, à la journée ou en itinérance.

L'offre de randonnée VTT est exceptionnelle, avec des spots mondialement connus des initiés comme les « terres noires », 3 bases VTT labellisées, des sites de descente dans les stations de La Blanche et l'EVO Bike Park de Digne-les-Bains ainsi que l'itinérance avec les grandes traversées balisées que sont l'Alpes Provence, la Transverdon et les Chemins du soleil. La fusion des sites labellisés VTT-FFC et FFCT, existants sur les quatre secteurs géographiques du SCoT : Durance, vallée de la Bléone, Blanche-Serre-Ponçon et Verdon, permet ainsi à la communauté d'agglomération d'offrir le plus grand site VTT labellisé de France.

De plus, Provence Alpes Agglomération est concernée par deux véloroutes d'intérêt régional inscrits au Schéma régional : la V865 – Véloroute des Pignes et la V862 – Val de Durance. Les véloroutes sont des itinéraires jalonnés qui permettent aux cyclistes de se déplacer confortablement et en sécurité sur de grandes distances. Elles comportent des voies dédiées au vélo (voies vertes, pistes cyclables...) et des routes à trafic modéré (voirie « normale », zones 30...) d'après le Schéma Régional 2017-2025, Région SUD PACA.

La ligne de chemin de fer non circulée Digne-les-Bains-Val de Durance fait actuellement l'objet d'une étude de scénarios pour un éventuel aménagement de vélo route / voie verte, et de réflexions expérimentales et prospectives par la SNCF.



La ville de Digne-les-Bains compte plus de 550 stationnements pour vélo localisés à proximité des équipements publics (établissements scolaires, sites sportifs, de loisirs et culturels, sites touristiques, administrations).

Actuellement, la pratique du vélo dans la ville est davantage tournée vers des usages liés aux loisirs, à la découverte du paysage et au tourisme. La ville a d'ailleurs été plusieurs fois labellisée « Territoire Vélo » et développe le cyclotourisme.

Mais elle souhaite également renforcer la pratique du vélo au quotidien, notamment dans le centre-ville de Digne-les-Bains, qui sera intégré dans le futur schéma directeur cyclable de la commune. Aujourd'hui, le lancement de l'étude de faisabilité de la Véloroute-Voie Verte Bléone-Durance a été entrepris, la première tranche de l'étude a d'ores et déjà été réalisée avec le diagnostic et les scénarios d'aménagement potentiels. Afin d'identifier et d'exprimer les besoins en mobilité active sur la commune, le Contrat Action Cœur de Ville (désormais Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)) sera mobilisé pour la réalisation du schéma directeur cyclable.

Il faut savoir que la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) a réalisé un baromètre des villes cyclables, englobant la ville de Digne-les-Bains en 2017 et en 2019. Cette dernière a obtenu la note de 2,96/6 résultant un environnement plutôt défavorable à la pratique du vélo en 2017. Deux ans plus tard, cette note est passée à 2,69/6 traduisant une nouvelle fois un environnement défavorable pour se déplacer en vélo.

Cette enquête⁹ a révélé les points forts et les points faibles de la ville en matière de pratique du vélo. L'absence de conflits d'usages entre piétons et cyclistes et la sécurité de circulation dans les rues résidentielles constituent les principaux points forts de Digne-les-Bains. A l'inverse, les difficultés pour les cyclistes en cas de travaux sur le réseau cyclable, la prédominance des rues à double-sens qui augmentent le caractère accidentogène pour les cyclistes, la discontinuité et l'entretien du réseau cyclable, les grands carrefours et le stationnement vélo ont été identifiés comme points noirs. Ces difficultés pourront trouver une solution au sein du schéma directeur cyclable, prochainement mis en œuvre.

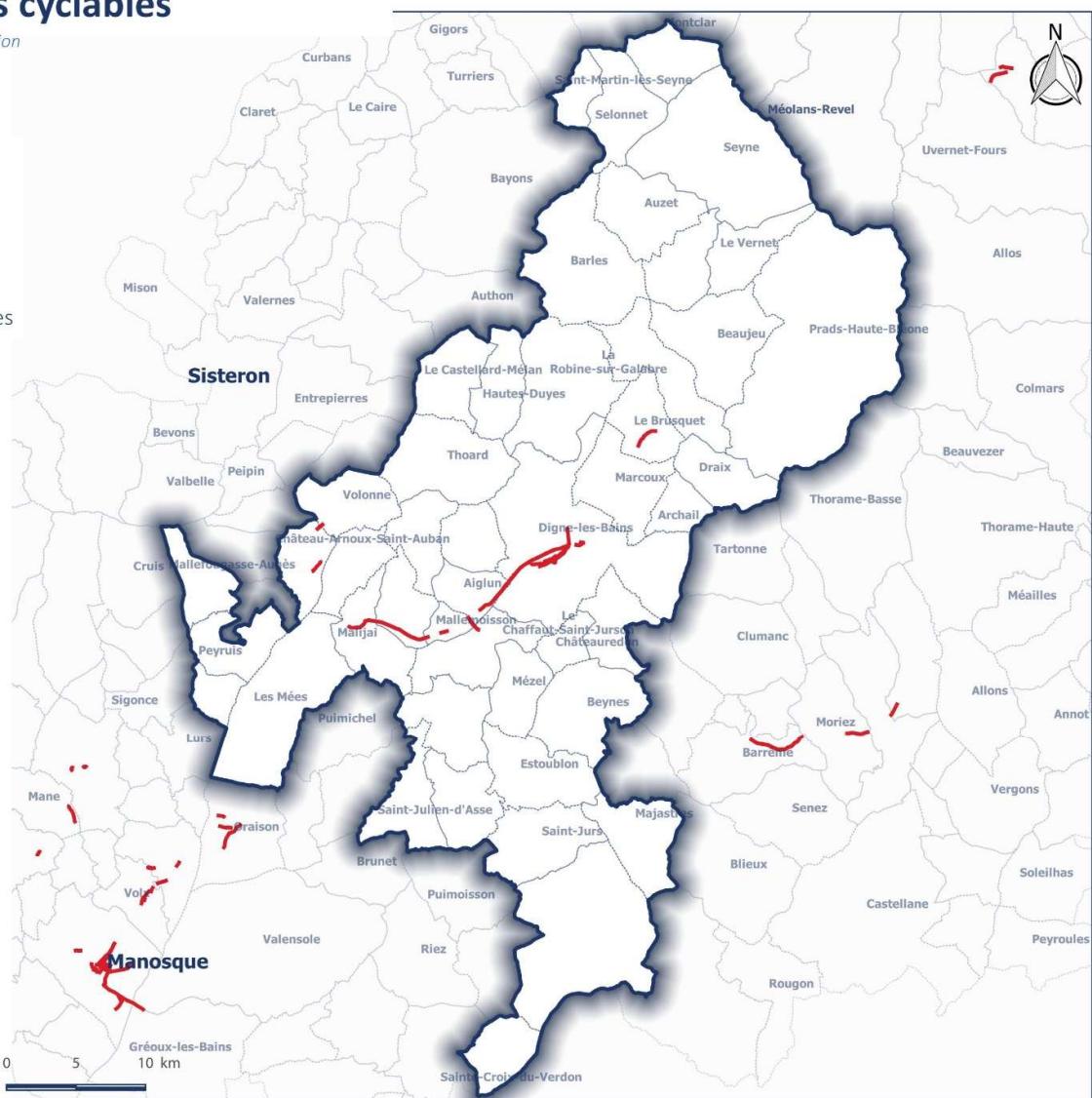
⁹ Enquêtes réalisées en 2017 et en 2019 dans toutes les villes françaises. URL : <https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/1511>

Aménagements cyclables

SCoT Provence Alpes Agglomération

Légende

- Périmètre du SCoT
- Limites communales
- Aménagements cyclables



Des aménagements cyclables ont été réalisés le long de la N85 entre Malijai et Digne-les-Bains. Toutefois, l'aménagement cyclable entre ces deux communes est discontinu (il manque certains tronçons sur les communes de Mallemoisson et Aiglun). Quelques aménagements cyclables à l'échelle communale sont également présents sur Le Brusquet, Château-Arnoux-Saint-Auban (une portion de la D4096) et Volonne (portion de la D404 qui traverse la Durance).

Il existe également une offre de randonnée pédestre et équestre avec le tour du massif des Monges en itinérance à cheval (Barles, Auzet, Selonnet, Castellard-Mélan).

Plusieurs circuits de randonnée pédestre existent sur le territoire, comme par exemple :

- Balade de Volonne – Château Arnoux - L'Escale - Le Tour du Lac
- L'Ecobalade Château-Arnoux

- Parcours de l'eau de Digne-les-Bains
- Rocher de Neuf Heures à Digne-les-Bains
- Randonnée les Sources du Rouveiret à Digne-les-Bains
- Le sentier des Pénitents aux Méés
- Randonnée du refuge de l'Estrop à Prads-Haute-Bléone

Malgré la richesse de l'offre touristique sur le territoire, peu d'initiatives existent pour accéder plus facilement par les transports en commun aux sites touristiques. Leur accessibilité peut être améliorée grâce à des expérimentations telles que celle de la navette touristique « l'Estelline » entre le village de Moustiers-Sainte-Marie et la plage du Galetas sur le lac de Sainte-Croix du Verdon. Entre 2013 et 2014, cette navette saisonnière (juillet et août) a permis de transporter en moyenne 120 personnes par jour. Loin d'être simplement une navette temporaire, ses avantages étaient nombreux :

- Report modal du transport individuel vers les transports collectifs,
- Désengorgement des parkings à proximité du lac très fréquenté,
- Satisfaction des usagers.

En revanche, cette expérimentation a pointé du doigt plusieurs difficultés :

- La taille inadaptée du bus en cœur de village,
- Une tarification unique de 4 euros l'aller-retour qui reste néanmoins moins coûteuse qu'un trajet en voiture (5,70 euros)
- Aucune amélioration des difficultés de livraison des commerces
- Les faibles contraintes sur le stationnement ne résolvent qu'en partie cette problématique autour de ces sites très fréquentés.

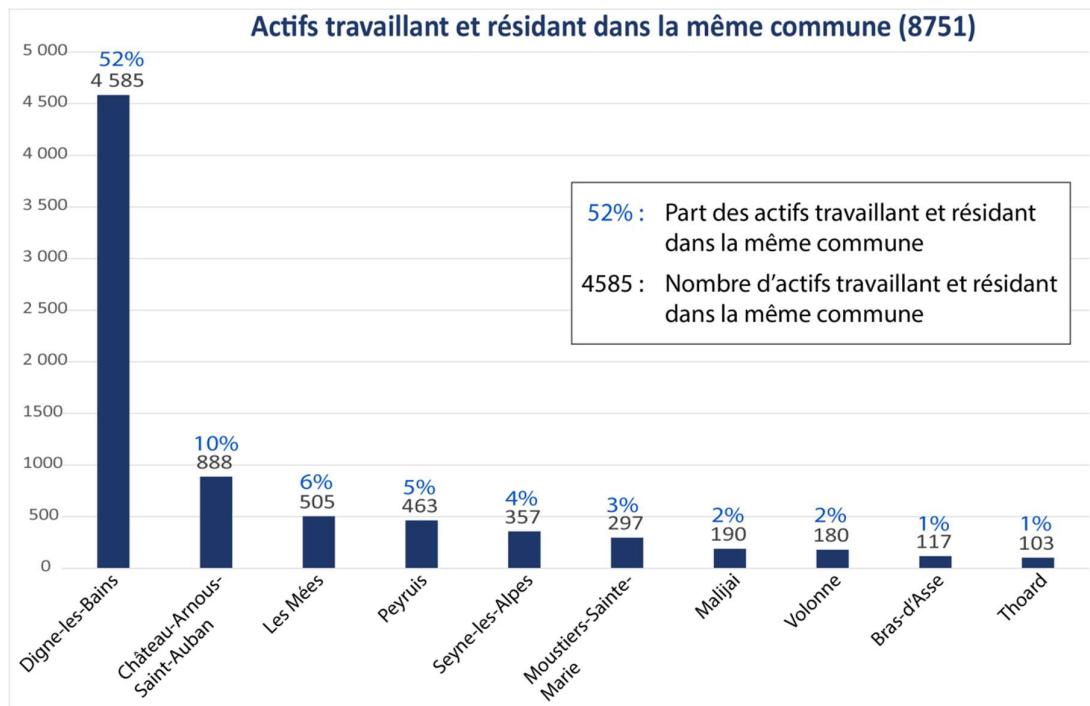
3. Des mobilités professionnelles polarisées sur Digne-les-Bains

3.1. Les mobilités professionnelles au sein de Provence Alpes Agglomération

2/3 des actifs occupés du territoire (67%) travaillent dans leur commune de résidence. Ainsi, seul 1/3 des actifs occupés de Provence-Alpes-Aggomération, soit environ 5 700 personnes, navettent sur une autre commune du Scot pour travailler.

Cette faible mobilité professionnelle au sein du territoire peut s'expliquer par l'accessibilité contrastée de ce dernier. Les actifs choisissent d'habiter là où ils travaillent pour ne pas perdre du temps dans les déplacements, notamment en période hivernale où les temps de trajet sont plus importants.

Il est à noter que 52% des actifs de PAA qui travaillent dans leur commune de résidence sont Dignois.



Si on analyse les mobilités professionnelles au sein du SCoT (sur les 33% d'actifs occupés qui ne travaillent pas sur leur commune de résidence), on constate que **Digne-les-Bains polarise 55% des déplacements professionnels au sein du SCoT**. La majorité des actifs qui travaillent à Digne-les-Bains viennent de l'axe durancien et de la vallée de la Bléone. Quelques navetteurs viennent de plus loin, comme ceux des communes de Barles, Le Vernet, Prads-Haute-Bléone ou encore Estoublon et Bras d'Asse.

Globalement on observe **de nombreuses mobilités professionnelles entre l'axe durancien et le secteur de Digne-les-Bains et de la vallée de la Bléone**, ce qui est cohérent puisque ce sont les deux principaux pôles d'emplois du territoire.

Au nord du territoire, **dans le secteur montagnard les déplacements professionnels restent locaux** : peu de déplacements vers les deux pôles d'emplois du territoire, ce qui s'explique par :

- Un poids des actifs occupés faible sur ce secteur : seulement 7% des actifs occupés du territoire ;
- Un temps de trajet important pour se rendre sur Digne-les-Bains ou sur l'axe durancien dû à un relief fortement marqué et aux caractéristiques des routes. Dans des conditions normales de circulation, il faut aux habitants de Montclar 55 min pour se rendre à Digne-les-Bains et 1h15 pour rejoindre Château-Arnoux-Saint-Auban (temps de trajet pouvant être augmenté par les conditions climatiques en cas de neige notamment).

Les mobilités professionnelles observées dans le secteur situé au sud de la vallée de l'Asse révèlent deux dynamiques :

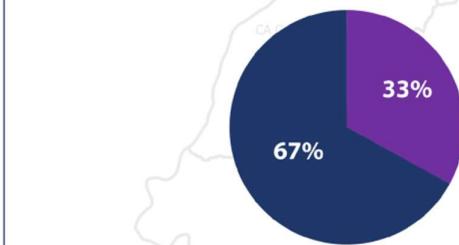
- **La partie nord de cet espace reste connectée avec Digne-les-Bains** puisque quelques actifs d'Estoublon, de Bras d'Asse et de Mézel vont y travailler ;

- **Le sud n'est pas connecté avec le reste du SCoT** puisque moins de 15 actifs occupés de Moustiers-Sainte-Marie, Sainte-Croix-du-Verdon, Majastres, Saint-Jurs travaillent sur les pôles d'emplois principaux du territoire.

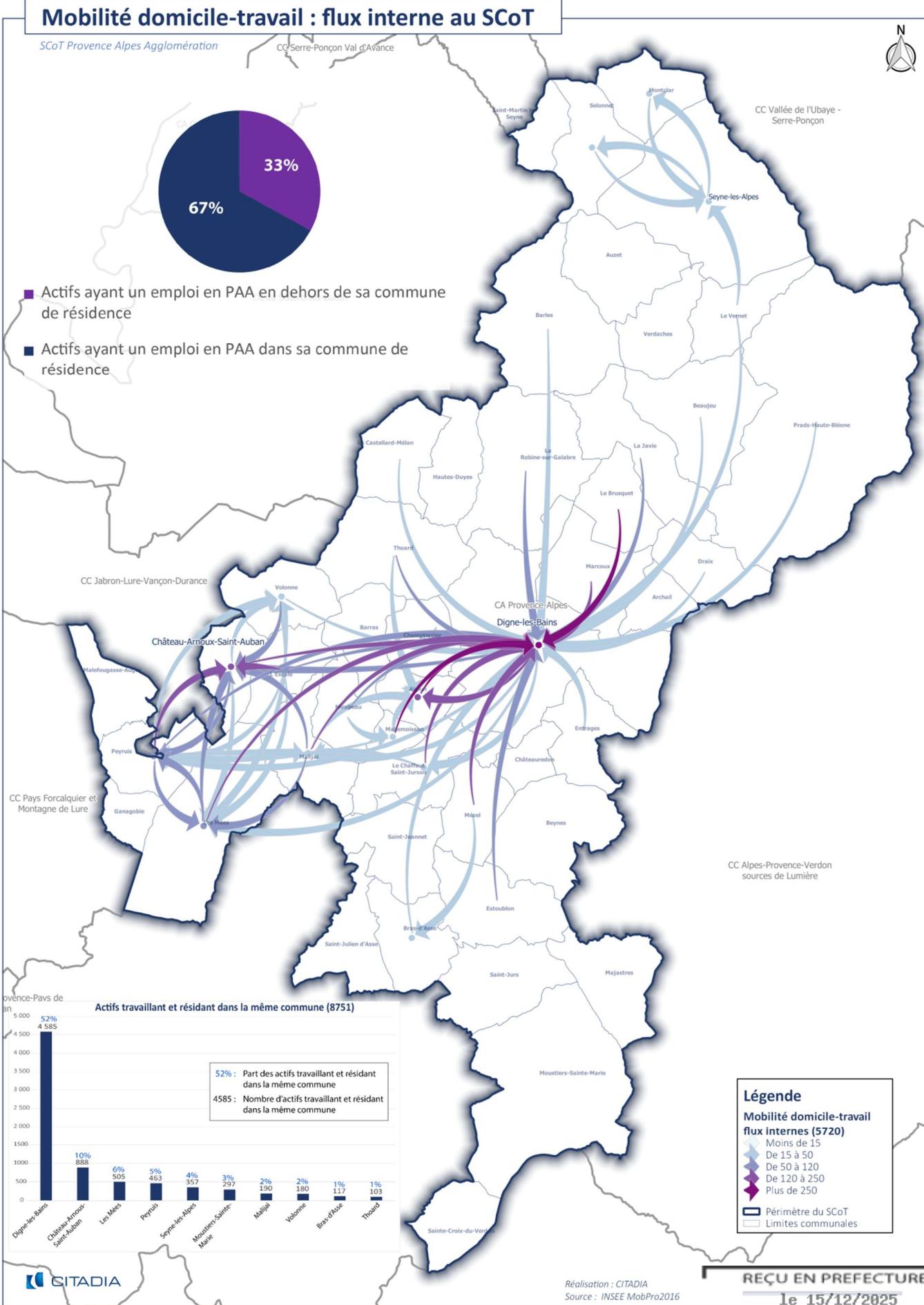
Cette faible part de mobilité professionnelle à l'échelle du territoire s'explique notamment par le faible nombre d'actifs occupés présents sur ces communes et le fait que la majorité de ces actifs travaillent dans leur commune de résidence. A Moustiers-Sainte-Marie par exemple, sur les 313 actifs occupés, 297 travaillent dans leur commune, soit 95%.

Mobilité domicile-travail : flux interne au SCoT

SCoT Provence Alpes Agglomération



- Actifs ayant un emploi en PAA en dehors de sa commune de résidence
- Actifs ayant un emploi en PAA dans sa commune de résidence



Réalisation : CITADIA
Source : INSEE MobPro2016

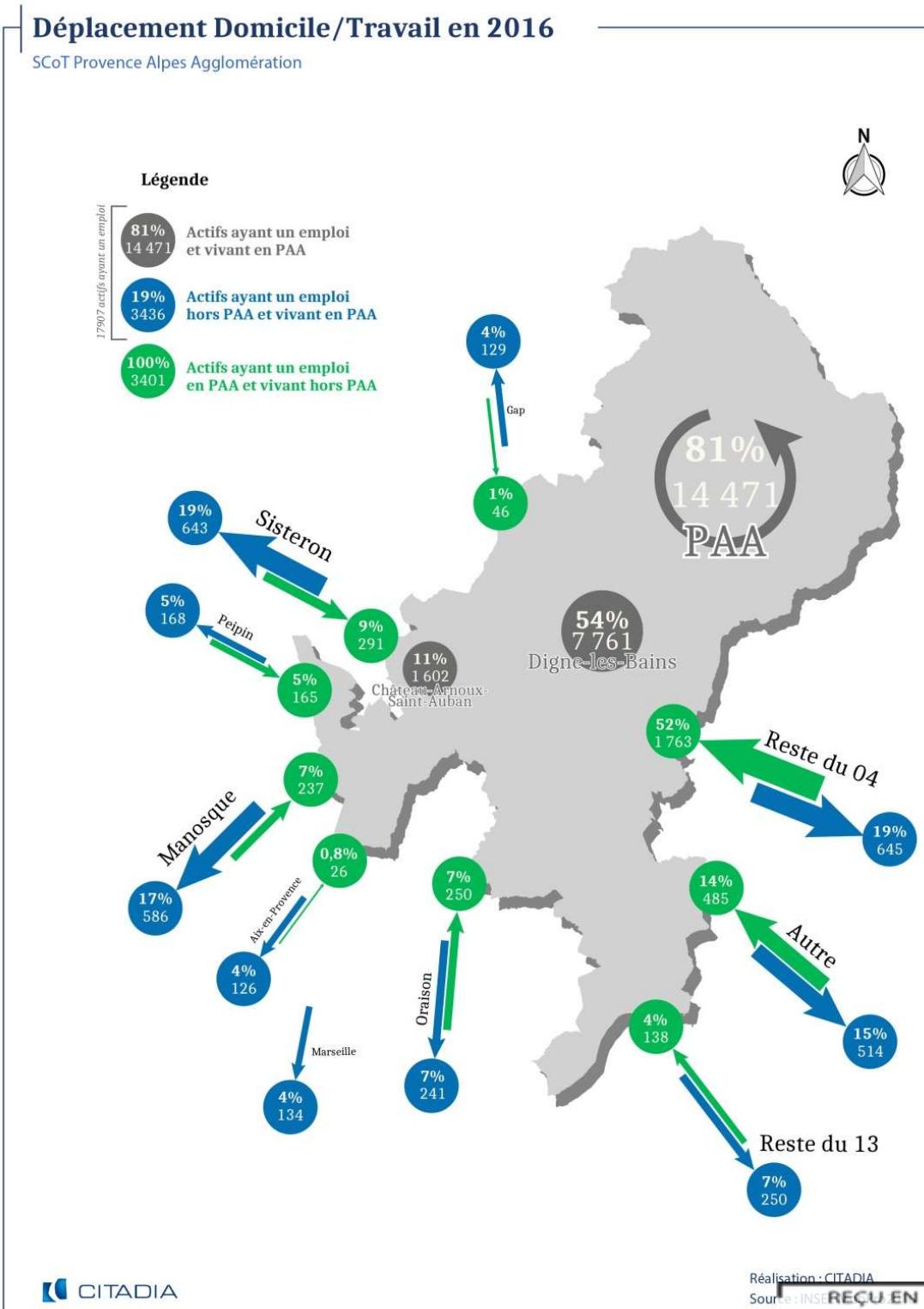
REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

3.2. Les mobilités professionnelles à l'échelle régionale : PAA, un territoire attractif en termes d'emplois pour ses habitants

La carte des mobilités professionnelles suivante montre que le territoire Provence-Alpes-Aggomération est très attractif en termes d'emplois pour ses habitants. En effet, **81% des actifs occupés de PAA travaillent sur une des communes du SCoT**, ainsi, **seul 19% des actifs occupés de PAA vont travailler à l'extérieur du SCoT**.



Sur les 3 436 actifs occupés de PAA qui sortent travailler à l'extérieur du territoire, 65% vont dans une autre commune du Département et notamment :

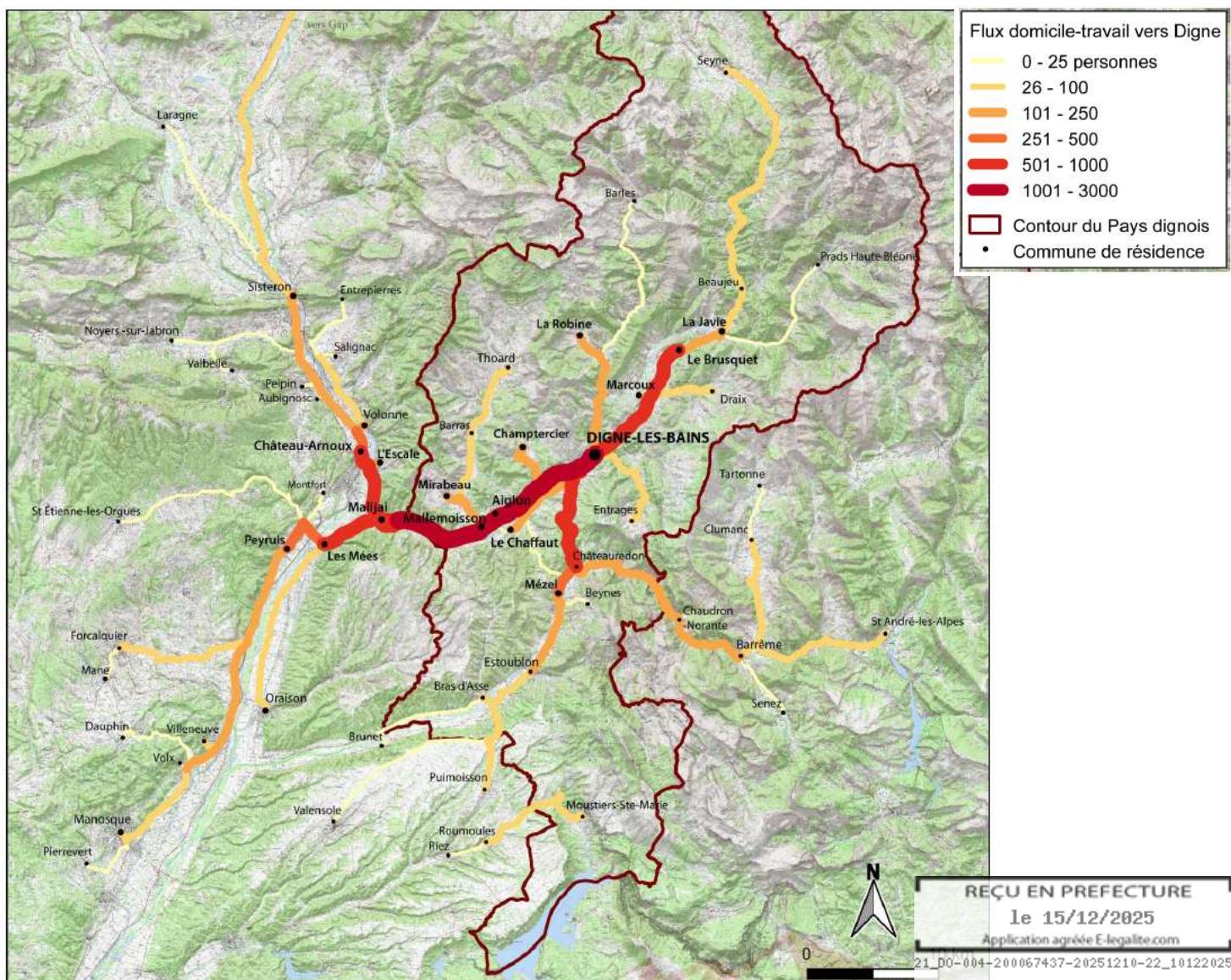
- 19% vont à Sisteron, soit 643 actifs ;
- 17% vont à Manosque, soit 586 actifs.

Un équilibre est observé entre travailleurs entrant et sortant du territoire puisque 3 436 actifs sortent de PAA pour travailler et 3 401 actifs viennent travailler en PAA.

Les actifs extérieurs à PAA venant y travailler sont à 80% originaires des communes du Département des Alpes-de-Haute-Provence. Il s'agit donc d'une attractivité locale. Le pôle d'emploi de Digne-les-Bains est attractif notamment pour les habitants du Haut Verdon (Barrême et communes alentours). Toutefois, il est à noter que Manosque et Sisteron, qui captent 36% des actifs sortant du SCoT, sont faiblement attirés par le SCoT puisque seulement 291 actifs de Sisteron et 237 actifs de Manosque viennent travailler en PAA correspondant respectivement à 9% et 7% des actifs qui viennent travailler en PAA.

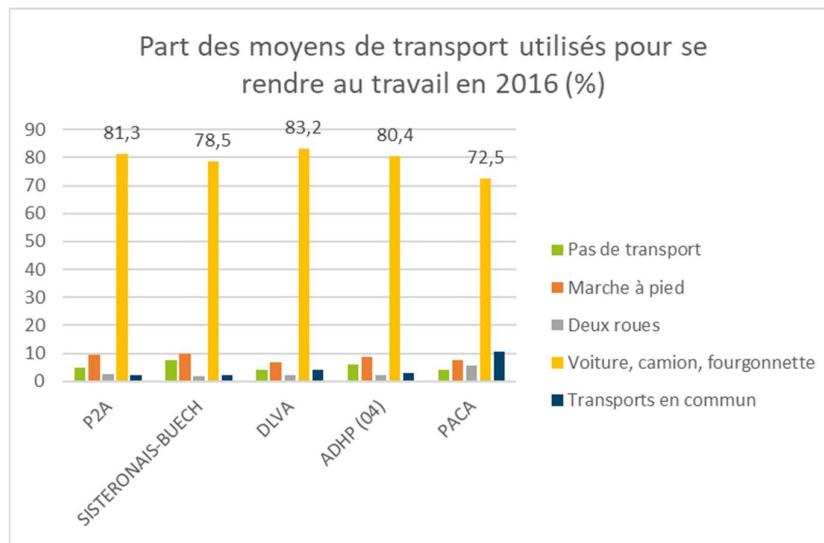
Digne-les-Bains polarise les flux domicile-travail au-delà des limites de l'Agglomération favorisant la mise en place d'une offre de transport alternative à la voiture vers le pôle.

Flux domicile travail vers le pôle dignois en 2016
(d'après l'enquête déplacement réalisée par le Comité du Pays dignois)



3.3. Une prépondérance de l'usage de la voiture individuelle

En 2016, à l'échelle de la Provence Alpes Agglomération, 81,3% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture. La part des transports en commun est très réduite : elle représente la part la moins importante des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, soit 2,1%. La marche à pied et les deux roues pour se rendre au travail représentent respectivement 9,3% et 2,5% de la totalité des transports utilisés pour se rendre au travail. Ainsi, la marche à pied et les déplacements en deux roues sont privilégiés à l'utilisation des transports en communs par les actifs de PAA. Cette tendance peut s'expliquer par la forte proportion d'actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence (67% des actifs de PAA).



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019

L'utilisation réduite des transports en commun est liée à deux facteurs principaux : la présence d'un relief important sur une partie du territoire qui empêche un déplacement aisément et parfois le passage des bus ainsi que l'absence d'une desserte ferroviaire pour le transport de voyageurs (hormis à vocation touristique). La prépondérance de l'utilisation de la voiture face aux transports en commun s'explique également par la qualité de service proposée autour des transports en commun. En effet, le cadencement ne s'effectue pas globalement de manière suffisamment régulière pour assurer aux usagers un trajet optimal sur l'ensemble du réseau. Par exemple, la ligne de car entre les villes de Digne-les-Bains et de Gap a un cadencement compris entre 1 heure et 1 heure et demie d'intervalle entre deux horaires à un même arrêt. De plus, certaines plages horaires ne sont pas couvertes notamment durant l'après-midi. Enfin, l'ensemble des communes de Provence Alpes Agglomération n'est pas desservi par un réseau de transports en commun. Il s'agit notamment des communes de Saint-Jeannet et Le Castellard-Mélan qui ne se situent pas sur le tracé d'une ligne de transport en commun ; favorisant ainsi un usage majoritaire de la voiture individuelle par les habitants notamment pour se rendre sur leur lieu de travail. De par tous ces éléments, l'offre de transports en commun du territoire n'est donc pas en mesure de concurrencer la voiture. L'enjeu réside dans l'amélioration de l'offre de transports alternatifs.

Le constat d'une faible utilisation des transports en commun s'impose également aux autres territoires de comparaison. Seule la Région PACA se démarque : la part de l'utilisation de la voiture concernant

les déplacements domicile-travail y est moins importante (72,5%) et celle des transports en commun plus élevée (10,5%). Ces chiffres s'expliquent en partie par la présence de grandes agglomérations régionales où l'offre de transports en commun est performante.

La part des ménages utilisant leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail est donc relativement élevée sur le territoire de Provence-Alpes Agglomération. Cela démontre également une carence en offre de transports en commun à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, à l'image de la dynamique départementale, beaucoup moins performante que le reste de la Région.

La part prépondérante de la voiture pour les déplacements domicile-travail est corrélée à l'équipement automobile des ménages. En effet, en 2016, plus de 85 % des ménages de Provence-Alpes Agglomération dispose au moins d'une voiture. Parmi ce taux élevé, environ 50 % des ménages sont équipés d'une voiture tandis qu'environ 35% des ménages sont équipés de 2 voitures.

Le taux de motorisation des ménages de la CA est très élevé.

Equipement automobile des ménages en 2016

	Nombre de ménages	Part des ménages (%)
Pas de voiture	3219	14,4
1 voiture	10982	48,8
2 voitures ou plus	8283	36,8

Source : INSEE, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019

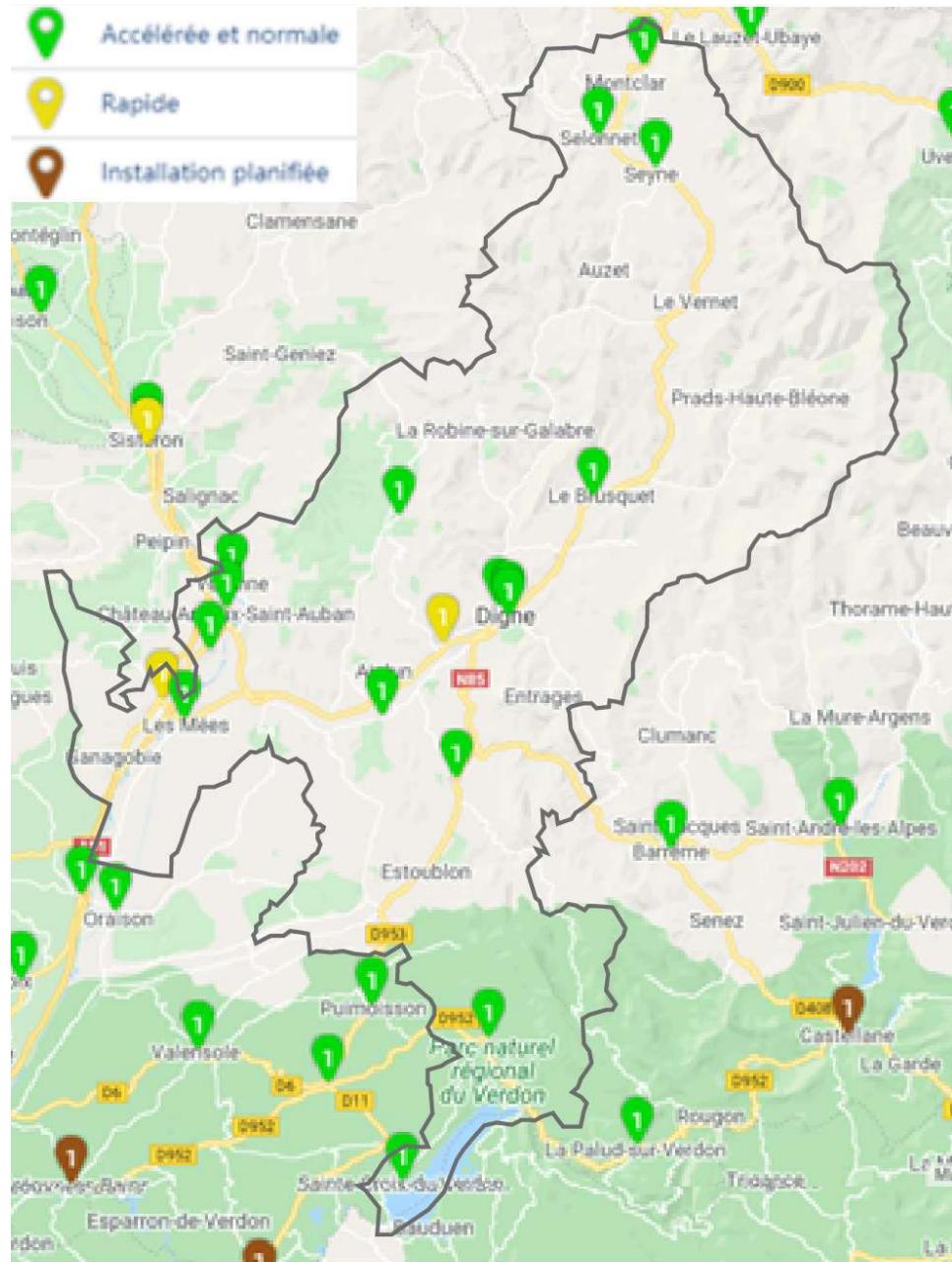
3.4. Stationnement

Concernant le déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), le Syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence a déployé 64 bornes de recharge dans le département. Ce service contribue à renforcer l'attractivité du territoire.

Deux types de services sont proposés sur le territoire du SCoT :

- les bornes de recharge accéléré situées généralement dans des lieux de vie (centre-ville ou village, quartier, zone commerçante...) ;
- les bornes de recharge rapide situées sur les grands axes routiers.

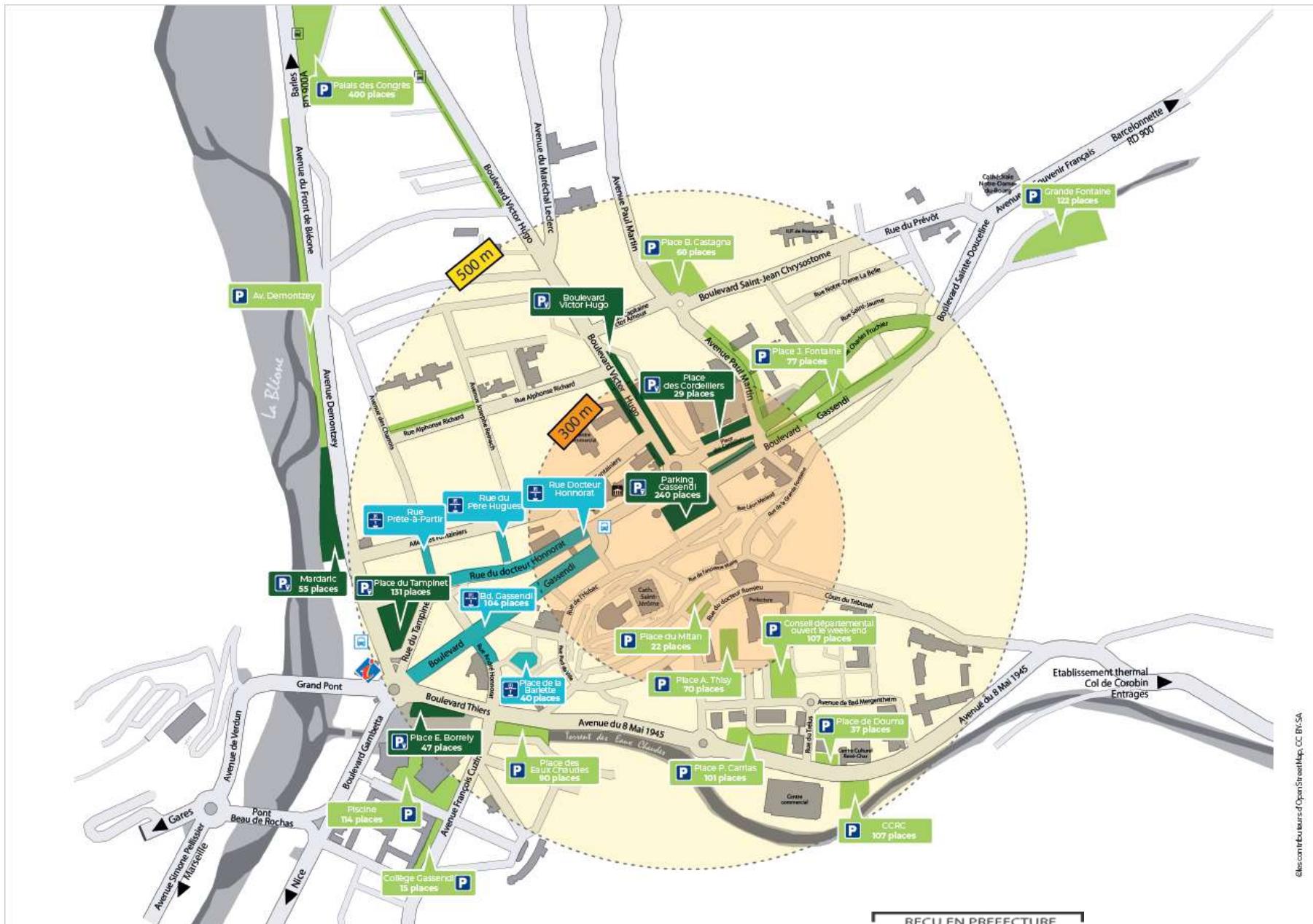
En mars 2020, Provence Alpes Agglomération comptait 15 bornes de recharge accélérée et 2 bornes de recharge rapide.



Implantation des bornes installées et prévues, source SDE 04

Dans le centre-ville de Digne-les-Bains, on dénombre environ 2000 places de stationnements (dont près de 500 payantes). Il existe également quelques poches de stationnement non réglementé en centre-ville, notamment avenue du 8 mai 1945.

Stationnement en centre-ville de Digne-les-Bains



RECUE EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21 DO-004-200067437-20251210-22 1012202

L'enjeu autour de l'offre de stationnement de la commune de Digne-les-Bains réside dans sa cohérence avec les pôles générateurs de flux de la ville et la desserte en transports en commun.

La gare routière de la ville se situe au croisement de plusieurs espaces de stationnement : le boulevard Gassendi, la place du Tampinet ou encore le parking Mardaric qui comptabilisent 290 places disponibles. Mais elle est également desservie par plusieurs lignes de transports en commun. Le marché de la ville, qui se tient tous les mercredis et samedis matin place Général de Gaulle jusqu'au Boulevard Gassendi, se situe à proximité du parking Gassendi et de la rue du Docteur Honnorat. Les visiteurs du musée Gassendi ont la possibilité de stationner au parking J. Fontaine, à proximité du musée.

De plus, les lignes de bus 3, 4 et 5 assurent la desserte régulière de ces nœuds de flux et les thermes de Digne-les-Bains constituent le terminus de la ligne 2. Cette analyse exprime bien une certaine cohérence en termes de facilité de stationnement et de déplacement en transports en commun, à proximité des lieux stratégiques de la ville qui drainent de nombreux flux.

4. L'offre de déplacement

4.1. Le réseau de transports en commun interne au territoire

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1^{er} janvier 2017, Provence Alpes Agglomération organise sur son périmètre des services de transports publics urbains (les Transports Urbains Dignois) et interurbains (les lignes régulières), mais également les transports scolaires.

32 communes du territoire du SCoT sont desservies par les transports en commun.

4.1.1. *Transports scolaires*

Provence-Alpes Agglomération organise les transports scolaires pour les élèves de l'Agglomération fréquentant un établissement scolaire du périmètre de l'Agglomération. Au total, PAA gère 20 lignes de transports scolaires, 64 établissements sont desservis et plus de 1590 élèves transportés quotidiennement. PAA a également mis en place un conventionnement avec les EPCI voisins pour l'organisation du transport scolaire (Riez pour le sud du territoire, Forcalquier pour le Sud-Ouest et Embrun pour le Nord).

4.1.2. *Transports urbains*

Provence Alpes Agglomération organise, en régie, les Transports Urbains Dignois (TUD). Ce réseau de proximité dessert uniquement les quartiers de la Ville de Digne-les-Bains. Il est composé de 5 lignes urbaines, une ligne spéciale scolaire (doublement de la ligne 1), une navette spéciale « marché » ainsi qu'un service de Transport à la Demande pour les Personnes à Mobilité Réduite : FlexiTUD. Les TUD desservent 125 arrêts de bus et comptent 500 000 voyageurs par an.

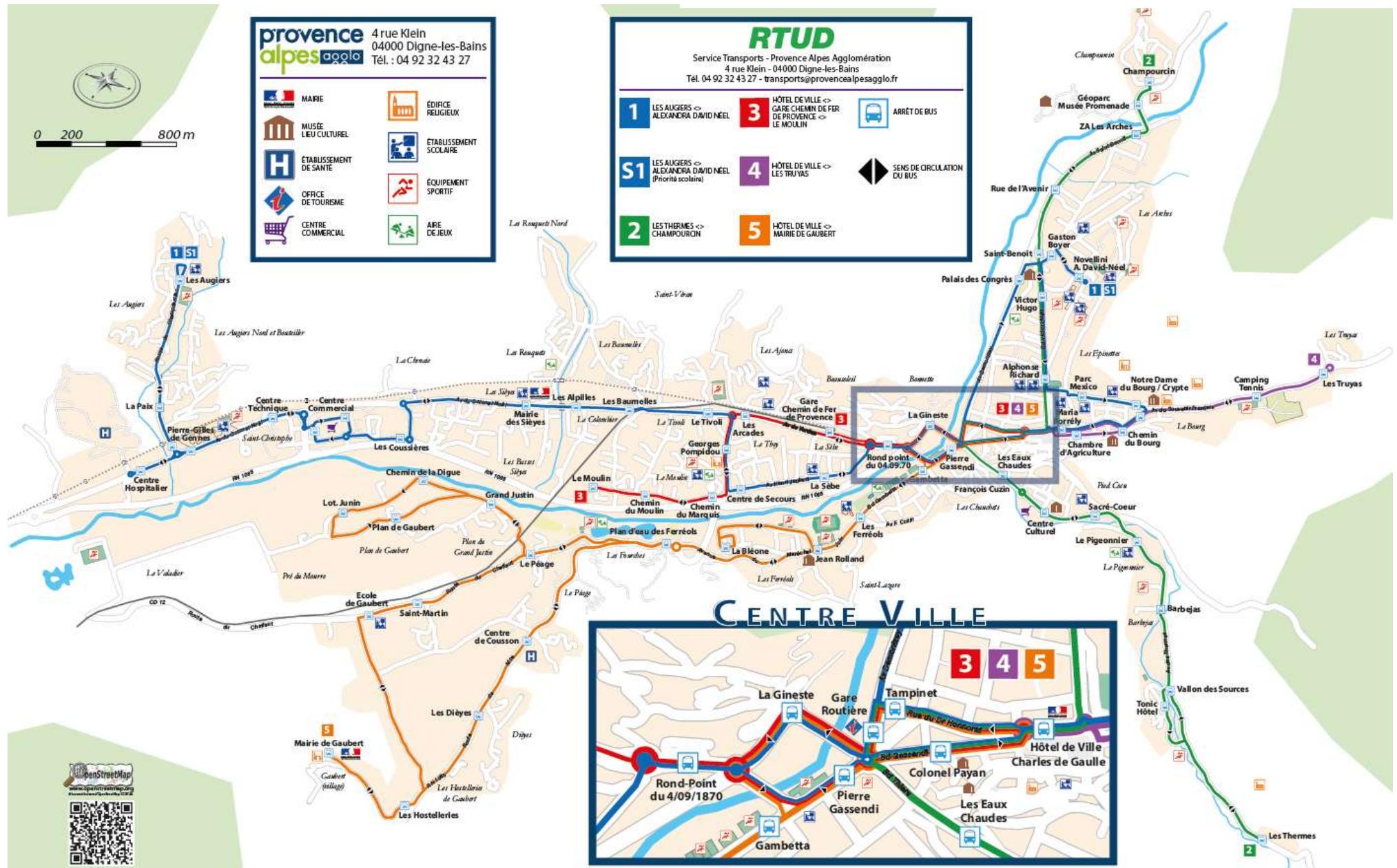
L'amplitude horaire de ces 5 lignes de transports urbains est comprise entre 6h30-7 heures le matin et 18h15-19h10 le soir. Le cadencement est régulier avec un passage en moyenne toutes les 30 minutes à 1 heure, ce qui correspond à un rythme de passage de lignes urbaines de proximité et du quotidien. Entre 12h et 14 heures, ce qui est pour les autres lignes (notamment interurbaines) des heures creuses, cette plage horaire est bien couverte par le Réseau de Transports Urbains Dignois (RTUD). En revanche, il s'agit plutôt de la tranche horaire 14 heures-16 heures au cours de laquelle les passages des lignes 2 et 5 sont moins fréquents.

Le RTUD est un réseau en étoile avec une bonne desserte géographique de l'ensemble de la ville et de ses points stratégiques. A noter tout de même que le centre-ville demeure le nœud de concentration de toutes les lignes.

Les thermes de Digne-les-Bains sont facilement accessibles depuis le centre-ville, étant le terminus de la ligne 2. Le tracé de cette ligne passe également à proximité du Musée Promenade et de l'Unesco Géoparc de Haute-Provence. Par ces deux aspects, il s'agit d'une ligne intéressante pour les touristes et visiteurs.

La gare de Digne-les-Bains est desservie par la ligne 3 et la ZA Saint-Christophe par la ligne 1. Un actif peut ainsi facilement accéder à son lieu de travail depuis le centre-ville en empruntant la ligne 1. A l'inverse, il peut rentrer à son domicile depuis la gare de Digne-les-Bains en effectuant un changement de ligne au niveau de l'arrêt Georges Pompidou pour la ligne 3. Depuis la gare de Digne-les-Bains, l'ensemble des lignes interurbaines desservent les communes aux alentours.

Plan des Transports Urbains Dignois (TUD) (source : Provence Alpes Agglomération)



4.1.3. Lignes interurbaines

Provence Alpes Agglomération organise 7 lignes régulières interurbaines ouvertes à tous (y compris aux scolaires), via une Délégation de Service Public (DSP). Elles permettent de se déplacer entre les communes du territoire du SCoT. Six de ces lignes ont pour point de départ ou d'arrivée la ville de Digne-les-Bains :

- **Ligne D1 La Javie → Digne-les-Bains** desservant 4 communes : La Javie, Le Brusquet, Marcoux et Digne-les-Bains. Trois créneaux horaires sont proposés au départ de la Javie (07h10, 08h15 et 13h25) et trois créneaux horaires sont proposés à destination de la Javie depuis Digne-les-Bains (12h10, 16h30 et 17h30). Le temps de trajet moyen entre les deux communes en bus est de 25 minutes (contre 15 minutes en voiture).
- **Ligne D2 Riez → Digne-les-Bains** desservant 8 communes : Riez, Puimoisson, Bras d'Asse, Estoublon, Mézel, Le Chaffaut, Châteauredon et Digne-les-Bains. Un seul créneau horaire est proposé annuellement au départ de Riez (06h25) et deux créneaux horaires sont proposés à destination de Riez depuis Digne-les-Bains (12h05, 17h05). Le temps de trajet moyen entre les deux communes en bus est de 1h15 (contre 50 minutes en voiture). Les créneaux horaires permettant de desservir Digne-les-Bains et les autres communes de PAA sont plus nombreux, au nombre de 4.
- **Ligne D3 Champtercier → Digne-les-Bains** dessert uniquement ces deux communes pendant la période scolaire. Un seul créneau horaire existe au départ de Champtercier (07h20) et trois créneaux horaires sont proposés au départ de Digne-les-Bains (12h05, 17h05 et 18h05). Le temps de trajet moyen entre les deux communes en bus est de 25 minutes (contre 15 minutes en voiture).
- **Ligne D4 La Robine-sur-Galabre → Digne-les-Bains** dessert uniquement ces deux communes pendant la période scolaire. Un seul créneau horaire existe au départ de La Robine-sur-Galabre (07h30) et deux créneaux horaires sont proposés au départ de Digne-les-Bains (12h15 et 17h15). Le temps de trajet moyen entre les deux communes en bus est de 15 minutes (contre 25 minutes en voiture).
- **Ligne D5 Thoard → Digne-les-Bains** desservant 6 communes : Thoard, Barras, Mirabeau, Mallemoisson, Le Chaffaut et Digne-les-Bains. Trois créneaux horaires sont proposés pendant la période scolaire au départ de Thoard (06h50, 9h00 et 13h25) et six créneaux horaires sont proposés à destination de Thoard depuis Digne-les-Bains (11h15, 12h05, 16h05, 17h05, 17h20 et 18h05). Le temps de trajet moyen entre les deux communes en bus est de 1h (contre 30 minutes en voiture).
- **Ligne D6 Volonne → Digne-les-Bains** desservant 10 communes : Volonne, Peyruis, Montfort, Château-Arnoux-Saint-Auban, L'Escale, Les Mées, Malijai, Mallemoisson, Aiglun et Digne-les-Bains. Un seul créneau horaire est proposé pendant la période scolaire au départ de Volonne (06h55) et trois créneaux horaires sont proposés à destination de Peyruis depuis Digne-les-Bains (12h05, 17h05 et 18h05). Le temps de trajet moyen entre Volonne et Digne-les-Bains en bus est de 50 minutes (contre 30 minutes en voiture).
- **Ligne SE1 Selonnet-Seyne-les-Alpes** dessert uniquement ces deux communes. Il s'agit d'une ligne régulière. Un seul créneau horaire est proposé au départ de Selonnet (07h40) et deux créneaux horaires sont proposés au départ de Seyne les Alpes (17h15 hors mercredi et 12h15 le mercredi). Le temps de trajet moyen entre les deux communes en bus est de 10 minutes. Il est équivalent à celui de la voiture.

Globalement, les 7 lignes ont une amplitude horaire reflétant un fonctionnement selon la logique des trajets pendulaires : comprise entre 6h30 et 19h. Le cadencement est faible mais toujours adapté aux trajets domicile/travail ou domicile/école avec un fonctionnement matin/soir très marqué. Seuls un ou deux passages ont lieu le matin entre 6h30 et 7h, s'en suit ensuite une période creuse avec les prochains passages prévus à partir de 17h sauf pour la ligne D1 entre La Javie et Digne-les-Bains qui propose un horaire à 12h10 au départ de la gare routière de Digne-les-Bains.

La journée du mercredi se démarque, puisque des passages sont effectués vers 12h, à destination des scolaires. En effet, les lignes interurbaines desservent principalement des équipements scolaires (Collège de Riez, collège de Seyne, lycées et collèges de Digne-les-Bains) ainsi que les centres urbains.

Concernant l'intermodalité, pour une personne habitant à La Javie et ayant un emploi à Digne-les-Bains sur la Zone d'Activités Saint Christophe, les horaires des lignes D1 et de la ligne 1 des TUD concordent plutôt bien ; ce qui facilite les changements de lignes en cours de trajet.

Pour les longs trajets (supérieurs à 30 minutes en voiture), le bus n'est pas compétitif : le temps de trajet moyen entre Thoard et Digne-les-Bains en bus est de 1h (contre 30 minutes en voiture).

4.2. Le réseau de transport en commun à l'échelle régionale

4.2.1. Les lignes express régionales (LER)

En complément des TER, la Région Sud met en place une desserte par autocars : les lignes Express Régionales (LER). Au total, à l'échelle de la Région le réseau LER compte 22 lignes.

Le territoire de Provence Alpes Agglomération est desservi par 8 Lignes Express Régionales (LER).

LER - Lignes Express Régionales

Les lignes LER desservant Provence Alpes Agglomération :

- 22** Avignon - Digne-les-Bains
via Forcalquier ou Manosque
- 26** Digne-les-Bains - Aéroport MP
via Manosque et Aix TGV
- 27** Marseille - Castellane
via Gréoux et Moustiers-Sainte-Marie
- 28** Marseille - Barcelonnette
via Digne-les-Bains et Seyne
- 29** Marseille - Briançon
via Manosque, Sisteron et Gap
- 31** Nice - Grenoble
via Digne-les-Bains et Sisteron
- 33** **37** Digne - Veynes ou Gap
via Sisteron



Horaires et tarifs : www.info-ler.fr

Source : <https://www.provencealpesagglo.fr>

Avec ce réseau, la commune de Digne-les-Bains se situe à :

- 2h50 de la Gare Saint-Charles de Marseille via la ligne LER 28 ;
- 2h15 de la gare TGV d'Aix-en-Provence et 2h30 de l'aéroport Marseille Provence via la ligne LER 26 ;
- 1h30 de la gare routière de Gap via la ligne LER 31.

Pour la LER 22 reliant Digne-les-Bains à Avignon, la LER 26 reliant Digne-les-Bains à l'aéroport de Marseille et la LER 37 reliant Digne-les-Bains à Sisteron, la ville de Digne-les-Bains constitue à chaque fois le point de départ ou d'arrivée. Cette dernière constitue ainsi un point d'accroche majeur sur le territoire au niveau des lignes régionales.

Mais d'autres communes de Provence Alpes Agglomération sont desservies par ces lignes telles que Peyruis, Les Méés, Malijai, Château-Arnoux, Mallemoisson, Aiglun, Volonne, l'Escale. L'ensemble de ces communes se situe au sud-ouest de la ville de Digne-les-Bains. Le secteur Montagnard et celui de la vallée de l'Asse et des Gorges du Verdon ne sont donc pas couverts par des lignes de transports en commun régionales.

Ce constat révèle un certain déséquilibre territorial, en termes de desserte en transport en commun à l'échelle régionale, et une accessibilité différenciée.

Concernant la LER 22, la LER 26 et la LER 37, l'amplitude horaire s'étend très tôt le matin (entre 4h55 et 6h15) et jusqu'aux derniers passages fixés entre 17h10 et 21h10.

Mais le cadencement de ces lignes est à nuancer. Régulier le matin avec des passages en moyenne toutes les 1h30-2 heures, aucun passage de bus n'est prévu entre 14 heures et 17 heures ; constituant ainsi des heures creuses. A la fin de la journée, on peut compter un ou deux passages ; n'offrant finalement pas beaucoup d'opportunités et de liberté dans l'emploi du temps des usagers.

Une personne qui vit sur la commune de Château-Arnoux et travaille à Sisteron (19% des actifs vivant sur le territoire PAA travaillent à Sisteron) doit emprunter la LER 37 qui offre des horaires restreints le matin et le soir. Seuls deux horaires sont proposés à chaque fois : 8h28 et 9h38 depuis l'arrêt Saint-Jean de Château-Arnoux et 16h05 et 18h45 depuis la gare SNCF de Sisteron.

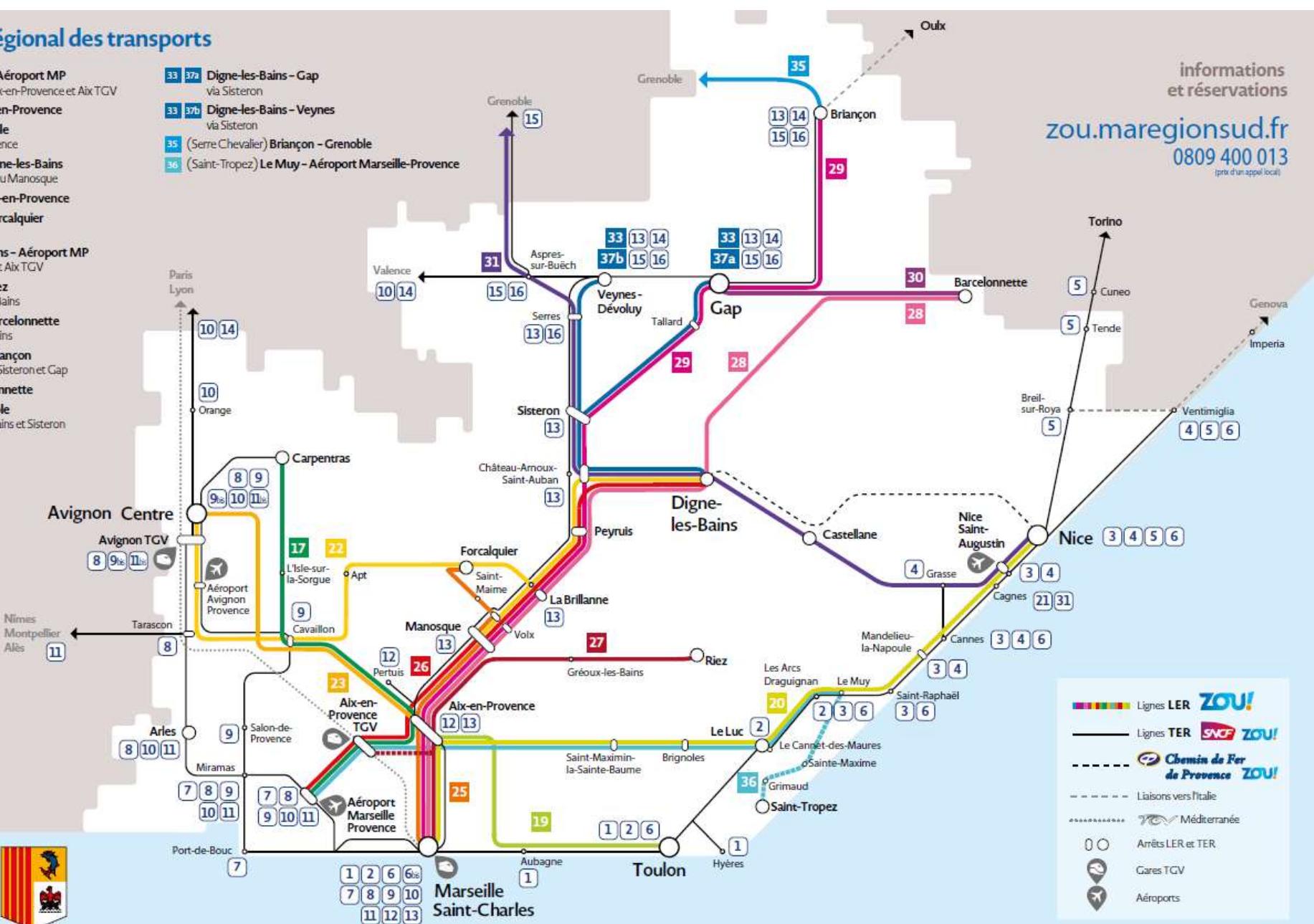
Il en est de même pour une personne travaillant à Manosque (Manosque représente la deuxième commune accueillant le plus d'actifs vivant dans PAA et travaillant hors agglomération : 17% des actifs du SCoT) et vivant aux Méés. Elle peut emprunter la LER 26 qui propose des horaires le matin à 5h25 et 8h05 au départ des Méés et un retour à 17h20, 20h20 ou 22h25 au départ de la gare SNCF de Manosque.

Finalement, le fonctionnement des LER desservant le territoire Provence Alpes Agglomération suit une logique matin/soir avec un faible cadencement de manière générale.

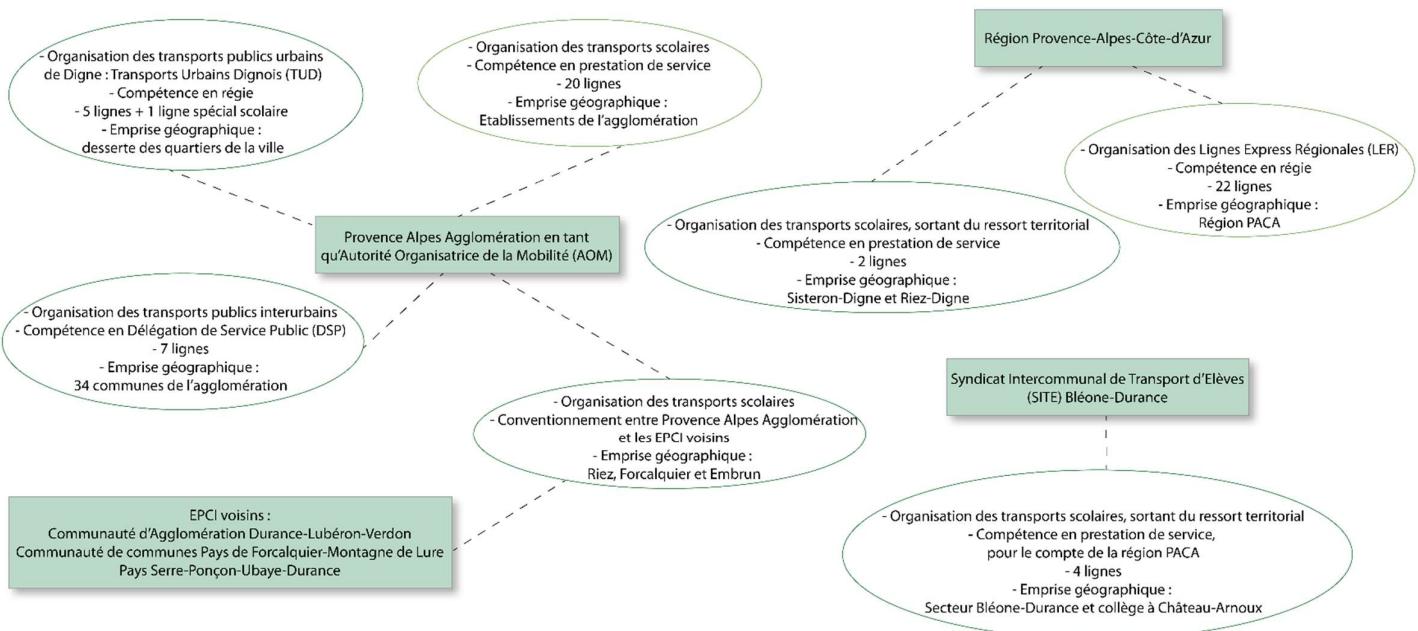
Réseau régional des transports

- 17 Carpentras - Aéroport MP via Cavillon, Aix-en-Provence et Aix TGV
- 19 Toulon - Aix-en-Provence
- 20 Nice - Marseille via Aix-en-Provence
- 22 Avignon - Digne-les-Bains via Forcalquier ou Manosque
- 23 Avignon - Aix-en-Provence
- 25 Marseille - Forcalquier via Manosque
- 26 Digne-les-Bains - Aéroport MP via Manosque et Aix TGV
- 27 Marseille - Riez via Gréoux-les-Bains
- 28 Marseille - Barcelonnette via Digne-les-Bains
- 29 Marseille - Briançon via Manosque, Sisteron et Gap
- 30 Gap - Barcelonnette
- 31 Nice - Grenoble via Digne-les-Bains et Sisteron

- 33 37a Digne-les-Bains - Gap via Sisteron
- 33 37b Digne-les-Bains - Veynes via Sisteron
- 35 (Serré Chevalier) Briançon - Grenoble
- 36 (Saint-Tropez) Le Muy - Aéroport Marseille-Provence



En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), Provence Alpes Agglomération est l'acteur compétent en matière d'organisation et de gestion des transports publics urbains, interurbains et scolaires sur son ressort territorial et par conventionnement hors périmètre d'intervention. Mais le conseil régional reste le chef de file dans le domaine des mobilités, ses mesures doivent être traduites de manière opérationnelle.



L'analyse de l'offre de transports en commun, partagée entre les lignes urbaines dignoises, les lignes interurbaines et les Lignes Express Régionales (LER), permet de mettre en lumière le fonctionnement du territoire (en termes de modes de déplacement et d'habitudes de mobilité) et l'efficience de ce vaste réseau.

La carte du réseau des Alpes de Haute-Provence



Source : <https://www.provencealpesagglo.fr>

On observe une dichotomie entre d'une part des vallées bien desservies (axes Durancien et vallée de la Bléone) et d'autre part de nombreuses communes, moins peuplées et les plus isolées géographiquement, qui ne disposent d'aucune desserte en transports en commun. Ces communes non desservies sont localisées sur l'ensemble du territoire avec au sud : Saint-Julien-d'Asse, Saint-Jeannet, Saint-Jurs et Sainte-Croix-du-Verdon, au centre nord : Haute-Duyes et Le Castellard-Mélan, à l'est : Archail, Draix et Prads-Haute-Bléone, et au nord : Saint-Martin-lès-Seyne.

Cette analyse de l'offre de transports en commun révèle les points majeurs d'accroche sur le territoire du SCoT du réseau, que sont les communes de Digne-les-Bains, de Malijai, des Mées, de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Peyruis.

Cela correspond aux espaces urbains ayant une certaine importance et un rôle à jouer dans le fonctionnement du territoire.

La desserte de Provence Alpes Agglomération s'opère principalement au sud-ouest, dans les secteurs de l'axe durancien et de Digne-les-Bains. De plus, les offres des lignes urbaines, interurbaines et express régionales s'orientent majoritairement à destination ou au départ de la ville de Digne-les-Bains.

Il existe une certaine complémentarité dans la couverture géographique de la desserte en transports en commun à l'échelle du territoire : les TUD assurent la desserte de proximité des quartiers de la ville, les tracés des lignes interurbaines relient Digne-les-Bains et les communes alentours comprises dans le périmètre du SCoT, et les LER proposent une offre depuis Digne-les-Bains vers les grandes aires urbaines (Gap, Aix-en-Provence, Marseille etc.)

Enfin, on observe une certaine cohérence entre le tracé des lignes de transport en commun et les axes routiers qui concentrent une part importante des flux domicile-travail. D'après la carte des flux domicile-travail vers le pays d'ignois en 2016 (cf. page 222), la D900 et la N85 représentent les axes les plus empruntés pour les trajets pendulaires : comptabilisant entre 500 et 3 000 personnes journalières selon les tronçons. Or, ces mêmes axes constituent les tracés des LER 22 et 26.

Ce constat pose question au regard de la prédominance de la voiture à l'échelle de l'agglomération, tandis que les transports en commun empruntent les mêmes itinéraires et qu'ils ont un fonctionnement matin/soir qui se calque sur les heures de pointe enregistrées sur les routes.

Cela met en avant les limites du réseau de transports en commun du territoire, notamment au niveau du cadencement de ses lignes et de son efficience.

La sous-utilisation des lignes de transport en commune peut s'expliquer également par la grande marge d'amélioration en matière de clarté (fonctionnement, tracés, horaires, interopérabilité), de communication, d'accès à la billettique physique et aux titres de transport en ligne.

4.3. Le covoiturage

12 aires de covoiturage sont présentes sur le territoire de la communauté d'agglomération et s'organisent en grande partie autour de l'axe de la Durance ou de Digne-les-Bains. Le covoiturage pour les déplacements domicile-travail s'effectue principalement pour sortir de PAA en direction d'Aix-Marseille et dans une moindre mesure pour se rendre à Digne-les-Bains. L'aire de covoiturage la plus fréquentée du territoire est celle de Peyruis, proche de l'A51.¹⁰

Commune	Aire de covoiturage
Aiglun	Aire d'Aiglun
Champtercier	Aire de Champtercier
Château-Arnoux-Saint-Auban	Parking de covoiturage
Digne-les-Bains	Parking de covoiturage
Estoublon	Aire d'Estoublon

¹⁰ Extrait de la fiche de synthèse des 46 communes du 8 février 2018 réalisée par Provence-Alpes-Agglo sur la base des rencontres avec les communes

Le Brusquet	Aire du Brusquet
Mallemoisson	Aire de Mallemoisson
Mirabeau	Aire de Mirabeau
Peyruis	Parking de covoiturage
Thoard	Aire des Bourres Parking de covoiturage entrée sud du village

A noter que le secteur Montagnard du SCoT ne dispose pas d'aire de covoiturage officielle alors qu'un besoin existe. En effet, de nombreux flux domicile-travail Seyne – Digne-les-Bains existent.

Mise à part les aires de covoiturage officielles, il existe plusieurs autres aires non référencées comme par exemple l'aire de covoiturage des Mées et de Malijai, de Bras-d'Asse, de Châteauredon et Mézel, la gare ferroviaire et la gare routière de Digne-les-Bains, le parking adjacent du Tampinet (malgré une pratique interdite sur ces trois derniers sites).

Ces dernières années, des initiatives et projets ont vu le jour afin de répondre à une demande autour de la pratique du covoiturage sur le territoire :

- En 2008 et 2009, le Pays Dignois a expérimenté un service de covoiturage entre Digne-les-Bains et la vallée de l'Asse ainsi que celle des Duyes et de la Bléone. Animé par l'association GESPER et sous l'égide de l'ancienne communauté de communes Duyes et Bléone, cette expérimentation avait bénéficié de l'aide de partenaires financiers (comme l'ADEME, la région PACA, le département et la ville de Digne-les-Bains). Le bilan fut positif (58 personnes étaient inscrites dont 31 ayant covoituré) et un intérêt s'est porté sur les trajets relativement longs, compris entre 20 et 30 kilomètres.
- Dans le cadre des actions de l'Agenda 21 du département des Alpes-de-Haute-Provence et de l'accord-cadre Etat-région PACA-ADEME 2007-2013, un service de covoiturage a également été mis en place par le Conseil Départemental. Le site internet covoiturage04.fr permettait de mettre en relation des usagers afin développer le covoiturage au départ ou à l'arrivée des Alpes-de-Haute-Provence.
- Un projet de Pôle d'Echange Multimodal est actuellement en réflexion sur la commune de Peyruis, à l'emplacement de l'actuel parking de covoiturage situé à côté de l'échangeur et du péage autoroutier. La commune de Peyruis envisage également avec la société Escota (propriétaire du foncier et gestionnaire du site) une extension du parking de covoiturage existant à court terme. Ce parking étant souvent saturé.
- Un programme pilote a été lancé de 2008 à 2011 sur le bassin Dignois autour de « L'éducation à l'environnement urbain et l'écomobilité scolaire ». Les objectifs étaient d'informer le public des établissements scolaires sur les problématiques environnementales urbaines et de créer des conditions favorables pour le développement des modes de déplacement doux (marche, vélo) et collectifs (transport collectifs et covoiturage). Plusieurs acteurs y ont contribué : la ville de Digne-les-Bains, le Conseil Général 04, la région PACA, l'Inspection Académique, les établissements scolaires volontaires, des transports collectifs. Des aménagements de sécurité pour l'accès aux établissements scolaires ont été réalisés et du stationnement pour les vélos ont été implantés.

Ces projets et expérimentations peuvent apporter des solutions aux problématiques identifiées sur le territoire : une accessibilité différenciée selon les secteurs, une offre en transports en commun au cadencement restreint et un usage majoritaire de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires.

5. Les besoins en mobilité des salariés

D'après l'enquête mobilité réalisée par le comité du Pays Dignois en 2016 auprès des salariés travaillant à Digne-les-Bains¹¹ dans la perspective d'élaborer un plan de déplacements salariés, il s'avère que :

- 71% des salariés enquêtés utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail
- 19% les modes actifs (marche et vélo)
- 6% covoiturent
- 2% utilisent les transports en commun.

Les raisons qui amènent les salariés à utiliser leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail sont principalement :

- Garder son autonomie (choix)
- Activités après le travail (achats, loisirs, ...)
- Dépose les enfants sur le trajet domicile travail
- Horaires atypique (avant 7h, après 19h, mi-temps...)
- Mi-temps (déplacements professionnels, absence de desserte en transport en commun, par habitude).

Toutefois l'enquête révèle l'intérêt des salariés pour les modes alternatifs :

- Pour le covoiturage ; 1 enquêté sur 3 déclare être intéressé si d'autres personnes font le même trajet (besoin d'une mise en relation) et 1 sur 4 s'il existe une possibilité d'adapter ses horaires de travail (horaires plus souples). 18% des enquêtés ne sont pas intéressés.
- Pour les transports en commun : 1 enquêté sur 3 déclare être intéressé si le service est plus fréquent ou les horaires de bus plus adaptés et 1 sur 5 explique qu'il manque une ligne de bus. Toutefois, dans 50% des cas la ligne de bus est existante. Il s'agit donc d'un problème de manque d'information. 24% des enquêtés ne sont pas intéressés.
- Pour le vélo, les actions incitatives évoquées par les salariés enquêtés sont la sécurisation des itinéraires (13% des salariés), le développement des vélos à assistance électrique et la présence de douche, vestiaire et abris-vélos sur le lieu de travail.

¹¹ Enquête effectuée auprès des salariés de 8 structures publiques (ville de Digne-les-Bains, Ancienne CC de l'Asse Bléone Verdon, CD04, Préfecture, DFP, Centre hospitalier de Digne-les-Bains, CMA 04, Pays dignois) : 795 réponses

6. Les enjeux en matière de logistique sur le territoire

Outre un élément de stratégie des entreprises, la logistique est aussi un enjeu dans le développement et l'aménagement des territoires. D'autant plus que les préoccupations environnementales renforcent l'intérêt de mener une réflexion sur les chaînes logistiques dans les territoires, et en particulier dans les territoires ruraux.

La logistique du « dernier kilomètre » désigne tous les acteurs et opérations mis en place dans les segments de la chaîne de distribution finale des biens ou services. Une adaptation de ce terme au territoire est nécessaire. Par exemple, dans les territoires plutôt ruraux, le « dernier kilomètre » peut, en réalité, correspondre aux derniers 20-30 kilomètres de la chaîne de distribution finale.

Les problématiques liées à la logistique, et notamment celle du "dernier kilomètre", sont montées en puissance avec le développement du e-commerce qui a considérablement augmenté le nombre de livraisons et de livraisons à domicile.

Ce dernier kilomètre représente un coût non négligeable (considéré de l'ordre de 25 à 30% du coût de livraison total) pour les entreprises. En effet, le coût unitaire du produit augmentant au plus il se rapproche de sa destination finale.

De plus, la logistique de manière générale génère un certain nombre de problématiques telles que la congestion des réseaux routiers péri-urbains et des centres-villes. Ainsi, favoriser les capacités de raccordement des espaces à vocation économique au réseau ferroviaire pour le territoire de Provence Alpes Agglomération constitue un enjeu particulièrement important. La Zone d'Activités de La Cassine sur la commune de Peyruis illustre cet enjeu puisque la zone est longée par la voie ferrée.

En effet, plusieurs solutions alternatives existent et peuvent être pertinentes à mettre en place dans les territoires ruraux ou qui présentent de longues distances : la livraison en point relais qui est moins coûteuse et qui induit un impact environnemental positif, le développement de la multimodalité jusqu'au dernier kilomètre, et donc le développement des transports alternatifs à la route, notamment par le réseau ferré.

En cohérence avec la règle LD1-Obj3 du SRADDET, qui est de « Motiver les projets de création ou de développement des espaces à vocation logistique », le SCoT doit chercher à :

- Assurer la distribution des biens et des services jusqu'au cœur des villes, notamment par la présence d'espaces logistiques urbains de proximité ;
- A encourager un report modal accru vers les modes ferrés ;
- A développer une chaîne logistique, multimodale si possible, jusqu'au dernier kilomètre selon les besoins spécifiques de chaque filière.

Pour répondre à des enjeux tels qu'assurer le développement et/ou le maintien des entreprises et de l'emploi sur le territoire et maintenir l'économie résidentielle et l'accès des habitants aux services du e-commerce tout en allant vers un bilan économique et environnemental maîtrisé.

7. Les mobilités en Provence Alpes Agglomération : synthèse

- **Un territoire à l'écart des grands axes routiers** de la vallée de la Durance, de la vallée du Rhône et du bassin méditerranéen et un relief compartimentant les différents espaces, rendant complexe la desserte des vallées encaissées...
- ...**Mais qui participe également à l'attrait touristique du territoire** et à une certaine qualité de vie si cela s'accompagne par ailleurs d'un développement du numérique satisfaisant et d'équipements et de services de qualité.
- **Des distances-temps à l'intérieur de PAA importantes** : 45 minutes en voiture de Seyne-les-Alpes à Digne-les-Bains et 55 minutes de Moustiers-Sainte-Marie à Digne-les-Bains.
- Un territoire connecté à l'A51 à l'Ouest (sorties d'autoroutes 20 et 21) permettant une bonne accessibilité des communes de la vallée de la Durance aux grands pôles extérieurs du territoire : Digne-les-Bains est à 1 heure d'Aix-en-Provence, à 1h10 de Gap et 1h30 de Marseille.
- **Une des portes d'entrée majeure vers les territoires alpins** depuis le sud de la France mais également une porte d'entrée de l'UNESCO Géoparc et du Verdon sources d'attractivité touristique.
- **Une route classée à grande circulation : la N85** (appelée aussi Route Napoléon) passant par Digne-les-Bains (plus de 10 000 véhicules jour sont cumulés sur la partie Sisteron / Digne-les-Bains).
- Un territoire uniquement connecté au réseau ferroviaire en circulation via la gare de Château-Arnoux-Saint-Auban.
- **81,3% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture**
- **2/3 des actifs occupés du territoire (67%) travaillent dans leur commune de résidence.** Digne-les-Bains polarise 55% des déplacements professionnels au sein du SCoT.
- 81% des actifs occupés de PAA travaillent sur une des communes du SCoT, ainsi, **seul 19% des actifs occupés de PAA vont travailler à l'extérieur du SCoT.**
- 32 communes du territoire du SCoT sont desservies par les transports en commun.
- PAA organise 7 lignes de transports en commun régulières interurbaines. 6 de ces lignes ont pour point de départ ou d'arrivée la ville de Digne-les-Bains. **Pour les long trajets (supérieurs à 30 minutes en voiture) le bus n'est pas compétitif : le temps de trajet moyen entre Thoard et Digne-les-Bains en bus est de 1h (contre 30 minutes en voiture).**
- PAA est desservie par 8 Lignes Express Régionales (LER) permettant de connecter Digne-les-Bains à 1h30 de la gare routière de Gap, 2h15 de la gare TGV d'Aix-en-Provence, 2h30 de l'aéroport Marseille Provence et 2h50 de la Gare Saint-Charles de Marseille.
- Le SCoT compte 12 aires de covoiturage principalement localisées autour de l'axe de la Durance et de Digne-les-Bains.
- PAA est concernée par deux véloroutes d'intérêt régional inscrits au Schéma régional : la V865 – Véloroutes des Pignes et la V862 – Val de Durance.
- **Une accessibilité différenciée en fonction des secteurs géographiques.** La mobilité est facilitée dans le sens nord-sud suivant les vallées mais plus difficile pour les trajets est-ouest (en dehors de la vallée de la Bléone). La topographie ainsi que les caractéristiques du réseau : peu dense et linéaire rallongent les temps d'accès et contribuent à l'enclavement de certains secteurs (secteur montagnard et au sein des vallées encaissées notamment).

- **L'usage de la voiture favorisé** et constitue le mode prédominant pour se déplacer. Il en est de même pour se rendre sur son lieu de travail, les déplacements domicile-travail s'effectuent à 81,3% avec la voiture individuelle.
 - **L'offre de transport en commun et les mobilités douces** parviennent aujourd'hui à concurrencer la voiture individuelle, notamment en termes de distance-temps, **uniquement en milieu urbain**.
- **L'accompagnement du vieillissement de la population** sur le territoire par une offre de mobilité adaptée à cette classe d'âge.

CHIFFRES CLES PAR SECTEUR	AXE DURANCIEN	SECTEUR DE DIGNE-LES-BAINS ET DE LA VALLEE DE LA BLEONE	SECTEUR MONTAGNARD	SECTEUR DE LA VALLEE DE L'ASSE ET DES GORGES DU VERDON
<i>Temps d'accès moyen à Digne-les-Bains en voiture</i>	30 min	/	45 min	50 min
Provence Alpes Agglomération : 12				
<i>Nombre d'aires de covoiturage</i>	3	8	0	1
Provence Alpes Agglomération : 21				
<i>Nombre de communes desservies par la Ligne Express Régionale</i>	6	8	6	1

L'agglomération porte plusieurs actions qui vont se décliner dans les années à venir, en matière de mobilité :

- Entre 2020 et 2021, l'expérimentation d'une plateforme de mobilité partagée et solidaire en milieu rural afin de répondre à la problématique de la mauvaise desserte de certaines zones rurales et enclavées du territoire
- Sur cette même période, une étude pour la réhabilitation de la gare routière de Digne-les-Bains sera lancée et les principaux bâtiments de Provence Alpes Agglomération seront équipés en stationnements vélos à destination des usagers et des employés des sites concernés sur tous les secteurs du SCoT
- En 2021, l'agglomération prendra pour acquisition et expérimentera un système d'aide à l'exploitation du Réseau de Transports Urbains Dignois (RTUD) et un système d'information des voyageurs
- Sera réalisé l agrandissement du parking de covoiturage ESCOTA à Peyruis.

D'autres actions seront portées par des maîtres d'ouvrage suite à la demande d'un partenariat avec l'agglomération :

- Etude de SNCF réseau sur les potentiels usages de la ligne de chemin de fer non circulée entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban
- Projet de mobilités partagées en Moyenne-Durance pour la mise en place d'un covoiturage solidaire, d'un transport à la demande d'utilité sociale, suite à une enquête du Secours Catholique des 4 rives en 2019
- Futures vélo-routes du Val de Durance et des Pignes du schéma régional des vélos-routes voies vertes
- Déploiement de l'électromobilité et des mobilités non fossiles, suite à un partenariat entre Provence Alpes Agglomération et ENEDIS dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) de PAA, par la réflexion sur un schéma d'implantation de bornes de recharges électriques mutualisées pour les

voitures et les vélos et par une étude d'opportunité d'ENEDIS et Provence Alpes Agglomération d'une station de gaz bio GNV qui pourrait alimenter une future flotte de bus de l'agglomération.

III. Un territoire structuré autour de différentes polarités

1. *Digne-les-Bains, centre urbain majeur du territoire*

Avec 16 186 habitants (population municipale 2016), Digne-les-Bains concentre à elle seule près du tiers de la population de Provence Alpes Agglomération. Elle regroupe également 51% des emplois du territoire ainsi que la majorité des équipements de l'agglomération.

Son poids démographique et économique, ainsi que la variété des équipements et services qui s'y concentrent, font de Digne-les-Bains **la ville centre de l'agglomération**, support majeur de son rayonnement et de son attractivité.

Toutefois, depuis 2010, la ville de Digne-les-Bains connaît une perte de dynamisme préoccupante. On observe une perte de population de plus de 600 habitants entre 2010 et 2015, liée à un fort déficit migratoire, ce qui signifie que les départs de population sont supérieurs aux arrivées. Les pertes d'emplois liées à la délocalisation de plusieurs services publics depuis le début des années 2000 expliquent en grande partie ce phénomène. Dans ce contexte, la ville connaît également un ralentissement de la production de logements et un vieillissement de sa population, qui s'ajoutent à une augmentation de la part de logements vacants (passant de 12,9% en 2010 à 14,2% en 2015).

La relance de l'attractivité de la ville de Digne-les-Bains, figure de proue du territoire Provence Alpes Agglomération, est donc un enjeu majeur qui conditionne le maintien de son rôle structurant pour l'ensemble du territoire.

A l'échelle du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), Digne-les-Bains est identifié comme **centre urbain régional, dont il convient de consolider le rôle de structuration de l'espace environnant**.

2. *Château-Arnoux-Saint-Auban, centre urbain secondaire*

Située sur l'axe stratégique de la vallée de la Durance, la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban regroupe une part importante de l'économie du territoire puisque la majorité des activités industrielles est localisée sur la commune. Avec 10% de la population, 13% des emplois du territoire et 12% des équipements dont un nombre significatif d'équipements supérieurs (25), cette commune est **le centre urbain secondaire de Provence-Alpes-Agglomération**. Depuis 2010 toutefois, la commune connaît une perte d'attractivité et d'emplois qui invite à la vigilance.

A l'échelle du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), Château-Arnoux-Saint-Auban est identifié comme un **centre local et de proximité**, qui se situe au cœur d'un **espace d'appui au développement économique régional** structuré autour de l'axe Château-Arnoux-Saint-Auban/ Sisteron.

Le confortement des dynamiques économiques et résidentielles de la ville de Château-Arnoux-Saint-Auban est un enjeu fort pour confirmer son rôle d'animateur du bassin de vie Ouest du territoire.

3. Trois centres de proximité le long de l'axe durancien

Le diagnostic de territoire met en évidence le rôle particulier de l'axe durancien au sein de la communauté d'agglomération, que ce soit en termes d'activités, d'emplois, de poids démographique ou encore de la concentration en équipements sur cette partie du territoire.

Au regard de ces critères, trois communes se distinguent particulièrement : **Les Mées, Malijai et Peyruis**. Ces communes regroupent 18% de la population, 13% des emplois et 15% des équipements du territoire, et connaissent des dynamiques positives en matière de croissance démographique et d'offre d'emplois.

Au regard de leur poids au sein de l'agglomération et de la présence de près de 250 équipements de la gamme de proximité (équipements fréquents de type école élémentaire, supérette, boulangerie, etc.), elles constituent des relais offrant un accès facilité à un ensemble de services essentiels pour une large part de la population située à l'ouest du territoire. A ce titre, elles sont identifiées comme **centre de proximité à l'échelle de l'agglomération**.

La pérennisation du rôle de ces communes à travers le maintien d'une offre d'emplois, d'équipements et de services de bon niveau est un enjeu pour le maintien du dynamisme local.

4. Seyne-les-Alpes, un pôle d'équilibre essentiel au nord de l'agglomération

Située à l'extrême Nord du territoire de l'agglomération, Seyne-les-Alpes se distingue par **une offre significative d'équipements et de services** : près de 90 équipements, dont 26 équipements de la gamme intermédiaire (équipements peu fréquents de type collège, supermarché, orthophoniste, etc.).

Cette forte présence d'équipements permet de subvenir aux besoins des Seynois mais également des communes voisines, éloignées des centres urbains et de proximité du territoire. Ainsi, malgré un poids démographique et économique modeste (1 348 habitants et 595 emplois en 2016), la commune joue **un rôle d'animation et de structuration essentiel au sein de l'espace rural du nord du territoire**.

Malgré une dynamique de création d'emplois qui reste positive, la commune connaît une perte de population depuis le début des années 2000 et un vieillissement marqué. L'offre d'emplois est par ailleurs soumise à la saisonnalité dans ce secteur où le poids du tourisme est fort (plus de 60% de résidences secondaires, présence de stations de montagne...).

A l'échelle du SRADDET, Seyne-les-Alpes est identifiée comme **centre local et de proximité** au même titre que Châteaux Arnoux Saint Auban. Toutefois, le caractère rural et montagnard de son environnement et les spécificités liées à l'économie touristique impliquent des enjeux particuliers pour la commune de Seyne-les-Alpes.

L'enjeu principal est ainsi de **soutenir le développement de la commune de Seyne-les-Alpes et de consolider son rayonnement, au bénéfice de tout le bassin de vie Nord de l'agglomération.**

5. Des communes relais, nécessaires à la vie quotidienne

Les communes dites « relais » sont des communes comportant des équipements, des commerces et des services de proximité permettant de répondre aux besoins quotidiens de leurs habitants. 13 communes de Provence-Alpes-Aggomération sont définies comme telles :

- Selonnet ;
- Montclar ;
- Le Brusquet ;
- Thoard ;
- Volonne ;
- L'escale ;
- Champtercier ;
- Aiglun ;
- Mallemoisson ;
- Le-Chaffaut-Saint-Jurson ;
- Mézel ;
- Bras-d'Asse ;
- Moustiers-Sainte-Marie.

Leur population varie de 400 à 1 600 habitants (population municipale 2016) ce qui représente 24% de la population de Provence-Alpes-Aggomération. Elles regroupent également 15% des emplois et 20% des équipements du territoire (principalement des équipements de proximité).

Majoritairement localisées entre l'axe durancien et le centre urbain majeur de Digne-les-Bains, ces communes se positionnent pour la plupart comme des communes périurbaines et s'inscrivent dans des secteurs présentant une certaine attractivité résidentielle, liée à un cadre de vie de qualité allié à une offre de services de première nécessité.

L'enjeu pour le territoire est donc de **préserver le rôle de polarités de services locales des communes relais.**

Les communes de Moustiers-Sainte-Marie, Selonnet et Montclar se démarquent : plus excentrées au sein de l'agglomération, il s'agit de communes touristiques où l'offre de services est en partie saisonnière. Outre la préservation de leur niveau de services, elles présentent également des enjeux spécifiques évoqués par ailleurs.

6. De nombreuses communes rurales

La majorité du territoire de Provence-Alpes-Aggomération (27 communes sur 46) est composée de communes rurales dont la population est généralement inférieure à 500 habitants.

Bien qu'elles occupent pratiquement la moitié de la superficie totale du territoire, elles ne représentent que 9,6% du poids de la population et ne concentrent que 3,5% des emplois de Provence-Alpes-Aggomération. Ces communes à la morphologie villageoise offrent très peu voire aucun service de proximité. Elles sont dépendantes des différentes polarités du territoire pour la réponse aux besoins occasionnels comme quotidiens.

L'affirmation des complémentarités entre les polarités du territoire et les communes rurales est un enjeu pour l'ensemble de Provence Alpes Aggomération.

7. Des communes touristiques reflétant les multiples identités du territoire

Au regard de la présence importante de l'activité touristique sur le territoire, les communes touristiques et les communes en développement dans ce domaine se distinguent dans l'armature territoriale de Provence-Alpes-Aggomération.

Ces dernières sont réparties en fonction des spécificités de Provence-Alpes-Aggomération. Ainsi, les principales communes touristiques sont :

- Au nord : Selonnet, Montclar et Seyne-les-Alpes qui sont les communes majoritairement fréquentées pour profiter des activités offertes par la vallée de la Blanche, notamment en période hivernale puisque ces communes accueillent 3 stations de montagne familiales ainsi qu'un domaine de ski de fond. Le tourisme y est majoritairement saisonnier (été/hiver) ;
- Au centre : Digne-les-Bains qui se distingue par le thermalisme bien que l'activité touristique de ce centre urbain majeur soit également portée par les activités de pleine nature et celles liées à l'UNESCO Géoparc ;
- Au sud : Moustiers-Sainte-Marie et Sainte-Croix-du-Verdon qui sont des spots touristiques majeurs situés au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon et qui bénéficient en saison estivale d'une fréquentation particulièrement forte liée notamment à l'attrait du lac de Sainte-Croix et à la renommée d'un des plus beaux villages de France : Moustiers-Sainte-Marie.

Au regard des projets engagés sur le territoire en faveur du développement touristique, des communes touristiques en émergence sont également mises en lumière dans la carte d'armature territoriale.

Il s'agit des communes de Volonne, L'Escale et Château-Arnoux-Saint-Auban qui font partie du projet de valorisation touristique et environnementale de la retenue de l'Escale. Un projet de confortement, d'amélioration et de sécurisation de la liaison piétonne et cycle autour de ce lac artificiel est notamment prévu : construction d'une passerelle himalayenne piétonne et cycle reliant les deux rives de la Durance, etc.

Les projets prévus au niveau de la zone humide artificielle de l'Escale et notamment l'aménagement de la passerelle himalayenne favoriseront le déclenchement d'un important projet d'extension du camping de l'Hippocampe (commune de Volonne) ; ce qui aura un impact touristique notable sur ces trois communes en émergence touristique.

Toutes ces communes touristiques (actuelles et en devenir) présentent **des enjeux spécifiques de structuration et de gestion de l'activité touristique à concilier avec le respect de l'environnement riche dans lequel elles s'inscrivent.**

IV.L'armature territoriale de Provence Alpes Agglomération : synthèse et enjeux de cohésion territoriale

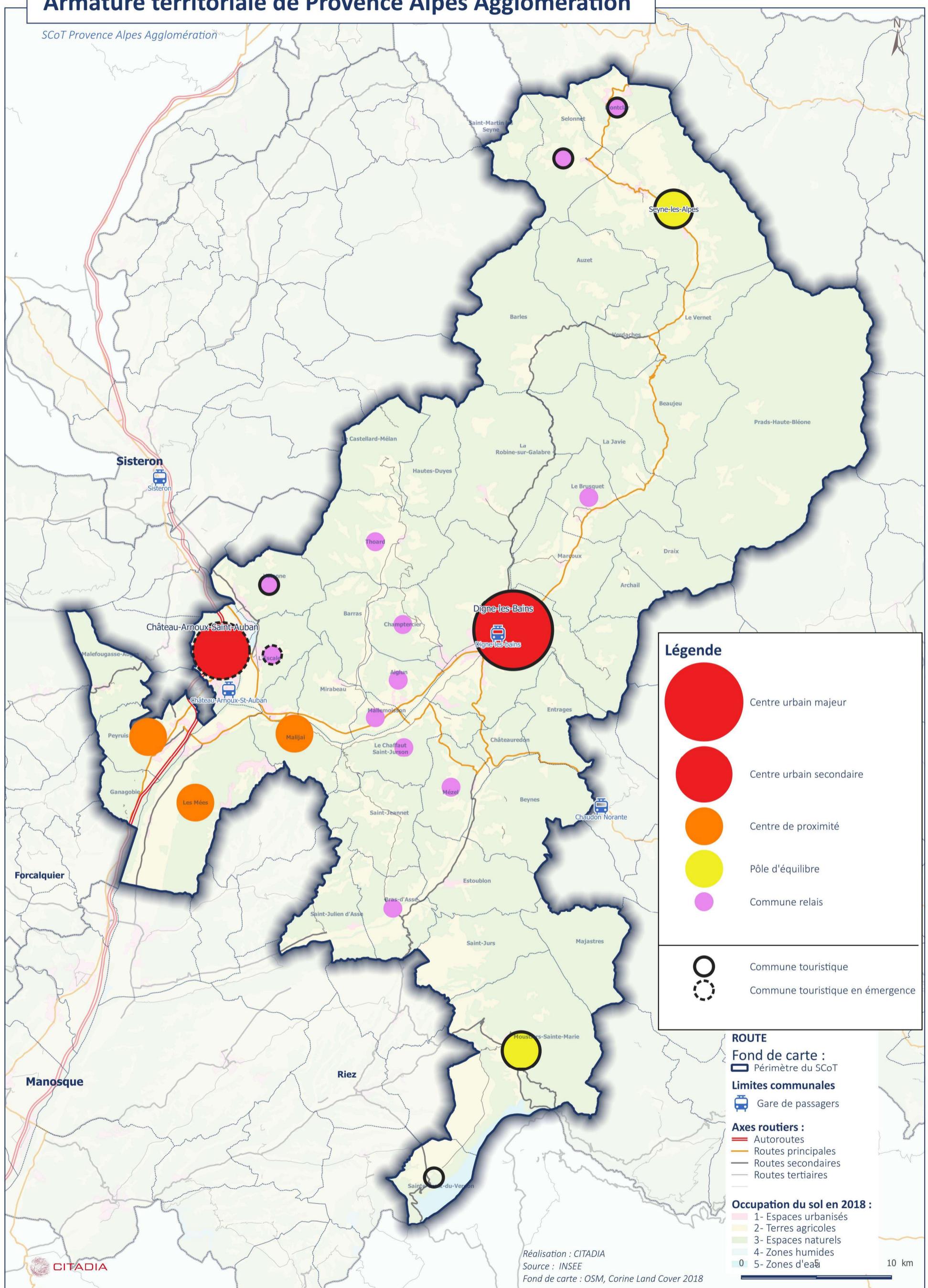
REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-004-200067437-20251210-22_10122025

Armature territoriale de Provence Alpes Agglomération



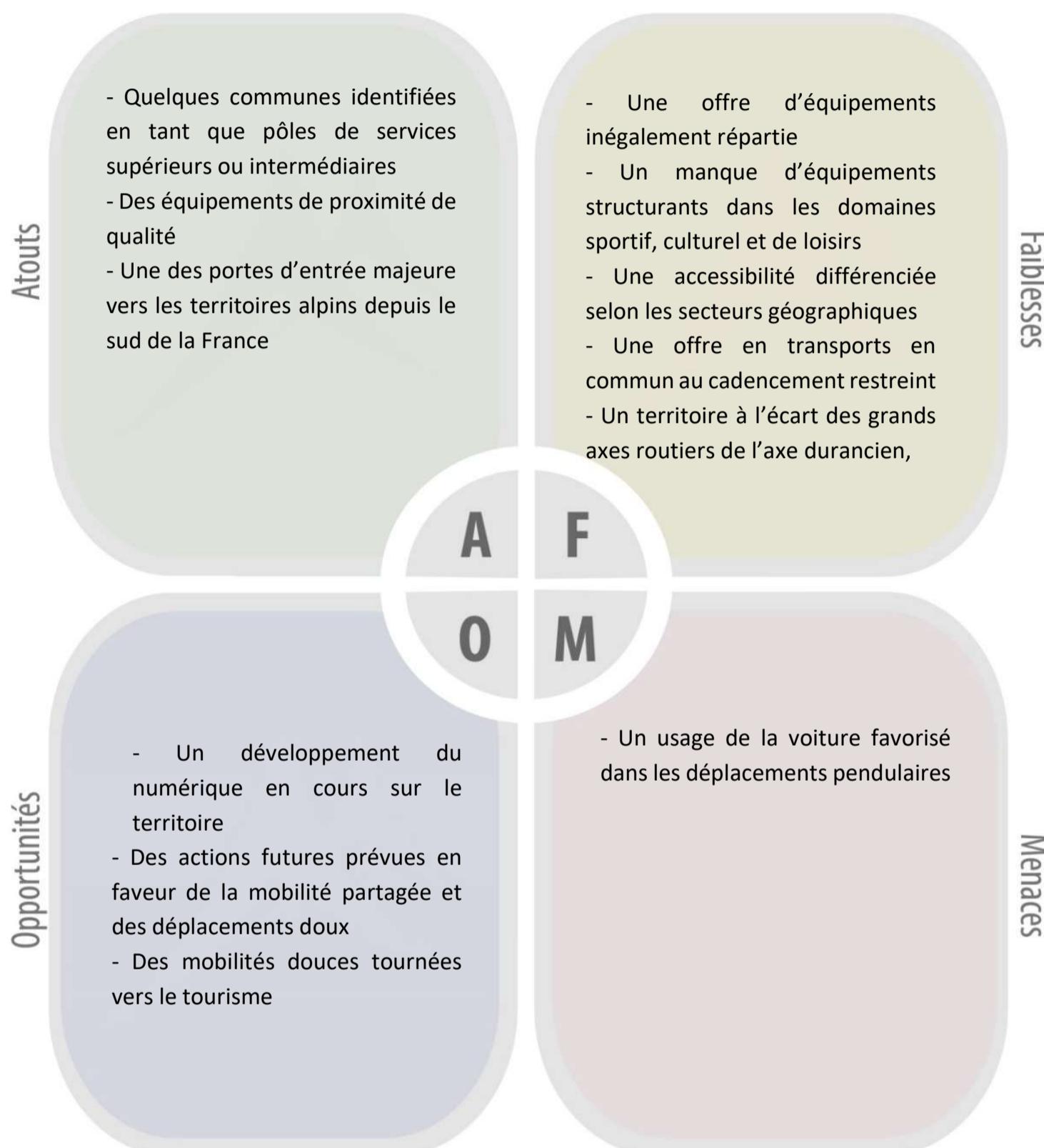
REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-004-200067437-20251210-22_10122025

Analyse AFOM du chapitre 3 : La cohésion territoriale



Les enjeux en matière de structuration et de cohésion territoriale

La pérennisation et le renforcement de l'offre de services et d'équipements à travers :

- ➔ **Le renforcement du maillage d'équipements de santé et le renforcement de l'offre de services à la personne en lien avec les problématiques de vieillissement de la population** (lien avec le positionnement « Pleine Santé » / Silver économie) ;
- ➔ **Le développement d'une offre d'équipements sportifs, culturels et/ ou de loisirs structurants** en lien avec les enjeux de développement touristique ;
- ➔ **Le soutien à l'offre d'équipements et de services de proximité** aujourd'hui modeste, afin d'assurer une meilleure équité territoriale et **le renforcement des complémentarités espaces urbains/ espaces ruraux** à travers le développement de solutions alternatives (type services numériques, services itinérants...) ;
- ➔ **Le maintien d'une offre de formation supérieure** cohérente avec les potentiels économiques du territoire ;

Le développement d'une offre de mobilités alternative à la voiture individuelle à travers :

- ➔ **Le renforcement des solutions de multimodalité** (projets de pôles d'échanges multimodaux, développement de l'accessibilité mode doux des sites de covoiturage ou arrêts de transports en commun...)
- ➔ **Le renforcement des réseaux de mobilités douces du quotidien** (accessibilité aux équipements, services et pôles d'emplois structurants et locaux, création d'itinéraires modes doux dans tous les nouveaux projets urbains...)

Le maintien d'une armature territoriale équilibrée à travers :

- ➔ **La relance de l'attractivité de la ville de Digne-les-Bains ;**
- ➔ **Le confortement des dynamiques économiques et résidentielles de la ville de Château-Arnoux-Saint-Auban** et la pérennisation du rôle des centres de proximité de l'axe Durancien (Les Mées, Malijai et Peyruis) ;
- ➔ **Le soutien au développement de la commune de Seyne-les-Alpes ;**
- ➔ **La préservation du rôle des communes relais.**

Chapitre 4 : Analyse foncière et urbaine

I. L'analyse des capacités de densification et de mutation au sein de l'enveloppe urbaine

1. L'identification des différentes typologies d'espaces bâtis du territoire

Au regard des dispositions de la loi Montagne, les typologies d'espaces bâtis suivantes peuvent être identifiées sur le territoire de Provence Alpes Agglomération :

- Les bourgs et les villages principaux ;
- Les hameaux structurants ;
- Les groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants ;
- Le bâti diffus.

Ces différentes typologies sont caractérisées ci-après au regard du contexte local. Les espaces dans lesquels les PLU devront analyser les capacités de densification sont ensuite identifiés sur la base de ces typologies.

1.1. Les bourgs et villages principaux

Les bourgs et les villages principaux constituent un ensemble d'urbanisation continue, sans rupture physique, organisé autour d'un centre ancien et/ou structuré qui présente une forte densité de constructions. La distance maximale entre les bâtiments est de 50m. Il peut présenter des extensions bâties plus ou moins récentes et plus ou moins denses, le plus souvent caractérisé par une mixité des fonctions. La présence d'éléments de vie collective, tels qu'une place du village, une église, des commerces et des équipements, est un marqueur des bourgs et des villages principaux. L'accessibilité de l'ensemble des constructions se fait par une voirie carrossable constituant une liaison morphologique.

Dans certains cas particuliers, une commune peut comprendre plusieurs bourgs ou villages séparés par une rupture physique. C'est le cas des communes de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Bras d'Asse.

Le bourg réunit les mêmes caractéristiques que le village mais il présente une taille plus importante que ce dernier et se caractérise par une mixité des fonctions urbaines plus marquée.



1.2. Les hameaux structurants

Les hameaux structurants ont un nombre de constructions plus limité que dans les bourgs et villages, avec un minimum de 10 constructions, principalement destinées à de l'habitat. Il s'agit d'un ensemble de bâtis regroupé et structuré autour d'espaces collectifs (voirie, placettes, etc.) qui est isolé et distinct du bourg ou du village. La distance maximale entre les bâtiments est de 30m. L'ensemble bâti est accessible par une voirie carrossable.

Une commune peut comprendre plusieurs hameaux structurants.



1.3. Les groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes

Il s'agit de groupes de plusieurs bâtiments dont l'organisation urbaine ne répond pas aux caractéristiques des hameaux, mais situés dans une proximité et présentant une densité de constructions qui permet de les percevoir en tant qu'ensemble : au moins 10 constructions principalement destinées à de l'habitat. La distance maximale entre les bâtiments est de 30m.

Ces groupes de constructions peuvent être constitués de bâtiments anciens ou de lotissements plus récents, construits en discontinuité du bourg ou du village. L'ensemble des constructions est accessible par voirie carrossable.

Les groupes de constructions à vocation économique sont distingués.

Une commune peut comprendre plusieurs groupes de constructions différents.



Ragony – Les Méés



1.4. Les groupes de constructions traditionnelles de moins de 10 constructions

Il s'agit de petits groupes de 5 à 10 constructions traditionnelles (traduisant une implantation bâtie ancienne) principalement destinés à de l'habitat (hors annexes). Leur proximité permet de les percevoir en tant qu'ensemble et ils peuvent s'accompagner d'un élément de patrimoine qui structure l'organisation du groupe, de type chapelle. La distance maximale entre les constructions est de 30m. Ces ensembles de constructions sont isolés et distincts du bourg ou du village.

Une commune peut comprendre plusieurs groupes de constructions différents.



Lambrequinier à Saint-Jean-de-Chevalier

Sont exclus de cette typologie :

- Les ensembles de bâtiments anciens pouvant être reliés à un hameau ou un groupe de constructions plus important ;
- Les fermes et les groupements de bâtiments agricoles fonctionnels (type hangars) ainsi que les campings et équipements touristiques de petite envergure.



Les Sapouvasses à
Montclar

1.5. Le bâti diffus

Il s'agit d'implantations bâties ponctuelles, distantes et isolées des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions décrits précédemment. Les vocations sont variées et peuvent répondre à des habitations isolées mais également à des bâtiments agricoles, des équipements touristiques de petite envergure, etc. La distance maximale entre les bâtiments est de plus de 30m hors bourgs et villages.



2. L'identification des espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation

2.1. Méthodologie

Sur la base des typologies définies précédemment, les **enveloppes bâties** dans lesquelles les PLU devront analyser les capacités de densification et de mutation peuvent être identifiées de manière suivante :

- Les bourgs et les villages ;
- Les groupes de constructions et hameaux de plus de 10 constructions ;
- Et le cas échéant dans les groupes de constructions et hameaux de moins de 10 constructions.

Par définition, le bâti diffus ne constitue pas une enveloppe, il ne constitue pas un espace dans lequel les PLU devront analyser les capacités de densification et de mutation.

L'identification cartographique de ces espaces se réalise en trois temps :

1/ Les enveloppes bâties des bourgs et villages

Une zone tampon de 25m autour des éléments identifiés comme artificialisés est appliquée. Sont pris en compte le bâti mais également les terrains de sport et tout espace aménagé, permettant de s'assurer d'une distance maximum de 50m entre le bâti.

Une seconde zone tampon de moins de 10m est appliquée (érosion). Elle permet de rapprocher la limite extérieure de l'enveloppe ainsi définie au plus près des éléments artificialisés.

Ces critères ne sont appliqués que sur les enveloppes bâties répondant aux critères retenus pour définir la typologie « bourgs et villages ».

2/ Les enveloppes bâties des groupes de constructions et hameaux de plus de 10 constructions

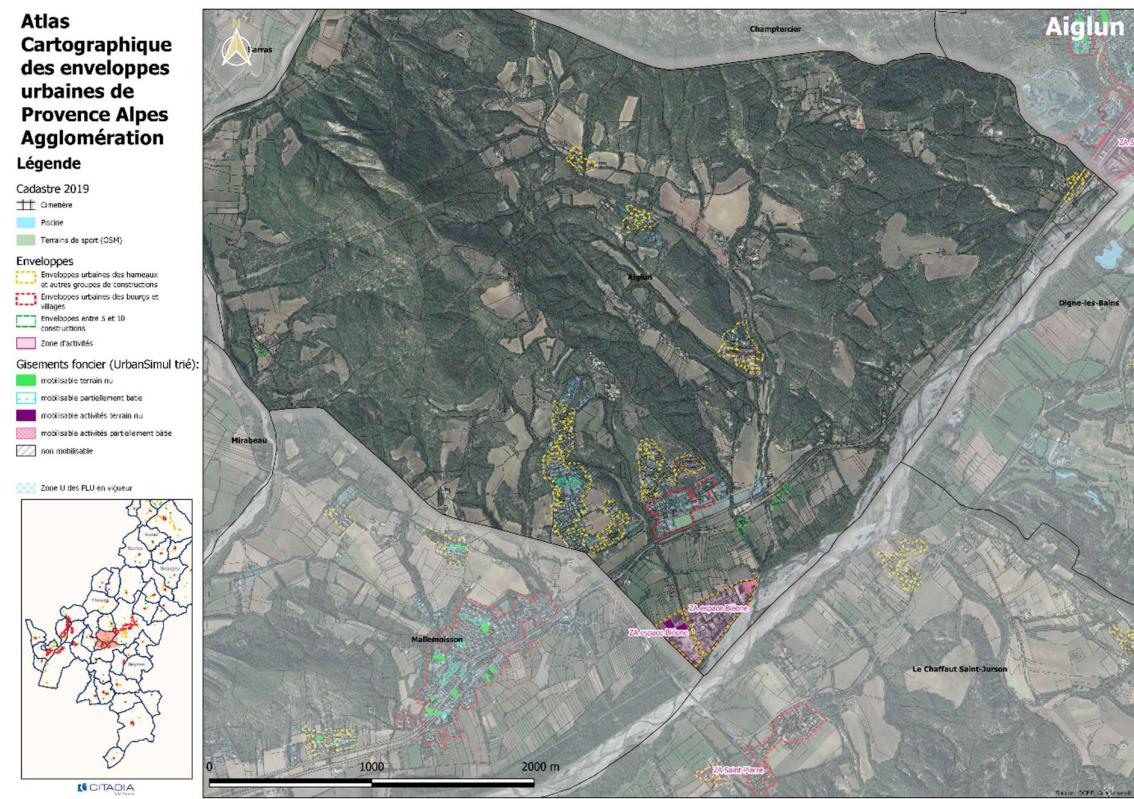
En dehors des bourgs et des villages, un buffer de 15m est appliqué autour du bâti restant afin de garder une distance maximale de 30m en cohérence avec le caractère plus compact de ces formes urbaines et la nécessité de maintenir une capacité d'accueil cohérente.

Une autre zone tampon de moins de 5m est appliquée (érosion). Cette dernière permet de rapprocher la limite extérieure de l'enveloppe ainsi définie au plus près des éléments artificialisés.

Les hameaux et groupes de constructions de plus de 10 bâtiments sont automatiquement retenus.

3/ Les enveloppes bâties des groupes de constructions et hameaux de 5 à 10 constructions

Seuls sont retenus les groupes répondant aux caractéristiques retenues pour définir la typologie « groupes de constructions traditionnelles de moins de 10 constructions », sur la base d'une analyse au cas par cas.



Exemple de cartographie des enveloppes urbaines sur la commune d'Aiglun

3. Pré-analyse des capacités de densification

3.1. L'outil URBANSIMUL

UrbanSIMUL est un outil d'analyse des gisements fonciers à partir des documents d'urbanisme mis en ligne sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Cet outil :

- Evaluate l'espace disponible physiquement et règlementairement pour de nouvelles constructions sur les unités foncières nues ou partiellement bâties en zone ouverte à l'urbanisation ;
- Ecarte les espaces aménagés non mobilisables : les espaces bâtis et leur zone de fonctionnement immédiat, les espaces de cheminement entre bâtiments, les piscines, ainsi que certains équipements et aménités (cimetière, parkings, cour d'école, parcs, etc.) ;
- Ecarte les espaces soumis à des contraintes incompatibles avec l'urbanisation : une pente trop forte, les espaces résiduels mal desservis, isolés, les zones comportant des enjeux ou des

- contraintes du point de vue des risques, de l'environnement, de la biodiversité et des équipements ;
- Evaluate la disponibilité de l'unité foncière en fonction de critères de forme et de surface, de propriété, d'épuisement des capacités constructives, de desserte, etc.

Finalement, ce sont une vingtaine de règles qui sont appliquées pour aboutir à une identification des unités foncières nues physiquement et réglementairement constructibles et des unités foncières partiellement bâties disposant d'un espace résiduel physiquement et réglementairement constructible dans une hypothèse de détachement de parcelles.

3.2. La mobilisation des gisements fonciers identifiés par UrbanSIMUL dans le cadre du SCoT de Provence Alpes Agglomération

Afin de disposer d'une vision du foncier disponible uniquement en densification de l'enveloppe urbaine, les gisements fonciers identifiés par UrbanSIMUL ont été traités de la manière suivante.

Les gisements identifiés par cet outil ont d'abord été intersectés avec les enveloppes urbaines. Les parcelles en dents creuses et les parties de parcelles en division parcellaire inférieures à 500m² (le seuil de 500m² correspond à la taille moyenne des parcelles sur le territoire du SCoT) ont été supprimées. Un seuil de 400m² a été appliqué spécifiquement sur les communes de Digne-les-Bains et de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Enfin, un traitement a été réalisé pour redécouper le gisement à la parcelle et éliminer les formes non mobilisables comme ci-dessous.



3.3. Le foncier disponible au sein des enveloppes bâties identifiées sur le territoire de Provence Alpes Agglo

Secteurs géographiques	Foncier disponible dans les bourgs et villages				Foncier disponible dans les hameaux et autres groupes de constructions				Total	
	Activité		Habitat		Activité		Habitat			
	Dents creuses	Division parcellaire	Dents creuses	Division parcellaire	Dents creuses	Division parcellaire	Dents creuses	Division parcellaire		
Axe durancien	1,90	1,05	19,45	15,16	0,00	0,28	0,16	0,12	38,11	
Secteur montagnard	0,00	0,00	4,16	1,65	0,00	0,00	0,26	0,43	6,51	
Secteur Digne et vallée de la Bléone	0,24	0,11	16,96	19,28	0,20	0,21	0,92	0,60	38,52	
Secteur Vallée de l'Asse/Gorges du Verdon	0,00	0,00	4,43	2,74	0,00	0,00	0,07	0,12	7,35	
Total	2,14	1,15	45,00	38,82	0,20	0,48	1,41	1,28	90,49	

L'état des lieux du potentiel foncier a été travaillé entre fin 2022 / début 2023. Il permet ainsi de quantifier les capacités de densification, par vocation (habitat ou activité) et selon le type de potentiel (dent creuses ou parcelle divisible).

L'analyse met ainsi en évidence un potentiel total d'environ :

- 87 Ha environ à vocation résidentielle ;
- 4 Ha environ à vocation économique.

La définition du potentiel foncier à vocation d'habitat a constitué la base du travail de définition de la répartition de la production de logement sur le territoire de l'agglomération (voir partie suivante - IV.1. Justification des besoins fonciers destinés au développement urbain et résidentiel).

II. L'analyse de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers

1. Une première analyse de la consommation d'espace passée : le Mode d'Occupation du Sol (MOS)

Une première analyse de la consommation d'espace du territoire (en 2022) s'est réalisée sur la base du MOS, réalisé en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix.

Cette première analyse a permis d'aboutir à une consommation d'espace passée (2012 – 2021) de 145 ha, répartie par secteurs géographiques :

2012 - 2021	
Secteur Montagnard	26,1 Ha
Digne / Vallée de la Bléone	41,7 Ha
Axe Durancien (Sans prise en compte du photovoltaïque)	48,5 Ha
Vallée de l'Asse / Gorges du Verdon	28,7 Ha
TOTAL des surfaces	145 Ha

Néanmoins, cette méthode n'a pas été retenue en raison :

- D'écart significatifs dans les surfaces calculées, qui diffèrent trop des valeurs référencées par le Portail de l'Artificialisation.
- De difficultés à assurer un suivi fiable de la consommation d'espaces, contrairement au Portail de l'Artificialisation, qui bénéficie de mises à jour annuelles. L'absence d'actualisations fréquentes limite ainsi la possibilité d'un suivi précis et en temps réel de l'évolution de la consommation d'ENAF.
- Du fait que cette donnée ne permet pas d'établir des objectifs fondés sur une base partagée et comparable aux échelles nationale et régionale (SRADDET).

2. Une analyse de la consommation d'espace passée basée sur le Portail de l'Artificialisation

Entre 2011 et 2020

Entre 2011 et 2020, la consommation mesurée par le Portail est de 397,1 ha (données au 1^{er} janvier 2024), toutes vocations confondues. Elle se répartit de la manière suivante :

- 208,5 ha de consommation d'espace à vocation économique (activité et mixte),
- 14,7 ha de consommation d'espace dédiés aux infrastructures,

- 108,3 ha de consommation d'espace à vocation d'habitat,
- 65,8 ha de consommation d'espace dite « inconnue ».

Parmi les 397,1 hectares de consommation totale, une estimation des surfaces dédiées aux installations photovoltaïques a été réalisée, atteignant 215 hectares entre 2011 et 2020.

Cette consommation d'espace en lien avec le photovoltaïque a été exclue du bilan des surfaces total de manière à ne garder que la consommation en lien avec les activités économiques, l'habitat, les équipements et infrastructures, alors estimée à 182 ha. En effet, la consommation d'espaces en lien avec le photovoltaïque a été ponctuelle et forte, dû à la création d'un grand projet. Ce type de projet étant occasionnel et rare, si la consommation foncière qui en est issue était prise en compte dans l'estimation de la consommation future, cela fausserait les résultats qui serait alors éloigné de la réalité.

A cette surface de 182 ha ont été ajoutés 35 ha de surface à comptabiliser dans la consommation passée¹² relative à la zone de la Cassine sur la commune de Peyruis. L'opération de la ZAC s'étant engagée antérieurement à 2021, cette dernière n'est pas comptabilisée sur la période 2021-2030 mais bien sur la période passée, en cohérence avec la circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols » :

« Le cas des zones d'aménagement concerté (ZAC) a fait l'objet de nombreuses questions des élus locaux. Il a donc été convenu, et repris dans le guide synthétique et les fascicules que leur comptabilisation devait suivre les principes suivants :

- *Pour une opération d'aménagement prévue en tout ou partie sur des ENAF, l'élément déclencheur de la comptabilisation de la consommation d'espaces n'est pas l'acte administratif de création ou de réalisation d'une ZAC, mais le démarrage effectif des travaux ;*
- *Compte tenu de leur ampleur, dans certaines ZAC les travaux sont réalisés en plusieurs phases. Il est alors possible, au choix du maire ou président d'intercommunalité compétent, soit de comptabiliser la consommation d'espaces de manière progressive, soit de comptabiliser la ZAC en totalité au démarrage effectif des travaux ;*
- *Cette approche est notamment applicable pour les ZAC dont les travaux ont débuté avant 2021, et dont la consommation peut être intégralement comptée pour la période 2011-2021. C'est une donnée essentielle pour l'acceptabilité et la souplesse de la mise en œuvre. »*

Ainsi, la consommation d'espace passée (2011 - 2020) estimée sur le territoire correspond à environ 217 ha, hors enveloppe destinée au photovoltaïque.

La consommation d'espace passée dédiée au photovoltaïque n'a pas été compatibilisée. Toutefois, celle-ci peut être estimée à 215 ha pour la période de 2011 à 2020.

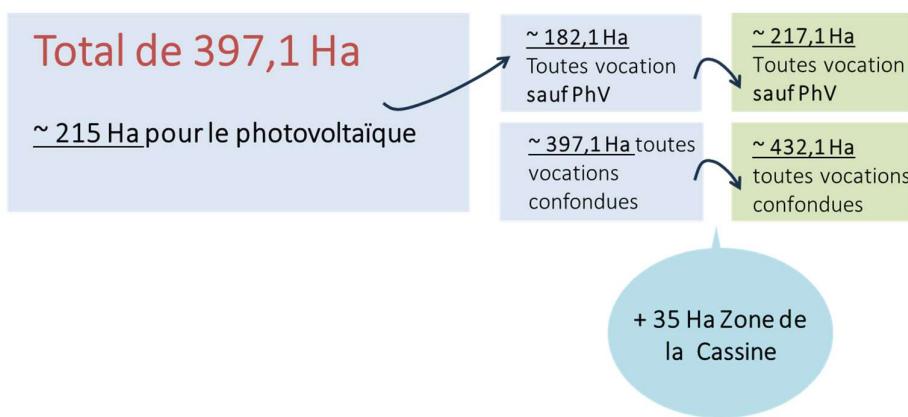
¹² La surface totale de la zone de la Cassine est de 50,5 ha : 15,5 ha avaient déjà été enregistrés dans le portail de l'artificialisation sur la période 2011-2020

Synthèse des calculs de la consommation d'ENAF passée pour le territoire de Provence Alpes Agglomération (entre 2011 et 2020) :

Consommation d'espace 2011 - 2020

- l'activité : **203,9 Ha**
- les infrastructures : **14,7 Ha**
- Habitat : **108,3 Ha**
- Mixte : **4,6 Ha**
- Inconnu : **65,6 Ha**

Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024



Entre 2021 et 2023

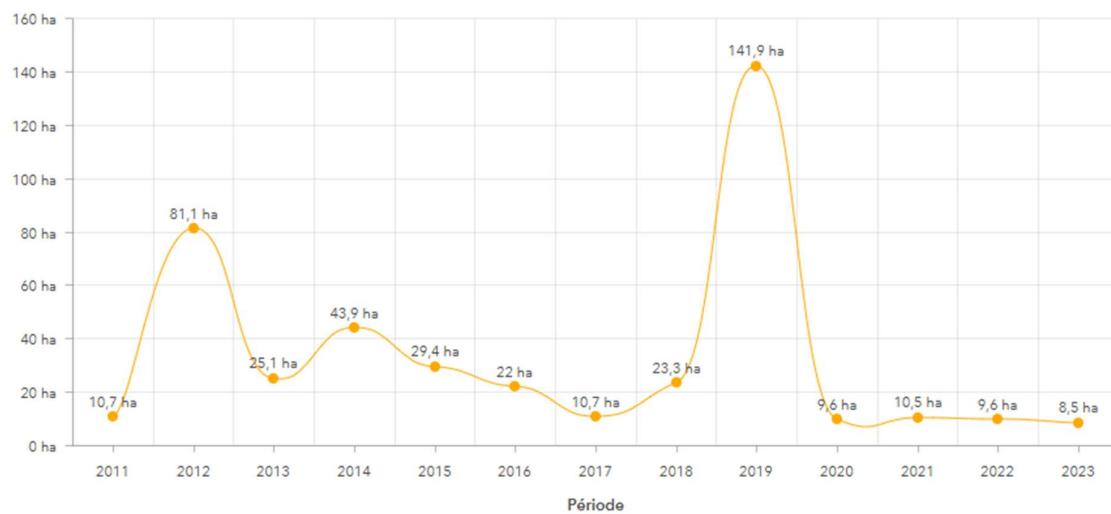
Le Portail de l'Artificialisation des sols affiche, sur la période 2021 –2023 (dernières données disponibles) une consommation, toutes vocations confondues de 28,5 ha. Ces surfaces sont ainsi à déduire de l'enveloppe disponible sur le pas de temps 2021 - 2030.

Bilan des surfaces consommées entre 2011 et 2023

En adéquation avec les surfaces inscrites au sein du Portail de l'Artificialisation, la consommation foncière passée est de 232 ha, auxquels s'ajoutent les 28,5 ha (de la période 2021 –2023), soit un total de 260,5 ha.

Evolution de la consommation d'espaces totale (entre 2011 et 2023), toutes vocations confondues, selon le Portail de l'Artificialisation :

Consommation d'espaces NAF en hectares entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2024



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024